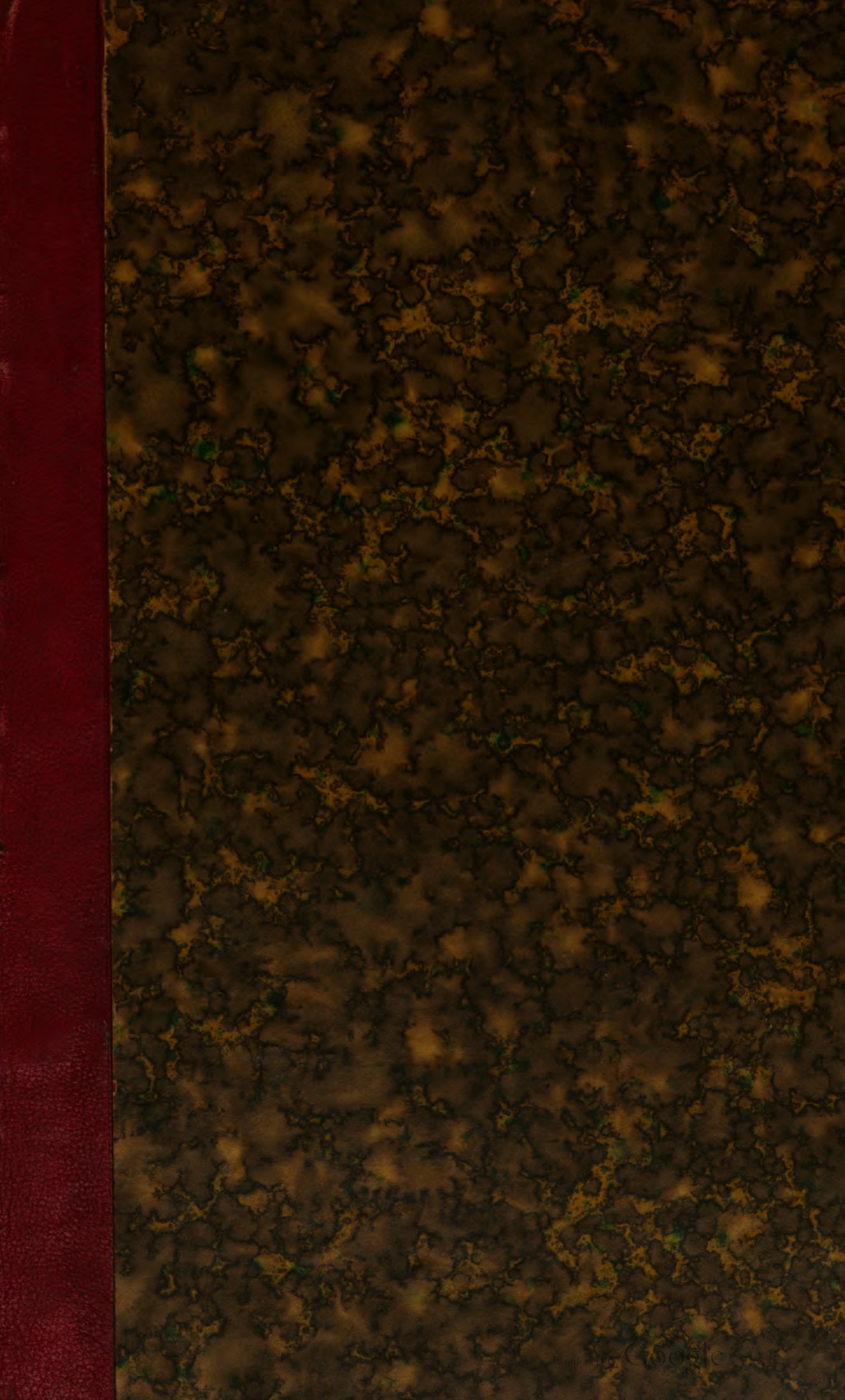




LA SYRIE

SOUS LE

GOUVERNEMENT DE MÉHÉMET-ALI.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI

A GENÈVE, CHEZ ABRAHAM CHERBULIEZ,
libraire, rue de la Cité.

IMPRIMERIE BOUCHARD-HUZARD, 7, RUE DE L'ÉPERON.

LA SYRIE

SOUS LE GOUVERNEMENT

DE MÉHÉMET-ALI

JUSQU'EN 1840

PAR M. FERDINAND PERRIER

AIDE DE CAMP DE SOLIMAN-PACHA PENDANT LES CAMPAGNES DE 1838, 1839 ET 1840.

OUVRAGE PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION

PAR M. C.-H. CASTILLE.

PARIS

ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE,

ÉDITEUR DES NOUVELLES ANNALES DES VOYAGES,

23, RUE HAUTEFEUILLE.

1842.



INTRODUCTION.

« Le *moi* est haïssable, dit Pascal, je le haïrai toujours. » L'auteur de ce livre était si profondément pénétré de cette vérité, et joignait à cette sage disposition tant de modestie, qu'il n'a pas même voulu écrire de sa main les seules pages où il pouvait être question de lui et de son ouvrage. C'est à nous qu'il a confié cette tâche, et nous l'acceptons avec d'autant plus de plaisir que l'auteur et le livre sont dignes de l'estime du public.

Les années qui viennent de s'écouler avaient fixé sur l'Orient l'attention de l'Europe. Il y avait là un immense intérêt d'actualité. Le drame y déroulait ses sanglantes péripéties, et les grands artistes, les grands écrivains partaient, nouveaux croisés, pour cette terre des parfums et du soleil, dont ils rapportaient de poétiques et ravissantes peintures : mais tout cela était environné d'un prestige trop enchanteur pour y croire. La nature a doué les poëtes

d'une seconde vue qui ne leur laisse voir les objets qu'à travers un prisme éblouissant, bien différent de la triste réalité. L'auteur de ce livre, lui, n'est point poëte; il est soldat; il n'est point non plus ce que l'on appelle *homme de lettres*, il est simplement un narrateur impartial; son style n'a pas le vernis du métier, mais il est d'une clarté et d'une précision qu'un auteur, *par état*, pourrait envier : il ne nous dira qu'une chose, la vérité. Pour cela, il faudra renverser un brillant échafaudage, risquer de froisser les opinions erronées de quelques individus, mais d'autres, et c'est le plus grand nombre, après avoir joui de toute la pompe du spectacle, ne seront pas fâchés de voir l'ingénieux mécanisme qui faisait jouer les fastueuses décorations.

Nul n'était plus capable d'accomplir ce rude emploi que l'auteur de ce livre; aide de camp de Soliman-Pacha pendant les sept années de son séjour en Orient, il s'est trouvé en position de tout examiner. Il a suivi ce général dans toutes ses campagnes, parcourant la Syrie en tous sens, pénétrant même avec l'armée dans des contrées intéressantes qui n'avaient pu être explorées par des Européens. Aujourd'hui, dressant sa tente au milieu des Maronites, des Druses, des Métualis, demain il fumait le narguileh dans celle des Kurdes, des Yézidis ou des Arabes du Ledja, etc. Parlant la langue de ces peuplades, il avait sur beaucoup d'autres voyageurs l'immense avantage de pouvoir se passer de drogman, ce fléau de l'Orient, qu'un proverbe vulgaire et

énergique range à côté de deux autres fléaux terribles, la peste et l'incendie.

Cet ouvrage est divisé en deux parties : la première traite du gouvernement de la Syrie sous les Égyptiens, des ressources de ce gouvernement, de ses moyens d'action, de ses avantages et de ses défauts; ces derniers surtout y sont dévoilés avec une justesse et une sagacité admirables; la seconde partie passe en revue les diverses populations de ce pays, musulmans (Turcs et Arabes), Druses, Métualis, Ansariens, Kurdes, Yézidis, Samaritains, Quedamécés, etc., avec leurs croyances, cultes, mœurs, usages. Enfin, en parlant du Liban et des Maronites, l'auteur trace à larges traits la vie du vieil émir Beschir jusqu'à sa défection, vie si intimement et si dramatiquement liée à l'histoire du Liban. Le portrait de cet homme extraordinaire offre un type saillant et caractéristique taillé dans les proportions du drame. Nous devons le signaler à la littérature, qui pourrait y puiser d'excellentes ressources.

Nous le répétons, loin de se laisser décourager par l'aspect des nombreux écrits qui ont rapport à l'Égypte et à la Syrie, l'auteur n'y trouve qu'un nouveau sujet de zèle; il a lu sur les lieux mêmes tout ce qui s'est imprimé, depuis un siècle, sur l'Égypte et la Syrie. A part les ouvrages de Volney et les lettres de Michaud et de Poujoulat, la curiosité fait place au désappointement; l'ennui naît à la première page. Un grand nombre de voyageurs et d'écrivains distingués arrivent dans ce pays

avec des idées ou des opinions préconçues, et bien décidés à ne se pas donner la peine de les changer. La position de quelques-uns ne leur permet de voir que ce qu'on veut bien leur montrer, et l'on pourrait nommer tel et tel haut personnage qui passa d'un palais à l'autre entre des murs blanchis, élevés furtivement pendant la nuit. Mais, derrière ces murs trompeurs, il y avait d'affreux et dégoûtants tableaux qu'il fallait dérober aux yeux du voyageur; il y avait d'horribles mendiants qu'il aurait pu voir à ses pieds se tordre sous le bâton des cawas. En Égypte, c'est encore l'avenue de Choubra que l'étranger de distinction parcourt depuis le Caire à la résidence du pacha, et qui lui cache de hideuses cabanes derrière le splendide palais.

D'autres voyageurs, plus curieux, parcourent le pays sans en voir davantage. Vrais moutons de Panurge, ils suivent les traces de leurs devanciers, et depuis l'époque où Volney écrivait, en parlant du Hauran, « *Un voyageur intelligent trouverait sans* « *doute, en ces contrées, divers objets intéressants* « *d'antiquité ou d'histoire naturelle, mais aucun* « *Européen connu n'y a pénétré* (1), » quel est le voyageur qui peut prétendre avoir exploré ce pays? Burkhardt et Velt sont les seuls qui l'aient traversé, mais sans le parcourir. L'existence du grand plateau volcanique du Ledja est aujourd'hui à peine connue;

(1) VOLNEY, t. 2, page 163,

ce nom ne figure sur quelques cartes nouvelles que comme une division territoriale (1), et aucun des antiques bâtiments qui y existent n'a encore été décrit.

La plupart des touristes, en Syrie, se bornant à suivre la route qu'ont suivie leurs devanciers, visitent quelques points importants, tels que Jérusalem, Alep, Damas, etc. Ceux-là voyagent, comme dit le poëte,

Per narrare altrui le novita vedute
E dire io fui (2).

L'auteur a parfois trouvé de loin en loin quelques rares savants dirigés par l'amour de la science; mais, en revanche, il a souvent rencontré de jeunes érudits, faciles à citer, et qui, largement rétribués par de complaisants budgets, choisissent les routes les plus commodes pour théâtre de leurs explorations scientifiques.

Il en est aussi, parmi ceux qui écrivent sur l'Orient, qui, tout remplis encore de leurs traditions de collége, *rebadigeonnent* un vieux trait de l'histoire de ce bon M. Rollin, et l'offrent avec un admirable sang-froid, comme un échantillon des mœurs actuelles du sérail.

(1) L'auteur, qui a parcouru le Hauran et le Ledja pendant onze mois, lors de la révolte des Druses en 1837 et 1838, en parle spécialement dans un ouvrage qui a pour titre *Insurrection des Druses*, et qu'il se propose de publier.

(2) Tasso Torquato, *Jérusalem délivrée*.

En résumé, l'auteur de cet ouvrage n'offre au public ni savantes dissertations, ni poétiques descriptions, mais, seulement, la relation fidèle de ce qu'il a appris lui-même, vu de ses propres yeux, soit sur le gouvernement et la législation syrienne sous les Égyptiens, soit sur les diverses peuplades de la Syrie, avec lesquelles il était journellement en contact. Si l'auteur n'entretient point son lecteur du récit dramatique de ses propres aventures, c'est qu'il s'est complétement effacé dans son ouvrage, et que d'ailleurs il n'a pas eu, lui, le singulier bonheur de voir dans l'ombre d'un buisson chatoyer les yeux flamboyants d'un Bédouin, ou d'apercevoir, *à la faveur des pâles rayons de la lune*, le canon luisant d'un mousquet braqué derrière un arbre. Ses titres à la confiance sont la vérité et l'impartialité, et, cette fois du moins, ce public n'aura pas été leurré par de menteuses promesses.

Nous recommandons, à ceux qui liront ce livre, une curieuse notice sur le général Loustanneau, placée à la fin du volume. C'est un morceau vigoureusement écrit, rempli d'intérêt, et que plus d'une revue distinguée aurait voulu voir figurer dans ses colonnes.

Si cet excellent ouvrage reçoit l'accueil favorable qu'il mérite, nous l'osons dire, à tous les égards, espérons que l'auteur nous donnera incessamment sa relation *de l'insurrection des Druses en* 1837 *et* 1838. Cette terrible révolte faillit alors arracher à Méhémet-Ali la possession de la Syrie. On y verrait

aussi la campagne de l'armée égyptienne contre les Turcs en 1829; expédition si heureusement terminée par la glorieuse journée de Nézib; enfin, celle qui eut lieu contre les Anglo-Turcs et dont l'issue devint si funeste au vice-roi. La relation de ces deux campagnes ne pourrait manquer de contenir de singulières et piquantes révélations. Courage donc, vous qui pouvez dire avec l'illustre et respectable M. *Jedediah Cleishbotham* (1) : « Moi aussi j'ai vu des pays et des hommes. » Courage, et puisse le public accueillir vos *relations véridiques* avec autant de faveur que les *récits fictifs* du savant maître d'école !

C.-H. Castille.

(1) Personnage qui joue un grand rôle dans les introductions des *contes de mon hôte*, par Walter Scott.



CHAPITRE PREMIER.

Syrie ancienne.

—

Géographie. — Population. — Divisions. — Royaume de Syrie. — Séleucides. — Syrie du moyen âge. — Croisades.

Ce qu'on appelle aujourd'hui *Syrie* est l'étendue de pays comprise entre l'Asie Mineure au nord, le désert d'Arabie au sud, la mer Méditerranée à l'ouest, et à l'est l'Euphrate et le grand désert d'Arabie ou *Barrai-al-Scham*. La Syrie, nommée par les Arabes *Louria-el-Scham*, ou mieux *Bar-el-Scham* (pays de la gauche), est située entre les 31° et 37° latitude et les 32° et 37° longitude au méridien de Paris. Mais une grande partie de cet espace ne peut être considérée comme habitable. La partie peuplée et fertile forme une longue bande entre la mer et le désert, offrant dans un étroit espace toutes les températures, tous les climats, coupée de plaines et de montagnes et arrosée d'un grand nombre de rivières; mais les vastes solitudes qui s'étendent à l'est et au sud, déserts sans végétation, presque entièrement privés d'eau, ne permettent pas à l'homme d'y élever sa demeure : elles ne sont traversées qu'à certaines époques par de grandes caravanes, qui partent de *Darias* ou d'*Alep* pour la *Mecque*, *Bassorah* et *Bagdad*. Cependant, au sein de ces sables arides brûlés par le soleil, de nom-

breuses tribus d'Arabes nomades nourrissent d'immenses troupeaux; en perpétuelles migrations, ils transportent avec eux leurs légères habitations ou tentes en poils de chameau.

Aucun pays n'a peut-être joui d'une aussi grande part de splendeur et de gloire en tout genre que la Syrie; mais nul aussi n'a éprouvé autant de vicissitudes, et n'a été arrosé de plus de sang. Son admirable fertilité, la variété et la beauté de son climat, sa position avantageuse, qui rattachait toutes les parties de l'ancien monde, en faisaient, dans l'antiquité, le point central des lumières et du commerce de la terre; mais cette position même et les avantages qui en résultaient éveillèrent l'ambition des conquérants et attirèrent plus d'une fois sur la Syrie les ravages de la guerre.

Le voyageur foule à chaque pas les débris des villes détruites, des monuments, des canaux qui lui rappellent l'immense population de l'ancienne Syrie. Ces vestiges suffiraient, sans le témoignage de l'histoire, pour faire juger des richesses, de l'industrie et de la puissance dont jouissait autrefois ce pays. L'invention des lettres et de l'écriture (1), le

(1) Tous les anciens auteurs s'accordent à attribuer aux Phéniciens l'invention de l'écriture.

Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
Mansuram rudibus vocem signare figuris.
Nondùm flumineas Memphis contexere biblos
Noverat.....

LUCAIN, *Pharsale*, liv. 3.

Les Phéniciens ont les premiers connu la navigation, gagné des

commerce, la navigation, une foule d'arts utiles et de découvertes précieuses y ont pris naissance, ou y ont été portés au plus haut degré de perfection.

Jadis berceau de presque toutes les religions, la Syrie est encore, en quelque sorte, un point central où se rencontrent les opinions religieuses : toutes les religions, toutes les sectes y sont réunies sur de petits espaces, mais bien distinctes, bien tranchées et sans jamais se confondre.

On aurait donc tort de croire que la religion chrétienne, la loi judaïque et le mahométisme se partagent seuls la Syrie.

On y retrouve encore l'idolâtrie de l'*Ansarien*, les initiations mystérieuses du *Druse*, les pratiques infâmes de l'*Ismaélite*, l'adoration du diable par le *Yezidi*, enfin les dogmes les plus purs et les croyances les plus absurdes.

On dirait aussi que, par un arrêt du destin, toutes les questions grosses d'avenir doivent naître en Syrie; le sort des empires et des nations s'y est presque toujours décidé depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours : Juifs, Assyriens, Macédoniens, Romains, Sarrasins, Turcs et Égytiens, tous se sont donné rendez-vous sur ce champ de bataille de tous les peuples.

Dans les premiers temps historiques dont il est

batailles navales, donné des lois aux peuples qu'ils avaient vaincus, et su mettre des bornes au pouvoir de la royauté.

Hérodote, liv. 5, ch. 58. Strabon, liv. 16.

fait mention dans la Bible, chaque canton de la Syrie avait ses rois particuliers, espèces de chefs qui gouvernaient une petite portion de territoire et un certain nombre de familles, de même que les *cheiks* ou chefs de tribus le font encore de nos jours. C'était un gouvernement patriarcal, semblable à l'autorité du chef de famille (*senior*). La marche des siècles a changé peu de chose aux mœurs, aux coutumes et aux usages de l'Orient. La Bible nous offre des coutumes et même des noms de lieux, de provinces et de familles qui n'ont pas varié.

La Syrie était appelée *Aram* par les Hébreux, parce qu'ils prétendaient qu'elle avait été habitée d'abord par *Aram*, petit-fils de *Noé*, et sous cette dénomination générale ils comprenaient souvent une plus grande étendue, quelquefois même une portion de la Mésopotamie, quoique tout le pays connu sous le nom de *Syrie* fût circonscrit entre la mer Méditerranée à l'ouest, l'Euphrate et le désert à l'est, la Cilicie au nord, la Judée et l'Arabie Déserte au midi. Chaque province de ce pays, sous un chef particulier, était également appelée *Syrie*. De là vient qu'avant l'époque du royaume de Syrie on trouve rarement le mot de *Syrie* dans un sens absolu. Ainsi l'on disait la Syrie de *Soha* (1) (*soha sahel*, plaine), c'était la vallée de *Baalbek*; la Syrie de *Beit-Maaca* (*beit*, maison), maison, famille

(1) Le mot *plaine* se dit *soha* en hébreu, et *sahel* en arabe.

de *Maaca*, c'est-à-dire la portion de la Syrie gouvernée par cette famille, de même qu'aujourd'hui l'on dirait la Syrie de la maison *Schaab*, pour désigner le Liban sous l'autorité de cette famille.

David asservit la plupart de ces petits rois ou chefs de tribus, l'an 1031 avant Jésus-Christ (avant l'ère vulgaire 1035); ils se révoltèrent sous Jéroboam II, roi d'Israël, l'an 825 avant Jésus-Christ.

Téglas-Phalassar, roi d'Assyrie, appelé par Achal, roi de Juda, conquit la Syrie, s'empara de Damas, tua le roi *Rase*, et transporta au delà de l'Euphrate un grand nombre de familles syriennes, pour gouverner avec plus de sécurité ce peuple turbulent, dont le pays était devenu province de son empire. Dès lors la Syrie fut soumise aux Assyriens, et subit toutes les vicissitudes des grands empires de l'Orient, passant tour à tour de la domination des Chaldéens à celle des Perses, et enfin des Macédoniens à Alexandre le Grand. Après la mort de ce prince (323 avant l'ère vulg.), et lors du partage de son empire entre ses lieutenants, la Syrie échut à *Séleucus Nicanor*, qui échangea bientôt le titre de gouverneur pour celui de roi de Syrie, et devint le chef de la famille des rois séleucides. Il mourut après un règne de quarante-deux ans, l'an 280 avant l'ère vulgaire.

Antioche, sur l'Oronte, devint la capitale de ce nouveau royaume. Cette ville acquit un immense développement, et en peu d'années sa population dépassa 400,000 habitants.

La Syrie était alors divisée en trois provinces principales ou gouvernements : la *Syrie propre*, la *Célésyrie* et la *Syrie-Palestine*. La première comprenait la *Comagène*, la *Cyrresthique*, la *Séleucide* et quelques autres contrées ; elle s'étendait depuis le mont *Amanus* au nord jusqu'au Liban au midi. La *Célésyrie* ou *Syrie creuse* était la vallée de Baalbeck avec Damas et son territoire. La *Syrie-Palestine* s'étendait de l'anti-Liban jusqu'au désert d'Égypte. Toute la côte, depuis l'île d'*Arad* à *Gaza*, formait la Phénicie.

Le royaume de Syrie dura deux cent quarante-six ans et eut vingt-cinq rois de la famille des Séleucides. Dans les dernières années, deux compétiteurs au pouvoir se firent une guerre acharnée, et les populations syriennes, lassées de tant de troubles, appelèrent l'étranger à leur secours. Tigrane, roi d'Arménie, gouverna ce pays pendant dix-huit ans, et à la même époque, Antiochus IX, ou l'Asiatique, allait mendier auprès du sénat romain des secours pour remonter sur le trône de ses pères, envahi par l'étranger.

Pompée termina ces dissensions, en réduisant la Syrie en province romaine, l'an du monde 3939. Ainsi s'éteignit la puissante monarchie de Séleucus, qui avait subsisté deux cent cinquante-sept ans, en comptant le règne d'Antiochus IX.

L'histoire de la Syrie doit s'arrêter ici ; elle embrasserait des volumes depuis cette époque. Des événements d'une immense portée s'accomplissent dans

ce pays. La religion chrétienne se répand dans le monde entier. Sous le poids d'un irrévocable anathème, le peuple juif se disperse pour ne pas se réunir, et, quelques siècles plus tard, le pays qui a servi de berceau au christianisme tombe sous la loi du prophète *Mohamed,* et le cimeterre de ses sectateurs conduits par le calife Omar (636 après Jésus-Christ). Plusieurs siècles s'écoulent avant l'histoire des croisades. Après quelques légers succès, les croisés chrétiens, divisés, deviennent impuissants à conserver leur conquête.

Enfin, au seizième siècle (1516), la Syrie entière passe sous la domination des Turcs, conquise par leur sultan, *Sélim* I dit *le Féroce.*



CHAPITRE II.

Syrie sous les Turcs.

—

Quatre pachaliks. — § 1. Pachalik d'Alep. — Alep. — Antioche. — Population. — Lattaquié (*Laodicée*). — Suedia. — Ruines. — Turcomans. — Kurdes. — § 2. Pachalik de Tripoli. — Tripoli. — Aradus. — Andromède. — Djebeil ou Gabala. — § 3. Pachalik d'Acre. — Ptolémaïs. — Tyr et Sidon. — Jour et Seyde. — Berythe. — § 4. Pachalik de Damas. — Damas. — Homs. — Hamah. — Famiah (*Assamée*).

Sous le gouvernement de la Porte, la Syrie était divisée en quatre pachaliks ; les pachaliks d'*Alep*, de *Tripoli*, d'*Acre* et de *Damas*.

§ 1. *Pachalik d'Alep.*

Le pachalik d'Alep s'étendait depuis *Merkès* près d'*Issus*, au fond du golfe de Payas, à travers les montagnes au-dessus d'Aïntab à la petite rivière de *Simerin* jusqu'à l'Euphrate ; il était borné à l'ouest par ce fleuve, jusqu'à Rajek : sa ligne de démarcation côtoyait ensuite le désert, jusqu'à la ville de *Maharrah*, extrémité sud de ce pachalik, puis remontant à *Djesser-Schoghr*, elle allait aboutir à la mer, un peu au-dessous de l'embouchure de l'Oronte.

La capitale de ce pachalik était Alep, l'ancienne *Chalybosi* ou *Beroë*, ville considérable autrefois par son immense commerce d'entrepôt avec l'Inde et la Perse. Alep fut à moitié détruite par le tremblement de terre de 1822. La citadelle, assise au sommet d'une colline aiguë, était un monument curieux de l'époque et devint, sous les Sarrasins, une forteresse importante.

Les autres villes remarquables de ce gouvernement sont *Antioche, Lattaquié* et *Séleucie.*

Antioche, jadis appelée *la grande,* la *capitale de l'Orient,* et considérée comme la troisième ville du monde, n'offre plus aujourd'hui, sous le nom d'*Antakia,* qu'un pauvre village entouré de ruines imposantes, parmi lesquelles on remarque encore une partie de sa vaste enceinte bâtie par *Séleucus Nicanor;* après la bataille d'Ipsus (l'an 301 avant J. C.), elle devint la capitale du royaume de Syrie, et monta rapidement au plus haut degré de splendeur. Mais elle éprouva aussi des revers proportionnés à son importance. Chaque pierre de ses ruines a été arrosée de sang. Bouleversée par les tremblements de terre, prise et saccagée deux fois (en 548 et 574) par Chosroès, roi de Perse, qui en fit égorger les habitants, elle était à peine rebâtie, qu'un tremblement de terre la renversa de nouveau, ensevelissant sous les décombres 60,000 de ses habitants (588). Les Sarrasins s'en emparèrent durant l'empire d'Héraclius en 637, et la reprirent une seconde fois en 970. Enfin les croisés s'en rendirent

maîtres le jeudi 3 juin 1098, après un siége long et sanglant : le soudan d'Égypte la leur enleva en 1268 et la démolit en partie ; dès lors elle ne fit que déchoir. Les historiens assurent néanmoins que, soixante ans à peine avant l'invasion des Turcs, cette ville renfermait encore 300,000 habitants, et l'historien arabe *Kabil*, fils du vizir du Caire, *Chahin-el-Taher*, compte de son temps, dans la seule province d'Antioche, plus de vingt mille villages et quelques millions d'habitants (1).

Lattaquié, autrefois *Laodicée*, fondée par *Séleucus I* ou *Nicanor*, en l'honneur de sa mère *Laodicée*, jadis très-importante, mais assez pauvre aujourd'hui, s'élève à un quart de lieue de la mer, et fait quelque commerce, principalement en soie et en tabac.

Suedia, l'ancienne Séleucie, n'a rien conservé de sa première importance. Son terroir est un des plus fertiles de la Syrie ; M. Barker, ancien consul anglais en Orient, en a fait le théâtre de ses expériences d'agronome, et y a obtenu, dans ses magnifiques jardins, tous les plus beaux fruits d'Europe.

Dans l'étendue entière de ce pachalik, de nombreuses et remarquables ruines grecques et romaines, des mosaïques, des tronçons de colonnes, des temples frappent à chaque instant les regards du

(1) Dans la vallée *Umquié*, ou vallée de l'Oronte, Séleucus Nicanor nourrissait 500 éléphants et 10,000 chevaux.

voyageur. De nombreux débris de villes considérables n'ont encore été ni visités, ni décrits. Aucun Européen connu, depuis M. Rousseau, n'a exploré les restes imposants et grandioses de *Darseita*, ancienne ville grecque située à quelques lieues d'Alep et non loin de la route d'Antioche. Les habitants des villages voisins du *Djebel-Seman* assuraient, en 1839, que jamais ils n'avaient vu parmi eux d'autre *Franc* que ce consul (M. Rousseau), qui s'y rendit en 1818, escorté de trois cents cavaliers, pour contempler la ville des *Djinus*, *Darseita*.

A quelques lieues d'Alep, l'on retrouve les traces d'une voie romaine; entre cette ville et Antioche. Partout l'on voit des ponts, des cirques et des châteaux ruinés.

La plus grande partie des vastes plaines qui environnent Alep sont aujourd'hui incultes et stériles; cependant elles étaient cultivées jadis : il est facile de distinguer les vestiges d'un grand nombre de canaux d'irrigation ou de transport. L'émir *Arghoun* avait réuni, par un canal de communication actuellement obstrué, le *Coïk* au *Sadjour*, qui se jette dans l'Euphrate.

Le colonel anglais Chesney, chargé, par la compagnie des Indes, de l'expérience de la navigation à vapeur sur l'Euphrate, a reconnu, près d'Alep, l'ancien canal de jonction de l'Oronte à l'Euphrate, qu'on pourrait aisément déblayer; mais, par l'incurie des gouvernements ottomans, les canaux se com-

blent, les villages se dépeuplent, et de vastes plaines, si fertiles jadis, sont successivement enlevées à la culture. Ce n'est que par une administration vigoureuse et des soins incessants que, dans les climats de l'Orient, l'on peut s'opposer aux empiétements du désert : là, comme en Égypte, l'eau et le désert sont en lutte continuelle; tout ce que l'homme abandonne est aussitôt envahi par les sables et frappé de stérilité.

Un grand nombre de peuplades différentes habitent ce pachalik : depuis *Payas* (Issus) jusqu'à l'Euphrate, on compte les tribus kurdes des *Bekdeschis*, au-dessus d'Issus, les *Moucabeylis*, les *Bezikis*, les *Kiziks* et les *Baracs* près de l'Euphrate. Le corps de nation de ces tribus habite le *Kurdistan* et les montagnes voisines des lacs de *Van* et d'*Urmiah;* mais les hordes désignées plus haut sont venues dresser leurs tentes au fond des vallées en deçà de l'Euphrate, où leurs immenses troupeaux trouvent d'abondants pâturages. Ces peuples s'adonnent aux brigandages; cependant ils exercent, dans leurs chétives demeures, l'hospitalité la plus généreuse : ils professent le mahométisme légèrement altéré.

D'autres hordes de Turcomans ou Turkmènes, telles que les *Richanlis*, etc., fréquentent les environs d'Antioche, et campent avec leurs troupeaux sur les rives marécageuses du lac *Bohhaire*. Les Turkmènes, quoique essentiellement pasteurs, sont guerriers et puissants.

De nombreuses tribus d'Arabes poussent leurs incursions jusque sur les murs d'Alep, dans les vastes plaines situées entre l'Euphrate et *Maharrah*. Ces Arabes possèdent la race, si estimée en Syrie, des chevaux *kehels*; ils conduisent d'innombrables troupeaux de juments, de poulains et de chameaux. Les plus puissantes de ces tribus sont celles des *Anezès*, des *Mévualis* et des *Équeidats*.

Toutes les montagnes voisines de Lattaquié et du *Djebel-il-Alla*, père de *Killis*, sont habitées par la race des Ansariens ou *Nassariés*, dont il sera parlé plus tard.

§ 2. *Pachalik de Tripoli.*

Tripoli, Aradus, Antaradus, Tortose, Djebeil.

Le pachalik de Tripoli suivait la frontière de celui d'Alep au nord, vers le prolongement des montagnes du Liban, qu'il côtoyait jusqu'à la hauteur de Baalbek; de là, suivant les détours des contre-forts du Liban, il aboutissait, vers l'orient, à la mer, en dessous du bourg de *Djebel*, entre *Narh-Ibrahim* et *Narh-el-Kelb* (ancien Lycus ou fleuve du chien). Ce pachalik est principalement habité par les Ansariens et les Maronites, sauf quelques villes de la côte, qui sont peuplées de familles musulmanes.

La ville de *Tripoli* s'étend à une demi-lieue de la mer, dans une position charmante, et environnée de jardins délicieux; mais l'abondance de ses eaux, qui en fait l'agrément, cause en même temps les

maladies qui règnent fréquemment en été. La grande évaporation et l'humidité qui en résulte engendrent des fièvres intermittentes et des dyssenteries opiniâtres. Cette ville, qui, du reste, n'a rien de remarquable, fait un commerce assez considérable en soie, coton et tabac; elle est le principal débouché des soies du *Kesrouan* et du *Djebel-Ackar*.

Les points principaux de ce pachalik sont *Tortose*, l'ancienne *Orchosias* ou Antaradus, placée presque vis-à-vis la petite île de Ruad ou Aradus, et *Gabala* ou *Djebeil*..

Ile de Ruad. Cette île était renommée anciennement à cause de ses hardis navigateurs. Les navires de l'opulente Tyr étaient dirigés par des habitants d'Aradus et de Sidon (1). On construit encore aujourd'hui dans cette île la majeure partie des bricks arabes marchands. La ville d'Aradus, qui occupait toute l'île, fut bâtie 750 avant J. C., d'après la mythologie. C'est sur un rocher voisin de cette île qu'Andromède fut exposé au monstre marin; d'autres prétendent que ce fut près de Jaffa. La tradition semble n'en être pas effacée, car les gens du pays montrent encore le rocher du Serpent, *Hadjar-el-Haye*. Ils prétendent aussi qu'à une profondeur considérable entre l'île et le rivage il existe une abondante source d'eau douce, que l'on était parvenu à conduire jusqu'à Tortose, au moyen de tuyaux en cuir.

(1) *Habitatores Sidonis et Aradii fuerunt remiges tui..... Tyre.*
ÉZÉCHIEL, ch. 27, v. 8.

Gabala, Djebèle ou *Djebeil* est une ville où reposent les ruines d'un théâtre ancien et d'un château fort, d'une telle hauteur, selon les Turcs, qu'un cavalier, au soleil levant, pouvait marcher une heure dans son ombre. Sultan-Ibrahim y a élevé une grande mosquée et un hôpital. Son corps est enseveli dans la mosquée.

§ 3. *Pachalik d'Acre.*

Le pachalik d'Acre était borné par la frontière sud de celui de Tripoli, puis s'étendait à l'est, en longeant les sinuosités de l'anti-Liban, jusqu'à Tibériade, d'après le cours du Jourdain, et, se repliant vers le sud-sud-ouest, se terminait à la mer, en suivant le *Nahr-Kassab.*

Le Liban et l'anti-Liban formaient une partie de ce pachalik. Les peuplades libres et puissantes de ces montagnes n'étaient soumises que de nom aux pachas de la Porte, et se contentaient de payer le tribut. La partie sud de ce gouvernement est habitée par les Métualis, nation forte qui dominait jadis dans la vallée de Bequaa ou de Baalbek. Le Liban, avec ses populations druses, maronites et métualies, est assez important pour nous fournir le sujet d'un chapitre particulier.

Acre ou *Saint-Jean-d'Acre, l'Haco* des Juifs, *Accon* chez les Grecs, appelée Ptolémaïs par Ptolémée, roi d'Égypte, est une ville d'une antiquité reculée. Elle avait été choisie pour colonie romaine sous le

règne de Claude; tombée plus tard au pouvoir des Arabes, elle leur fut enlevée par les chrétiens en 1104. Dans ce siége, soixante-dix galères génoises cernaient Acre du côté de la mer. Cette ville devint dès lors un grand centre de commerce, et fut plus florissante qu'elle ne l'avait jamais été. Salah-Eddin la reprit aux chrétiens en 1187 : ceux-ci s'en étant emparés de nouveau en 1191, elle appartint pendant cent ans à plusieurs princes chrétiens, qui y avaient chacun leur quartier et leur parti; cette division en affaiblit la défense, et Acre fut reprise, l'an 1291, par le soudan Malec-Seraf.

Le port de Ptolémaïs, actuellement comblé, était un des plus beaux et des plus sûrs de la Syrie. La rade, qui s'avance circulairement dans les terres, entre le Carmel et la ville, est fort dangereuse en hiver, et la plage est toujours couverte de débris de navires. Les fortifications de cette ville, quoique faibles et mal tracées du côté de la terre, ont eu une immense réputation en Orient, depuis que Bonaparte, sans artillerie ni moyens d'attaque, fut obligé d'en lever le siége. Djezzar-Pacha ajouta une seconde enceinte à celle qui existait déjà. Dans la partie basse de la ville et près du port, le sol est jonché de colonnes de marbre et de granit, débris d'anciens bâtiments ou d'églises chrétiennes. On remarquait encore, il y a peu d'années, les vastes et solides voûtes qui servaient d'arsenal et de poudrière. C'était tout ce qui restait du palais des grands maî-

tres de l'arsenal des galères et des édifices élevés par les croisés.

Sour ou *Tyr, la reine des mers*, fondée par Agénor l'an 1455 avant J. C., ou, selon Josèphe et d'autres, en 1245. Tyr, qui réunissait toutes les gloires et tous les genres de puissance, n'est plus qu'une petite ville sans industrie ni commerce. Ce fut là, selon l'histoire, que naquit l'art d'écrire. Cadmus (1) y inventa les lettres et en montra l'usage. Les Tyriens étaient non-seulement les dominateurs des mers; mais ils s'établissaient encore en vainqueurs sur tous les rivages où abordaient leurs vaisseaux.

Ils furent également célèbres par leur industrie: la pourpre de Tyr servait aux manteaux des rois et des princes. Les teintures en écarlate et en violet avaient une réputation égale à celle de la pourpre (2).

(1) *C'est de lui que nous vient cet art ingénieux*
De peindre la parole et de parler aux yeux,
Et par des traits divers, des figures tracées,
Donner de la couleur et du corps aux pensées.

BRÉBOEUF.

(2) On a fait de graves dissertations sur les moyens qu'employaient les Tyriens pour extraire la couleur du coquillage. Quoi qu'il en soit, un usage qui existe de temps immémorial dans les environs de Tyr amènerait peut-être la solution de cette difficulté. Vers le mois de juin, et jusqu'au milieu de juillet, la mer rejette une assez grande quantité de coquillages, peut-être le *murex purpureus;* on les trouve dans les sables de la plage, à peine à 1 pied de profondeur sous l'eau. A cette époque, on célèbre la fête du *Cheik-Machou*, santon en ruine,

Comme toutes les grandes cités de l'Orient, Tyr eut ses alternatives de gloire et de revers. L'ancienne ville s'élevait au bord de la mer, et non dans l'île, où est celle d'aujourd'hui; elle fut saccagée par les Assyriens, et la nouvelle cité rebâtie dans l'île reprit bientôt sa première splendeur, jusqu'au règne d'Alexandre le Grand, qui, pour s'en rendre maître, joignit l'île à la terre ferme par une chaussée large et solide, et fit massacrer ou crucifier la plupart de ses habitants l'an 333 avant J. C. Tyr se releva si promptement de ce terrible désastre, que déjà en 314 elle résista quinze mois à Antigone, qui en fit le siége. Sous l'empereur Adrien, elle devint la métropole de la Phénicie. Assiégée deux fois par les croisés, ils ne purent s'en emparer que l'an 1124, après un siége de quatre mois et demi, par terre et par mer. En 1188, Salah-Eddin essaya inutilement de la reprendre. Ce ne fut qu'en 1291, après la chute de Saint-Jean-d'Acre, que, effrayés du sort qui les menaçait, les Tyriens se décidèrent à s'embarquer, abandonnant leur ville aux musul-

élevé sur une butte artificielle au milieu de la plaine, et à côté des restes de l'aqueduc, qui conduisait anciennement les eaux à la ville. Les enfants vont à la pêche de ce coquillage, qui, retiré de l'eau, rejette une matière baveuse de couleur bleu pâle ou violette, qu'ils essuient sur des linges blancs, en formant des bandes régulières; ils y ajoutent un peu de soude et expriment le jus d'un petit limon; leurs linges sont aussitôt teints des plus vives couleurs. Chaque enfant, à la fête de *Cheik-Machou*, porte au bout d'un bâton son petit drapeau à couleurs vives et variées.

Cette remarque a été envoyée à une société scientifique de Naples, par M. Jionis, directeur de la quarantaine à Sour.

mans : ceux-ci la démolirent de fond en comble, et Tyr perdit à jamais sa splendeur.

Sidon, maintenant *Seyde*, la rivale de Tyr et son émule en industrie et en gloire, est réduite aujourd'hui à peu près au même état de décadence. Ce n'est plus qu'une petite ville de 6 à 7,000 âmes, ne possédant aucun bâtiment moderne remarquable.

Quelques auteurs attribuent la fondation de *Sidon* à Sidon, fils aîné de Chanaan; Justin et d'autres, à une colonie de pêcheurs. Elle égalait Tyr en magnificence, en richesse et en industrie. Après la conquête de Jérusalem par les croisés, Eustache Garnier, seigneur de Césarée, devint maître de cette ville, dans laquelle il entretenait des gouverneurs ou barons (1).

La ville actuelle de Seyde est éloignée de près d'une demi-lieue du centre de l'ancienne, qui était adossée à la montagne et s'étendait en amphithéâtre, embrassant les deux ports et couronnant d'édifices le versant du mont *Mar-Elias*. Cet emplacement est aujourd'hui couvert de magnifiques jardins peuplés d'orangers, de limoniers et de bananiers, à la distribution desquels l'art a peu de part. La nature, malgré l'indolence du Syrien, offre partout la plus vigoureuse végétation. Sur un monticule, qui

(1) En 1837, on découvrit dans une mosquée le tombeau d'un de ces seigneurs de Seyde..... MAGOR D6 CHaCI CHAnC.ɑOR D6 SAyeDE... La pierre tumulaire fut sciée et envoyée par Soliman-Pacha au prince de Joinville, sur le brick *le Ducouédik*.

domine la ville, existait une tour, débris d'un ancien château des croisés. Un autre château fort avait été bâti dans la mer par les Arabes, sur un rocher qui commande la passe, et au bout de la ceinture d'écueils qui protége le port. Un pont en pierres de plusieurs arches joignait le château à la ville (1).

Seyde est la première ville où l'on ait fabriqué du verre. On se servit, à cet effet, du sable du fleuve *Bélus*, qui coule à un mille de Ptolémaïs. Ses jardins ont fourni aux tables d'Europe les premiers coings et les premiers cédrats.

La montagne voisine de Seyde, lieu de sépulture des anciens Sidoniens, est environnée d'une infinité de cellules taillées dans le roc et communiquant les unes aux autres par une porte surbaissée. Les tombeaux, tous disposés régulièrement, à angles droits, sont au nombre de trois dans chaque cellule; celui du fond présente ordinairement des sculptures en marbre blanc, sur la pierre qui recouvre le sarcophage. Plusieurs cellules sont couvertes de caractères phéniciens tracés en couleurs vives. Dans un jardin, aux portes de la ville, les Maronites ont une petite chapelle, et la tradition affirme que c'est là qu'était la maison où mourut Marie, sœur de Lazare.

A deux lieues de Seyde, dans la plage sablonneuse qui s'étend entre cette ville et Beyrouth, il

(1) Ces deux édifices, déjà en ruines, ont achevé de crouler sous les bombes anglaises, au 26 septembre 1840.

existe une mosquée à cinq dômes peu élevés : c'est le kan de *Nebi-Yunès*. Juifs, chrétiens et musulmans prétendent qu'en ce lieu la baleine rejeta Jonas, après l'avoir gardé trois jours dans ses entrailles. Un peu plus loin et à moitié chemin de Beyrouth, coule le Damour (ancien *Thamyras*), torrent impétueux et profond, qui se précipite du Liban entre des roches escarpées; les Grecs y placent quelques scènes de leur riante mythologie.

Beyrouth, autrefois *Bérytè*, troisième ville de Phénicie, date d'une origine si ancienne, que ses habitants se vantaient, jadis, que leur ville avait été fondée par Saturne. Son nom, selon quelques auteurs anciens, dérive du mot phénicien *beruti* (force), ou plutôt *behr*, *bir* (puits, eau), à cause de l'abondance de ses eaux. Ruinée par Tryphon, elle fut relevée par Auguste, qui y fonda une colonie romaine, et changea son nom en celui de *Felix-Julia*; *Julia*, en l'honneur de sa fille, et *Felix*, à cause de la beauté de sa position, et la fertilité de son territoire. Agrippa y conduisit deux légions romaines. Beyrouth acquit bientôt le droit italique et fut une des trois villes de l'empire où l'on enseignait la jurisprudence : les croisés, conduits par Baudouin Ier et Tancrède, la conquirent en 1110, avec le secours des vaisseaux génois; Baudouin III y mourut en 1162 (1).

(1) On y a découvert, il y a quelques années, le tombeau de *Julia Mammea*.

Beyrouth a repris de l'importance depuis quelques années. Son port est un des plus sûrs de la Syrie, et il s'y fait un assez grand commerce d'échanges, car sa position la rend le débouché naturel des marchandises de Damas et de l'Inde.

Non loin de Beyrouth, on trouve une petite vallée, où la Fable a placé la métamorphose d'Adonis. Le fleuve du Chien (ancien *Lycus*) coule entre des rochers arides, à deux lieues de Beyrouth. Ce passage est remarquable par la difficulté des chemins, et surtout par une inscription romaine tracée sur le rocher en l'honneur de Trajan, qui fit déblayer ce passage des rocs, qui menaçaient de s'écrouler (1). Une autre inscription intéressante, en langue arabe, existe un peu plus bas en face du moulin.

Giaffar-el-Mansour, voulant laisser une trace de son passage dans ces lieux difficiles, y fit graver sur la pierre l'époque de sa marche victorieuse. Selon quelques antiquaires, Sésostris a aussi laissé sur ce point un monument de ses victoires, représentées par des figures de divinités égyptiennes taillées dans le roc (2).

(1) . . . RUPIBVS IMMINENTIBVS ITER LIBERAVIT...

(2) Quelques autres prétendent que ce fut *Rhamsès* : au reste, on le voit sur le roc, dans des tableaux sculptés, immolant aux dieux des captifs qu'il saisit par les cheveux.

§ 4 *Pachalik de Damas.*

Damas. — Plaine du Hauran. — La ville de Damas. — Son fondateur. — Nebi-Abel. — Timur-Lenk (*Tamerlan*). — Son drapeau noir. — Pyramides de têtes. — Chrysorrhoas. — Bazars et monuments. — Souvenirs. — Baalbek. — Homs. — Hamah. — Famiah.

Le pachalik de Damas était borné au nord par celui d'Alep, à l'ouest, par ceux du Tripoli et d'Acre; vers le midi, il se prolongeait indéfiniment dans les vastes solitudes du désert d'Arabie.

La population n'est point en rapport avec cette grande étendue de pays. Les immenses et fertiles plaines d'*Apamée*, de *Homs* et de *Hamah* ne présentent pas un dixième de terres cultivées; partout la dépopulation et la misère se font affreusement sentir. En traversant ces plaines incultes et désertes, on est forcé de reconnaître la vérité de ce proverbe vulgaire chez les nations soumises aux Turcs : *Partout où un Osmanli met le pied, l'herbe cesse d'y croître.*

Cependant l'œil se repose à chaque instant sur une foule de petites buttes coniques, éparses dans la plaine; chaque butte indique le lieu où fut autrefois une ville, souvent une ville riche ou industrieuse. La citadelle était assise sur une de ces buttes ordinairement artificielles.

Au sud-est de Damas, la plaine du Hauran s'étend jusqu'aux limites du désert vers l'est, et des montagnes de *Bosra* vers le sud. Ce pays peu ex-

ploré sera mentionné particulièrement; il devint un champ de bataille lors de la terrible insurrection des Druses en 1838.

Damas la Grande, cette métropole de la Syrie, cette ville tout orientale, empreinte du souvenir des califes, est une des plus anciennes cités du monde, et la seule, peut-être, qui ait traversé une longue suite de siècles, avec une prospérité constante. A quelle cause se rattache ce bonheur inouï? Née avant presque toutes celles qui l'éclipsèrent plus tard, ou furent ses rivales, elle les a vues tomber en ruines, ne laissant parfois même pas une trace de l'emplacement qu'elles avaient occupé. Elle, au contraire, constamment riche et peuplée, a traversé les siècles comme si une protection divine planait sur la grande cité, que les prophètes appelaient déjà *la ville célèbre, la maison de plaisir et de volupté* Si vous demandez à quelques savants chrétiens du pays la cause de cette mystérieuse protection, ils vous répondront, dans leur foi naïve et ardente, que le sang du premier juste égorgé par son frère a arrosé cette terre et crie sans cesse à la vengeance divine *merci et miséricorde* pour la ville qui s'est élevée sur le théâtre du premier fratricide. Sur la montagne de Salakieh, ramification de l'anti-Liban, qui surplombe Damas au nord-ouest, on montre encore au chrétien et au musulman un petit monument carré, appelé *el Nebi-Abel,* rebâti bien des fois, assure la tradition, mais toujours à l'endroit même ou Caïn égorgea son

frère Abel. On prétend que le nom de la ville (*Damasck*) perpétue aussi le souvenir du crime dans son étymologie, que quelques-uns font dériver de *dam* (en arabe et en syriaque, *sang*), et de *sakh* (*juste, innocent*), *sang du juste.*

D'après l'historien Josèphe (1), elle a été fondée par *Hus*, fils d'*Aram*, petit-fils de *Noé;* d'autres, au contraire, assurent que ce fut *Damascus,* fils de *Mercure* et d'*Acimède.* Quelles que soient ces opinions, qui attestent du moins une origine des plus anciennes, Damas fut toujours une ville célèbre et florissante. Elle devint la capitale du royaume de Syrie, fondé par Rasin, fut prise et saccagée par Jéroboam II, roi d'Israël; mais elle se releva promptement, car elle était déjà la métropole de la Syrie, longtemps avant que les rois séleucides eussent transféré le siége de leur empire à Antioche. Sous les Sarrasins, à cette époque brillante de l'histoire arabe, Damas devint, ainsi que *Bagdad*, la résidence des califes. Ce ne furent ni les siéges, ni les revers qui manquèrent à son histoire. Prise, saccagée plusieurs fois, elle n'éprouva cependant jamais d'aussi épouvantable désastre qu'à la fin du quatorzième siècle, à l'arrivée du fier conquérant Timur-Lenk (Timur le Boiteux, ou Tamerlan). Pendant plusieurs jours le pavillon noir flotta en vain sur la tente du Tartare, et jamais ce signe funèbre n'était resté arboré trois jours à la même

(1) *Jos. Antiquit. Jud.*, l. I.

place sans que l'effet eût suivi de près la menace; mais, après la prise de la ville, les rues furent inondées de sang. On montre encore, près de la porte *Bab-el-Kabi*, la place où s'élevait une pyramide de têtes et d'ossements, hideux témoignage de la férocité du vainqueur. *Timur-Lenk* emmena avec lui, de Damas, les plus habiles ouvriers en tout genre, après avoir égorgé les autres. Cette ville perdit ainsi le secret de l'admirable trempe de ses sabres, si précieux et si recherchés aujourd'hui en Orient. Timur le Tartare voulait doter *Samarkand,* sa capitale, de toutes les industries dont il dépouillait Damas.

Rien ne peut donner une idée de la vue saisissante qu'offre tout d'un coup Damas, la ville enchantée, lorsque le voyageur est arrivé sur la dernière sommité de l'anti-Liban. Il découvre, dans une vaste plaine, au milieu d'une forêt d'orangers, de limoniers, la belle cité, élevant gracieusement ses innombrables minarets, ses croissants de cuivre et ses dômes de mosquées, qui étincellent de mille feux: la rivière Barrady l'entoure de ses sept branches sinueuses, qui se divisent ensuite en mille petits ruisseaux, pour aller entretenir la verdure des jardins et former, dans toutes les demeures, des bassins et des fontaines qui y répandent la fraîcheur. L'entrée de la ville est cependant triste et monotone, à cause des maisons de boue, semblables à des masures et à des ruines à peine éclairées par de rares fenêtres; mais il est prudent de cacher sa richesse

en Orient, et le dehors de ces maisons contraste d'une manière piquante avec un intérieur éblouissant de luxe et de bien-être. Partout on remarque de gracieuses arabesques, d'élégantes arcades, de riches tapis, des jets d'eau et des cascades. La rivière, qui embellit la ville et roule mollement ses eaux sous les épais ombrages des jardins, était appelée par les anciens du doux nom de *Chrysorrhoas*, ou *rivière au murmure d'or*. Les sept branches sont le *Djazzie*, *Tora*, *Banias*, *Barada*, *Canawat*, *Ackrabani et Darari*, dont plusieurs donnent leur nom à différents quartiers de la ville.

Les bazars présentent un aspect féerique par l'étrange bigarrure des costumes de la foule immense qui se presse auprès de petites boutiques où sont entassés sans ordre les plus riches produits des Indes, et les marchandises les plus précieuses de l'Europe et de l'Asie.

Cette ville ne renferme aucun monument ancien de beau style; on y remarque seulement l'ancienne église de Saint-Jean-Damascène, transformée aujourd'hui en mosquée d'une architecture byzantine lourde et écrasée. Cependant l'intérieur de l'édifice est soutenu par une magnifique colonnade en marbre et en granit de Syène. Dans le style arabe, on admire le beau kan d'Assad-Pacha, surmonté de neuf élégantes coupoles qui entourent un grand dôme noblement suspendu dans les airs. La lourde et massive porte du kan offre surtout un admirable travail d'arabesques et de dentelures. Ce kan, le

plus beau de l'Orient, sert de bourse et de maison de commerce.

Les chrétiens ont religieusement conservé la tradition de l'endroit où saint Paul fut baptisé par Ananias; ils montrent la vieille maison du rempart d'où l'apôtre fut descendu plus tard par une fenêtre dans une corbeille d'osier (*in sportâ*), pour échapper à ses ennemis.

La population de Damas ne dépasse pas 100,000 habitants; mais l'immense quantité d'étrangers qui encombrent continuellement les bazars de la ville a fait supposer à plusieurs voyageurs un nombre d'habitants plus que double.

Damas est une cité sainte aux yeux des musulmans, qui l'appellent la *porte de la Mecque*, parce que cette ville sert de point de ralliement aux nombreux pèlerins ou *itadjis*, qui s'y organisent en caravanes pour traverser le désert. Un des titres les plus pompeux du sultan est celui de *Seigneur et Maître de Damas, odeur du Paradis*. Les habitants de Damas sont fiers, orgueilleux de leur ville, mais aussi turbulents et fanatiques. Un proverbe ou jeu de mots, bien vulgaire en Syrie, caractérise ainsi ses habitants et ceux d'Alep : *Aleby Teheleby, Schami Schoumi* (les petits-maîtres Alepins, les perfides Damasquins). Pour peu qu'on ait habité quelque temps la Syrie, l'on reconnaît bientôt la vérité de ce jugement.

Nous ne parlerons point ici de *Baalbek*, l'ancienne *Héliopolis*, dont il reste des ruines si impo-

santes. Il serait trop long de donner une idée de ces admirables débris, dont on a publié plusieurs fois le plan primitif. Nous consacrerons un article spécial à Baalbek, et nous y joindrons un plan minutieux du temple, de toutes les adjonctions et changements faits par les Romains, puis enfin par les Sarrasins, pour transformer l'édifice en citadelle.

Les autres principales villes du nord de ce pachalik sont *Famiah*, *Homs* et *Hamah*, villes d'une antiquité reculée et assez peuplées aujourd'hui, quoique bien déchues de ce qu'elles étaient autrefois.

Hamah est une des villes les plus agréables de la Syrie, et la retraite ordinaire des Turcs riches et puissants. L'Oronte coule dans ses murs, et des roues hydrauliques d'un diamètre prodigieux servent à élever l'eau de ce fleuve, en cascades, jets d'eau et fontaines, dans tous les étages des maisons de la ville.

Homs, l'ancienne *Émèse*, n'est qu'à neuf lieues de Hamah. A moitié chemin de ces deux villes, on traverse l'Oronte sur un beau pont en pierre, au village de Russan (1).

(1) En juillet 1839, il arriva un phénomène fort singulier dans ce village, qui couronne une colline couverte des ruines d'un temple grec. Au pied de la colline, et à 200 mètres au plus du village, on vit tout à coup sortir de terre, en mugissant, des flots de boue noire et infecte, qui répandait une puanteur sulfurique insupportable. Pendant trois jours, la boue jaillit en grande abondance; au quatrième, elle cessa subitement. Mais bientôt une mortalité effrayante se déclara dans le village, surtout parmi les femmes et les enfants. Sur 211 ha-

Famiah ou *Apamée*, bâtie par Séleucus Nicanor, en l'honneur de sa femme, dans une délicieuse position, à la sortie de l'Oronte du lac Bohhaire, n'est plus qu'une petite ville à demi ruinée.

Toute la partie sud de ce pachalik comprend les montagnes de Naplouse et une grande partie des villes de la Judée ou Palestine, dont il sera parlé plus haut. Jérusalem et Jaffa n'appartiennent cependant point au pachalik de Damas; elles étaient soumises à un gouverneur particulier, qui n'était, pour ainsi dire, qu'un percepteur du sérail, le revenu de ces villes ayant été cédé aux sultanes du vieux sérail de Constantinople.

bitants, 75 avaient cessé de vivre au bout de quinze jours. Il est à regretter que ce phénomène n'ait pu être observé par un naturaliste ou un médecin.



CHAPITRE III.

Palestine.

—

Mont Carmel. — Césarée. — Jaffa. — Ramlé. — Jérusalem. — Route de Jérusalem. — Abou-Gosch. — Vue de Jérusalem. — Le saint sépulcre. — La tradition, *via dolorosa.* — Le Cédron. — Le mont des Olives. — Tombeau.

Aux seuls noms de Judée, de Palestine, de Jérusalem, tant de souvenirs se réveillent, tant d'émotions se pressent, que la curiosité semble plutôt excitée qu'apaisée par les récits nombreux d'une foule de voyageurs et d'écrivains distingués qui ont décrit les sites de la terre sainte. En effet, combien de choses intéressantes ont été négligées ou inaperçues par ces écrivains, qui, en général, ont séjourné peu de temps dans le pays, sans autre moyen de communication que le ministère souvent infidèle des drogmans? Une description complète de la Judée, toutes les traditions ou légendes de la Palestine fourniraient matière à des volumes. Je dois me borner à un rapide résumé sur plusieurs points principaux auxquels je consacrerai quelques mots de leur histoire et de leur état actuel.

Kaïffa ou *Caïpha*, à trois lieues de Saint-Jean-

d'Acre, petite ville au pied du mont Carmel, entre la montagne et la mer. L'ancienne ville de Caïpha était plus au sud, derrière le promontoire du Carmel, et près de l'ancienne *Porphyrion;* elle fut fondée, selon la tradition, par Caïphe, grand prêtre des Juifs, et prédécesseur de celui dont il est question dans l'Évangile. Kaïffa devint ensuite une dotation d'Hérodiade, belle-fille d'Hérode l'Ascanolite. Au siècle dernier, le cheik Omar-el-Daher, se refusant aux impositions qu'il devait payer au pacha de Damas, fit abandonner la vieille ville et élever la nouvelle entre le rocher et la mer pour intercepter tout passage aux agents et aux troupes du pacha. Cette ville a de l'avenir et s'accroît de jour en jour. Si la rade n'était point aussi dangereuse pour les bâtiments, Kaïffa rivaliserait bientôt avec Beyrouth et les autres ports de la Syrie; car elle est déjà un débouché important pour le commerce d'huile et de cotons, avec les montagnes de Naplouse.

Le mont *Carmel* domine Kaïffa. Un magnifique couvent de religieux carmélites s'est élevé rapidement sur la montagne, où les pèlerins chrétiens révèrent la grotte habitée autrefois par le prophète Élie, et le lieu du sacrifice où il confondit les prêtres de *Baal.* Abdallah-Pacha achevait de faire sauter les derniers restes de l'ancien monastère, au moment où un pauvre frère italien, envoyé par ses supérieurs, venait disputer aux chacals les vieux murs et la solitude du Carmel. C'était en 1824. Frère Jean-Baptiste, de l'illustre nom de Cassini, s'assit

en gémissant sur les ruines de son couvent; il reconstruisit dans sa pensée l'édifice sacré, non plus pauvre et humble, mais riche, superbe et digne des pieux souvenirs de la montagne. Cependant tous les moyens d'exécution manquaient; néanmoins, se dévouant à son œuvre, il parcourut le monde entier, quêtant, s'humiliant, frappant à toutes les portes, recevant l'aumône du Turc, de l'Arabe, que sa piété et sa foi savaient ébranler aussi bien que le chrétien. Aujourd'hui un magnifique monastère, dont les frais ont déjà dépassé 500,000 francs, offre aux pélerins, aux voyageurs de toutes les croyances une hospitalité généreuse. Néanmoins Jean-Baptiste a voulu rester simple et humble frère du couvent qu'il a créé et qu'il passe sa vie à embellir.

Athlites, *Castel-Pellegrino*, la *Pierre-Encise* des anciens chroniqueurs des croisades, ou l'*Alt-Lit* des Arabes, fortifiée par les templiers en 1217, se trouve dans une presqu'île de rochers environnés par la mer; peu de voyageurs se détournent pour l'examiner. Il n'en reste que des pans de murailles, des débris de colonnes, et quelques ruines de l'ancien fort des chevaliers du temple : quelques misérables huttes de pêcheurs complètent l'ensemble de ce lieu de désolation, auquel on arrive à travers deux assises de rochers coupés à pic.

Kaisarieh. La splendide Césarée de Palestine (confondue par quelques écrivains avec Castel-Pellegrino) n'offre plus qu'un immense amas de débris. Cependant les fondements de ses fortifications

relevées par les croisés subsistent encore; les travaux sont d'une régularité parfaite et entourés d'un fossé profond. Quelques chacals sont aujourd'hui les seuls habitants de cette ville, où Hérode Agrippa, qui l'avait embellie, mourut rongé par les vers, et où saint Pierre baptisa le centurion Corneille (1).

Jaffa, l'ancienne *Joppé*, située dans une position délicieuse, entourée de massifs d'orangers, de myrtes, de grenadiers, environnée d'une atmosphère embaumée et d'un sol des plus fertiles, fut bâtie, disent les anciens auteurs, par Japhet, fils de Noé; elle était célèbre par son port spacieux, commode, et à proximité de Jérusalem. Ce fut là qu'Ityram, le Tyrien, fit aborder les cèdres destinés à la construction du temple. Jaffa fut prise par Judas Machabée, puis par Titus, dans les guerres contre les Juifs. Godefroy de Bouillon fit réparer le port et les murailles de Jaffa, qui était alors, comme aujourd'hui, le point de débarquement des pèlerins arrivant en terre sainte : en 1188, les Sarrasins s'en emparèrent sous Saladin; elle leur fut reprise par les croisés, pour retomber une dernière fois entre les mains du soudan d'Égypte : en 1799, l'armée française, commandée par Bonaparte, l'emporta d'assaut.

Jaffa est aujourd'hui une ville de 8 à 9,000 habitants, qui fait un peu de commerce, et doit surtout

(1) Jos. *Antiq. Jud.*, l. IV, ch. 9. *Act. Apost.*, ch. 10 et 12.

son bien-être à sa proximité de Jérusalem, dont elle est en quelque sorte le port et l'entrepôt : les environs en sont délicieux. Les jardins de Jaffa ont la réputation de produire les plus beaux fruits du monde; elle exporte une grande quantité d'oranges, citrons, grenades et pastèques dans toute la Syrie.

Rama, Ramlé ou *Arimathie*, la patrie de Samuel, de Joseph d'Arimathie, petite ville de quelques mille âmes, est située dans la fertile plaine de ce nom, sur le passage de tous les pèlerins qui se rendent à Jérusalem. Rama rappelle toujours ce sublime passage de l'Écriture, peignant la douleur d'une mère inconsolable : *Vox in Rama audita est* (1), etc., etc.

La plaine de Ramlé, qu'on traverse pour arriver à Jérusalem, présente, au printemps, le plus ravissant coup d'œil. C'est pendant quelques mois un immense tapis de verdure, émaillé de tulipes, d'anémones et de mille autres fleurs. La plaine se métamorphose ensuite en un vaste champ couvert des plus riches moissons. Mais quand les récoltes sont faites; quand le soleil d'Asie a desséché jusqu'aux moindres plantes, l'œil s'attriste profondément à la vue de cette terre rougeâtre de la Palestine, de cette terre dont rien ne rompt la sombre monotonie, excepté, de loin en loin, le pâle feuillage d'un olivier ou l'ombre immobile d'un térébinthe. Aussi l'impres-

(1) *Vox in Rama audita est, gemitus et ululatus multus; Rachel plorans filios suos et noluit consolari quia non sunt.*

sion première du voyageur peut être aussi différente que le tableau qu'il a sous les yeux. Au fond et à l'extrémité de la plaine, à travers une atmosphère limpide et azurée, se dessine à l'horizon une ligne de dentelures bleues bizarrement découpées. C'est le sommet des montagnes de la Judée. Derrière cet épais rideau est assise, au milieu de collines arides, Jérusalem, la cité sainte.

On quitte la plaine au village de Schoebat pour gravir les premières collines. La route serpente au milieu de défilés encaissés dans d'étroites vallées, repaires d'animaux sauvages, peuplées de bois taillis, de chèvrefeuilles odorants et d'arbrisseaux épineux. Mais, à mesure qu'on avance, la végétation diminue, et le chemin devient plus pierreux et plus aride. Cependant, deux heures avant d'arriver à Jérusalem, on traverse une dernière oasis de verdure et de fleurs. C'est la vallée de *Kariat-el-Anep,* autrement dite la vallée de Jérémie. Le village est adossé à mi-côte d'une colline située à droite de la route et plonge sur une délicieuse petite vallée, dont les jardins sont arrosés par un ruisseau. Sa position commande un défilé profond à l'entrée de la vallée, et semble une barrière naturelle. Aussi ce lieu était-il la retraite d'*Abou-Gosch,* brigand fameux par la terreur qu'il inspirait, et qui, avant la domination égyptienne, rançonnait les voyageurs et les pèlerins avec une incroyable audace.

Depuis *Kariat-el-Anep* jusqu'à Jérusalem, le voyageur ne rencontre que des monticules volca-

niques, des collines de pierre d'un gris cendré, des blocs d'une espèce de basalte déchiquetés et entassés, comme si un colossal édifice, écroulé tout d'un coup, eût formé des montagnes de débris et de blocs amoncelés. Les chardons et les épines sont les seules plantes qui croissent dans les interstices; l'aridité de ces lieux afflige l'âme. C'est bien là la *désolation de la désolation*. Jérusalem n'apparaît qu'au moment où l'on touche presque à ses murs. L'œil alors cherche avidement à reconnaître ces lieux célèbres qui s'offrent à lui; il croit découvrir le mont des Olives, le mont Sion, le Calvaire, comme si la première vue de Jérusalem avait un caractère tout particulier qui parle clairement à l'âme et à la pensée. Mais l'œil n'embrasse que l'aspect d'une pauvre ville de l'Orient, vaste espace couvert de maisons grisâtres, parsemé de distance en distance de quelques grêles minarets, d'où le musulman appelle les fidèles à la prière.

Cependant, en entrant dans Jérusalem par la porte de *Bab-el-Scham* ou de *Bab-el-Amout*, on est frappé d'un souvenir saisissant des croisades et du moyen âge, derrière ces murs crénelés, percés de mâchecoulis et semés de tourelles, où l'œil semble chercher quelque chevalier croisé couvert de fer ou un Sarrasin à la longue lance. Toutes ces murailles s'élèvent et serpentent autour de la ville sur des collines de débris et de décombres. Prise, reprise, saccagée, ruinée jusqu'aux fondements, jamais ville n'a été arrosée de plus de sang.

Les rues sont généralement étroites, tortueuses et mal pavées. Les bazars n'ont rien de remarquable, et la plupart des boutiques sont occupées par des marchands de comestibles. La population ordinaire, hors le temps dee solennités, se réduit à 17 ou 18,000 âmes; mais, à l'époque des fêtes, la ville, jusqu'alors triste et presque déserte, prend un aspect de vie et de mouvement extraordinaire. Vers Noël, des milliers de pèlerins affluent de tous les pays et quadruplent quelquefois la population. Cette foule immense, venue des points les plus éloignés, présente une étrange variété de mœurs, de langage et de costume. Le plus grand nombre des pèlerins arrivent de la Russie, de la Grèce et des provinces d'Arménie; les Latins y sont peu nombreux.

Les chrétiens de différents rits se partagent l'église du Saint-Sépulcre et les saints lieux. L'église du Saint-Sépulcre est un vaste monument d'architecture byzantine, élevé d'abord par sainte Hélène, mais augmenté ensuite à diverses époques; elle renferme sous le même toit le calvaire, le saint sépulcre, la tombe de Joseph d'Arimathie et plusieurs autres chapelles, où la tradition place plusieurs scènes de la passion. On s'étonne de trouver rassemblés dans un même édifice et sur un étroit espace tant de souvenirs imposants. Dans le trajet de la *voie douloureuse*, la foi plus pieuse que solide du chrétien assigne à des masures évidemment modernes, telles que l'arcade de l'*Ecce homo*, la maison de Véronique, celle du mauvais riche, l'au-

thenticité de la tradition. Mais, malgré ces apparentes inexactitudes, la *via dolorosa* n'en laisse pas moins une impression profonde. Le souvenir du lieu s'est conservé ; et qu'importe à celui qui veut douter de tout que la foi ardente du chrétien ait pris plus tard la maison qui s'est élevée sur le lieu du pieux souvenir pour celle dans laquelle le fait qu'il révère s'est réellement accompli ! C'est bien là cette ville de David, cette Jérusalem célèbre, cette cité malheureuse où tout réveille des souvenirs touchants et excite de profondes émotions.

En sortant de la ville par la voie douloureuse, l'on arrive au jardin des Olives, situé à demi-hauteur d'une colline assez rapide opposée à celle que l'on vient de descendre et qui n'en est séparée que par le lit desséché d'un torrent ; c'est le Cédron, qui ne roule avec impétuosité ses eaux bourbeuses que dans la saison des pluies. L'espace entre les collines que sépare le Cédron s'élargit peu à peu de quelques pieds, et forme une gorge longue, mais large à peine de quelques centaines de pieds dans sa plus grande largeur, c'est la vallée de Josaphat. Le jardin des Oliviers est entouré d'un petit mur à hauteur d'appui : il renferme cinq oliviers, vieux et décrépits, qu'on dit exister depuis le temps de J. C., et quelques autres moins anciens. Sur le sommet de la colline, les pèlerins vont contempler avec respect la pierre de l'ascension et l'empreinte sacrée que laissa, dit-on, sur le roc le pied du Sauveur en s'élevant aux cieux.

La vallée de Josaphat finit à la fontaine intermittente de *Siloë* ou *Bir-Ayoub*. On passe devant les tombeaux que l'on dit être ceux de Josaphat et d'Absalon : ce dernier est le plus simple, et forme un cube de pierre surmonté d'une pyramide à quatre faces, le tout entaillé dans un seul bloc de rocher dans la colline.

Je ne saurais, dans les limites que je me suis prescrites, entrer dans des détails et aborder tant d'autres lieux consacrés par la tradition et entourés du respect religieux de tous les cultes, même de celui des Turcs; car Jérusalem, *El-Khods*, ou la *Sainte*, la *ville sainte* par exeellence, est en vénération profonde aux musulmans, et le Grand Seigneur, dans les titres pompeux qu'il se donne, comme maître de tant de villes de son empire, ne prend que la modeste qualité de *protecteur des lieux saints*.

J'ai traversé plusieurs fois et dans tous les sens la Judée et les environs de la mer Morte, tantôt comme voyageur isolé, tantôt comme officier de l'armée d'Ibrahim-Pacha. J'ai suivi tous les bords du Jourdain et parcouru le pays de l'ancienne *Trachonite* à la suite de Soliman-Pacha. Des détails étendus sur ce pays pourront former plus tard le sujet d'une relation qui, nous osons l'espérer, ne sera peut-être pas sans intérêt.



CHAPITRE IV.

Gouvernement égyptien en Syrie.

Instinct. — Caractère belliqueux des Syriens. — Fanatisme. — *Kess* et *Yesmenis*. — Pavot blanc. — Anémone rouge. — Cruauté nécessaire aux anciens pachas turcs. — Action du gouvernement égyptien. — Sa politique.

Dans tous les temps et depuis l'antiquité la plus reculée, la Syrie a été un foyer de révoltes continuelles et de guerres intestines. Divisée autrefois en une multitude de peuplades ou de tribus, sous l'autorité d'autant de chefs séparés par des intérêts différents, ces petits peuples se faisaient presque sans relâche une guerre acharnée, occasionnée souvent par de légers motifs, tels que la possession d'un pâturage ou l'établissement d'une tribu sur un point revendiqué par les tribus voisines. Si les choses ont changé avec le temps, les antipathies sont restées les mêmes, et les populations actuelles de la Syrie, si différentes de religion, de mœurs et d'habitudes, presque toujours en inimitiés terribles, sont toutes plus ou moins belliqueuses. Le nombre des sectes n'a fait que s'accroître depuis quelques siècles, et cette multitude de croyances, souvent contradictoires, absurdes et intolérantes,

a jeté de nouveaux brandons de discorde parmi ces hommes qu'une religion unique et douce eût peut-être ralliés en fondant les intérêts.

Les Syriens, en général, sont braves, courageux, mais irascibles, et impatients au plus haut degré de toute domination, quelle qu'elle soit; le plus léger motif, la moindre insulte leur met les armes à la main. Cet instinct belliqueux dégénère souvent en rixes féroces et sanguinaires. Les montagnes de Naplouse offrent les plus fréquents exemples de ces combats entre les habitants d'un même village, ou entre ceux-ci et les villages voisins. D'anciennes dissensions, qu'on pourrait appeler politiques, divisaient, autrefois les montagnes de Naplouse en deux camps qui se faisaient une guerre acharnée. Deux frères, opposés et se disputant l'autorité, s'étaient mis chacun à la tête d'un parti, qui avait adopté une couleur, des signes de reconnaissance et des *cris de guerre* différents. Les *Kess* avaient pris le rouge pour leur couleur et celle de leurs drapeaux, et les anémones rouges pour insignes. Les *Yesmenis* avaient choisi la couleur blanche, et pour insignes les fleurs de pavots blancs. Depuis un grand nombre d'années déjà les partis n'ont plus de motifs de querelles, les deux compétiteurs au pouvoir sont morts, les intérêts ont changé, plusieurs gouvernements se sont succédé, et ont effacé les anciennes haines politiques; mais un fanatisme, sans exemple peut-être, a survécu vivace et puissant chez les Naplousains pour ces deux couleurs et ces

deux espèces de fleurs : le plus léger signe de mépris pour l'une d'elles amène des rixes sanglantes.

En 1834, des enfants du village de *Beit-el-Ma* s'amusèrent à effeuiller, sur le chemin, des fleurs d'anémone et à les fouler aux pieds en jouant; comme leurs parents étaient connus pour des *Yesmenis*, une foule de Naplousains du parti des *Kess* coururent aussitôt aux armes, en jurant de venger cette insulte prétendue. Plusieurs villages furent dévastés et cent trente individus tués. Il faut ajouter, cependant, que parmi les populations syriennes il en est peu qui aient des mœurs aussi farouches que les montagnards de Naplouse : ils se ressentent de leur origine grecque; mais à la turbulence et aux mauvais penchants des Grecs ils joignent aussi les vices des Arabes (1).

Avant l'invasion de la Syrie par Ibrahim-Pacha, le gouvernement de cette partie de l'empire ottoman donnait beaucoup de peine au divan : on ne pouvait le concentrer dans une seule main; c'eût été confier trop de pouvoir et d'autorité à un seul homme, et lui laisser ainsi des moyens redoutables de révolte. Malgré la division de la Syrie en quatre pachaliks, chaque pacha n'avait déjà que trop de disposition à la rébellion, et bien souvent le sultan n'était que souverain titulaire, lorsqu'un gouverneur ou pacha avait réussi à

(1) *Naplouse* est l'ancienne ville de *Sichem* ou *Sichar*, prise et dévastée sous Vespasien, puis rétablie ensuite sous le nom de *Flavia Neapolis* et peuplée d'une colonie grecque.

se créer assez de ressources pour oser braver les ordres de Constantinople. Ce fut ce qui arriva sous le gouvernement d'Abdallah-Pacha et de plusieurs autres encore. Cependant, à quelques exceptions près, les pachas gouverneurs en Syrie avaient rarement des moyens et des forces suffisants pour étouffer une révolte sérieuse dans leur gouvernement; ils étaient, chose étrange, toujours plus forts pour résister au sultan, leur souverain, que pour réprimer les insurrections, qui, il faut le dire, étaient quelquefois causées par leurs exactions.

Bien souvent des pachas ont été forcés de composer avec les rebelles; plusieurs même ont été déposés, d'autres brûlés (1) ou cruellement mis à mort: aussi, pour leur sûreté personnelle et pour prévenir toute tentative de révolte, ils avaient adopté un système de terreur permanente. Le sang coulait au moindre soupçon; les supplices les plus affreux avaient été mis en usage : on pendait, on empalait, on jetait sur les crocs en fer et l'on tenaillait les coupables. Par là, les pachas réussissaient souvent à éteindre, dans le principe, des conspirations dont ils seraient, sans cela, devenus les premières victimes. Il est malheureusement trop vrai qu'il n'y a que le système de la terreur et de la force qui puisse agir efficacement sur les populations syriennes et

(1) Quelque temps avant l'arrivée d'Ibrâhim Pacha en Syrie, les habitants de Damas mirent le feu au palais d'un pacha qui leur avait déplu. A Alep, les murs du château de Cheik-Yabrac ont porté bien souvent des têtes de pachas.

les maintenir dans le devoir. En général, le peuple arabe ne peut être contenu que par le sang et les supplices; il se rit de la clémence, qu'il traite de faiblesse, et ne connaît d'autres mobiles que la crainte et l'intérêt. C'est peut-être pour n'avoir pas su, dès le principe, employer à propos des mesures rigoureuses que la France, après dix années de guerre et de sacrifices continuels, n'a fait que fortifier toujours davantage la puissance d'Abd-el-Kader, et exciter le fanatisme des Arabes par des essais de civilisation que ceux-ci ne comprenaient point et attribuaient à la crainte et à la faiblesse.

Le gouvernement égyptien, ayant plus d'unité, était, par cela même, plus puissant et plus fort en Syrie que ceux qui l'avaient précédé. Néanmoins l'esprit de révolte n'était point étouffé; les populations conservaient leurs habitudes turbulentes. Il est juste d'ajouter que bien souvent, dans les dernières années surtout, les fonctionnaires égyptiens leur donnaient des motifs fondés d'exaspération; mais, vu la difficulté de lieux, le manque absolu de routes, la manière de combattre des Syriens, leur courage, leur opiniâtreté, jamais le gouvernement égyptien n'eût pu se maintenir en Syrie aussi longtemps et percevoir des contributions souvent très-fortes, si la population eût été d'une même religion ou secte. La diversité de races et de cultes favorisait extrêmement son caractère; car, d'après le système généralement suivi par les Osmanlis, il

cherchait toujours à fomenter la discorde entre les populations pour les empêcher de se réunir et de pouvoir se révolter avec quelques chances de succès. C'était donc en attisant les haines, jusqu'aux hostilités près, en opposant les sectes les unes aux autres; sous le masque habile d'une tolérance entière, que les Égyptiens soutenaient leur puissance en Syrie et y traitaient les Syriens en maîtres.

Il est nécessaire encore de signaler l'habileté de la politique d'Ibrahim-Pacha, dans ce pays, sous un autre rapport. Aucun peuple peut-être n'est aussi facile à influencer que le Syrien. Dans chaque secte ou dans chaque petit corps de cette nation, il existe quelques familles anciennes, espèce d'aristocratie ou de noblesse, que toutes les autres entourent d'une vénération profonde et d'un entier dévouement. Ibrahim avait tiré le plus grand parti de ces dispositions; il s'efforça de s'attacher ces familles par tous les moyens possibles, en comblant leurs membres de profits et d'honneurs; mais aussi il ne négligea point de jeter des rivalités entre elles quand il le fallait : il avait eu soin, surtout, de profiter de l'enthousiasme qui éclata lors de sa conquête du pays, pour écraser sans bruit et avec beaucoup de politique celles de ces familles qui étaient mal disposées à son égard.

A son entrée en Syrie, les familles de *Beit-Toucan* et de *Beit-Gerare* avaient la plus grande influence sur les montagnes de Naplouse; l'une avait tenu autrefois pour le parti des *Kess*, l'autre

pour celui d'*Yesmeni*. Quoique rivales, elles s'étaient réunies pour en humilier une troisième, celle des *Abdulhadis*, qui avait toujours eu le dessus jusqu'alors. A son arrivée, Ibrahim, instruit de ces circonstances par le Vénitien Catafago (1), la releva de son humiliation, la mit en état de reprendre le dessus, et bientôt les deux autres, dévouées au sultan et molestées par les *Abdulhadis*, quittèrent la Syrie, laissant à ceux-ci l'influence la plus complète sur les montagnes. Ibrahim-Pacha ne cessa de prodiguer des faveurs aux Abdulhadis, pour les compromettre à tout jamais vis-à-vis de la Porte et les attacher irrévocablement à son gouvernement.

Dans le Liban, ainsi qu'on le verra plus tard, il usa d'une autre politique en relevant secrètement la maison druse des *Amardis* pour faire équilibre à deux autres, celles des *Inobelats* et *Naccadis*, qu'il considérait comme trop puissantes.

Dans la Palestine, il agit à peu près de même, variant toujours sa politique selon le plus ou moins d'avantages qu'il pouvait en retirer.

(1) La famille Catafago jouit d'une influence considérable en Syrie, surtout dans les montagnes de Naplouse et les environs de Nazareth. Le chef de cette famille respectable est né à Venise : vieillard de plus de 76 ans, il est encore plein de feu et de vigueur ; c'est un homme d'une adresse et d'un esprit remarquables. Lors de l'invasion de la Syrie par Ibrahim-Pacha, M. Catafago rendit de grands services à ce général égyptien en disposant favorablement pour lui les populations. Depuis cette époque, la famille Catafago disait avoir à se plaindre d'Ibrahim.

On conçoit donc qu'un mode gouvernemental de cette espèce, systématiquement suivi à l'égard de races, de sectes ennemies et de croyances différentes, prévienne facilement des révoltes générales. Aussi, chaque fois qu'une population s'insurgeait, les autres, quoique ayant peut-être les mêmes motifs d'y prendre part, attendaient avec impatience l'issue de l'événement, et y trouvaient toujours une compensation et un sujet de satisfaction. Les Égyptiens parvenaient sans doute à étouffer la révolte, car ils employaient des mesures énergiques; mais éprouvaient-ils quelques pertes, tout le peuple s'en réjouissait comme d'un succès : lorsque, au contraire, les troupes d'Ibrahim-Pacha écrasaient les insurgés, c'était une grande satisfaction pour les autres sectes de voir une religion rivale humiliée.

On remarquera que ce sont tantôt les Druses, tantôt les Métualis, les Maronites ou les Ansariens, qui se révoltent, mais toujours isolément (1).

(1) L'insurrection du Liban, au mois de juin 1840, sert à confirmer ce que nous avançons ici.



CHAPITRE V.

Administration.

Administration des Égyptiens. — Difficultés et confusion. — Anna Bahry, l'homme aux monopoles. — Note sur un gouverneur d'Alep et son champ de raves. — Les *mutsellims*, ou gouverneurs de ville. — Création d'espèces de *municipalités* appelées *divans scioris*. — Leurs instructions et composition.

A la volonté absolue des anciens pachas-gouverneurs, Méhémet-Ali, le premier et le seul peut-être de sa race, avait eu l'idée féconde et généreuse de substituer, dans ses États, une administration sage, des pouvoirs judiciaires régulièrement organisés, et un mode de gouvernement nouveau basé sur des lois justes et appropriées aux besoins du pays. Que cette idée ait surgi spontanément en lui, ou qu'il y ait été amené successivement par la force des choses et comme par une conséquence naturelle des innovations tentées précédemment, c'est ce qu'il serait difficile d'expliquer; mais il n'en est pas moins vrai qu'en Égypte une administration nouvelle et mieux réglée, quoique imparfaite encore, avait été substituée à l'ancienne, que des changements considérables avaient eu lieu dans le but de restreindre l'ar-

bitraire des fonctionnaires. Si, malgré ces efforts, en Égypte, et sous les yeux mêmes du maître, ces sages réformes étaient beaucoup plus spécieuses que réelles; si l'arbitraire y existe toujours au même degré, quoique sous d'autres formes (1), on doit penser qu'il était difficile de donner au gouvernement de Syrie, province nouvellement conquise et différant essentiellement de l'Égypte, une marche régulière et suivie. Aussi la forme de ce gouvernement, sous l'autorité de Méhémet-Ali, était si peu déterminée, que les chefs mêmes paraissaient ne pas la comprendre. Cela est, au reste, assez simple à concevoir. Les anciens usages, les anciennes lois n'é-

(1) Lorsque nous disons que l'arbitraire existe encore en Égypte, malgré tout ce qu'a fait Méhémet-Ali, nous parlons avec vérité. Voici une simple remarque à l'appui. On a dit, avec vérité, que personne autre, en Égypte, que le vice-roi n'a le droit de condamner à mort, et que tout criminel est maintenant jugé par un tribunal et condamné d'après les lois; mais il aurait fallu ajouter que le moindre *mamour* (gouverneur de district), ou même un *cheik-beled* (chef de village), a le droit de faire appliquer à un de ses administrés un nombre illimité de coups de bâton. Fort souvent la mort est le résultat de cette peine, et le chef qui a ordonné la bastonnade n'est nullement recherché. Il peut donc arriver que, par motif de vengeance particulière, un *mamour* use de ce droit envers un malheureux jusqu'à ce que la mort s'ensuive. Il ne pourrait pas faire couper la tête, mais il a à sa disposition un supplice mille fois plus cruel. Si toutefois on lui enlevait ce droit, dont il peut abuser et dont il abuse en effet fort souvent, il n'aurait, dès lors, presque plus d'autorité sur ses administrés. L'arbitraire ne peut disparaître si promptement, il est encore une des nécessités du pays, et ces institutions légales européennes ne servent, pour le moment, qu'à y habituer peu à peu les indigènes.

taient point abrogés, ne pouvaient l'être de *droit*, puisque tout dérive de la loi religieuse et du livre saint. D'un autre côté, le système égyptien ne pouvait être établi dans ce pays du jour au lendemain, d'autant plus que, dans une foule de cas, il était en contradiction ouverte avec les coutumes et les préjugés enracinés des Syriens. Il en résultait donc une confusion incroyable. Les pouvoirs n'étaient nullement tranchés; on opposait toutes les branches d'administration, tous les hauts fonctionnaires les uns aux autres, et sans distinction de spécialité. Chacun croyait qu'il était dans ses attributions de décider dans des cas douteux. De là des délais interminables et un flottement continuel dans la marche des affaires. Cependant le but unique de Méhémet-Ali était de donner la plus grande centralisation possible, l'unité la plus entière à son gouvernement dans toutes les parties de ses États; mais le choix des hommes, surtout des hommes d'État lui manquait. Tel système qui, en Égypte, pouvait produire des résultats satisfaisants était impraticable en Syrie. Régir les populations syriennes par les mêmes moyens que les peuples d'Égypte, que le *fellah* si patient, est chose moralement impossible. Méhémet-Ali aurait su apprécier cette différence, mais il n'en était pas de même de ses fonctionnaires, qui manquent le plus souvent de tact et de vues élevées.

Cette confusion, funeste au premier abord, était cependant, dans un certain sens, assez utile aux intérêts du pouvoir et du trésor égyptiens. Les em-

ployés, sans cesse opposés, quoique ayant continuellement besoin de leur mutuel concours, ne pouvaient, disaient-on, s'entendre. Outre qu'on était ainsi à l'abri de toute crainte d'insurrection de la part de ceux d'entre eux qui étaient puissants, on pensait aussi, mais à tort, qu'il leur serait plus difficile d'extorquer arbitrairement de l'argent au peuple. Cependant toute affaire supposée favorable au gouvernement et lui offrant des bénéfices réels ne devait pas, pour cela, marcher avec moins de rapidité; car tous les pouvoirs, tous les fonctionnaires devaient ensemble veiller aux intérêts du *miri* (1), et ne rien concéder à cet égard.

Ibrahim-Pacha s'occupait de l'administration civile, quand il le jugeait à propos et à son avantage : lorsqu'il ne lui convenait pas de rendre une justice qui pouvait lui devenir onéreuse, il n'était que généralissime ou séraskier.

Le gouverneur de la Syrie, Chérif-Pacha, résidait à Damas, sous le titre pompeux d'*Eckumdar Arabistan* (gouverneur général d'Arabie), et avec les pouvoirs les plus étendus; il avait sous son commandement toute la Syrie, depuis les frontières d'Égypte jusqu'à celles des pachaliks d'Alep et de la

(1) Le *miri*, en terme général, est ce qu'on appelle en Europe le *fisc* (on appelle aussi *miri* l'impôt territorial, quoique dans un autre sens). Par une singularité assez étonnante, les Syriens ont en quelque sorte personnifié ce *fisc* ou ce *miri*. Pour bien des populations ignorantes de l'intérieur du pays, c'est un redoutable fantôme qui dévore sans cesse; en un mot, une idéalité fantastique.

Cilicie. Son autorité était en quelque sorte en dehors des attributions d'Ibrahim.

Chérif-Pacha était fort jaloux de son pouvoir: c'était un vieillard petit et rusé, au coup d'œil fin et au sourire ironique; sa parenté avec Méhémet-Ali lui donnait l'espoir de l'impunité.

Ce pacha, autrefois gouverneur de Saïd ou de la haute Égypte, lorsqu'il n'était que chérif-bey, usait de prévenance et de politesse dans ses actes, quoiqu'il fût assez cruel par caractère. Malgré ses immenses richesses, il était avide d'argent. Ibrahim lui portait au fond du cœur une haine profonde, voilée sous les apparences de la bienveillance et de l'amitié, mais n'attendant que l'occasion pour éclater. Il est probable que leur autorité était souvent en contact et en opposition.

Tout le district d'Alep, ou l'ancien pachalik de ce nom, était de même gouverné par Ismaël-Bey, cousin d'Ibrahim-Pacha, jeune homme rempli de capacité, mais un peu trop fanatique et trop avide d'argent (1).

(1) Voici un fait qui pourrait, au besoin, être attesté par tous les habitants d'Alep. Ce gouverneur faisait acheter pour son compte tous les monopoles de la ville d'Alep. Peu d'individus se présentaient pour entrer en concurrence avec le gouverneur général, dont on reconnaissait les agents : ainsi il les obtenait à bas prix. Outre que ce gouverneur était le seul boucher, le seul marchand de fruits, etc., son au o-rité lui donnait les moyens de réaliser d'autres bénéfices. On raconte ainsi, à Alep, la manière dont il écoulait ses denrées. Ayant fait semer un immense champ de raves et un autre de pastèques, il fit venir chez lui les détailleurs de ces sortes de légumes et de fruits. — Combien

La *Cilicie* ou pachalik d'Adana avait pour gouverneur *Crociud*-Pacha, fonctionnaire à préjugés, sans grandes ressources, mais actif, énergique, dévoué, et d'un rare désintéressement.

Le pachalik d'Acre avait un *moudir* ou préfet, relevant directement de Chérif-Pacha. C'était une espèce de sinécure, bien rétribuée, créée pour un membre de cette famille des Abdulhadis, dont il a été question dans le chapitre précédent, et qu'à tout prix le gouvernement égyptien tenait à s'attacher, à cause de son influence sur les montagnes de Naplouse. Ce moudir dépendait entièrement du gouverneur général, Chérif-Pacha : on lui rendait de grands honneurs, mais il n'avait qu'un simulacre d'autorité; et du reste, Cheik-Abdulhadi était un homme tout à fait nul.

Anna Bahry-Bey était à la tête de l'administration financière, et dirigeait également la haute comptabilité civile et militaire. Cet homme, Arménien d'origine, doué d'une grande souplesse, était, en Syrie, le mobile et l'âme du plus absurde monopole.

vendez-vous chaque rave grosse ou petite? demanda le bey. — Trois paras, répondent les marchands. Aussitôt Ismaël envoie un de ses mameluks avec les marchands pour leur faire acheter tout le champ de raves à trois paras pièce, et toutes les raves sont minutieusement comptées. Il est vrai qu'Ismaël-Bey, pour assurer le débit à ses acheteurs, ne laissait arriver au marché aucun autre débitant tant que ses produits n'étaient pas écoulés. Du reste, ce système avait été emprunté à Moharrem-Bey, gendre du vice-roi, qui agit ainsi à Alexandrie, sous les yeux mêmes de Méhémet-Ali, et au su de toute la population européenne de cette ville.

On croirait difficilement jusqu'à quel point il avait réussi à capter la confiance d'Ibrahim-Pacha, et surtout du vice-roi, et à exploiter, mais au détriment du gouvernement, toutes les branches du monopole. Un seul exemple en donnera une idée : après l'avoir établi dans toutes les villes de la Syrie, sur toute espèce de comestibles, même sur les légumes les plus vils, Anna Bahry-Bey voulut, en 1838, prouver une augmentation rapide dans les revenus du miri depuis sa gestion. Dans ce but, il fit une tournée dans les villes de sa direction, afferma aux plus offrants l'exploitation des appaltes, en donnant aux enchérisseurs la faculté de doubler le prix des denrées. La viande, par exemple, qui se vendait alors 1 piastre $\frac{37}{40}$ l'ocque, fut portée à 4 piastres $\frac{25}{40}$. L'augmentation de cet appalte produisit un bénéfice net de 8,760 piastres dans la seule petite ville de Seyda. Mais le gouvernement, qui achetait la viande pour les troupes, la payait au même prix, moins toutefois une réduction de 10 paras, comme viande de qualité inférieure. En somme, les dépenses qui en résultèrent pour une seule année dans cette petite ville montèrent à 13,900 piastres de plus que l'année précédente. C'était donc une perte réelle de 5,140 piastres, outre l'exaspération que ce prix élevé avait produite parmi les habitants. Mais Anna Bahry-Bey n'avait fait valoir que le bénéfice fait par le monopole. Les comptes tenus en double pour le civil et l'armée, sous sa direction immédiate et dans une spécialité où le contrôle était assez difficile, ne

présentèrent que le bénéfice net fait sur les appaltes, et Bahry-Bey reçut un nouveau grade en témoignage de la haute satisfaction du vice-roi pour cette étrange spéculation. Ce fait, quoique exactement vrai, paraîtra incroyable en Europe. C'est ainsi que le vice-roi, qui, en Syrie, ne pouvait tout voir par lui-même, était journellement trompé jusqu'au dernier jour de son autorité; il ne connut peut-être jamais la situation réelle de ce pays et la manière dont il était administré.

Germanos Bahry, frère d'Anna-Bey, fonctionnaire dénué de toute espèce de talents, suivait en aveugle les exemples de son frère, dans le pachalik d'Alep, dont il dirigeait également l'administration; mais il partageait, dit-on, les profits avec le gouverneur, pour avoir ainsi toute liberté d'agir.

Chaque ville de la Syrie avait un gouverneur ou *mutsellim*, recevant les ordres du gouverneur général. Ce mutsellim empiétait continuellement sur les attributions du *cadi;* car il rendait souvent la justice et remplissait la plus grande partie des fonctions des anciens *juges de paix* en Europe. Le *mutsellim* était spécialement chargé de la surveillance, de l'administration de la ville et de presque tous les détails, qui sont du ressort des conseils municipaux en France; il avait sous ses ordres un secrétaire du gouvernement, appelé *el mubacher,* qui cumulait en même temps les fonctions de *saraf* (caissier ou receveur). *Le mubacher* était chargé, sous sa responsabilité personnelle, des comptes

d'administration de la ville et de la recette des contributions directes et territoriales, soit du *ferdé* et du *miri*. Ces employés, qui, en Syrie, répondaient aux *mallems*, cophtes d'Égypte, étaient ordinairement choisis dans la classe des chrétiens rayas, parce qu'il est plus facile de trouver parmi ceux-ci les connaissances de comptabilité que l'on exige : ils étaient, du reste, placés sans garantie ni cautions, et recevaient un minime traitement, suffisant à peine à leur entretien; mais, en revanche, ils connaissaient mille moyens d'augmenter leurs appointements, soit par des transactions sans exemple en Europe, soit en rognant les pièces d'or et d'argent, ou en les faisant ronger dans des acides mêlés d'eau. Tant qu'il n'y avait pas de plainte formulée, ils continuaient ce genre d'industrie; mais s'il y avait plainte, ce qui arrivait souvent, alors le *mubacher* accusé payait de sa vie ou par des centaines de coups de bâton l'infidélité de sa gestion au contrôleur en chef, le cruel *Munib*, *divan-effendi* d'Ibrahim-Pacha, c'est-à-dire le président de son conseil de contrôle et gestion pour les contributions directes et le *miri*.

Toute ville de 2,000 âmes et au-dessus avait, en outre, un divan communal, espèce de conseil municipal, appelé *divan sciori*, dont le président était choisi parmi les habitants et ne relevait point du *mutsellim* ou gouverneur de l'endroit. Cette institution datait seulement de la conquête de la Syrie par Ibrahim-Pacha. Par une mesure de tolérance

inouïe jusqu'alors, et dont l'idée fait le plus grand honneur à Méhémet-Ali, mais qui excitait à un très-haut degré le fanatisme musulman, ce conseil devait être composé des négociants et gens notables de chaque ville, au nombre de 13, 17 ou 21, selon son importance, et sans égard à la religion, car les deux religions chrétienne et musulmane devaient y être représentées (1). Cette institution, due tout entière à Méhémet-Ali et à Ibrahim-Pacha, était éminemment libérale; mais comme toute innovation de ce genre dans un pays si peu préparé à de telles institutions, elle ne produisait aucun bon résultat: avec tant d'attributions, ce divan n'en remplissait aucune à la satisfaction générale; quand même il eût été bien composé, il n'aurait encore pu le faire, car il était à la fois un conseil de préfecture, un tribunal de commerce, de jurés, une assemblée de prud'hommes et une cour des comptes : on le nommait *divan sciori*, c'est-à-dire assemblée consultative. On pouvait en appeler pour la forme aux divans scioris d'Acre, de Damas, qui formaient à peu près des cours d'appel, puis enfin, en dernier ressort, à celui du Caire, qui décidait souverainement; mais nul ne s'est jamais hasardé à pousser les choses jusque-là.

Toute affaire qu'un gouverneur de ville ne pouvait prendre sur lui de décider était déférée au *divan sciori*, qui donnait son opinion, s'en rappor-

(1) A moins que la ville ne fût entièrement musulmane.

tant ordinairement, pour l'exécution, à Ibrahim-Pacha, qui homologuait ou s'y refusait selon son idée, je dirais presque son bon plaisir, quoiqu'on se gardât bien de proposer à son approbation suprême des choses contraires à l'intérêt du gouvernement. Le premier article des instructions de ce divan portait : *Le divan sciori se pénétrera bien qu'il doit, avant tout, veiller aux intérêts du miri.* C'est de la sorte aussi que se traitaient les affaires européennes, qu'on renvoyait sans cesse d'un divan à l'autre, avant de les déférer à celui de Soliman-Pacha, chargé spécialement des relations avec les Francs.

En résumé, peu d'ordre avait présidé à la création du divan sciori : les règles qui lui étaient imposées étaient vagues pour tout ce qui n'avait pas rapport aux intérêts du miri. Aucun mode de renouvellement n'avait été déterminé, et les intérêts de castes et de personnes avaient beaucoup trop d'empire. Du reste, nous le répétons, tous ces vices radicaux tenaient à la nouveauté de cette institution, encore à l'état d'enfance, mais qui n'en témoignait pas moins hautement des vues grandes et généreuses de Méhémet-Ali.



CHAPITRE VI.

Jurisprudence, code civil et criminel.

Source des lois. — Le *sunnet.* — Les commentaires. — Quatre sectes de docteurs.—Justice et religion.— Le *meekémé.*—Talion. — Peines capitales. — Moyens d'éluder la loi. — Hypocrisie. — *La charge d'un chat.* — Les faux témoins. — Les actions , ou le group cacheté. — *Le meurtrier d'un chien errant.* — Singulière avanie sur les Juifs. — *Les queues de renard.* — *Le pelletier, les Arméniens et le pacha.*

En Syrie, comme dans tous les États musulmans, tout est basé sur la religion. Le Coran (le livre par excellence) est le texte original des lois et préceptes; il sert à la fois de code religieux, politique, civil, criminel et commercial. Dans la religion de Mahomet, disent les dévots musulmans, les plus grandes et les plus petites choses de la vie doivent être tirées du livre du prophète, qui renferme aussi les préceptes des sciences découvertes et secrets (1).

Le fond de l'assertion des musulmans est exacte-

(1) Au bombardement de..... un uléma considérait avec étonnement et douleur les ravages causés par les bombes et les projectiles incendiaires. Un Européen lui demanda si l'invention de ces moyens de destruction se trouvait dans le Coran. — Tout est dans le livre sacré, répondit l'imperturbable uléma; il ne s'agit que de le lire assez bien pour savoir l'y trouver.

ment vrai; toutes leurs pratiques dérivent de ce livre universel; leurs codes, qu'ils comprennent aussi comme une partie de ce livre religieux, se composent de volumineux commentaires des premiers imans, qui ont suivi le prophète et de quelques docteurs célèbres, qui viennent ensuite, mais seulement dans les trois premiers siècles de la religion musulmane; car Mahomet avait dit : « Mon siècle est le « meilleur pour le règne de la foi, de la vérité; *ce-« lui qui le suivra ne le vaudra pas, mais sera « encore meilleur que celui qui viendra ensuite, « et qui sera le dernier du règne de la vérité, de « la foi et de l'observance religieuse.* »

Outre les commentaires de la loi, on admet encore le *sunnet*, comme source des lois civiles, politiques, criminelles, etc. Ce livre est le récit de la vie du prophète, ou plutôt un recueil complet de ses faits, gestes et préceptes.

Quatre sectes ou commentaires sont plus généralement suivis, ce sont ceux des *Hanifis*, *Chaafiés*, *Malikis* et *Hanbelys*. Les deux premiers sont les plus répandus en Syrie, surtout celui des *Chaafiés*, que les chrétiens invoquent toujours dans leurs différends avec les musulmans, parce qu'ils y trouvent des lois plus favorables et plus tolérantes pour eux que dans les trois autres. Ces commentaires n'ont pu occasionner aucun schisme; ils ne diffèrent en rien quant aux dogmes principaux, tels que l'unité de Dieu, la sainteté de la mission de Mahomet, ni

même quant aux préceptes de morale ou de législation, sur lesquels le prophète lui-même s'est expliqué. La différence ne porte donc que sur des points de morale ou des questions de droit demeurées douteuses. Chacun de ces docteurs a laissé son commentaire à la province où il était né, et qui s'est fait une gloire de l'adopter.

Ces digestes, monuments de la foi musulmane, tracés à l'époque de sa pureté, sont d'une équité et d'une morale beaucoup plus belles qu'on ne le pense communément en Europe. On a calomnié la loi de Mahomet, parce qu'on ne la connaissait qu'imparfaitement. Elle contient sans doute des aberrations étranges, mais elle renferme aussi des préceptes sublimes de tolérance, de charité, d'hospitalité et de secours mutuels, en même temps que des lois sages, équitables et appropriées au pays.

On comprend facilement que, les lois civiles et criminelles étant si intimement liées à la religion, il était très-difficile à Méhémet-Ali et à son fils d'y faire des changements trop brusques. Quoique le vice-roi comprît l'urgence de réformer entièrement les codes, selon les nouveaux besoins et les progrès faits jusqu'alors, il ne pouvait y procéder, même en Égypte, que fort lentement et avec beaucoup de circonspection. En Syrie, à plus forte raison, on ne devait réussir qu'en habituant par degrés les fanatiques syriens à d'autres lois, sans paraître les imposer. On peut donc dire qu'il n'existait plus

en Syrie, sous le gouvernement du vice-roi, de pouvoir judiciaire régulièrement constitué (1).

Les gens du pays prétendaient avoir énormément perdu, sous ce rapport, depuis les créations nouvelles faites par les Égyptiens. On le conçoit, dans ce sens, qu'il devait y avoir conflit et incertitude perpétuelle entre les diverses autorités civiles ou judiciaires; les anciennes qui existaient toujours de fait, et les nouvelles qui décidaient quelquefois des affaires hors de leur compétence.

Autrefois, les pachas ou les kiayas, leurs délégués, se chargeaient des affaires criminelles et de la police; les cadis, des affaires contentieuses et de la partie civile. La justice à la manière turque, quoique dénuée de formes, est peut-être la meilleure, quand elle est rendue par des gens honnêtes, ce qui arrive plus souvent qu'on ne le croit généralement; le bon sens naturel aux hommes illettrés en est la base, la promptitude n'en est pas le moindre avantage. Sans doute il arrivait quelquefois que le juge agissait mal, ainsi que dans beaucoup d'autres pays; mais, disent les Syriens, avant l'arrivée des Égyptiens, l'on savait, au moins, à qui s'adresser pour demander justice, tandis que, depuis la création du divan *sciori*, ce nouveau pouvoir jetait une très-grande confusion.

Quoique ce divan fût destiné à contre-balancer et

(1) L'armée suivait le code militaire français, mais extrêmement modifié.

à modifier les jugements des gouverneurs, il devenait souvent, par sa composition même, un nouveau monopole d'injustice et de partialité; au surplus, il n'avait guère servi qu'à empiéter aussi sur les pouvoirs du seul juge prononçant d'après les lois écrites, le cadi, dont les attributions s'en étaient allées en partie avec le respectable *kaouk* (1).

Le gouvernement égyptien allouait aux autorités de forts traitements, pour en empêcher la vénalité. Malgré cela, les Syriens prétendaient que tout s'achetait encore, quoique d'une manière beaucoup plus voilée qu'auparavant; car, sous la domination de la Porte, plusieurs juges n'en faisaient point mystère et s'excusaient sur l'insuffisance de leur traitement. Cette assertion des Syriens est dénuée de fondement, et ils citeraient difficilement des exemples pareils sous le gouvernement d'Ibrahim-Pacha.

Chaque ville avait encore un cadi jugeant les causes minimes; principalement les difficultés entre voisins. Il connaissait des transactions commerciales et dressait les actes de vente, de donations, etc. Le titre légal que dresse le cadi pour des ventes et autres contrats s'appelle un *hodjiet*: il lui est alloué pour salaire un droit de 1 à 2 $^1/_4$ pour 100 de la valeur stipulée. Enfin le cadi, dont la décision était si

(1) Le kaouk est une coiffure particulière aux gens de loi musulmane; c'est un bonnet fort élevé, autour duquel le turban est roulé : il était aussi, jadis, le signe distinctif des gouverneurs.

respectée jadis, se trouverait presque réduit au rôle insignifiant de notaire ou de greffier. Cependant, comme il était ordinairement le seul qui eût une connaissance parfaite des lois écrites et des volumineux commentaires du Coran, on l'appelait souvent à donner son opinion au sein même du divan sciori.

Dans des causes majeures, le cadi est assisté de deux ou plusieurs docteurs, muftis ou *naïbs*, qui sont les substituts de ces derniers. Un *kiatib*, ou secrétaire, enregistre les décisions de ce tribunal, appelé *el mekkemé*. Le jugement du mekkemé est rarement infirmé : l'on ne pouvait en appeler qu'au grand cadi, délégué de Constantinople, dans quelques-unes des villes les plus considérables de l'empire. Aucun de ces juges n'est inamovible. Comme toute justice émane du sultan, le représentant de Dieu, celui-ci choisit ceux qui lui paraissent avoir les capacités nécessaires, pour les envoyer rendre la justice en son nom dans les diverses parties de son empire; il les rappelle et les change de même, selon son bon plaisir.

Les juges turcs ont ordinairement une sagacité étonnante pour démêler la vérité. Il est fâcheux que quelques-uns emploient des moyens cruels pour y parvenir, mais aussi il est rare qu'ils en fassent usage envers un innocent. L'application de la peine est fort simple et rigoureusement déterminée par le Coran, le *sunnet*, ou les commentaires, dans la plupart des cas. Pour le meurtre, les blessures graves, le coupable est condamné par la loi à la

peine du talion; car le prophète dit expressément : *OEil pour œil, dent pour dent, bras pour bras*. La victime, ou ses proches parents, peuvent néanmoins faire rémission de cette peine, moyennant une somme convenue, que le coupable s'engage à leur payer. Cependant, sous Ibrahim-Pacha, les meurtriers étaient presque toujours mis à mort sans qu'ils pussent user de cet avantage.

Durant la domination égyptienne en Syrie, les gouverneurs, pachas ou hauts fonctionnaires, tels que Soliman-Pacha, Crociud-Pacha, Chérif-Pacha, etc., pouvaient seuls condamner quelqu'un à mort : ordinairement, ils en référaient à Ibrahim; cependant ils s'en dispensaient dans certains cas, ou ne l'en prévenaient qu'après l'exécution.

En février 1840, un chrétien fut assassiné au milieu de la ville de Seyde par un nègre musulman. Soliman-Pacha condamna immédiatement le meurtrier à être décapité. Cette exécution souleva de violents murmures, parce qu'on sacrifiait un musulman à un chrétien. Soliman-Pacha dut menacer de la même peine quiconque s'élèverait contre cet acte d'autorité et de justice, puisque Méhémet-Ali voulait que tous les individus, sans distinction de religion, jouissent dans ses États d'une égale protection.

Les exécutions capitales en Syrie, comme dans tout l'empire ottoman, sont la décapitation, la corde, et, dans des cas extrêmement rares, le pal pour les grands criminels. Sous les Égyptiens, cet horrible supplice avait été supprimé dans les der-

nières années, et remplacé presque toujours par la simple décapitation. La seule peine correctionnelle était toujours la bastonnade; jamais d'amendes.

Si la justice criminelle n'est pas toujours régulièrement rendue, les transactions civiles occasionnent bien plus d'abus encore. Ce n'est point que les lois manquent : les digestes, au contraire, sont trop volumineux; ils contiennent une trop grande quantité de préceptes, souvent contradictoires. Le musulman d'aujourd'hui, et particulièrement le musulman syrien, quoique encore fanatique quant à ses dogmes, a beaucoup dégénéré de la ferveur primitive de l'islamisme; il a inventé une multitude de subterfuges, de grossières escobarderies, afin de se soustraire aux préceptes de morale qui le gênent dans son avidité pour le gain et les plaisirs. Je citerai quelques cas qui pourront donner une idée de cet assemblage bizarre de lois, ordinairement sages et dignes, quelquefois ridicules et extravagantes, comme aussi des subterfuges qu'emploie le musulman syrien pour éluder sans péché l'obligation que lui impose la loi.

La morale pure du Coran repousse toute espèce d'intérêt pour prêt d'argent, quelque léger qu'il soit, parce qu'elle ne considère le prêt, en général, que comme un service rendu à un frère dans un besoin pressant. Le seul gain d'argent licite est celui qui a lieu dans le commerce, quel qu'il soit. Or, afin de concilier l'avidité du lucre avec le fanatisme

religieux qui existe encore chez quelques individus, voici le moyen qu'ils emploient pour mettre leur conscience à l'abri et satisfaire en même temps à l'exigence de la loi. Le dévot musulman qui, sans faire de commerce, prête son argent à usure, et souvent à une usure effrayante, fait stipuler devant le cadi la somme livrée, augmentée de tout l'intérêt convenu. Le contrat se rédige ainsi : le débiteur reconnaît devoir telle somme, à titre de payement d'une ou de plusieurs charges de savon, d'*indigo*, etc. Le contrat terminé, on se rend chez le créancier, qui livre la somme moins l'intérêt; puis, avec la plus grande gravité, il prend le premier petit animal qui lui tombe sous la main (il en a ordinairement pour cet usage), lui attache sur le dos deux légères charges de la marchandise mentionnée, et les remet au débiteur, qui doit soigneusement les emporter. L'intérêt reçu n'est considéré alors que comme une gratification. Il est à remarquer que le prêt est toujours à terme très-rapproché, et que le créancier reçoit encore en nantissement, pour chance de mort, un objet de valeur souvent double.

Aucun pays, même l'Italie, ne fournit, plus facilement et à meilleur compte, de faux témoins. Il en est en Syrie, sous ce rapport, comme dans tout le reste de l'empire : la déposition de deux témoins suffit, dans tous les cas, excepté celui d'adultère, pour former preuve légale. Chaque partie trouvera toujours deux témoins prêts à affirmer par serment tout ce qu'elle voudra. Le crime de faux

témoignage semble ne pas effrayer le musulman syrien, qui sait transiger avec sa conscience et la loi, qui lui défend le mensonge comme un péché honteux. Il ne veut voir dans le faux témoignage que deux biens, le service rendu à lui-même, qui en touche le salaire, puis à celui pour lequel il témoigne; ces deux services effacent à ses yeux le tort qu'il fait à un seul individu. La loi du Coran punit cependant rigoureusement ce crime. Le faux témoin, au civil, est frappé d'infamie, et promené sur un âne; au criminel, il est bâtonné plusieurs fois, et reçoit enfin la peine portée contre la victime de son faux serment.

La loi écrite et le droit coutumier laissent toutefois en Syrie, comme dans les autres parties de l'empire, une latitude énorme pour récuser les témoins; mais il est rare qu'on en fasse usage. Sous le nom de *Sakat-el-Adely* (manquant de l'équité voulue), une partie a le droit de récuser pour témoin de sa partie adverse tout musulman qui n'a point de barbe ou qui l'a coupée, qui fume ou qui a été vu mangeant dans la rue, tout homme qui ne porte pas le turban, tout individu avec lequel la partie récusante aurait eu un démêlé grave depuis dix ans, enfin tout marin, tout militaire, ou d'une profession qui puisse entraîner la mort sans les ablutions du cadavre.

Les commentaires du Coran consacrent le droit de *proximité* en ce sens que, dans la vente d'un immeuble, après le contrat, le plus proche voisin

attenant à la propriété vendue a droit d'intervenir et d'en réclamer la possession aux mêmes conditions; ce droit lui est conservé pendant un assez long espace de temps. Pour éluder cette loi, on stipule, dans l'acte passé devant le cadi, le prix de vente, plus un *group d'argent cacheté, valeur inconnue*. L'acheteur remet alors au vendeur un petit sac contenant de l'argent ou quelques pièces de monnaie dont il ne connaît pas la somme. Si le voisin veut intervenir et exercer son droit, on lui demande une somme énorme, comme celle contenue dans le group, qu'on détermine à volonté.

Quelques-uns emploient une autre ruse : ils font deux contrats de vente, en supposant la propriété divisée en 24 parties (actions, ou *kerats*). Le premier contrat est la vente d'une seule action, c'est-à-dire d'un 24e de l'immeuble aux $\frac{23}{24}$ du prix total; le second contrat est la vente des 23 actions qui restent, mais au 24e du prix. Le voisin, ne pouvant exercer son action que sur la première vente, se trouverait donc ainsi obligé de payer une petite partie presque autant que le prix total de vente.

Parmi les lois entassées dans quelques-uns des commentaires qui servent de droit coutumier, l'on en rencontre quelques-unes extrêmement curieuses par leur originalité.

Celui qui tue un des nombreux chiens errant dans les rues doit être condamné à couvrir entièrement de farine le cadavre du chien mort, suspendu par la queue, le museau touchant à terre. Cette

farine est employée à faire du pain au profit de tous les autres chiens des rues, le tout aux frais du meurtrier.

Nous avons dit que la justice à la turque était excellente, quand elle était rendue par des hommes probes et consciencieux. Nous ne prétendons point, par là, que l'arbitraire n'y joue aucun rôle : il ne saurait en être autrement dans un État despotique où le grand est tout-puissant et le petit absolument nul; mais, au moins, elle présente cet immense avantage, que les procès y sont rares, très-promptement terminés, et sans que le juge et ses acolytes aient englouti deux ou trois fois la valeur de l'objet en litige, comme il n'arrive que trop souvent dans certains royaumes de l'Europe. Les formes de procédure y sont simples, expéditives, fort peu coûteuses, et le condamné paye à l'instant. La manie des procès ne saurait exister, car la justice y est trop rigoureuse, et il y aurait du danger à chercher sans motifs des occasions de chicane : les coups de bâton, largement appliqués, guériraient bientôt de cette passion. C'est là un des cas où un peu d'arbitraire peut produire de bons résultats.

Cependant les musulmans de haut rang aiment le droit; ils jugent presque toujours avec beaucoup de tact et de perspicacité, et il est bien rare que les parties ne soient pas contentes de leurs décisions. Plus que partout ailleurs, on porte un respect profond à la chose jugée : si la loi a été sui-

vie, le jugement est toujours religieusement considéré, fût-il même justement soupçonné d'erreur ou étayé de faux témoignages.

Je ne puis m'empêcher de citer ici deux jugements singulièrement arbitraires, rendus autrefois par des pachas turcs, et que les musulmans se plaisent à raconter.

Un Juif traversait un jour le canal de Scutari dans la caïque d'un musulman. Pendant le trajet, la conversation tomba sur les différentes religions, et le Juif eut l'imprudence de dire que ni chrétiens, ni musulmans ne pouvaient espérer le paradis. A peine furent-ils débarqués, que le batelier ameuta la populace, qui saisit le Juif et le traîna chez le cadi. Le grand vizir vint à passer, s'enquit du motif de ce rassemblement et entra au divan. « Cet homme, « dit-il, ne peut avoir proféré un tel blasphème de « lui-même; qu'on fasse venir quelques rabbins. » Un instant après, l'on en amena dans la salle quelques-uns tremblants de frayeur. « Est-il vrai, de- « manda le vizir, que, d'après votre religion, ni « chrétiens, ni musulmans ne peuvent entrer au « paradis? » Les rabbins eurent à peine la force de répondre que leur religion parlait ainsi, et que les autres hommes, qu'ils n'osaient damner, resteraient à la porte. « Oui, reprit le vizir, exposés sans « doute à la pluie, aux intempéries. Nous con- « damnons donc la nation juive à fournir 2,000 ten- « tes, qui serviront à l'armée, en attendant le

« temps où elles protégeront les vrais croyants à la « porte du paradis contre l'inclémence de l'air. » Cette avanie dura longtemps, et, chaque fois que l'armée devait se mettre en campagne, on frappait la nation juive d'une forte réquisition pour la fourniture des tentes.

Le second fait eut lieu vers 1767, à Antioche. Le pacha de la province se promenait seul dans les bazars pour ne point être reconnu; il remarqua un marchand de pelleteries qui paraissait triste et n'avait pour toutes marchandises qu'une énorme quantité de queues de renard. « Quelle est « la cause de ta tristesse? lui demanda le pacha. « — Hélas! seigneur, répondit le marchand, vous « voyez votre serviteur cruellement trompé par un « Arménien qui m'a vendu fort cher ces queues de « renard, en m'assurant que j'en aurais un débit « très-avantageux. Or, depuis trois mois, je n'en ai « pas vendu une seule, et je suis ruiné. — Par « la barbe du sultan, mon maître, reprit le pacha, « je te les ferai vendre à haut prix, si tu fais ce que « je te commande. Tu ne céderas pas une queue à « moins de 300 piastres, et dans quelques jours « il ne t'en restera plus une seule. » Le lendemain le pacha fit prévenir toute la corporation des marchands arméniens de se rendre immédiatement auprès de lui, exigeant en même temps, sous les peines les plus sévères, que chacun d'eux eût une queue de renard cousue au bas de sa robe, en signe d'ignominie pour la manière scandaleuse dont ils

faisaient le commerce. Il y eût bientôt affluence d'acheteurs chez le marchand, qui vendit fort cher toutes ses queues, et ne voulut en céder une, à celui qui l'avait trompé, qu'à un prix exorbitant.



CHAPITRE VII.

Constitution de la propriété.

Propriété sous les Arabes musulmans à la conquête de Sélim Ier. — Fondations religieuses des *ouakfs*. — Respect à la propriété de la femme. — Les Européens ne peuvent posséder en Orient. — Propriété de fait, sinon de droit, sous les Égyptiens.

En Syrie, comme dans le reste de l'empire ottoman, la propriété foncière n'est pas régulièrement constituée; elle ne peut l'être, car il faudrait, pour l'établir, détruire ce grand principe, que le sol appartient au sultan en qualité de représentant de Dieu, qui est le souverain maître de tout. Ce principe a été sanctionné par le prophète lui-même en termes formels : de même que les souverains despotes, les sultans se disent les maîtres du sol et des populations qui l'habitent : leur droit de propriété se transmet à leurs délégués, vizirs ou pachas, qu'ils nomment gouverneurs des provinces; ce droit est tellement consacré et si intimement lié à la religion, que vouloir y porter atteinte, c'est enfreindre la religion elle-même. Lorsque les premiers Arabes envahirent la Syrie, sous le calife Omar, ils respectèrent les propriétés qu'ils trou-

vèrent établies, et se contentèrent d'ériger en principe que tout appartenait au calife, comme représentant de Dieu. Mais les habitants conservèrent leurs terres en propriété de fait, et purent les transmettre héréditairement, en payant une contribution de rachat assez légère. Cet impôt, qui avait beaucoup de rapport avec le payement des *lods* qui existent encore dans quelques parties de l'Europe, fut établi par Omar, en même temps que la capitation personnelle des chrétiens dite le *haradj* ou *rachat de la tête*. Cet état de choses dura jusqu'à la conquête de la Syrie par les Turcs, en 1516, sous Sélim I[er], dit le féroce (*el Yavus*). Ce sultan voulut rétablir son titre de propriété absolue : toutes les terres rentrèrent donc dans le domaine du maître, sans être, néanmoins, enlevées à ceux qui les occupaient ; mais ceux-ci n'en furent plus considérés que comme les usufruitiers, ne purent ni les vendre ni les transmettre héréditairement. A leur mort, ces biens retournaient au fisc. Cependant les enfants, héritiers directs du mort, eurent toujours en privilége la faculté de les racheter, pour en devenir, à leur tour, usufruitiers de la même manière que leur devancier ; ils payaient, à cet effet, au sultan une certaine somme déterminée d'après la valeur et les revenus de l'immeuble.

Peu à peu, néanmoins, les choses se rétablirent sur l'ancien pied et les transmissions se firent héréditairement, quoique le principe restât invariable. Les pachas concédèrent quelques portions de terrain

et en assurèrent, par des *boyurdis* (1), la propriété à certaines familles. Ces boyurdis, ratifiés à Constantinople par le sultan, donnaient un titre assez réel, en ce sens qu'un nouveau gouverneur ne pouvait en disposer en faveur d'autres individus; mais le sultan n'en restait pas moins le légitime souverain du fonds. Ces terres commençaient ainsi à acquérir une certaine valeur, minime à la vérité, car dans les ventes et achats l'on payait moins le bien que l'espèce de tranquille possession qui y était affectée; d'autres tenanciers d'immeubles, pour se garantir à eux et à leurs descendants une rente assurée, les consacraient aux mosquées en fondations pieuses. Sous l'inviolabilité sacrée que la loi accordait primitivement à ces fondations, ils étaient sûrs de jouir de la rente modique que leur payaient ces établissements religieux. Cette manière de dévouer les biens immeubles aux mosquées constituait les *ouakfs* et les *rizeks*, qui existent encore. On dit propriété *ouakf* pour les bâtiments dévolus aux mosquées, et *rizek* pour les terres. Mais une loi mit bientôt un juste frein à ces concessions; car la possession, la jouissance même d'un immeuble étant si incertaines, en peu d'années l'empire ottoman presque entier serait devenu propriété religieuse.

(1) *Boyurdi*, ordre émané du pacha représentant le sultan: cet ordre a force de loi. L'ordre qui vient du sultan s'appelle *firman*, celui du mufti se nomme *fetwa*, et *boyurdi* celui d'un vizir ou d'un pacha.

Par une de ces singulières prérogatives que la loi accorde aux femmes (1), celles-ci peuvent cependant jouir des biens-fonds sans qu'on puisse les troubler; aussi beaucoup de Syriens possèdent des terres sur la tête de leurs femmes, et c'est la manière la plus efficace de s'assurer la jouissance paisible de la totalité d'un bien : on pouvait même acheter en faisant inscrire le *hodjet* sur la tête d'une femme quelconque, étrangère ou de la famille. Beaucoup d'Européens, qui ne peuvent acquérir sous leur nom des biens-fonds dans les États musulmans, prennent ce moyen pour éluder la loi et s'assurer la possession d'une terre qu'ils veulent exploiter, mais qui reste cependant sou-

(1) On rencontre dans les mœurs des musulmans des contradictions singulières et des anomalies étranges. La femme a été considérée, par le prophète, comme dans un état d'infériorité extrême relativement à l'homme. Quelques docteurs des premiers temps de l'islamisme ont discuté gravement si la femme a une âme, et plusieurs l'ont nié. Cependant la femme jouit de nobles et chevaleresques prérogatives dans la loi musulmane; à elle le droit de grâce réservé, en Europe, au souverain seulement. Tout condamné à mort qui peut atteindre et toucher la porte extérieure d'un *harem*, en criant *fiardek-el-harem*, doit avoir la vie sauve.

On bandait autrefois les yeux au criminel dont on voulait la mort, et on le garrottait soigneusement; car, si ce malheureux, en marchant au supplice, avait rencontré les femmes d'un harem et touché le bas du *habarah* (grand voile) de l'une d'elles, il devait obtenir grâce entière. Le droit d'inviolabilité des propriétés d'une femme est encore un droit d'autant plus noble qu'il dérive d'une idée grande et belle; le respect dû par la force à la faiblesse.

mise à la loi commune qui régit le pays pour les impôts, contributions, etc. (1).

A ce sujet, nous remarquerons que les Européens trouvent extrêmement odieuse la loi qui les empêche d'acquérir des propriétés sous leur nom dans les États musulmans : si cette faculté leur était accordée, il en résulterait certainement un grand bien pour le pays, puisque les Européens achèteraient des terres souvent incultes et introduiraient, par la suite, des améliorations considérables dans la culture ; mais, si cette prohibition n'est pas favorable à l'agriculture, elle est au moins juste et conséquente avec le système de gouvernement et les prétentions des Européens eux-mêmes. Des traités formels entre les puissances européennes et musulmanes ont soustrait, dans tous les cas, moins deux (2), les Européens et leurs propriétés à la ju-

(1) La même chose a lieu soit en Égypte, soit en Syrie, lorsque des Européens veulent acheter un bien-fonds. Pour me borner à un seul fait, je citerai le colonel Varin, directeur de l'école de cavalerie à Gizeh, en Égypte, auquel tous les voyageurs allant aux pyramides vont demander l'hospitalité. M. Varin, ayant voulu se bâtir une maison à l'européenne, fut obligé d'acheter le fonds de terre sur la tête de la femme de son cuisinier arabe, nommé *Nashr*, avec réversibilité, en cas de mort, sur la petite-fille de cette femme ; il garde le *hodjet* par-devers lui, et ne peut être aucunement troublé dans sa propriété, pourvu qu'il acquitte l'impôt très-léger dont le fonds est affecté.

(2) Dans deux cas seulement, les Francs sont justiciables des autorités musulmanes : 1° lorsqu'ils ont commis une grande profanation dans une mosquée, ou qu'ils ont fait une injure publique à la religion

ridiction musulmane : en leur permettant d'acquérir, les princes et pachas ottomans verraient continuellement des portions de territoire leur échapper pour tomber entre les mains d'autant de propriétaires étrangers, contre lesquels ils n'auraient aucune action directe ni aucun droit, même en cas de refus de payement d'impôt. Ces traités assurent, sans doute, la liberté, l'indépendance, l'inviolabilité des Européens en Orient, mais il est naturel et raisonnable que ces mêmes traités soient un obstacle à ce qu'ils y deviennent propriétaires.

Sous la domination égyptienne en Syrie, aucune atteinte n'avait été portée à la propriété telle qu'elle était à l'entrée d'Ibrahim-Pacha dans ce pays; au contraire, elle semblait commencer à s'asseoir plus régulièrement : car, dans les premières années, partout, dans les villes et les campagnes, le prix des terres et des bâtiments avait augmenté; s'il est retombé plus tard dans les campagnes, ce fut, comme on le verra, à cause des corvées et des réquisitions fréquentes.

Quoique dans les familles il n'y eût point de propriété par droit, mais seulement par la faveur du gouvernement, le père laissait assez régulièrement à son fils le terrain qu'il avait cultivé; car les Égyptiens s'efforçaient indirectement de favoriser la stabilité de la possession. On remarquera, cependant,

du prophète; 2° lorsqu'ils sont pris et arrêtés dans un harem, lieu sacré dont il n'est permis à personne de violer l'enceinte.

qu'en Égypte Méhémet-Ali est le seul maître du terrain, puisqu'il s'est substitué arbitrairement aux *multezims* (1), seuls propriétaires qui le fussent devenus, en partie, par légitimes acquisitions ; mais cette mesure, qui avait pu être en Égypte une nécessité imposée au vice-roi pour se créer des ressources dans l'intérêt même de ce pays, n'aurait pas obtenu les mêmes avantages en Syrie, où le fisc égyptien possédait déjà d'immenses terrains dits du *miri*, anciennes possessions des pachas ou gouverneurs avant la conquête.

Une partie des paysans syriens cultivaient des terres qui leur appartenaient presque par concessions de boyurdis; d'autres n'étaient qu'usufruitiers ou même fermiers : ces derniers formaient le plus grand nombre. Plusieurs villages étaient affermés, chaque année, à l'enchère, par le gouvernement, à des particuliers, qui s'engageaient personnellement au payement des contributions foncières en nature imposées au village. Ces *multezim-el-deas* s'arrangeaient avec les paysans fermiers, leur fournissaient les semis et les instruments aratoires, et aux récol-

(1) Les *multezims* étaient des propriétaires qui, sous le régime des mameluks en Égypte, possédaient de grandes portions de terres, les unes en ferme, les autres à titre de propriétés acquises à prix d'argent. En 1808, Mohamed-Ali-Pacha, voulant être seul propriétaire pour pouvoir plus facilement procéder aux changements qu'il se proposait de faire dans ce pays, se fit représenter tous les titres des multezims et les abolit en vertu du droit qu'il en avait; mais il accorda à ces propriétaires de terrains une indemnité annuelle et viagère en argent pour les terres qu'ils possédaient à titre d'achat.

tes ils retiraient ordinairement de très-grands bénéfices, après avoir satisfait à leurs engagements.

En résumé, la propriété individuelle n'existe point absolument; le sol même sur lequel on a bâti une maison appartient au souverain, qui peut toujours en disposer au point même que, dans ce cas, l'on verrait une reprise naturelle de légitime propriété plutôt qu'un acte arbitraire et violent, résultat de la force sur la faiblesse.



CHAPITRE VIII.

Du commerce et de l'industrie.

—

Commerce ancien. — Commerce de caravanes. — Échanges. — Douanes. — Droits des tarifs sur les Européens, sur les indigènes. — Industrie. — Moyens grossiers. — Manque d'encouragements. — Spécialités d'industrie des différentes villes. — Facteurs d'Ibrahim. — Leurs spéculations. — Importation. — Exportation.

Lorsque, dans l'antiquité, la Syrie était si peuplée et si florissante, elle devait surtout cette immense population et cet éclat à son prodigieux commerce. L'Égypte, qui, par sa position admirable, aurait déjà pu disputer à la Syrie cette importance commerciale, se trouvait alors livrée à la jalousie de ses castes religieuses et militaires, qui leur interdisaient toute relation avec l'étranger. La Syrie était seule l'entrepôt commercial de tout le monde connu : les produits de l'Asie et de l'Afrique arrivaient par les caravanes dans les villes et les ports de la Syrie, où ils étaient chargés sur des navires phéniciens qui allaient les échanger contre ceux des pays les plus éloignés. Dans toutes les îles et sur la plupart des côtes de la Méditerranée, les Phéniciens fondaient des colonies, des établisse-

ments et des comptoirs. Dès le temps de Salomon (1), on voit le commerce élever des villes superbes au milieu des déserts et des sables de la Syrie; car Palmyre ne dut son existence et sa splendeur qu'aux nombreuses caravanes qui se croisaient dans ses murs de tous les points de l'Orient.

Souvent ravagée par les conquérants et par des guerres continuelles entre les petites royautés qui se partageaient ce pays, la Syrie perdit peu à peu de son importance, surtout depuis que l'Égypte, délivrée de l'influence jalouse de ses prêtres, devint sa rivale en offrant, par sa position à portée des deux mers, un entrepôt plus facile de commerce entre les différentes parties du monde. Les Portugais portèrent le dernier coup à sa prospérité commerciale, lorsqu'au quinzième siècle, conduits par Barthélemy Diaz, ils eurent doublé le cap de Bonne-Espérance et découvert ainsi une nouvelle route des Indes.

Mais la Syrie, autant peut-être que l'Égypte, est appelée à ressaisir un jour le transit de l'immense commerce de l'Asie. Ce sera sans doute par le cours de l'Euphrate, dont la navigation ne serait point impossible, au moyen de travaux que pourrait entreprendre une grande nation européenne pour se

(1) *Tadmor*, appelée plus tard, par les Grecs, *Palmyre*, fut bâtie par Salomon, au pays d'*Emath de Soba*, d'après *la Vulgate*, *III Reg.*, 9, v. 18; *Paralip. II*, t. 4. Les Arabes lui ont rendu son ancien nom de *Tadmor* : il n'en reste aujourd'hui que des ruines de la plus grande magnificence.

créer une route nouvelle et courte jusque dans ses possessions des Indes (1).

L'esprit commercial s'est conservé jusqu'à présent, en Syrie, dans toutes les classes de la population : on pourrait même dire que c'est une occupation commune et instinctive à tous les Syriens.

Alep et Damas sont encore les deux grands centres du commerce de la Syrie. *Kaïffa*, *Beyrouth*, *Tripoli*, *Lattaquié*, *Alexandrette* sont les ports les plus fréquentés par les navires européens, et les échelles principales du commerce du Levant.

Les caravanes de Bagdad à Damas et à Alep apportent de Perse des tombacs de Schiras, des tapis, des perles, des pierreries, des parfums, des drogues, etc., etc.; elles emportent en retour des draps et étoffes d'Europe, des soieries de Damas et d'Alep, des articles de quincaillerie, de bois de teinture et de la cochenille. Le commerce d'échanges, qui devrait être le plus favorable aux Syriens, se compose

(1) D'après l'exploration du colonel Chesney, il a été reconnu que, depuis Bassorah à El-Ors, sur une longueur de plus de 800 milles, on ne pourrait naviguer sur l'Euphrate avec de forts bâtiments, mais bien avec des bateaux à vapeur, tirant peu d'eau, les bas-fonds les plus mauvais et dans la plus mauvaise saison ayant au moins 4 pieds 1/2 d'eau. Depuis El-Ors jusqu'à Bir, il n'y a plus que 400 milles. Cet espace serait moins favorable encore à la navigation pendant quatre mois de l'année; mais, durant huit mois de fortes eaux, elle ne serait pas arrêtée jusqu'à Bir. Un système organisé de caravanes de Bir à Alep, et de cette ville à *Scanderoun* (Alexandrette), où les marchandises seraient chargées pour l'Europe, compléterait ce moyen de communication.

des étoffes et draps d'Europe, bois de teinture, quincaillerie grossière pour les importations. Les retours sont en plus grande partie les cotons en laine, les soies brutes, les tabacs, les noix de galle, la scammonée, la réglisse, etc., etc.; mais le pays doit s'épuiser, chaque année, de plus en plus, car les importations sont loin d'être en proportion avec les retours, et l'on complète en lingots et en or monnayé.

Par une politique mal entendue et contraire à ce qui a lieu en Europe, on cherche à favoriser les négociants étrangers au détriment des nationaux : aussi, depuis nombre d'années, la majeure partie du commerce arabe se fait en Syrie sous le nom européen. Avant la conquête de ce pays par Ibrahim, les indigènes payaient aux Levantins ou Francs jusqu'à 3 ½ et 4 pour %, afin de pouvoir commercer sous leur nom; car ceux-ci ne payaient pour tous droits qu'une moyenne de 4 pour % au maximum, tandis que les Arabes étaient soumis à des droits de 18, et qui pouvaient monter jusqu'à 21 : on comprend qu'ils trouvaient encore leur intérêt à acheter au 4 pour % la protection européenne. Méhémet-Ali avait considérablement diminué les droits sur les Arabes; néanmoins l'égalité ne fut point encore rétablie. Le genre de commerce resta le même et continua toujours sous l'auspice des maisons franques, moyennant une provision qui variait de 1 ½ à 2 ½ pour %.

Voici ce qui avait lieu dans les dernières années

pour les droits de douane. Les négociants européens payaient le $\frac{1}{2}$ pour $\frac{0}{0}$ ou le 1 pour $\frac{0}{0}$ pour les articles portés dans le tarif, et le 3 pour $\frac{0}{0}$ pour les articles non tarifés : or les premiers forment les principales branches de commerce ; ce sont les draps, cochenilles, sucres, bois de teinture, toiles, indiennes, etc. Les articles non tarifés donnent un revenu fort mince.

Les Arabes payaient un droit de 4 pour $\frac{0}{0}$ pour tout article indistinctement ; mais il n'était pas unique, comme pour les Européens qui n'étaient astreints qu'au droit de douane, une seule fois, à l'entrée de leurs marchandises : l'Arabe le payait, en outre, dans chaque ville où il expédiait les siennes. Bien plus, le négociant arabe était soumis à une foule d'autres droits, dits droits arbitraires, tels que le *tesserieh*, etc., etc., qui variait entre 6 $\frac{1}{2}$ et 10 pour $\frac{0}{0}$. Il aurait donc été de toute impossibilité à un négociant du pays de soutenir la concurrence avec les Européens. Le même article rendu au même lieu de destination revenait à ces derniers à 3 $\frac{1}{2}$ pour $\frac{0}{0}$ de droits, tandis que le premier avait dû payer 10 et même 12 pour $\frac{0}{0}$.

L'Angleterre a inondé le pays de ses produits manufacturés, qu'elle a livrés pendant un certain temps au prix le plus minime pour écraser toute concurrence ; il en est résulté que les magasins en sont encore encombrés aujourd'hui : elle calculait aussi de grands avantages en commerçant directement d'Angleterre par Livourne. L'exportation des pro-

duits bruts qui reviennent travaillés est une cause de ruine pour la Syrie; ainsi les soieries de Lyon commencent à écraser celles de Damas et d'Alep.

Les gouvernements qui se sont succédé en Syrie n'ont jamais rien fait pour encourager l'industrie et faciliter la vente des produits ouvrés. Le gouvernement avait en Égypte ses fabriques de draps, de toiles, etc.

L'industrie manufacturière diminue, chaque année, dans le pays. Alep, grand centre de commerce autrefois, n'est presque plus rien depuis le terrible tremblement de terre de 1822, et quelques maisons européennes qui y étaient restées viennent de liquider en 1839 et 1840.

Damas fabrique encore plus de 400,000 pièces de soieries et d'étoffes de soie mêlée de coton. Cette industrie avait peut être encore pris plus d'extension depuis le tremblement de terre de 1822, qui fut si funeste à Alep : ces soieries sont fort recherchées en Perse et dans toutes les provinces de l'Asie; mais on devrait craindre pour Damas une concurrence des soieries françaises, qui les imitent fort bien et peuvent être livrées à un prix beaucoup inférieur; c'est ce qui est arrivé aussi dans les dernières années. Cette concurrence des soieries de Lyon a écrasé quelques métiers à Damas; mais le nombre n'a point diminué à cause de la tyrannie et des concussions d'Ibrahim, comme on l'a prétendu à tort.

Il est extraordinaire que les Syriens réussissent aussi bien avec les faibles moyens qu'ils emploient

et leurs métiers grossièrement travaillés, que personne parmi eux ne songe à perfectionner. Il est vrai que plusieurs Européens ont voulu l'essayer et introduire des changements utiles; mais ces essais ne furent profitables qu'à leurs intérêts particuliers. Rien jusqu'à ce jour n'a pu vaincre l'obstination des Syriens et leur entêtement à se servir des moyens que leur ont légués leurs pères (1).

La spécialité de l'industrie à Alep consistait dans les soieries travaillées en or et les étoffes de drap d'or et d'argent. Presque chaque ville conserve un genre spécial d'industrie dans laquelle elle excelle. Ainsi Tripoli et sa montagne sont renommées pour les ceintures dites tripolitaines (*taraplosi*), châles en soie aux couleurs les plus vives et les plus variées.

Hamah est célèbre par ses tuyaux flexibles de *narguileh*, qui s'expédient dans tout le Levant, et par ses étoffes de coton, serviettes et linge pour bains à la turque (*takoum-el-hamam*).

(1) Les Syriens filent si mal, qu'ils ne tirent pas de leurs soies la moitié du prix qu'ils en obtiendraient si elles étaient fabriquées convenablement; ils ne prennent aucun soin pour maintenir dans la chaudière toujours le même nombre de cocons afin de produire un fil égal et régulier; on ne peut non plus obtenir d'eux qu'ils emploient des tours dans les dimensions voulues; ils ont l'habitude de dévider leurs écheveaux autour d'immenses roues de 9 à 10 pieds de diamètre : en Europe, on est obligé de les redévider pour les rendre propres aux fabriques, et cela occasionne une main-d'œuvre et des frais qu'on pourrait éviter.

Deux ans en Syrie et en Palestine, 1841, pages 111 et 112. *Édouard Blondel.*

Homs a une égale réputation pour ses *cafies*, mouchoirs de tête en soie, soie et laine, laine et coton, etc.

Dans tous les villages du *Djebel-Ackar* et des montagnes des Turcomans entre Tripoli et Alep, on fabrique de fort beaux tapis très-estimés et moins chers que ceux qui arrivent de Perse ou de Smyrne.

Il est assez triste d'avouer que toutes les autorités devenaient les facteurs du commerce des hauts fonctionnaires du gouvernement, quand ceux-ci voulaient spéculer. Or le commerce est un moyen sûr de réaliser d'immenses bénéfices de la manière dont il s'y fait surtout quand on a le pouvoir en main ; les agents mêmes d'Ibrahim en exploitaient toutes les branches. C'était un bâtiment chargé d'esclaves noirs, qui arrivait à Saint-Jean-d'Acre sous le nom d'un facteur bien connu d'Ibrahim-Pacha, *Abd-el-Rasach* de Damas, et, pour faciliter la vente des esclaves, l'on permettait aux officiers d'en prendre autant qu'ils voulaient, en retenant le prix sur leurs appointements arriérés. Un jour le blé renchérit énormément en Syrie; l'ardep s'y vendit 70 piastres : au Caire, il est encore à 39. Aussitôt on requit une multitude de barques pour transporter de Damiette 30,000 ardeps de froment à Ibrahim-Pacha, qui réalisa ainsi en quelques jours un immense bénéfice.

Le commerce des denrées achetées par anticipation est la ruine du malheureux paysan syrien. Un grand nombre de négociants levantins et quelques

Européens approuvent cet ignoble genre de commerce, qui leur rapporte d'énormes bénéfices ; mais les fortes maisons européennes ne s'adonnent pas à ce scandaleux trafic : les maisons *Humand*, *Rostand*, etc., de Beyrouth, etc., s'en abstiennent. Dans ces transactions ou plutôt spoliations, l'on considère comme très-honnête et très-légitime un gain de 25 pour % par an (1). Tous les hauts fonctionnaires égyptiens pratiquaient, il faut l'avouer, cette espèce d'industrie. Ibrahim-Pacha, Chérif-Pacha avaient leurs agents avoués à cet effet ; mais ils ne devaient cependant point dépasser 25 pour % ; or il est rare que ces derniers ne fassent pas pour leur compte des gains considérables, au moyen de mille ruses, soit en stipulant, pour un remboursement différé de quelques jours, des denrées en nature à livrer à un prix beaucoup au-dessous du cours, soit en prolongeant le terme du payement, moyennant un cheval, un chameau, un bœuf, etc. Il y aurait des chapitres à écrire sur le commerce de la Syrie.

Les principaux produits du pays sont, année moyenne,

Coton,	3,600	quintaux	de 100 bottes.
Soie,	1,700		de 100
Tabac,	10,700		de 100
Alizari,	250		de 100
Éponges,	60		de 100

(1) Dans les graves difficultés qui eurent lieu à Acre, en février 1839, au sujet de ce commerce, Ibrahim-Pacha voulait annuler toutes les transactions pareilles faites en anticipation ; il voulait ajouter,

Des 1,700 quintaux de soie,

Seyde et ses environs fournissent. .	100	quint.
Beyrouth et sa montagne.	750	
Damas.	70	
Tripoli et sa montagne.	150	
Hamah, Homs.	100	
Lattaquié.	30	
Antioche et ses environs.	500	
	1,700	q[x] (1).

On emploie en Syrie, annuellement, 1,200 quintaux de soie répartis comme il suit :

A Alep.	300	quint.
A Beyrouth.	100	
A Damas.	500	
Au Liban.	130	
A Tripoli.	100	
A Seyde.	50	
A Hamah.	20	
	1,200	quint.

La Syrie fournit, en outre, de l'huile et du savon en quantité suffisante pour la consommation du pays, et même pour une petite exportation en Italie, quelques chargements de sésame, un peu de scammonée et de noix de galle.

à la somme réellement prêtée, un intérêt en argent de 25 pour 100 du jour du prêt : ce n'était pas là le compte des négociants européens, qui s'y refusèrent.

(1) Ces résultats ont été obtenus en moyenne dans les années 1836, 1837, 1838, 1839 ; ils sont les mêmes que ceux communiqués au gouvernement français par les chancelleries des consulats.

Il arrive à Beyrouth, dans l'année, 1,340 bâtiments jaugeant 7,848 tonneaux.

Il en sort 805 navires faisant en tout 5,005 tonneaux.

Importation.

Autriche. .	1,581,500	44,360,667 piastres.
Angleterre. .	7,271,600	
Égypte. . .	14,684,000	
France. . .	6,682,000	
Grèce. . . .	124,400	
Sardaigne. .	13,767	
Toscane. . .	5,522,000	
Turquie. . .	8,481,400	

Exportation.

Autriche. .	957,700	26,874,270 piastres.
Angleterre. .	550,000	
Égypte. . .	12,090,000	
France. . .	6,525,000	
Grèce. . . .	246,680	
Toscane. . .	1,737,590	
Turquie. . .	4,767,300	
Différence. . . .		17,486,397 piastres.

La Syrie est donc en dessous de près de 18,000,000, qu'elle doit compléter en lingots ou en numéraire.



CHAPITRE IX.

Impôts divers et contributions.

Anciennes contributions. — *Miri*. — *Le ferdé*. — *Le miri vert*. — Mauvaise répartition. — Perception vicieuse. — Solidarité. — Les *schounas*, ou dépôts de vivres. — Contributions en nature.

Avant l'occupation de la Syrie par les Égyptiens, l'on comptait seulement trois espèces de contributions : le *miri* ou impôt territorial, le *haradj* ou capitation personnelle, qui ne pesait que sur les rayas, puis le revenu des douanes et des droits dits *arbitraires*. Les gouverneurs ou pachas ne se contentaient pas toujours de ces contributions régulières, et les *avanies* remplissaient assez fréquemment leurs coffres particuliers. On appelait *avanies* les impositions arbitraires prélevées sur une personne ou une corporation à titre de rançon ou de punition. Nous ne prétendons point justifier cet impôt, car le principe en est souverainement injuste et vexatoire; mais on s'est élevé avec trop de violence contre cet usage, et peut-être sans parfaite connaissance de cause. Rarement une avanie était prélevée sans un motif réel ou une excuse plausible.

Souvent un pacha laissait un employé s'enrichir

impunément par la rapine ou l'usure, et tout à coup il lui arrachait une forte partie du fruit de ses vols. Il en était de même pour les corporations ou les sectes, et toujours des rixes graves, des intrigues sourdes et sérieuses étaient le motif d'une avanie frappée sur les deux cultes en désunion.

Le gouvernement de Méhémet-Ali, trop régulièrement organisé, malgré ses imperfections, pour faire usage de semblables moyens, dut chercher d'autres ressources; il établit donc en Syrie un nouvel impôt personnel et adopta le système des monopoles sur quelques denrées.

Les revenus de la Syrie, sous Méhémet-Ali, se composaient donc 1° du *miri*; 2° du *haradj* ou *djouali* (capitation des chrétiens); 3° du *ferdé* (*ferdet-el-rouss*), le nouvel impôt personnel; 4° des douanes et octrois; et enfin, 5° des monopoles.

Le *miri* était l'impôt foncier ou territorial établi lors de la conquête de la Syrie par le sultan Sélim I; cet impôt, dans le principe, généralement faible, était seulement une redevance comme droit de conquête. Sélim avait fait dresser le cadastre de tous les terrains cultivés au moment de son entrée en Syrie, et ce fut par suite de cette opération que le miri fut institué. Mais cet impôt avait été fort inégalement réparti pour des considérations générales ou particulières, selon que le pays avait manifesté plus ou moins de résistance au vainqueur, et, en outre, selon le rapport des terres : de grandes parties de terrain en étaient complétement exemptes,

ainsi que toutes les propriétés dévouées aux mosquées, sous le nom d'*ouakf* et de *risek ;* on ne pourrait donc indiquer la manière générale dont cet impôt était assis, parce qu'il variait dans chaque province d'un pachalik.

Sous les Égyptiens, tous les terrains en rapport, quelle que fût leur nature, devaient, en principe, payer une même contribution ; car les fondations religieuses, devenues beaucoup trop nombreuses, n'étaient pas même exceptées. Mais la répartition était assez arbitrairement faite ; il était, du reste, très-difficile de l'établir sur des bases équitables et solides. La quantité de terrains en rapport était bien moindre que du temps du sultan Sélim I, et nombre de hauts fonctionnaires pouvaient s'en affranchir avec trop de facilité.

Une autre espèce de miri postérieur au premier était le *miri vert,* c'est-à-dire l'imposition sur les plants d'oliviers, de mûriers, etc. Cinquante pieds de ces arbres formaient ce qu'on appelle un *deram,* et payaient une redevance annuelle de 2 piastres 20 paras, plus 2 paras additionnels par piastre, appelés *tessair.* Cette imposition était calculée au 5 % du revenu d'une année peu abondante. Mais, par abus, dès que l'arbre était planté, il devenait sujet à l'impôt et payait plusieurs années avant qu'il portât des fruits : il n'en était point ainsi dans l'origine ; des gouverneurs avides l'ayant étendu aux arbres nouvellement plantés, leurs successeurs n'ont point manqué de continuer cet usage.

Il en est de même de toutes les institutions en Orient. Des impositions telles que celle-ci, très-modérées d'abord, deviennent, par la suite, ruineuses pour le pays. La première cause de ces mesures, si nuisibles à la prospérité publique, dérive de cette administration ottomane, qui vendait souvent à l'enchère les pachaliks et les gouvernements des provinces. Pour faire face à leurs engagements onéreux, les gouverneurs et les pachas devaient nécessairement profiter de tout moyen d'extorquer le plus d'argent posssible à toutes les classes de leurs administrés.

On ne pourrait croire le mal qui résulte de cette imposition sur tous les pieds d'arbres. Les paysans négligent de renouveler leurs plantations d'oliviers, arbres qui croissent très-lentement. Plusieurs ayant arraché des plantations déjà faites ont reçu la bastonnade. Quant aux mûriers, dont la croissance est plus rapide, le travailleur se presse d'en tirer parti et dépouille les arbres de leurs feuilles avant le temps ; aussi les mûriers, qui pourraient être d'un bien plus grand rapport, sont généralement faibles.

L'impôt frappé sur une terre reste malheureusement à perpétuité. La plantation peut disparaître, les arbres mourir de vieillesse, le fisc d'Orient n'a point d'oreilles, il lui faut sa rentrée habituelle ; mais, si une nouvelle plantation vient à surgir, la caisse publique en réclame aussitôt l'impôt. C'est là une cause immense de découragement et de stérilité ; car il est impossible aux paysans syriens de tenter des amélio-

rations ou de nouveaux défrichements. On a vu, par des circonstances particulières, les impositions du miri devenir des charges si exorbitantes pour certaines terres, que le cultivateur les abandonnait et s'enfuyait. En 1839, plusieurs habitants du Liban firent supplier en vain l'émir Beschir de prendre leurs propriétés qu'ils lui abandonnaient, ne demandant d'autre grâce que d'être délivrés des charges qu'ils étaient hors d'état de supporter davantage. En Orient, ce n'est point que l'impôt en lui-même soit précisément ruineux; c'est le peu de raison qui préside à sa répartition, c'est la violence et la partialité de la perception, qui causent tout le mal.

Le *miri vert* était perçu par le fisc égyptien sur le même pied que par le gouvernement de la Porte, dans la dernière année de son existence en Syrie; mais il n'augmentait point, et les chefs de villages et mutzellims étaient personnellement responsables des rentrées. Cet impôt était loin cependant d'être aussi exorbitant que celui qui pèse sur les palmiers en Égypte; car l'on en compte jusqu'à treize différents sur les produits de cet arbre si utile (1).

Le *haradj*, appelé aussi *djouali* par les montagnards, est une capitation très-ancienne, levée sur les rayas seulement. Tout individu mâle d'une autre religion que celle du prophète paye, depuis

(1) Chaque pied de palmier paye 2 piastres et 5 paras additionnels, les fruits payent un droit, les feuilles et les nervures qui servent aux cafas ou treillis, enfin le bois qui sert à faire les balais, et jusqu'à cette espèce de filaments dont on se sert dans les bains.

l'âge de 15 ans, le haradj ou rachat de la tête, ainsi que le porte le reçu qu'on en donne. Cet usage est établi d'après le précepte formel du Coran, qui soumet à ce tribut tous les infidèles que le glaive aura épargnés et qui n'embrasseront pas la loi de Mohamed. Ce tribut est, en réalité, beaucoup diminué, quoique le nombre de piastres à payer, par chaque raya, soit presque toujours resté le même. Fixé originairement entre 7 et 9 piastres, il n'y a pas encore cent ans que le haradj d'un individu pouvait aller de 12 à 15 francs, tandis qu'aujourd'hui, à cause de l'altération des monnaies et du discrédit de la piastre, il ne représente plus qu'une valeur de 2 francs 25 centimes par tête. Le haradj a été établi par le calife Omar lui-même. La puissante maison maronite de *Beit-el-Cassim* possède encore le précieux autographe de sa main qui en statue l'établissement.

Le *ferdé* (*ferdet-el-rouss*), ou l'impôt personnel, était une capitation imposée par Méhémet-Ali à tous les habitants de la Syrie, sans distinction de religion et à l'instar de ce qui avait lieu en Égypte. Cette rigoureuse mesure, impie aux yeux des musulmans, en ce qu'elle les assimilait aux chrétiens, avait excité un profond mécontentement chez les premiers. Le ferdé se payait depuis l'âge de 12 à 15 ans, et devait représenter le douzième du revenu ou gain annuel de chacun; il variait, suivant les fortunes ou les industries, entre le minimum de 15 et le maximum de 500 piastres. Cet impôt, qui formait une

des plus grandes branches du revenu de Méhémet-Ali en Syrie, n'était point exorbitant en lui-même; mais il est pénible d'avouer qu'il était fort arbitrairement et inégalement réparti. Les divans scioris taxaient les individus plutôt selon le caprice et la faveur que d'après les lois de l'équité. Il était d'ailleurs peu juste dans ses limites. Le plus riche propriétaire et les industries les plus lucratives, ne pouvant être taxés à plus de 500 piastres, payaient une somme faible, eu égard à leurs revenus ou profits, souvent très-considérables, tandis que les 15 piastres d'un ouvrier dépassaient quelquefois la moitié de son gain d'un mois, outre les corvées, autre impôt très-redouté auquel il était astreint.

Tout fonctionnaire civil ou militaire était exempté du ferdé; si le soldat ne le payait pas lui-même, le gouvernement savait bien le recouvrer. Comme cet impôt était levé sur les individus dans les villes, et par maison dans les villages, l'on admettait très-facilement l'augmentation (1). Chaque nouvel habitant était immédiatement porté sur les rôles; mais l'on était bien moins vigilant pour les décès et les départs. Les vides que la conscription laissait dans les vil-

(1) Outre que l'imposition du *ferdé* était personnelle, la ville ou le village devait payer une somme déterminée, représentation de tous les ferdés. Cette somme pouvait augmenter selon l'accroissement de la population; elle ne pouvait pas diminuer, car les contribuables présents supportaient les charges des autres s'il y avait dépopulation.

lages n'occasionnaient aucune diminution dans la somme à payer; car on répartissait les ferdés des absents ou des morts sur le reste de la population. Chaque individu était bien imposé personnellement, mais tous étaient, en quelque sorte, aux yeux du fisc, solidaires les uns des autres. On a vu des Syriens, portés deux fois par erreur ou sous différents noms sur les contrôles, être obligés de payer deux fois, quoique l'erreur fût évidente pour les percepteurs eux-mêmes.

Sous les Égyptiens, on affermait à l'enchère, au premier venu qui pouvait offrir des garanties de payement, les revenus des douanes dans les différents ports et villes de Syrie. On croyait trouver un avantage direct à ce système, en ce que l'on n'avait point d'administration et de service spécial à entretenir pour la perception des droits. Ceux qui avaient obtenu la concession des appaltes de douanes, et c'étaient ordinairement des chrétiens raya ou des négociants arméniens, formaient une société, dont tous les membres devaient être liés dans l'intérêt commun, et apporter la plus grande vigilance à la rentrée des droits. Tous les frais d'administration et de perception étaient à leur charge; ils pouvaient seulement demander main-forte au gouvernement dans des cas urgents. Ces appaltateurs devaient être crus sur leur déposition dans plusieurs occasions. Ce système entraînait une foule d'inconvénients, et devenait une source continuelle de petites vexations pour les négociants

indigènes : les Européens y étaient bien moins exposés, parce que des tarifs spéciaux déterminés par les capitulations et les traités de commerce entre les puissances ne permettaient point aux douaniers d'agir arbitrairement; ils s'en seraient, du reste, bien gardés à l'égard des Européens. Ainsi que je l'ai dit au chapitre précédent, tous les objets portés dans le tarif étaient soumis à un droit unique de 1 ou 1/2 pour 100 à leur entrée dans un port de Syrie; les articles non tarifés payaient le 3 pour 100, mais les négociants du pays payaient le 4 pour 100 pour tout article.

Aux portes des villes, certains bestiaux étaient sujets à un droit d'octroi. Les bœufs et les vaches étaient taxés de 13 à 21 piastres; mais le droit s'élevait de 60 à 70 piastres, si l'animal était destiné à la consommation. Les moutons, les chèvres, les chameaux payaient un droit annuel, peu élevé à la vérité.

Outre ces impôts ordinaires, le gouvernement jouissait de quelques autres droits appelés par les Arabes *droits arbitraires*. Ainsi tout comestible (grain, orge, fourrage, etc.) transporté d'une ville de Syrie dans une autre, soit pour la consommation, soit pour le commerce, payait un droit d'entrée ou plutôt de déplacement, appelé *tesserieh* : les Européens en étaient exempts, mais pour leur consommation seulement. Ce droit du *tesserieh* était une source assez abondante de profits pour quelques-uns des petits agents consulaires de Syrie :

profitant, outre mesure, de cette exemption de faveur, plusieurs demandaient, comme pour leur usage, jusqu'à 250 et 300 ardeps de froment (l'ardep vaut 184 litres), et ils revendaient l'excédant, avec gros bénéfices, aux gens du pays. Ces inconvenants profits, qui frustraient le gouvernement, étaient vus généralement avec mépris par les indigènes. Quelques agents européens de Syrie ont beaucoup travaillé eux-mêmes, par leur manière d'agir, à la déconsidération de leurs nationaux.

Malgré toutes les branches de revenus que possédait en Syrie le gouvernement égyptien, ces ressources étaient loin de suffire aux charges publiques, au payement des fonctionnaires et à l'entretien d'une armée de 70,000 hommes occupant ce pays. L'Égypte contribuait encore pour une partie de la somme nécessaire en argent, outre qu'elle fournissait, en totalité, l'équipement, l'armement, et, en partie, l'habillement et les vivres des troupes.

Les ressources que procuraient à Méhémet-Ali tant de contributions diverses étaient, en réalité, moins considérables qu'on pourrait le croire au premier abord. Tous ces impôts eussent été peu onéreux au pays, car les charges étaient assez légères en elles-mêmes, sans l'inégale répartition, la violence et le mauvais système de perception.

Aucun de ces criants abus ne pouvait être attribué à Méhémet-Ali lui-même, car il ne pourrait entrer dans tous les détails d'une administration

si désordonnée : il veut le bien ; mais ses fonctionnaires ont de graves reproches à se faire, et l'on ne peut accuser le vice-roi que du mauvais choix de quelques-uns de ses hauts employés, joint à la confiance illimitée qu'il leur accorde.

Il en est de même en Égypte et sous ses yeux. Il faut que l'exaspération et les plaintes soient poussées au dernier degré, pour que le vice-roi se décide à disgracier un favori, auquel il laisse souvent une fortune injustement acquise.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des impositions en argent. Nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots sur les contributions en nature et la manière dont les administrateurs remplissaient les *schounas*, dépôts de vivres pour l'armée.

Outre le *miri* ou contribution foncière en argent, chaque village devait livrer au gouvernement une certaine quantité de denrées en nature, telles que blé, beurre, huile, orge, etc., selon la spécialité de ses productions ; ces denrées, destinées à l'entretien de l'armée, devaient être rendues, aux frais du paysan, à la *schouna* la plus voisine de son village. Le personnel de l'administration de chacun de ces magasins de vivres était composé d'un *nazir*, directeur, un *moubacher*, secrétaire, un peseur-mesureur et ses aides, et deux *kiatibs* ou comptables. Les contributions fixes en denrées, fournies par les villages, ne pouvant suffire à l'approvisionnement de ces dépôts, on les taxait à des quantités doubles ou triples. Ce surplus devait être, il est vrai, dé-

falqué sur le reste de l'imposition en argent; mais il appartenait aux administrateurs seuls et aux employés supérieurs de fixer le prix des denrées à recevoir, et ils le fixaient toujours à un taux beaucoup au-dessous du prix courant des marchés : il en résultait une première perte réelle pour le paysan, qui avait, en outre, le transport à sa charge.

Mais ce qui paraîtra incroyable, c'est que l'on tolérait dans les *schounas* deux poids et deux mesures, l'une pour recevoir, l'autre pour dépenser, différentes de près d'un quart. Cette différence devait, disait-on, compenser les pertes, déchets et non-valeurs. Les employés des schounas avaient aussi leurs moyens de bénéfice, qu'on tolérait au détriment du paysan et du soldat. On fermait ordinairement les yeux sur ces abus, parce que le traitement de ces administrateurs, Arabes ou chrétiens, était reconnu insuffisant. Ils avaient dans le mesurage une habileté telle, que la différence du tassement dans les denrées reçues et dépensées leur produisait un gain, montant, chez les plus habiles, jusqu'à 17 pour $\frac{o}{o}$.

Je ne me suis appesanti sur ces particularités que pour donner une idée de l'administration déplorable qui pesait sur le pays à l'insu de Méhémet-Ali : le mécontentement et l'animosité qui en résultaient rejaillissaient sur son gouvernement.



CHAPITRE X.

Gouvernements des Turcs et des Égyptiens, en Syrie, comparés.

—

Préjugés religieux. — Condition des rayas. — Prix des vivres et des terres. — Corvées. — Fréquentes réquisitions. — Condition de la classe pauvre comparée à la classe aisée. — Grande sûreté des routes. — Solidarité des villages. — Résultats obtenus. — État probable de la Syrie sous les Turcs, depuis 1840.

Tous les Syriens, en général, se plaignaient amèrement du gouvernement égyptien, surtout dans les dernières années ; ils se plaindront également de tous les gouvernements qui se succéderont dans leur pays : toujours les habitants auront quelques griefs à formuler. On ne peut disconvenir cependant que ce gouvernement n'ait eu des vues larges et généreuses dans bien des choses. C'était le pouvoir le plus uni, le plus fort, le mieux organisé qu'il fût possible d'avoir en Orient, et jamais, sous l'empire ottoman, la Syrie n'a été aussi fermement contenue : s'il donnait lieu à un grand nombre d'abus et de vexations dans les détails, c'était une suite nécessaire de l'éloignement de Méhémet-Ali, d'une position nullement définie, et du peu de temps qui s'était écoulé depuis la conquête. Les abus cessent peu à peu

par la force des choses, quand un prince veut réellement assurer le bien de ses sujets, et le vice-roi tend de tous ses efforts à concilier la prospérité du pays qu'il gouverne, avec la consolidation de sa puissance et de son autorité.

Nous allons résumer aussi impartialement qu'il se pourra les sujets de plainte que formaient les habitants de la Syrie, et les améliorations qui avaient été introduites dans le pays.

Depuis l'arrivée des Égyptiens en Syrie, les préjugés religieux diminuaient; il y avait, chez les grands surtout, d'autant plus de tolérance religieuse qu'il y avait moins de religion. Le gouvernement avait porté un grand coup au fanatisme et le sapait rudement; car le service de l'armée à l'européenne, les commandements et distinctions militaires et civiles accordés à quelques Européens et chrétiens du pays, l'imposition du *ferdé* sur les musulmans, l'assimilation de ces derniers aux chrétiens rayas, étaient autant de dispositions impies dans l'esprit des Syriens musulmans. Cette même assimilation des chrétiens aux musulmans faisait la joie de ceux-là, qui se réjouissaient aussi de conserver leurs enfants et de ne point les voir enlevés par la conscription. La condition des rayas avait été considérablement améliorée sous tous les rapports, je dirai même beaucoup trop, ou au moins trop brusquement; et c'est là sans doute, autant que les concessions de l'émir Beschir, la cause première des révoltes des chrétiens syriens en 1840.

Ils se sont crus redoutables en voyant qu'on les favorisait et qu'on les relevait de leur humiliation, eux jadis habitués à une plus basse servitude. Sous les anciens pachas et jusqu'à l'entrée des Égyptiens dans le pays, les chrétiens avaient été tenus dans une condition non d'oppression, mais d'abaissement ; ils ne pouvaient se vêtir que d'étoffes de certaines couleurs sombres et obscures : le blanc, le rouge et le vert leur étaient interdits pour le turban. Dans plusieurs villes saintes, toute monture, excepté l'âne, leur était défendue, et même il ne leur était permis de passer devant certaines mosquées que déchaussés. Un chrétien ne pouvait accepter le salut du grand (1); il devait rester fixe et immobile sur son passage. Les Égyptiens avaient aboli toutes ces humiliantes distinctions. A part la capitation du haradj, qui avait été maintenue, les chrétiens ne supportaient pas une charge de plus que les musulmans, et ils étaient, en outre, exempts de la conscription, qui pesait rigoureusement sur ces derniers; on leur avait rendu les armes depuis 1838, tandis que toutes les autres populations syriennes étaient désarmées : il n'est

(1) Lorsqu'un pacha passe dans les rues ou dans les bazars, la foule se range pour lui laisser la rue, et chacun attend, immobile, qu'il ait salué; si le pacha porte la main sur sa poitrine en disant *marhaba*, on *relève* le salut en se courbant jusqu'à terre, et portant ensuite la main à la bouche et sur la tête. Les chrétiens devaient rester immobiles; ils ne pouvaient, non plus que les Juifs, *relever le salut d'un pacha*.

donc pas étonnant qu'en se prévalant orgueilleusement de leurs priviléges ils aient amassé contre eux des jalousies et des haines qui peuvent aujourd'hui se satisfaire librement.

Sous le gouvernement égyptien, le prix des vivres avait augmenté partout : la présence de nombreuses troupes, le système désolant des corvées, les monopoles, qui atteignaient jusqu'aux légumes les plus vils, en étaient cause. L'augmentation des contributions, les conscriptions fréquentes et les corvées n'avaient pu que faire diminuer le prix des terres dans les campagnes ; dans les villes, au contraire, surtout dans les villes commerçantes, où le gouvernement n'eût pas trouvé son compte en agissant avec rigueur, les maisons avaient augmenté de valeur. Si dans les campagnes il y avait plus d'oppression momentanée pour les cultivateurs que sous le régime des Turcs dans les villes, toutes les classes de négociants et de propriétaires jouissaient d'une sécurité entière, et n'avaient aucunement à redouter l'arbitraire des fonctionnaires. Quant aux ouvriers et artisans, ils étaient exposés à se voir quelquefois enlever et conduire à Saint-Jean-d'Acre ou au *Kulek-Boghas*, partout enfin où il y avait des travaux pressants à exécuter pour le compte du gouvernement : le tort réel de celui-ci était alors de les payer d'un tiers en dessous du prix ordinaire de leurs journées.

Sous le régime turc, disent les Syriens, le paysan, après avoir satisfait le fermier de son village, était

assuré de la propriété des denrées qui lui restaient : il n'avait point la crainte de voir ses chevaux, ânes, mulets, chameaux requis à tous moments pour le service du miri ; il n'était point continuellement sous le poids de réquisitions de tout genre en nature, mais pouvait conserver pour l'hiver une provision suffisante au besoin de ses bestiaux.

Il est vrai que, trop souvent, la nécessité et le manque de moyens de transport organisés obligeaient d'enlever aux paysans, même à l'époque des travaux agricoles, leurs bêtes de somme, pour les convois de vivres et de munitions de l'armée : il en était résulté qu'un grand nombre d'entre eux ne s'occupaient plus d'élever ces animaux, parce qu'ils étaient loin d'y faire leur profit ; plusieurs, même, ne pouvant se défaire de leurs ânes ou de leurs chameaux, les avaient abattus pour n'avoir plus à craindre les corvées. Il est heureux qu'il n'ait pu en être de même pour la race de chevaux arabes, qui se trouve entre les mains des Bédouins du désert.

On pourra conclure que la classe pauvre des travailleurs était moins heureuse, plus opprimée momentanément que sous le gouvernement turc ; tandis que la classe moyenne, celle des négociants, était éminemment plus favorisée et plus libre : c'est là peut-être une des causes de cette contradiction étonnante que l'on remarque dans les relations de ceux qui, après avoir parcouru une partie de la Syrie, écrivent et racontent leurs voyages. Les uns, c'est ordinairement le petit nom-

bre, prônent le système de gouvernement des Égyptiens, parce qu'ils n'ont consulté qu'une seule classe, faute de temps pour voir le mal à côté du bien, et les abus qui résultent souvent d'une institution bonne en elle-même; les autres, au contraire, se sont faits les détracteurs de Méhémet-Ali et d'Ibrahim-Pacha, ils les attaquent à outrance, parce qu'ils expriment les idées d'une autre classe ou qu'ils se font l'écho des misères et des plaintes qu'ils ont vues et entendues : ces derniers ne veulent avoir égard à aucune considération, à aucune exigence de temps et de lieux. La différence de caractères, de mœurs, d'institutions des Orientaux et des Occidentaux est si tranchée, que c'est se tromper complétement que de vouloir tout juger avec les idées européennes : néanmoins c'est ce qui arrive fort souvent. Bien des voyageurs, au retour d'un rapide voyage, ont la prétention d'écrire sur les mœurs, et de juger sévèrement les institutions et les lois du pays. Tels actes du pouvoir qui, en Orient, seraient tout au plus appelés durs ou sévères seront souvent qualifiés, par ces étrangers, d'atroces et d'impitoyables : parmi eux, les uns jugent encore d'après le résultat obtenu; d'autres, d'après les moyens employés. Ainsi, par exemple, le gouvernement égyptien avait dû employer des mesures rigoureuses afin d'obtenir, dans un pays auparavant infesté de voleurs et d'assassins, le plus grand respect à la propriété et la sûreté la plus entière sur les routes pour les voyageurs. Le changement qui s'était opéré sous ce rapport, en si

peu d'années, était vraiment incroyable; car, sous le régime des Turcs, l'on ne pouvait s'exposer sur le chemin le plus fréquenté du littoral, même d'une ville à l'autre, sans courir le risque d'être dépouillé et assassiné. Les brigands venaient impunément jusqu'aux portes des villes. Dans l'intérieur du pays, c'était bien pis encore, et un étranger, un Européen surtout, ne pouvait s'y hasarder sans escorte. Le gouvernement égyptien était parvenu, en deux années, à obtenir la plus parfaite sécurité sur les routes; il avait su faire plier sous sa volonté les instincts du brigandage aussi bien que le fanatisme religieux. Un Européen n'avait plus besoin de changer de costume; il entrait à cheval, seul, le chapeau sur la tête (1), dans la ville sainte de Damas, où, un an seulement avant la domination du vice-roi, il fût entré à pied ou monté sur un âne, coiffé du turban noir, exposé sans défense aux insultes.

Pour parvenir à ce résultat, l'on avait eu bien des difficultés à vaincre, bien des moyens énergiques et violents à prendre. Les cheiks de village, les chefs de tribus étaient rendus personnellement responsables des crimes et des vols qui se commettaient dans

(1) Le chapeau est la partie du costume européen que les musulmans ont le plus en horreur. Ils appellent souvent, par dérision, les Européens *abou-burnettas, les pères des chapeaux*. Toute coiffure à visière est en abomination aux mahométans, et, lorsque Méhémet-Ali fit venir de France des armures pour un régiment de cuirassiers, on fut obligé, en Égypte, d'enlever toutes les visières des casques. Le religieux musulman ne veut point de coiffure avec laquelle il ne puisse toucher la terre de son front pendant la prière.

la circonscription de leur territoire, quand ils ne pouvaient parvenir à en découvrir les auteurs. Les tribus et les villages étaient ordinairement pris à partie pour le payement des dommages ou la restitution des objets volés. En intéressant directement tout individu à l'arrestation des malfaiteurs, l'on en avait singulièrement diminué le nombre. Il était extrêmement rare, dans les dernières années, hors les temps de révolte, d'entendre parler d'un vol ou d'un meurtre en Syrie. Les peines étaient sévères : on le comprend facilement, dans un pays où le peuple ne conçoit et ne connaît d'autres moyens de répression que le bâton et la mort. Le voleur de grand chemin (*carsis*) était pendu sans rémission à un arbre, à l'entrée des villes, avec un écriteau sur la poitrine, où on lisait, en grosses lettres, le motif de sa condamnation.

Les Bédouins Anezès, qui, sous les Turcs, infestaient continuellement les plaines d'Alep et de Hamah, pillaient les villages et enlevaient les moissons, avaient été refoulés dans leur désert. Le nom d'Ibrahim-Pacha était d'un effet si puissant sur eux, qu'ils ne se hasardèrent que deux fois à franchir leurs limites pour faire une incursion : la première fois, lorsqu'ils surent Abou-Halil (1) éloigné et occupé

(1) Surnom d'Ibrahim-Pacha depuis le siége de *Halil* (Hébron), où on l'a vu, assurent les Arabes, secouer sa ceinture sous une fusillade meurtrière qui abattait tout à ses côtés, et faire tomber une poignée de balles qui n'avaient pu le blesser. Les Arabes ne l'appelèrent plus qu'*Abou-Halil*. Ils sont persuadés qu'Ibrahim est préservé de toute

à réprimer la révolte sérieuse du Hauran; et la seconde, en 1839, lorsque ce prince était en présence de l'armée turque d'Hafiz-Pacha.

Si l'autorité de Méhémet-Ali se fût maintenue en Syrie, il aurait exigé des tribus nomades quelques otages, pour gage de leur tranquillité, comme il l'a fait à l'égard des Bédouins *Haouaris* et *Ababdès*, du désert de Suez. Il eût achevé ainsi de faire régner la sûreté la plus entière sur les routes et dans le désert, d'un bout à l'autre de ses vastes possessions, depuis la Nubie jusqu'au pied du Taurus.

En présence de si beaux résultats, l'on ne peut, sans injustice, trop s'appesantir sur les inconvénients et quelques abus de l'administration égyptienne en Syrie. En blâmant avec trop de violence le mode d'agir du gouvernement de Méhémet-Ali, on ne veut pas, je le répète, faire la part des circonstances, des impérieuses nécessités, et surtout de la fausse position dans laquelle il se trouvait placé depuis le *statu quo* de Kutayah. En se gardant de définir nettement la position du pacha, qu'aujourd'hui l'on a appelé rebelle, mais qui alors était environné de toutes les sympathies des peuples européens, on le laissa sans barrière, sans garantie vis-à-vis la puissance ottomane, et en présence des haines profondes et vivaces du sultan Mahmoud, forcé à l'entretien d'une armée nombreuse, pour

atteinte par un pouvoir mystérieux et invisible, qu'il doit à un *hedjap*, ou talisman puissant.

être prêt à tout moment à une guerre sans cesse imminente, et occupé à réprimer des révoltes continuelles dans l'intérieur. On ne peut donc, avec justice, lui faire un reproche de ce que cette position forcée devait coûter de sacrifices à ses populations d'Égypte et d'Asie.

L'évacuation de la Syrie est désormais un fait accompli. On a voulu réduire le vice-roi à de plus étroites proportions, et cependant les populations de la Syrie ne feront qu'y perdre. La plus affreuse anarchie dévorera encore longtemps ce pays. On a tout bouleversé, tout détruit, mais l'on n'a encore rien remplacé; et il faudra du temps, beaucoup de sang et d'immenses efforts, que les Turcs ne peuvent faire, pour créer un pouvoir aussi uni, aussi fort, aussi convenable au pays que celui des Égyptiens, malgré ses vices nombreux, et rendre à ces malheureuses contrées le calme et les avantages qu'elles viennent de perdre.



CHAPITRE XI.

Races turques et arabes.

Des Arabes qui ont conquis la Syrie. — Alliances. — Fusion. — Turcs. — Singulière influence des Turcs. — Différences de caractères. — Rapprochements. — Proverbes caractéristiques. — Nationalité arabe. — Méhémet-Ali Turc. — Régénération. — Chute de l'empire ottoman.

Certaines populations, de religions et de sectes différentes, qui habitent la Syrie, revendiquent une origine particulière, qu'il est souvent assez difficile de prouver, tandis que, dans la population syrienne musulmane, avec une religion commune, l'on remarque deux races bien distinctes : la race turque et la race arabe.

Différentes d'origine et surtout de caractère, ces deux races d'hommes n'ont qu'un seul point de contact, c'est la religion, puissant moyen de rapprochement, il est vrai, mais qui cependant s'est trouvé insuffisant pour en opérer la fusion.

Les Arabes, qui suivirent en Syrie les étendards d'Omar, aux premiers temps de l'islamisme, s'établirent en grand nombre dans le pays, après y avoir fait une multitude de prosélytes; ils s'allièrent aux familles nouvellement converties au mahomé-

tisme, et peu à peu toute nuance entre les vainqueurs et les nouveaux musulmans finit par disparaître. Les familles restées chrétiennes furent soumises au rachat, mais nullement persécutées. On voit même, dans les historiens arabes, que les alliances par les femmes étaient fréquentes entre les chrétiens et les musulmans de la Syrie.

Le peuple arabe eut, comme presque tous les peuples, ses jours de gloire et de grandeur. Les Arabes ou Sarrasins de Syrie brillèrent particulièrement au temps des croisades d'un vif éclat de courage et de loyauté chevaleresque, dont les croisés rapportèrent en Europe un reflet éclatant et durable. Puis quelques siècles suffirent pour la dégénération sensible de cette nation qui, bien que toujours belliqueuse, se façonna assez vite à l'esclavage du premier maître qui se présenta pour l'asservir. Cette dégradation rapide tient en grande partie au caractère même de l'Arabe syrien, et à d'autres causes qui ne peuvent trouver place ici.

Les mameluks d'Égypte, qui possédèrent la Syrie pendant quelque temps, commençaient déjà à y faire peser leur abrutissant despotisme, lorsque Sélim Ier, sultan des Turcs, se présenta, en 1516, pour en faire la conquête. Dès cette époque, commence l'influence de la race turque en Syrie : quelques familles s'y implantèrent, attirées par la conquête et les bénéfices qui en résultaient pour elles ; d'autres vinrent s'y établir à cause de la beauté du climat. Mais ces fiers enfants d'*Othman* agirent en

vainqueurs et en maîtres avec les Arabes, et restèrent toujours dans un sauvage et dédaigneux isolement de la race vaincue. Un passé de plus de trois siècles n'a pas même commencé un rapprochement, que rendent du reste difficile, malgré le lien commun de la religion, des caractères entièrement différents.

Aujourd'hui encore, le nom de Turc est entouré d'une auréole de singulier respect aux yeux des Arabes. Il est étrange pour un Européen de voir le dernier cawas (1) turc, arrivant au milieu d'une réunion d'Arabes, s'adjuger la meilleure place, parler d'un ton tranchant et influencer complétement l'assemblée, malgré l'inégalité qui peut exister entre les fortunes et les positions, tout cela naturellement, seulement parce qu'il est Turc, et qu'il semble avoir le sentiment instinctif de la supériorité de sa race.

Mais aussi, jamais les Turcs ne se sont alliés aux Arabes; ils ont toujours recruté leurs femmes sur les marchés d'esclaves circassiennes, mingreliennes, géorgiennes, enlevées par les Tartares. Aujourd'hui encore, les Turcs de Syrie ne se marient qu'entre eux, ou font venir leurs femmes des bazars de Smyrne ou de Constantinople. (C'est à ce mélange continuel de sang étranger qu'il faut attribuer, peut-être, la beauté et la perfection des formes de la race turque.)

(1) *Cawas*, espèce de sergent, de janissaire.

Quoi qu'il en soit, le Turc et l'Arabe ont été jusqu'à ce jour en présence, l'un dominateur, l'autre sous l'influence la plus complète. Le premier a accaparé le pouvoir, les honneurs et les profits ; le second s'est dévoué au respect, à l'abnégation et au travail. Si parfois l'Arabe a relevé la tête, s'il a essayé de résister à son maître, c'était toujours pour défendre ses propriétés, ses intérêts lésés, jamais sa dignité ni ses droits comme peuple. De son côté, cependant, était l'avantage du nombre et de la force matérielle, tandis que le Turc n'avait pour lui que la force morale et l'instinct du commandement.

C'est donc dans la différence des caractères qu'il faut rechercher la cause de cette prodigieuse inégalité.

L'Arabe, en général, a peu de fermeté dans le caractère. Il a l'imagination trop vive et trop impressionnable. Il manque totalement de confiance en lui-même, car on dirait qu'il sent le besoin d'être conduit et dirigé. Sa timidité est extrême, lorsqu'il se sent abandonné à ses propres forces, comme aussi, sous une puissante influence, il pourra arriver jusqu'à une témérité excessive. Le moindre honneur l'enorgueillit outre mesure ; sa vanité est alors sans bornes, et il abuse cruellement de son autorité envers ses subordonnés. A ces défauts, ajoutons d'autres vices qu'il porte à l'excès : la cupidité, l'ingratitude, la jalousie, le mensonge et l'indolence.

On a prétendu que ces vices étaient ceux d'un

peuple longtemps asservi; mais ne pourrait-on pas dire, avec autant de raison, que ce sont ces vices mêmes qui ont été une des principales causes de son asservissement?

Les vertus de l'Arabe sont plutôt religieuses qu'innées, en ce sens, qu'elles dérivent des prescriptions du Coran et de la loi de Mohammed. Aucun peuple ne pousse aussi loin l'abnégation stoïque, la résignation, l'hospitalité envers les étrangers et les pauvres, et l'orgueil fanatique de sa religion.

Le Turc, au contraire, semble né pour le commandement; il pousse même la confiance en lui jusqu'à la plus incroyable présomption. Toutes ses manières sont calmes, graves, pleines de dignité et de grandeur. Un artisan de la plus infime condition, élevé brusquement à une haute dignité, saura aussitôt prendre le ton et les formes convenables à sa nouvelle position, et faire respecter son autorité. Ce ne sera plus l'homme de la veille; la métamorphose est complète : mais il ne répudie pas le souvenir de sa vie précédente; au contraire, il s'en fait un titre de gloire, et accole ordinairement le nom de son vil métier au titre de sa dignité nouvelle (1). La bonne foi du Turc dans ses relations, surtout avec des chrétiens et des étrangers, est proverbiale; mais cette bonne foi est peut-être moins une qualité morale ou une vertu chez lui qu'un effet de cet

(1) *Méhémet-Baltagi-Pacha*, *Méhémet* le coupeur de bois, qui fut grand vizir, *Ahmed-Djezzar*, *Hassan-Tchiboucgi-Bey*, etc.

excessif orgueil religieux qui perce dans tous ses actes.

On peut reprocher au Turc d'être souvent cruel et sanguinaire; c'est ordinairement une nécessité de sa position envers ceux qu'il gouverne.

Avide d'argent au plus haut degré, il dédaignera, pour s'en procurer, les moyens bas et honteux; la violence serait plutôt de son choix; mais, dans les occasions, le Turc est généreux jusqu'à la prodigalité. Ses formes extérieures sont gracieuses, nobles, d'une prévenance et d'une politesse exquises. Il faut avouer, cependant, que sous ces dehors séduisants, il cache souvent la fausseté et la haine. Il n'est aucun peuple où l'art de la dissimulation soit porté aussi loin. A ce sujet, je ne saurais mieux les caractériser qu'en citant un de leurs proverbes favoris :

« *Lèche la main que tu ne peux couper ;*
« *lèche-la jusqu'à ce que tu puisses la mordre.* »

Les Arabes ont aussi un proverbe qu'ils appliquent aux Turcs, et qui n'est pas moins caractéristique que le premier :

« *Si le Turc*, disent-ils, *se fait musc pour*
« *entrer dans ta poche, fais le trou à cette*
« *poche pour le laisser échapper avant qu'il y*
« *devienne un charbon enflammé.* »

On a beaucoup parlé, dans ces dernières années, de la régénération des Arabes, d'une nationalité

arabe créée par Méhémet-Ali ; on est allé jusqu'à prêter au vice-roi l'idée de se mettre, nouveau calife, à la tête d'un empire arabe ressuscité par lui.

Le génie de ce prince a produit sans doute d'admirables choses ; il a imprimé un mouvement immense au progrès et jeté même les germes de la civilisation future du peuple qu'il gouverne, mais les peuples de l'Orient ne se régénèrent pas si vite. Puis l'on n'a pas tenu compte de la position de Méhémet-Ali, né Turc, travaillant pour sa gloire personnelle, pour sa famille à lui, famille essentiellement turque par les habitudes, la langue (1) et le caractère.

On a dit ensuite : Les succès militaires réhabilitent un peuple ; la gloire des armes est, pour ainsi dire, le sacrement qui institue les nations, et, à ce compte, les Arabes, ayant battu quatre fois les Turcs sous Méhémet-Ali, ont fait un grand pas vers leur nationalité.

Mais l'on a oublié que l'armée du vice-roi est turque au moins autant qu'arabe, qu'elle n'est commandée que par des Turcs depuis les rangs subalternes.

Le soldat arabe a suivi aveuglément ses chefs sous la double influence de la crainte et de la fasci-

(1) Le *turc* est la langue de commandement, d'étiquette et celle en usage au palais. On ne parle jamais l'arabe à Méhémet-Ali, qui l'entend cependant fort bien. L'arabe est la langue du peuple, du vaincu.

nation, mais sans spontanéité, sans volonté, et comme une machine inerte qu'on fait mouvoir.

Puis un peuple qui n'a aucune idée de patriotisme, qui n'a point même, dans sa langue, de mots pour exprimer ces sentiments, est loin d'avoir la conscience de sa dignité ou même de son existence comme nation.

Malgré cet instinct du commandement, si particulier aux Turcs, leur empire croule de toutes parts aujourd'hui de faiblesse et de vétusté, et l'on dit sa chute imminente : c'est qu'eux aussi n'ont point d'existence nationale. On ajoute que les Turcs ne sont que campés en Europe, et l'on a sans doute raison. Puissamment constituées pour la guerre et la conquête, étreintes sous un farouche et impitoyable despotisme religieux et militaire, les hordes ottomanes ont fait de grandes choses, tant qu'il n'y avait que des peuples à vaincre et des provinces à envahir; mais, dès que le *sangiac chérif* (1) a été replié et laissé en repos pendant la paix, la déca-

(1) *Sangiac chérif,* littéralement : le *noble drapeau*, est l'étendard du prophète. Les musulmans ont un immense respect pour ce drapeau, qui est en soie verte et d'une grande dimension. Le bois, au lieu de lance, est surmonté d'une petite boîte en vermeil qui renferme un petit exemplaire du Coran, écrit de la main du calife Osman. Ce drapeau n'est arboré que dans les plus grandes occasions, et il n'est porté aux armées que si le sultan les commande en personne. Dans les combats, le sangiac chérif est porté par des beys ou des émirs, et est entouré d'une garde de beys ou de pachas. On observe de très-grandes cérémonies chaque fois que l'on sort cet étendard de l'étui précieux qui le renferme.

dence a commencé. Puis les Turcs sont restés nécessairement stationnaires, tandis que toutes les nations marchaient rapidement vers le progrès.

Dans les derniers temps, le sultan Mahmoud, en essayant les réformes et la civilisation de l'Occident, n'a fait qu'enlever aux Turcs ce qui leur restait de leur individualité, si puissante jadis. Sans être aujourd'hui ni civilisés, ni aussi barbares qu'autrefois, les Turcs sont déclassés et à la merci des puissances qui les entourent.

Il en est de leurs réformes comme de leur force militaire actuelle, et, en présence de l'ennemi, mieux vaudrait encore peut-être le choc désordonné, mais terrible, de leurs masses irrégulières, que les informes essais de tactique européenne qu'ils ont tentés.



CHAPITRE XII.

Mœurs religieuses musulmanes.

Époques de la vie. — Habitudes. — Cérémonies à la naissance, à la circoncision. — Mariages. — Un coup d'œil dans la chambre nuptiale. — La vie. — Le *kieff*. — Activité et indolence. — Mort, sepulture.

Après avoir fait la distinction des deux races, turque et arabe, il devient plus facile de parler des mœurs religieuses qui leur sont communes, sauf quelques légères modifications.

La loi du Coran, qui renferme, comme il a été dit, les principes de toute loi, est aussi pour le musulman le code de sa vie entière et le régulateur de toutes ses actions, je dirais presque de toutes ses habitudes. Chez aucun peuple, la religion n'est plus solidement enracinée, ni la foi plus ardente. Le nom de musulman est, à ses yeux, le plus beau titre de gloire. Il s'enorgueillit de faire publiquement profession de sa croyance et de remplir les préceptes de sa loi. Cependant, par une anomalie singulière, peut-être par une de ces contradictions nombreuses qui semblent calquées au rebours des usages d'Occident, la loi du prophète, qui s'occupe des plus mi-

nutieux détails de la conduite, laisse en dehors d'elle quelques-uns des moments les plus marquants de la vie humaine, que la religion chrétienne, au contraire, entoure d'une pompe et d'une sanction solennelles.

Ainsi l'entrée dans la vie, la naissance, n'est pour le musulman qu'un événement de famille, et le mariage une transaction civile, dans lequel la religion n'intervient nullement.

Pour mieux faire connaître la vie intérieure et les mœurs du musulman de Syrie (comme, en général, de tous les musulmans, à peu de différence près), il faut le prendre à sa naissance, dans une classe et une position de fortune moyenne, pour le suivre de là jusqu'à sa mort.

La naissance d'un enfant est aussitôt annoncée au père par une des esclaves ou des femmes du harem. Si c'est un fils, il est accueilli avec joie et transport, et celle qui l'annonce est gratifiée du *kabar-el-taïb*, cadeau de bonne nouvelle. Une fille est reçue assez froidement; rarement il y a cadeau. Si l'on demande à un père le nombre de ses enfants, il ne mettra jamais ses filles en ligne de compte.

La naissance est tenue très-secrète pendant sept ou huit jours; et même encore longtemps après, l'on donne le change sur le sexe de l'enfant, pour éviter le *nazar*, le sort ou mauvais œil, qu'on pourrait lui jeter. On s'empresse de couvrir le nouveau-né de *hedjabs*, talismans, et d'amulettes pour écarter les maladies, les mauvais génies et le *mau-*

vais œil. Malgré ces précautions, l'enfant est soustrait à tout regard étranger et ne sort point du harem pendant un an et sept jours. Lorsque cette période, regardée comme critique, est écoulée, on le produit ordinairement aux plus proches parents, assemblés dans le divan du père, pour le féliciter. Chacun lui fait un petit cadeau. Lorsqu'on enlève le voile qui couvre l'enfant, tous doivent répéter trois fois de suite : *Machallah*, *Machallah* (gloire à Dieu)! Si quelqu'un des assistants oubliait cette formalité essentielle, l'enfant pourrait, dit-on, être frappé d'une funeste influence, que celui qui a commis l'oubli doit écarter aussitôt, en bénissant trois fois Dieu et le prophète, les mains étendues.

Une fille demeure toujours dans le harem. Un garçon y est élevé jusqu'à l'âge de sept à huit ans sous les yeux de sa mère. Il en sort ordinairement à cet âge pour n'y rentrer que rarement, et seulement pour voir sa mère. Cependant quelques-uns y restent jusqu'au moment de la circoncision. L'enfant est élevé dans le plus grand respect pour son père; il reste debout devant lui, occupé à le servir, à deviner ses désirs, et il ne peut s'asseoir en sa présence que lorsque celui-ci le lui permet. Ce genre sévère d'éducation, avec le caractère particulier des peuples de l'Orient, lui imprime de bonne heure un air grave, qui contraste singulièrement avec la vivacité et la turbulence des enfants en Europe. Cette gravité est beaucoup plus frappante encore

chez les enfants turcs. Si le père est d'une condition élevée, le fils contracte, dès son plus bas âge, l'habitude du commandement, et une certaine dignité. On ne s'occupe pas spécialement à l'instruire de sa religion, jusqu'au moment où il est d'âge à être circoncis; mais, dans tout ce qui l'entoure, dans toutes les actions qui frappent ses yeux, la religion est tellement empreinte, que, parvenu à cet âge, il a déjà appris presque tout ce qu'il doit connaître. Il n'y a pas d'âge rigoureusement déterminé pour cette cérémonie, qui est une époque importante de l'existence du musulman; car elle termine l'enfance, et dès ce jour commence la vie d'homme et de fidèle. La circoncision a lieu ordinairement de neuf à dix ans. Quelques Arabes, qui prétendent descendre d'Ismaël, attendent jusqu'à treize, parce que leur père Ismaël fut circoncis à cet âge; mais elle est plus généralement pratiquée entre neuf et dix ans, pour éviter les trop grandes douleurs de l'opération et les suites graves qui en pourraient résulter, en la remettant à un âge plus avancé.

En Syrie, comme dans tous les États musulmans, cette cérémonie est entourée d'une pompe solennelle. Les parents favorisés de la fortune qui ont un enfant à faire circoncire se chargent de quelques autres enfants du même âge, nés de parents pauvres dans le voisinage, pour donner plus d'éclat à la cérémonie et la rendre plus méritoire. Au jour fixé, on revêt ces enfants d'un magnifique costume de jeunes filles, pour signifier qu'ils vont bientôt quit-

ter tous les goûts de l'enfance, et prendre le caractère et la dignité d'hommes et de fidèles. Ils portent cependant sur la tête le turban d'homme, à larges plis, formé d'un riche châle de cachemire rouge (ou vert, si le père est chérif) (1). Ainsi vêtus, chacun d'eux est placé sur un beau cheval, tenu en bride par deux saïs, et promené en grande pompe dans les rues de la ville. Le cortége est ouvert par le barbier opérateur, suivi de ses aides, portant les instruments en invoquant le nom de Dieu et l'assistance du prophète. Puis vient une bande de bateleurs, faisant des contorsions, avec de longs bâtons pour amuser la populace. Des musiciens marchent ensuite, armés de cymbales, de tambourins, de flûtes et clarinettes criardes. Les enfants sont entourés de quelques cheiks, ou *mollahs*, qui marchent sur le même rang, et chantent la profession de foi musulmane. Les parents et amis des *circoncis* les suivent immédiatement, puis la foule se presse sur leurs pas, les hommes invoquant à grands cris, et les femmes, à renforts de gloussements de gosier, la protection de Dieu, la bénédiction du prophète sur les *moltakhers* (ceux qui aspirent à être circoncis).

Après avoir passé quelques instants à la mosquée, le cortége revient dans le même ordre à la maison

(1) *Chérif* (noble illustre), titre que portent certaines familles qui se disent descendues de la race du prophète, ou de la famille de Fatima, sa fille. Les hommes ont un turban vert pour marque distinctive.

d'où il est sorti, et les amis de la famille sont conviés à un repas d'apparat. Les femmes, de leur côté, se réjouissent dans l'intérieur du harem : c'est ordinairement pendant ce temps qu'a lieu l'opération. Chaque enfant est conduit par son père ou un de ses proches dans un appartement écarté, auprès du barbier opérateur : celui-ci saisit avec ses doigts, en retirant à lui, le prépuce, qu'il doit retrancher, et en appelant à son secours l'aide de Dieu (*Bismillah! Bismillah!*) ; il le coupe d'un seul coup de rasoir, et couvre aussitôt la plaie d'une poudre astringente de *henneh* (1) et de sang-de-dragon, pour arrêter l'hémorragie.

Il est rare que l'opération ait des suites funestes ; au bout de huit à dix jours, le circoncis est assez bien remis pour être conduit au bain et recevoir les cadeaux d'étrennes de ses parents et amis. — Les matrones se disputent le prépuce coupé, avec lequel elles préparent des mixtures et des boissons, infaillibles, disent-elles, contre la stérilité des femmes.

La circoncision n'est pas absolument nécessaire pour remplir les devoirs d'un bon musulman ; on pourrait même rigoureusement s'en passer, d'après certains docteurs de la secte des *hanéfis* : mais l'on doit s'y soumettre autant qu'on le peut, afin d'être dans un état plus convenable de pureté en faisant ses prières.

(1) De la plante appelée *lawsonia alba*.

Cette pratique est fort ancienne en Orient. On voit dans la Bible que Dieu la prescrivit déjà à Abraham. Elle était en usage bien anciennement en Égypte (1); Moïse l'ordonna à son peuple de la part de Dieu. Mohammed l'ayant trouvée consignée dans la Bible, en fit un précepte religieux à ses sectateurs. C'est sans doute, entre autres motifs, comme excellente mesure d'hygiène que cette pratique fut adoptée. Il est à remarquer que, dans les climats chauds, le prépuce acquiert un tel développement, que, lors même que la loi n'en ferait pas une obligation, bien souvent il deviendrait nécessaire de l'amputer en partie.

Purifié par la circoncision, l'enfant commence à être astreint aux prières, ablutions et autres pratiques religieuses. Cinq fois par jour, losrque le muezzin appelle, du haut du minaret, les musulmans à la prière, il doit y prendre part, après avoir fait ses ablutions du *namaz*. Afin que la prière soit agréable à Dieu, il faut être pur de toute souillure, et se présenter, pour cet acte important, dans un état de propreté convenable. Le fidèle se lave les mains

(1) On a voulu prétendre que Moïse avait emprunté la circoncision aux Égyptiens. Cette opinion n'est point fondée; elle est contraire aux livres saints, et en particulier au *Lévitique*, ch. 12, v. 1 et 3, d'après lesquels Dieu, par le ministère de Moïse, obligea les Hébreux à la circoncision. Si cette pratique avait lieu parmi les Égyptiens, du moins l'usage n'en était pas général; car Dieu dit à Josué, lorsqu'il eut fait circoncire tous les Israélites qui étaient nés dans le désert : *Hodie abstuli opprobrium Egypti à vobis*.

Jos., ch. 6, v. 9.

et les bras jusqu'au coude, les pieds et les jambes jusque près du genou. S'il est dans une tenue décente, il étend à terre un tapis ou une pièce propre de son vêtement, et, se tournant du côté de la Mecque, il commence sa prière. Toutes les mosquées sont pourvues de fontaines pour les ablutions et de nattes en palmier ou en jonc pour la prière. Immobile pendant quelques instants, il croise d'abord ses bras sur le bas de sa poitrine, puis, élevant les mains, les doigts ouverts et le pouce à la hauteur des oreilles, il tourne légèrement la tête à droite et à gauche, priant Dieu d'écarter de lui les mauvais esprits qui pourraient l'entourer, comme aussi toute idée impure qui se présenterait à l'esprit. La prière commence par la profession de foi et une espèce de symbole de la croyance; il se prosterne plusieurs fois, le front touchant la terre, s'assied sur ses talons, se relève ensuite, toujours les mains croisées sur le ventre. Cette prière dure à peu près un demi-quart d'heure chaque fois; elle doit être recommencée, ainsi que l'ablution, s'il venait à être souillé d'un contact impur, tel que celui d'un chien, à plus forte raison d'un animal immonde comme le porc (1).

En général, le musulman met à remplir ses de-

(1) Le musulman fait la distinction de l'animal immonde ou impur de sa nature, tel que le porc, et de celui qui n'a que certaine partie impure. Le chien n'est point immonde, et il ne peut souiller que par le contact de son museau humide, mais non par le reste de son corps, qui serait sec.

voirs religieux une régularité étonnante : rien ne peut l'empêcher de s'y livrer. On en voit qui se mettent en prière au milieu d'une réunion nombreuse, dans un divan ou sur une place publique, et cela sans ostentation comme sans respect humain, car il s'agit pour eux d'une action à la fois grande et naturelle.

Tout mûrit vite en Orient, et, sous ce chaud soleil d'Asie, l'homme est rapidement développé. Aussi la loi fixe-t-elle l'âge de la majorité à quinze ans, si le jeune homme n'est plus sous la puissance paternelle. Souvent même, avant cette époque, les parents songent à marier leur fils, et ils le font ordinairement aussitôt qu'il a atteint l'âge de puberté. Sous les influences brûlantes et voluptueuses du climat, le mariage est considéré comme un impérieux besoin, outre qu'il est imposé comme une obligation, à laquelle tout homme, en état de le contracter, est moralement astreint. L'opinion publique est si fortement prononcée à ce sujet, qu'elle poursuit d'un défiant mépris le musulman célibataire ou celui qui n'a point chez lui de femmes esclaves. Dans certaines villes, il lui est interdit d'habiter seul une maison au milieu d'un quartier populeux. C'est sans doute ce préjugé, poussé trop loin, qui, ne voyant dans le mariage qu'une simple jouissance des sens, en a fait une affaire de peu d'importance, dans laquelle la raison ou le sentiment a bien rarement part, et qu'il est aussi facile de rompre que de contracter. Il y a cependant une

distinction essentielle à faire sous ce rapport entre le Turc et l'Arabe. Celui-ci se fait un jeu du mariage et du divorce. Grand nombre d'Arabes épousent de jeunes filles à peine formées, et, au bout de quelques mois, au plus de quelques années, ils les répudient pour en prendre d'autres, et changent ainsi de femmes, quelquefois vingt et trente fois dans leur vie. Le Turc, qui met plus de dignité et de grandeur dans sa conduite, répudie rarement une femme, surtout s'il en a eu des enfants, et use même peu de la faculté que lui accorde la loi musulmane d'épouser jusqu'à quatre femmes légitimes. A moins d'être dans une position de fortune des plus brillantes, il en a rarement plus d'une; il conserve toujours pour elle beaucoup d'égards, et lui confie une certaine autorité dans sa maison. Il est vrai que les dédommagements sont faciles, puisque, outre quatre femmes légitimes, la loi lui permet autant d'esclaves qu'il peut en nourrir. L'Arabe, même d'une classe peu aisée, profite avec plus d'avidité des latitudes de la loi: souvent ses femmes sont obligées de subvenir à leur entretien par leur propre travail, et il ne les en répudie pas moins avec la plus grande facilité, le plus souvent sans autre motif que d'en prendre d'autres, et satisfaire ainsi à de nouveaux caprices.

Les Orientaux se marient sans connaître la femme qu'ils vont prendre, la plupart du temps sans l'avoir jamais vue, à moins d'aller la chercher sur les marchés d'esclaves, comme le pratique fort souvent le

Turc, ou de la prendre dans la classe inférieure des femmes arabes, qui, obligées au travail, sont peu souvent voilées.

Le jeune homme qui veut se marier charge ordinairement sa mère ou ses sœurs, ou quelqu'une de ses parentes, de chercher une femme qui lui convienne. C'est presque toujours au bain public que celles-ci s'acquittent de cette commission. A leur retour, elles lui rendent un compte détaillé des jeunes filles qu'elles y ont vues, lui dépeignent celle qui pourrait lui plaire, en décrivant sa beauté, ses grâces, sa taille et toutes ses qualités. Si, d'après la description qu'on lui en fait, le jeune homme croit qu'elle puisse lui convenir, il fait adresser sa demande aux parents de la jeune musulmane. Ceux-ci la consultent, si elle est majeure, et doivent, avant de rien conclure, obtenir son consentement, à l'exemple du prophète Mohammed, qui consulta sa fille *Fatima*, avant de l'accorder à Ali. La jeune fille use du même moyen pour connaître celui qui lui est destiné; elle peut, du reste, le voir passer dans la rue, derrière les grillages de sa fenêtre : mais c'est encore au bain qu'elle envoie un de ses proches chercher les renseignements qu'elle désire obtenir sur l'âge et les qualités physiques de son futur. Si elle donne son consentement, on détermine la somme que l'époux constituera en dot à l'épouse, et le mariage se conclut entre deux procureurs, l'un représentant l'époux, l'autre choisi par la fille, quand elle est majeure.

Contrairement aux usages de l'Occident, ce n'est pas la femme qui apporte une dot au mari, c'est à ce dernier à la fournir; l'union conjugale étant si facile à rompre, la loi devait songer à assurer une ressource à la femme répudiée. Cependant les dots, quoique variant selon les fortunes, sont en elles-mêmes très-faibles : les deux tiers de la somme sont livrés au moment du mariage; le tiers restant ne se paye qu'en cas de répudiation.

La présence de deux témoins est la seule formalité requise pour la conclusion du contrat entre les deux fondés de pouvoir. Comme le mariage est un acte de pure convention, que la religion ne sanctionne en rien, que la loi civile ne régit pas, il est facultatif de faire enregistrer le contrat chez le cadi; le plus grand nombre se dispense même de cette dernière formalité, qui n'a lieu ordinairement que lorsqu'il s'agit de dots considérables.

Quelques jours après le consentement mutuel, les cérémonies publiques du mariage s'effectuent. En Syrie, les fêtes de famille commencent aussitôt après la conclusion du contrat, et les futurs s'envoient, dans l'intervalle, des cadeaux réciproques. Deux jours avant la consommation du mariage, la jeune fille est conduite au bain public, en grande pompe, escortée de toutes ses parentes et amies, qui remplissent l'air de leurs cris de joie et de leurs gloussements de gosier (*zoagarits*). Elle est magnifiquement parée; un voile rouge écarlate, pailleté d'or, et retenu sur le haut de la tête par une petite couronne de même

métal et une aigrette, la recouvre entièrement jusqu'aux pieds. Elle marche lentement sous un dais, au bruit de la musique des tambourins, précédée de ses bijoux et de ses parures, si elle est riche, et suivie par une grande foule de peuple jusqu'au bain, où elle passe la journée avec ses femmes et ses amies, se livrant à la joie, aux chants et aux divertissements, tandis que l'homme en fait autant dans un autre bain avec ses compagnons.

Le lendemain, la jeune mariée est reconduite avec les mêmes cérémonies jusqu'à la maison de son époux, qui lui a fait préparer dans son harem un festin aussi splendide que le comporte sa fortune. Un autre banquet est disposé pour les hommes dans l'appartement du mari. C'est à la fin de ce repas que celui-ci est introduit par sa mère ou quelqu'une de ses parentes dans la chambre nuptiale, où l'attend l'épousée, debout, silencieuse, entièrement couverte de son voile rouge, et entourée de sa mère et de quelques femmes âgées des deux familles. Le mari arrache le voile qui cache les traits de sa femme, qu'il voit alors pour la première fois; moment critique pour tous deux, réalisation de doux rêves d'espérance, mais quelquefois aussi amère et poignante déception. Pour le Turc, la publicité s'arrête là, et nul autre que lui (rarement la mère de la jeune fille) n'est appelé à juger si sa femme a été aussi pure que, d'après les mœurs du pays, il a droit de l'attendre; car la virginité, en Orient, est un des principaux, je dirais même le premier mérite

d'une jeune fille. Il n'en est point ainsi pour l'Arabe syrien; et, quoiqu'il soit loin encore de la sauvage et brutale coutume de l'Arabe égyptien, la famille de la mariée se fait un point d'honneur important de faire passer sous les yeux des convives la preuve visible de la pureté de la mariée. La mort était autrefois le châtiment immédiat de celle qui avait failli à son honneur de fille. Dans bien des parties de la Syrie et de l'Arabie, il en serait encore de même aujourd'hui.

La répudiation ou le divorce est soumis à aussi peu de formalités que le mariage. La volonté du mari suffit, tandis que la femme ne saurait, dans aucun cas, le solliciter. Si cependant elle était abandonnée de son mari, et que celui-ci la laissât, l'espace de trois ans révolus, sans lui donner aucune nouvelle ni aucun secours, elle peut se considérer comme libre et épouser un autre homme. En répudiant sa femme, le mari est obligé de lui payer le tiers restant de sa dot; et, s'il en a eu des enfants, il est libre de les garder. Dans le cas contraire, il doit pourvoir à leur entretien d'une manière raisonnable, et assigner, à cet effet, à la mère une pension, dont le chiffre est ordinairement déterminé par le cadi. Cependant on ne peut rien établir de général à ce sujet, les coutumes et l'usage variant selon les lieux.

La vie du musulman s'écoule mollement, partagée entre la prière, le sommeil et les tranquilles jouissances du harem. Le repos surtout fait son

bonheur; il a peine à comprendre cette activité qu'il remarque chez les Européens. Agir pour lui, c'est souffrir; il ne conçoit pas qu'on puisse s'agiter, quand on peut absolument s'en dispenser. Enfoncé dans le coin d'un divan, sous l'ombrage frais de quelques arbres au bord d'un ruisseau, aspirant lentement les bouffées de sa pipe, il s'abandonne au bonheur du *kieff*, genre d'abstraction inconnu en Occident. Ce n'est pas le *far-niente* de l'Italien : le *far-niente* est une simple négation de l'action; mais le *kieff* est en quelque sorte un sommeil de la vie et de la pensée.

On aurait grand tort, néanmoins, de croire qu'il ne puisse se réveiller de cette torpeur, lorsque la nécessité l'exige. Le Turc diffère essentiellement de l'Arabe à cet égard, et possède à un bien plus haut degré que ce dernier la facilité de passer brusquement de l'immobilité à une étonnante activité, quand son devoir ou son intérêt le demande. Alors il voyagera des journées entières à cheval, sans jamais songer à la fatigue, pour retomber ensuite dans la même indolence, lorsque ses affaires sont terminées.

Il en est de même dans les événements de la vie, sujette, en Orient plus qu'ailleurs, à bien des chances diverses. Le Turc, particulièrement, digne et grand dans son élévation subite, saura de plus, comme tout autre musulman, supporter avec un étonnant stoïcisme la perte de sa fortune et de ses

dignités. Le musulman ne se laisse jamais abattre sous le poids de l'adversité; car dans tout ce qui lui arrive, il reconnaît la main de Dieu trop fortement empreinte, pour se permettre même le murmure. Dieu est grand! Dieu est miséricordieux! *Allah acbar! Allah kerim!* c'est la philosophie qu'il oppose au malheur.

A l'approche de la mort, il ne dément pas ce caractère de fermeté et de confiance. Quand son heure, *qui est écrite dans le livre de Dieu, sera venue*, il sait qu'il faut partir, et il se prépare à mourir, mais comme un voyageur qui fait ses apprêts de départ. S'il s'inquiète, c'est de sa sépulture, c'est des ablutions religieuses qui doivent purifier son cadavre; sa dernière demande est ordinairement d'être tourné, pour expirer, les yeux du côté de la *Caabah.*

La résignation du mourant est partagée par tout ce qui l'entoure. Ses proches croiraient pécher gravement contre la volonté de Dieu, s'ils manifestaient une douleur excessive, avant que le malade ait rendu le dernier soupir. Cette douleur ne commence qu'à l'instant où le moribond a fermé les yeux; jusque-là, et pendant son agonie même, tout le monde est calme. L'apparence d'une vive inquiétude se fait rarement remarquer, parce que, jusqu'au dernier moment, Dieu, le maître des vies, n'a pas encore décidé, et que nul homme ne peut dire : Cet homme va mourir. Mais, aussitôt que la mort s'est déclarée,

les regrets éclatent bruyamment, surtout chez les Arabes. Les femmes poussent des cris perçants, se frappent la poitrine, se meurtrissent le visage, déchirent les vêtements qui leur couvrent le sein, se jettent dans les cheveux des poignées de terre, en appelant à grands cris le mort, leur *bien-aimé*, leur *chéri*; elles lui demandent, en pleurant, pourquoi il les a quittées si tôt, pourquoi il a laissé la terre sans les prendre avec lui.

Les femmes du voisinage viennent ordinairement prendre part à ce concert de lamentations; souvent même l'on appelle à prix d'argent les pleureuses publiques (*el neddabeh*), singulières femmes, qui ont, à volonté, le don des larmes, font mille contorsions et donnent les plus extravagantes marques de douleur.

Les dernières cérémonies religieuses et les ablutions prescrites par la loi doivent commencer immédiatement après la mort. On fait alors appeler des cheiks et des imans pour réciter des prières pendant que les ensevelisseurs (*el moghasel*), hommes ou femmes, suivant le sexe du défunt, procèdent aux dernières purifications du cadavre. Ils commencent par laver tout le corps avec le plus grand soin, et souvent avec des eaux parfumées; le rasent, l'épilent entièrement. Pendant cette opération, l'on embaume incessamment la chambre avec une cassolette remplie de myrrhe, de benjoin, d'ambre, de cascarille pour écarter les impurs et les mauvais esprits. Lorsque le corps est ainsi préparé,

l'on en bouche toutes les ouvertures avec un mélange de ces parfums, recouvert d'un tampon de coton pour empêcher qu'il ne soit souillé plus tard ; puis on le coud soigneusement dans un linceul de toile neuve. On attache un si grand prix au linceul neuf, que le pauvre qui ne peut l'acheter va le demander au riche, son voisin, sûr de ne pas être refusé. Autant qu'il est possible, tous les morts tués un jour de bataille doivent être inhumés dans des linceuls : c'est un des points les plus importants dans les pratiques de sépulture chez les musulmans.

Dès que l'ablution est terminée et le cadavre cousu dans son linceul, on doit le transporter à sa dernière demeure, ce qui arrive quelquefois une heure seulement après la mort. La loi recommande expressément cette précipitation, qui peut être funeste à la vérité, mais qui devient, en quelque sorte, nécessaire, afin de prévenir la décomposition si rapide dans les climats chauds.

Le cortége funèbre se met en marche pour la mosquée : lorsqu'on y est arrivé, un cheik lit une dernière prière sur le cercueil, que l'on porte ensuite au *turbi* ou cimetière. Nombre d'aveugles et de pauvres marchent en avant du convoi, en chantant tristement la profession de foi musulmane. La bière est entourée des drapeaux religieux, des cheiks et des imans de la mosquée, qui se répondent successivement le même verset : *La Allah illah el Allah Mohammed rasoul Allah ; il n'y a d'au-*

tre Dieu que Dieu, Mohammed est le prophète de Dieu.

Dans quelques villes, les pleureuses suivent le convoi, revêtues de longs voiles bleus ou blancs, le sein découvert, souvent la figure non voilée, mais barbouillée de boue. Après les pleureuses viennent les parents du mort, ses amis, ses esclaves. Si, pendant sa vie, il a joui d'une réputation de dévotion et de ferveur (mais surtout si ses parents ou héritiers sont riches), les quatre porteurs du cercueil feignent de ne pouvoir soulever le corps qu'avec beaucoup de peine; ils ont l'air de faire les plus grands efforts pour le transporter; puis tout à coup ils s'arrêtent, couverts de sueur, haletants, et déposent précipitamment le cercueil à terre. C'est que, par moments, le corps refuse d'avancer, disent-ils, et c'est une grande marque de sainteté : la foule émerveillée crie au miracle, et se met à énumérer avec emphase les vertus et les brillantes qualités du défunt.

Le corps est enfin descendu dans la tombe, la tête tournée du côté de l'Orient. On sert ensuite un repas funèbre autour du tombeau pour tous les parents et amis, mais la meilleure place est toujours réservée pour le mort, qu'on appelle souvent par son nom, en l'invitant à venir prendre part au festin.

Les cimetières sont, pour l'ordinaire, placés autour des villes. La loi ordonne que les tombeaux

soient simples, en briques ou en pierres sèches, sans ornements ni inscriptions. Cependant on transgresse assez facilement ce précepte, et beaucoup de musulmans riches se font construire de magnifiques tombeaux en marbre, chargés d'inscriptions et de textes du Coran.

Le respect pour la cendre des morts est poussé au plus haut degré chez tous les Orientaux : enterrer un mort laissé sans sépulture est un des plus sacrés devoirs que le musulman puisse accomplir.

Mais aussi la pensée de la mort excite rarement chez eux des idées tristes : les cimetières sont leurs lieux favoris de promenades ; ils vont s'asseoir avec joie sur la tombe d'un parent ou d'un enfant ; ils conversent avec cet être chéri par le trou carré ménagé dans la maçonnerie, lui parlent, semblent lui demander des conseils, et n'emportent de ce lieu, lugubre chez les Occidentaux, qu'une rêverie douce, grave et mélancolique. Bien souvent, dans la semaine, les femmes se rendent vers la tombe des êtres qui leur furent chers ; elles mangent sur la pierre funéraire, laissant une place pour le mort, lui servant les meilleurs morceaux, comme s'il était vivant à côté d'elles. Elles cultivent des fleurs autour de son tombeau, les entretiennent evec un soin tout particulier, comme si elles voulaient consoler l'ombre du mort et le réjouir en lui offrant les parfums qu'il aimait pendant sa vie.

Ce culte des morts, en Orient, est empreint d'une

vive foi religieuse, d'une douce et consolante philosophie. Plus heureux qu'un trop grand nombre d'Occidentaux, les musulmans savent encore croire et prier!



CHAPITRE XIII.

Constitution de la famille.

—

Respect du musulman pour son père. — Ibrahim-Pacha et Méhémet-Ali, pachas et fils. — L'enfant de l'esclave. — Autorité du père. — Chef de famille. — Jurisprudence. — Héritages. — Héritiers.

Après avoir parlé des mœurs, nous devons dire quelque chose de la constitution de la famille musulmane, et des lois qui la régissent dans les diverses relations de parenté et sous le rapport des héritages. Cette dernière partie de la jurisprudence musulmane est d'autant plus importante à connaître, que toutes les populations de la Syrie, quelle que soit leur religion, sont régies par les mêmes lois et le même code civil en cas de contestation ou de procès.

Les mœurs et coutumes changent peu en Orient : sous ce rapport, tout semble, au contraire, s'y immobiliser d'une manière étonnante. En donnant ses lois à des peuples qui avaient conservé les habitudes et les coutumes patriarcales, le prophète ne fit qu'y ajouter une nouvelle sanction.

Ainsi le père ou le chef de famille jouit toujours

d'un respect et d'une autorité presque sans bornes; les enfants sont élevés dans la déférence et la soumission la plus entière aux volontés de leur père; ils lui témoignent un respect que ne peuvent affaiblir ni l'âge ni la position sociale, ni aucune circonstance de la vie. Ainsi que nous l'avons dit, le fils ne peut s'asseoir devant son père sans sa permission; il ne parle en sa présence que lorsqu'il est interrogé, et se fait un honneur de le servir et de prévenir ses moindres désirs. Le père ne commence à se relâcher de la dignité de l'autorité paternelle que lorsque son fils est marié et établi; mais le respect et la déférence du fils restent invariablement les mêmes (1).

Le plus proche parent devient le chef de la famille en cas de mort du père, qui laisse des enfants mineurs. Le tuteur naturel d'enfants orphelins qui n'auraient point de parents serait le cheik du vil-

(1) On en a un singulier exemple dans Ibrahim-Pacha et Méhémet-Ali-Pacha, son père. Dans la hiérarchie de l'empire ottoman, comme pacha de la Mecque et des saints lieux, Ibrahim est le plus grand pacha de l'empire, et tous les autres doivent se lever à son approche. Pour ne point manquer à ce qu'il doit à son fils comme dignitaire, Méhémet-Ali-Pacha, qui, comme père, ne peut cependant point se lever devant lui, l'attend toujours debout, entre en même temps que lui lors d'une cérémonie publique ou d'une grande présentation, comme, par exemple, au retour d'Ibrahim d'une longue campagne. Hors ces occasions rares, Ibrahim est toujours complétement effacé devant son père; il remplit envers lui tous les devoirs d'un fils soumis et respectueux, lui baise les mains, attend sa permission pour s'asseoir, et, avec sa permission même, il fume rarement devant lui, par respect.

lage ou un des plus anciens de l'endroit. L'aîné des enfants devient le chef de la famille, s'il est majeur à la mort du père : à ce titre, il est entouré presque du même respect et jouit de la même autotorité que celui-ci. L'âge de majorité est fixé à quinze ans, pour les deux sexes; mais la loi ayant voulu qu'elle commençât à l'âge de puberté, il en résulte qu'un jeune homme peut avancer l'époque de sa majorité, s'il déclare avec serment qu'il a atteint l'âge de puberté.

D'après ce qu'on lit dans les récits bibliques, bien anciennement déjà, le prémier-né avait un droit acquis au respect et à l'obéissance de ses frères. Il en est de même aujourd'hui en Syrie; mais ce droit de primogéniture dans le code civil musulman s'arrête là, et tous les frères doivent avoir une part égale aux biens du père. L'enfant de l'esclave est aussi bien partagé que celui de l'épouse légitime : égalité entière de droits pour tous les deux en principe. Je dis en principe, car, jusqu'ici, le fils de l'esclave semble avoir eu toujours plus de chances de bonheur que celui de l'épouse légitime. Il n'est point rare, dans des familles de pachas ou de hauts dignitaires, de voir celui-ci sous les ordres du premier, qui lui aura été préféré pour succéder aux fonctions du père, ou à une portion de son autorité, comme si le pouvoir despotique et ombrageux d'Orient craignait d'établir une influence de famille ou d'aristocratie.

L'autorité du père lui permet d'imposer à ses

enfants l'état qui lui convient; il peut les contraindre à sa volonté, les frapper rudement s'ils lui résistent; il peut même les marier, sans les consulter, avant l'époque de leur majorité.

Malgré tout le pouvoir que la loi accorde au père, elle l'a cependant limité à certains égards : ainsi elle veille à conserver la fortune aux enfants; et si le père la prodiguait en folles dépenses, il doit être *interdit* (1), et l'administration des biens confiée au fils aîné s'il est majeur; à ce défaut, au plus proche parent de l'interdit. De même encore, un père ne pourrait disposer en legs ou en fondations pieuses de sa fortune entière au détriment de ses enfants; la loi lui accorde seulement la faculté de distribuer en legs un tiers de son bien.

La manière dont les héritages sont réglés est assez simple : en principe général, la femme hérite toujours de la moitié de la succession recueillie par un homme dans le même degré de parenté; ainsi la fille ne reçoit que la moitié de la portion du fils.

Lorsqu'un père de famille vient à mourir, il est rare qu'il s'élève entre ses enfants ou ses héritiers des contestations pour les partages. La volonté du mort connue ou même supposée probable tient ordinairement lieu de loi, et chacun s'empresse de s'y conformer, quelquefois même au détriment de ses intérêts.

(1) L'*interdiction* du père, dans la régie de son bien, ne doit en rien diminuer les marques de respect de ses enfants.

Le code règle ainsi la succession paternelle : Si le père et la mère du défunt vivent encore, un sixième de l'héritage leur est dévolu ; les cinq autres sixièmes sont partagés entre tous les enfants, de manière, toutefois, que les filles n'ont que la moitié de leurs frères.

Si le mort n'a que des filles, celles-ci ne peuvent prétendre qu'aux deux tiers de la succession paternelle. La fille est peu de chose dans la famille musulmane, et cette faculté de recevoir deux tiers est déjà une exception très-grande, fondée sur un exemple de la vie du prophète, tiré du *sunnet*.

Les parents en ligne directe et masculine doivent, autant que possible, être favorisés, et c'est à eux qu'appartient le tiers restant : cette part revient cependant aux filles à défaut de ceux-ci.

Une seule fille hérite de la moitié des biens paternels, l'autre moitié appartient aux parents (père et mère, cette dernière comme jouissante); à ce défaut, aux frères du défunt. Si le mort n'a ni enfants ni frères, mais seulement son père et sa mère vivants, ceux-ci héritent dans la proportion de deux tiers pour le père et un tiers pour la mère; si celle-ci est veuve, elle n'a droit qu'à un sixième.

Les frères sont héritiers naturels, et se partagent tout le bien délaissé par un frère mort sans enfants; les deux tiers, si leur père est vivant; les cinq sixièmes, si la mère seule du mort lui survit.

La loi accorde au mari la moitié du bien de sa femme, si celle-ci n'en a pas eu d'enfants, et le

quart seulement, si elle en laisse. Il est bien entendu que la portion dévolue au père entre dans la masse commune et que les enfants de cette femme n'y ont, à la mort du père, aucun droit particulier.

CHAPITRE XIV.

Du harem des femmes.

—

Le harem. — Logement des femmes. — Esclaves circassiennes. — — Le *sidi* servi par ses femmes. — Du rapport des sexes. — Épineuses questions. — Tribades. — Passion des Turcs pour les Européennes. — Sagesse des femmes du harem. — Sur quels principes. — Moyen d'intrigues amoureuses, correspondance des tulipes. — Penchant aux plaisirs. — Stérilité. — Prérogatives chevaleresques des femmes. — Toilette au harem.

On a déjà beaucoup écrit sur les femmes d'Orient et sur les mœurs du harem, et, malgré ce grand nombre de récits, ou plutôt à cause de cela même, l'on s'en fait ordinairement, en Europe, une idée aussi fausse qu'exagérée. Plusieurs voyageurs ont dépeint le harem, que quelques-uns même ont appelé improprement *sérail*, comme une prison redoutable, où un tyran jaloux retient, dans un pesant esclavage et privées d'air, de malheureuses et belles femmes; d'autres en ont fait un lieu de prostitution, un dégoûtant *lupanaire*, où le maître, entouré de ses eunuques, se livre aux écarts les plus désordonnés de sa brutalité : quelques voyageurs même ont prétendu y avoir pénétré et en parler comme témoins oculaires. Cette dernière assertion ne pourra guère

trouver créance auprès de tous ceux qui, ayant passé quelques années en Orient, ont vu de près les mœurs des musulmans.

Harem se dit également des appartements, ou du corps de logis séparé des autres bâtiments et habité par des femmes, et des femmes elles-mêmes qui l'habitent, le même mot emportant la double signification de l'habitation et de son contenu. Riches et pauvres disent également leur *harem*, n'eussent-ils qu'une seule femme ou même une esclave.

Les harems d'un grand nombre de femmes sont bien moins communs qu'on se le figure généralement. Ceux de vingt femmes sont déjà rares, à plus forte raison ceux qui dépassent ce nombre, et il n'y a guère que les princes et les pachas qui aient les moyens d'étaler un tel luxe, et d'entretenir un personnel aussi nombreux. Ainsi que nous l'avons dit, la loi ne permet que quatre femmes légitimes; mais il est presque hors d'exemple qu'il y ait plus d'une ou deux de celles-ci dans un même harem. Toutes les autres femmes sont des esclaves blanches ou noires, achetées par le maître pour en faire ses favorites, et pour le service particulier de ses épouses. D'autres esclaves sont la propriété des femmes, achetées de leur argent; car chacune d'elles se glorifie d'avoir un grand nombre d'esclaves : souvent même il arrive que celles-ci en ont à leur propre service d'autres d'une condition inférieure. Comme toute propriété acquise à prix d'argent entraîne nécessairement l'usage

(dans la plus large acception du mot) de l'objet acheté, à ce titre, le maître du harem possède pour lui ce droit acquis sur les esclaves qui lui appartiennent. Il n'en est point ainsi des autres, achetées par ses femmes; ce sont pour lui des étrangères, et, s'il est fidèle à sa loi, il doit les respecter par un double motif : elles sont d'abord la propriété d'autrui, puis sa morale lui défend même le désir d'une femme qui ne lui appartient pas.

Le harem ou logement des femmes n'a rien de bien distinct des autres bâtiments, quant à la distribution des pièces : ordinairement les fenêtres n'en sont point percées sur la rue; elles donnent le plus souvent sur des cours intérieures ou des jardins entourés de murs fort élevés. Elles sont toujours soigneusement grillées au moyen de treillis en cannes ou en dattiers, ou de fines sculptures en bois. Quelquefois la fenêtre fait une saillie en dehors du mur, en forme de balcon ou de léger pavillon. On appelle *mucharabia* cette avancée, qui est, pour l'ordinaire, d'un excellent goût arabe, surchargée d'arabesques et de dentelures. Mollement étendue sur le petit divan de ce balcon, la femme peut voir tout ce qui se passe au dehors, sans être vue elle-même. En Syrie, où l'on passe sur les terrasses des maisons une grande partie des soirées et même des magnifiques nuits d'été, on élève autour de ces terrasses de légers murs formés de cylindres creux en terre cuite posés de largeur. A travers ces murs transparents, la femme

jouit de la vue des environs, sans éveiller la susceptibilité jalouse de son maître.

Chez les musulmans d'une classe aisée, la distribution générale d'un harem habité par un certain nombre de femmes est assez ordinairement la même. Plusieurs petites chambres séparées règnent autour d'une grande salle garnie de divans, ornée de jets d'eau, de fleurs et de caisses d'orangers : c'est le lieu de réunion des femmes et la salle de réception du maître du harem ; aussi sa place y est toujours préparée et marquée dans un des angles du divan par quelques moelleux coussins.

Chaque femme ou esclave habite un de ces petits appartements, qui ont leur entrée dans la salle commune. Ils sont, pour l'ordinaire, divisés en deux parties, de manière que la maîtresse qui couche dans la même chambre que ses esclaves ou ses suivantes puisse à volonté s'en séparer et les laisser seules, quand elle attend la visite de son *sidi* (maître).

L'arrivée de celui-ci au harem est toujours un sujet de réjouissance pour les femmes. Chacune s'efforce, par une toilette recherchée, d'attirer ses regards et de lui plaire. Toujours un bouquet de fleurs ou quelques fruits de son goût sont préparés sur son petit divan pour le récréer et le rafraîchir. Aussitôt qu'il entre dans la salle, toutes vont au-devant de lui, l'entourent et le félicitent respectueusement ; elles se font une joie de deviner ses moindres désirs pour les satisfaire. Cependant les femmes légitimes peuvent seules prendre place sur le divan,

après que le maître s'est assis ; mais les autres doivent rester debout, jusqu'à ce qu'il leur permette de s'asseoir. Ce serait une grande punition et une accablante marque de défaveur pour celle que le *sidi* laisserait debout, en omettant pour elle le gracieux signe de la main, qui l'invite à se placer sur le divan.

L'honneur de servir le *sidi* appartient plus particulièrement aux femmes légitimes et aux favorites. Dès qu'il est entré, l'une d'elles prépare son *narguileh,* une autre lui présente le sorbet ou le café. Deux des plus jeunes esclaves s'asseyent sur le tapis à ses pieds, se balancent en chantant et en agitant en cadence un énorme éventail de plumes d'autruche noires, pour lui donner de l'air.

Le musulman qui a des affaires ou des fonctions publiques à remplir passe ordinairement sa journée hors du harem, sans y rentrer. Il demeure alors dans son divan particulier, où il donne audience, reçoit ses visites. On lui apporte, de l'intérieur, son dîner, qu'il partage le plus souvent avec ceux qui l'entourent, riches ou pauvres indistinctement ; mais, lorsque le soir arrive, ou qu'il pense avoir besoin de repos, il se retire et rentre au harem. Alors, à moins de choses de la dernière importance, ni visite ni affaire ne peuvent venir l'y troubler. Sous ce rapport, les Orientaux entendent bien mieux les douceurs de la vie que les Européens. Quand un Turc est rentré au harem, il élève entre le monde du dehors et lui une barrière difficile à franchir ;

il s'appartient alors tout entier, car il faut qu'une affaire soit bien grave et bien pressante pour qu'un eunuque ou une esclave favorite se décide à le déranger. Le repas du soir se prend ordinairement au harem. Les femmes servent leur *sidi* avec un raffinement de soins et d'attentions qu'on trouverait basses et serviles en Occident, tant elles contrastent avec nos mœurs.

Les Orientaux, qui mangent avec les doigts, se lavent toujours les mains avant et après le repas; chez les gens riches, trois esclaves apportent l'aiguière et les serviettes. Ce sont les femmes qui font cet office au harem : une d'elles arrive d'abord avec une serviette richement brodée, qu'elle tient dans les mains à plis serrés, puis, en s'inclinant, le genou à terre, elle la lance toute déployée sur les genoux du maître. Une autre porte l'aiguière et le vase à recevoir l'eau, s'agenouille auprès de lui, en tenant le bassin à sa portée, et lui verse goutte à goutte l'eau sur les mains. Une troisième lui présente ensuite une nouvelle serviette pour s'essuyer, et quelquefois lui asperge la barbe d'eau de rose. Le maître mange seul ou avec une ou deux de ses femmes qu'il veut bien inviter, pendant que les autres s'efforcent de le distraire et de l'amuser, en chantant ou en jouant de quelques instruments. Les musulmanes d'une certaine classe dédaignent la danse, et laissent cet exercice, ignoble pour elles, aux almées, qui en font métier.

En l'absence du maître, des règles sévères de convenance, une étiquette rigoureuse président au maintien de l'harmonie entre les femmes d'un même harem. L'infraction à ces règles est rare, et immédiatement réprimée. La crainte de déplaire au sidi, d'encourir sa défaveur, une surveillance de tous les instants maintiennent l'ordre et la décence dans les formes beaucoup mieux que des mesures rigoureuses, qui y sont le plus souvent inconnues. Le musulman, et particulièrement le Turc, procure ordinairement aux femmes de son harem tout le luxe que comporte sa fortune. Autant par goût que par timide précaution, et pour ne point faire parade d'une grande richesse, il garde pour lui-même les apparences les plus simples dans son logement et dans ses habitudes, et se permet du luxe tout au plus dans ses armes et ses chevaux, afin de réserver ses trésors à embellir l'appartement de ses femmes et à satisfaire tous leurs désirs.

On s'est donc étrangement trompé en Europe, en croyant les femmes de l'Orient malheureuses. Élevées dès leur enfance dans le harem de leur mère, elles n'aspirent qu'au bonheur d'en sortir pour passer dans celui d'un maître. Ce moment est pour elles la réalisation de tous leurs rêves et de tous leurs désirs. Elles ne peuvent certainement regretter des jouissances qu'elles ne connaissent point, un bonheur qui n'est pas dans leurs mœurs, et, loin

d'envier le sort des femmes européennes, elles trouvent, en général, le leur infiniment préférable sous presque tous les rapports.

Ce besoin continuel de liberté, cette activité qui fait souvent partager aux femmes de l'Occident les peines et les affaires de leurs maris, semblent aux Orientales plus dignes de compassion que d'envie, parceque, aux yeux de ces dernières, le repos, l'insouciance et les tranquilles joies du harem constituent la vraie félicité. Elles ne manquent pas, du reste, d'une certaine liberté, et sont loin d'être continuellement cloîtrées. Très-souvent les dames musulmanes se font des visites réciproques dans le harem. Alors un voile blanc, suspendu à la porte, en interdit l'entrée au maître pendant tout le temps que dure la visite, et ce signal est aussi sacré pour celui-ci qu'autrefois pour l'Espagnol les sandales du moine confesseur, laissées à la porte de l'appartement de sa femme. Elles se rencontrent encore fort souvent au bain. Là elles peuvent exciter l'envie des autres femmes, y étaler leurs bijoux et leurs vêtements, et faire parade de la générosité de leur maître. Le bain remplace admirablement pour elles tous les spectacles; c'est un de leurs plus grands plaisirs et en même temps de leurs plus grands besoins.

En Syrie, depuis midi, ces établissements, assez nombreux dans chaque ville, sont fréquentés par les femmes seulement; un lambeau de vieux tapis suspendu à la porte en défend l'entrée à tout homme, et protége, jusqu'à la nuit, de tout regard

indiscret, de toute surveillance importune, de celle des eunuques même, les plaisirs, les jeux, la joie folâtre d'une troupe de femmes qui s'y ébattent en pleine liberté.

Leurs occupations dans l'intérieur du harem sont, en général, très-peu fatigantes, et toutes leurs habitudes molles et indolentes. Quelques-unes s'occupent de broderies, de légers travaux à l'aiguille; mais la plus grande partie du temps est ordinairement consacrée à fumer le narguileh, à se livrer à quelques jeux ou à manger des confitures et des sucreries qu'elles excellent à confectionner.

Une inviolabilité complète, consacrée par les lois et les mœurs, entoure le harem et les femmes, en Orient, d'une atmosphère mystérieuse. Les musulmans poussent si loin le scrupule sur ce point, que jamais, entre eux, il n'est question de leur harem ou de leurs femmes. C'est un sujet de conversation qu'un étranger doit se garder d'entamer.

C'est ce voile de mystère, cette sombre jalousie, qui a excité sans doute au plus haut degré la curiosité de certains voyageurs, qui ont fait les récits les plus ridicules. Les femmes chrétiennes et juives sont admises quelquefois au harem, quoique avec beaucoup de réserve. C'est auprès d'elles que, jusqu'ici, des écrivains plus sensés ont puisé les quelques détails véridiques qui ont été publiés.

J'ai dit que la plus grande décence règne dans les formes extérieures du harem. Je suis loin de pré-

tendre, pour cela, que la même retenue existe réellement dans les mœurs.

Je n'aborderai point la question tant débattue de l'influence et des résultats de la polygamie; je m'en tiendrai à quelques observations sur les mœurs intimes de l'Oriental comparées à celles de l'Européen.

Ce dernier, doué d'une imagination mobile et toujours en travail, d'instincts plus délicats développés par la civilisation, cherche autre chose dans les rapports des sexes qu'une simple satisfaction sensuelle; il veut y ajouter des jouissances du cœur et de l'esprit. Si, blasé sur ces impressions, par l'effet d'une succession trop rapide, la satiété arrive, et avec elle le libertinage; l'imagination ardente de l'Européen lui fournira mille moyens de ranimer ses désirs éteints, de chercher enfin des jouissances qui ne sont point la nature, mais qui n'en violent presque jamais les lois d'une manière honteuse.

Les plaisirs intellectuels sont inconnus aux Orientaux; leurs instincts sont trop grossiers pour les goûter. Il ne cherche donc absolument, dans les rapports conjugaux, que la satisfaction des sens en elle-même, et rien au delà. Les raffinements du libertinage européen lui sont étrangers; ils seraient même peut-être de graves péchés pour quelques-uns. La variété qu'ils ont dans le choix y supplée, il est vrai; mais ils ne se font d'abord aucun scrupule ni aucune honte de raviver, autant qu'ils le

peuvent, par les drogues et les excitants les plus violents, leurs forces physiques lorsqu'elles faiblissent. La première demande d'un Arabe ou d'un Turc, s'il n'est pas d'une classe élevée, à un médecin européen sera toujours un *magoun*. La vente de ces remèdes est publique, et c'est le commerce le plus lucratif de leurs droguistes.

Cependant, à la suite de ces efforts pour ranimer des forces qui ne renaissent point avec les désirs, la satiété se fait sentir, surtout dans les classes les plus élevées, et, chose remarquable, principalement chez les Turcs qui ont le plus grand nombre de femmes. Alors, dans ce vide et ce dégoût de satisfaire leurs instincts brutaux, toujours les mêmes et devenus des besoins, ils donnent, malgré la variété du choix, dans les plus honteux écarts.

La pédérastie, cette plaie de l'Orient, est répandue généralement dans toute la Syrie, surtout chez les Turcs et les riches Arabes musulmans, chez ceux-là même qui possèdent les harems les plus nombreux. On ne doit donc peut-être point attribuer ce vice à la pénurie de femmes, comme le prétend le savant professeur Lallemand; car c'est précisément dans la basse classe de la population qu'il est le moins fréquent. Par une étrange opposition avec nos mœurs, les gouvernements ferment les yeux sur ces hideux désordres. Quoique moins nombreux qu'à Constantinople, des établissements infâmes de ce genre étaient tolérés en Syrie, de même qu'ils le sont encore en Égypte, tandis que la prostitution

avait été abolie sévèrement dans tous les États de Méhémet-Ali (1). Ce serait donc plutôt dans l'éducation morale de la femme d'Orient, dans sa claustration et son infériorité à l'égard de l'homme, qu'il faudrait rechercher la première cause de cette hideuse plaie. Malgré le peu d'éducation et les grossiers penchants de l'homme, si la femme pouvait lui offrir autre chose que des attraits physiques et des jouissances animales, ou, si elle savait les rehausser par les charmes du cœur et de l'intelligence et les lui faire désirer, sans en faire un acte de servile obéissance à la voix du maître, la satiété et le dégoût seraient bien plus rares. La passion ardente que Turcs et Arabes, Syriens et Égyptiens, entachés de ce vice et dégoûtés de leur harem,

(1) Le corps entier des cheiks et ulémas se réunit au Caire, en 1834, pour demander à Méhémet-Ali l'abolition de la prostitution dans ses États. Différentes intrigues, ourdies par les femmes de quelques dignitaires égyptiens, irritées de voir leurs maris fréquenter les maisons de prostitution, avaient amené cette démarche des cheiks de la religion. Mais l'*appalte* de la prostitution, livrée à l'enchère à un administrateur, était une grande branche de revenu pour le vice-roi, qui demanda aux cheiks de décider de quelle manière il pourrait rentrer dans ses revenus annuels, et qu'alors il se rendrait à leur désir. Il fut convenu que la somme que rapportait le monopole des femmes publiques serait remplacée par une contribution directe d'un autre genre. Alors on expulsa violemment ces femmes de toutes les villes d'Égypte; on les chargea sur des barques en grand nombre, et elles furent déportées jusque sur les frontières de la Nubie. Plusieurs d'entre elles, qui s'étaient enfuies et avaient recommencé leur ancien métier, furent cousues dans des sacs et jetées au Nil. La même exécution eut lieu en Syrie, le 11 juin 1839. Crocini, pacha d'Adana, fit jeter à la mer sept prostituées cousues dans des sacs de toile.

éprouvent généralement à posséder des femmes européennes d'une beauté médiocre et le plus souvent fort inférieure à celle de leurs propres femmes, ajoute une preuve frappante à notre assertion. Pour celles-ci seulement, ils semblent connaître l'amour ; amour étrange, à la vérité, comme leur caractère, et qui se trahit ordinairement chez les uns par la violence (1), chez les autres par une générosité, une prodigalité sans bornes. Pendant un séjour de six ans en Orient, j'ai vu de hauts dignitaires turcs, possédant des harems remplis de superbes esclaves géorgiennes et circassiennes, faire les plus grands efforts et dépenser souvent des sommes considérables pour réussir dans une intrigue avec une femme européenne. Les exemples que je pourrais citer sont nombreux. Un tel état de choses n'est pas difficile à expliquer ; il est la conséquence de la condition sociale de la femme en Orient.

La loi de Mohammed l'a considérée comme si inférieure à l'homme, qu'elle ne l'a pas même jugée susceptible d'éducation morale et intellectuelle, et que, ainsi que nous l'avons déjà dit, plusieurs docteurs ont été jusqu'à douter, quelques-uns même à nier que la femme ait une âme raisonnable comme l'homme. Aucun devoir religieux ne lui est stricte-

(1) Il y a quelques années qu'un chef albanais, étant devenu amoureux d'une jeune Européenne, fille d'un consul au Caire, M. R***, et ne pouvant supporter l'idée qu'elle allait se marier bientôt, la tua au milieu d'une rue du Caire d'un coup de pistolet. Il fut pendu sur-le-champ, vis-à-vis de la porte de la maison du père.

ment imposé, et il lui est tout à fait facultatif de les remplir ou de les omettre. On peut donc dire que la femme n'est considérée, en Orient, que comme une belle production de la nature, une fleur dont il faut s'empresser de respirer le parfum parce qu'elle se flétrit rapidement.

Sous l'influence de telles idées, la femme ne peut avoir le sentiment de ses devoirs, ni dignité, ni respect pour elle-même. Si, pendant quelques années de fraîcheur, elle obtient peut-être sur son maître un peu d'empire fondé sur les sens, ce règne est de courte durée, parce qu'il n'est étayé ni par la raison, ni par aucune qualité du cœur ou de l'esprit. Puis, la beauté et les charmes des Orientales finissent le plus souvent alors qu'ils ne font que commencer pour la femme de l'Occident; mariées à peine au sortir de l'enfance, on en voit un bon nombre grand'-mères à 26 ou 30 ans et déjà flétries. Cette observation est à peu près générale pour toutes les femmes indigènes; il n'en est point tout à fait ainsi pour les étrangères, telles que Géorgiennes et Circassiennes.

Dans la surveillance continuelle qui l'entoure, dans cette multitude de précautions jalouses prises pour la dérober aux regards, lui interdire tout rapport avec d'autres hommes, la femme du harem ne peut voir qu'une conduite bien simple et toute rationnelle de la part de son maître. Comme sa vertu, sa fidélité à son mari n'est appuyée d'aucun principe moral ou religieux, il est naturel que son maître cherche à s'en réserver à lui seul la posses-

sion. Poussée à la volupté par caractère et par tempérament, si elle n'est retenue par la crainte, elle est convaincue qu'elle faillira à la première occasion, qu'il ne saurait en être autrement, puisqu'elle est faite pour cela et que c'est sa destination à elle, comme celle d'une rose d'être aspirée.

Aussi, lorsque des dames d'un harem reçoivent pour la première fois la visite d'Européennes, elles leur témoignent un étonnement singulier de leurs mœurs; elles leur demandent, avec naïveté, comment leurs maris peuvent les laisser voir d'autres hommes, et sur leur réponse que, dans les mœurs d'Europe, l'on ne trahit point ses devoirs d'épouse pour converser même seule avec un autre homme, elles ne peuvent revenir de leur surprise; car il y a absurdité pour elles à penser qu'une femme et un homme puissent rester en tête-à-tête sans obéir à un irrésistible penchant.

La sagesse de la femme du harem ne reposant que sur la vigilance et les précautions sévères qui l'entourent, elle trahit son maître dès qu'elle a l'occasion de le faire avec sûreté, en trompant la surveillance de ses gardiens. Quoi qu'on en ait dit cependant, il est bien rare que l'intérieur d'un harem, même peu nombreux, soit violé; les difficultés sont trop grandes pour y pénétrer : d'ailleurs, les femmes continuellement ensemble se surveillent mutuellement avec trop de jalousie pour que ce cas puisse arriver souvent. On peut donc dire hardiment que la plupart de ceux qui ont prétendu y

être entrés furtivement. en ont imposé, surtout lorsque, étrangers au pays, ils n'en connaissaient ni la langue ni les usages. Les rapports d'un chrétien, d'un étranger avec une femme musulmane sont un des plus grands crimes d'après le code mahométan. Le chrétien ou le Franc qui a violé l'enceinte du harem peut être tué sur le lieu même, et, s'il vient à être saisi plus tard, il est soustrait, d'après les capitulations, à la juridiction européenne et condamné à mort par l'autorité turque. La femme est enfermée dans un sac avec un coq (1) et précipitée à la mer. Si le complice de celle-ci est musulman et non marié, il est puni d'une rigoureuse bastonnade sur la plante des pieds; mais, si lui-même est marié, la loi le condamne formellement à être lapidé : cependant il a le plus souvent la tête tranchée. La crainte d'un châtiment terrible, la difficulté de correspondre rendent les intrigues moins fréquentes qu'on pourrait le croire. On en voit cependant quelques exemples, mais presque toujours en dehors du harem. C'est par le moyen d'une esclave gagnée, d'une vieille marchande, qui a accès au harem, souvent aussi par l'entremise des femmes ou des masseuses (2) du bain, que les premières ouvertures ont lieu. Comme la femme ne sait presque jamais

(1) Par dérision pour son penchant à l'amour.

(2) Les *masseurs* sont les individus employés, dans les bains en Orient, à laver le corps des baigneurs, à lui faire craquer les jointures, etc., etc. Quand les femmes sont au bain, elles sont servies par des *masseuses*.

lire ni écrire, et qu'il lui est ainsi impossible de communiquer par lettres, son imagination y supplée, et c'est au moyen des fleurs qu'elle s'entend avec son amant. Le langage symbolique des fleurs est toute une étude en Orient; c'est une langue qui a des règles, des interprétations, des combinaisons ingénieuses et nombreuses. Une fleur nonchalamment jetée, une autre fleur tenue à la main en passant dans la rue ou sous les grilles d'un harem, remplacent quelquefois parfaitement l'échange de lettres. Ainsi une tulipe rouge, jetée par une femme, est de sa part une déclaration passionnée.

Cette propension des femmes de l'Orient à la volupté et au plaisir, qui est devenu pour elles un véritable besoin et qu'elles peuvent si rarement satisfaire, les entraîne ordinairement aux mêmes écarts que les hommes, quoique par une cause contraire. Presque toutes les femmes du harem, turques ou arabes, sont tribades, et cela sans honte ni pudeur; elles en font bien rarement mystère. Ce n'est point même un secret pour le maître, qui, dans ses opinions, ne saurait y voir de mal, mais plutôt un gage de sécurité.

Pour prévenir de tels excès, que la loi de Mohammed réprouve d'une manière formelle, dans certains pays de l'Afrique et de l'Asie musulmanes, on soumet les femmes, dans un âge tendre, à une espèce de circoncision, qui est plutôt une castration, afin de réprimer cette nature et ce tempérament de feu.

Cette pratique n'a lieu, en Syrie, que dans trois ou quatre villages, aux environs d'*el Arisch* et de *Cheik-Zoued*, dont la population est originaire de la haute Égypte, où cette coutume est généralement en vigueur.

Les musulmans semblent s'être aperçus du lot d'infériorité trop marquée échu à la femme, d'après la loi de Mohammed, et, par suite de cette infériorité, de l'espèce d'abrutissement moral où elle languissait. Le bon sens et l'opinion publique ont peu à peu entouré de considération certaines phases de la vie de la femme. Des usages se sont introduits, qui, par une étrange anomalie avec l'esprit de la loi, l'ont investie de quelques nobles et chevaleresques prérogatives, comme si l'instinct de la masse avait deviné qu'il était nécessaire de rehausser un peu son état pour la rendre plus digne de l'homme, et l'attacher à lui par d'autres liens que ceux d'une servile complaisance pour ses désirs.

Si, dans tous les temps, chez les peuples orientaux, la stérilité était un malheur pour la femme, il en est de même aujourd'hui parmi les musulmans: mais c'est encore plus qu'un simple malheur; c'est un opprobre et une espèce de malédiction. Dès qu'une femme est mère, elle fait en quelque sorte partie de la famille, à laquelle elle était étrangère auparavant. L'esclave enceinte acquiert, par le fait même, sa liberté; son maître ne peut plus ni la vendre, ni la renvoyer sans lui assurer son existence; car elle a droit au *pain et au sel* de la famille.

Son enfant est l'égal en droits de celui de l'épouse légitime, et, surtout si c'est un garçon, la condition de la mère en devient plus haute et plus heureuse. Aussi les mères sont-elles fières d'avoir des fils, et il n'y a pas de moyens qu'une femme n'emploie pour éviter la honte de la stérilité. Leurs enfants sont pour elles l'objet d'une sollicitude immense, et, si quelque part le cœur d'une femme pouvait être insensible à l'amour maternel, l'intérêt seul suffirait à le développer au plus haut degré en Orient, par les bénéfices qui sont attachés à la condition de mère. Il est bien rare qu'un Turc répudie l'épouse qui lui a donné un fils. Vieille, laide, infirme, elle trouve presque toujours une place au foyer et une part au pain de la maison. Il faut avouer cependant que l'Arabe est moins scrupuleux sous ce rapport, et, quoique l'opinion publique réprouve généralement la répudiation d'une femme dont on a eu un fils encore vivant, on voit trop souvent l'Arabe mépriser cette opinion.

Les mères allaitent leurs enfants elles-mêmes. Mohammed n'a pas voulu qu'elles laissassent ce soin à une étrangère, sans de graves raisons et sans l'ordre du maître. L'époque du sevrage est fixée également par le prophète à deux ans révolus, et un usage postérieur aux lois de Mohammed accorde à la nourrice, dans le cas où il en faut une, des droits et une espèce d'adoption dans la famille.

Le droit de propriété, dont il a été question (chap. VII), le respect pour ce qui appartient à une

femme (1), est une nouvelle prérogative que l'usage d'abord, devenu loi plus tard, et sanctionné par quelques docteurs, a accordée à la femme, pour resserrer les liens si précaires qui l'attachent à son mari. Ce beau droit d'impunité du *fiardek-el-harem*, la grâce accordée au condamné qui parvient à toucher le seuil de l'asile des femmes, en invoquant leur recours, est sans doute dérivé aussi de cette protestation instinctive de la masse du peuple contre la position que la loi du Coran a faite à la femme.

Du reste, l'Orientale met elle-même tout en œuvre pour s'attacher son mari ou son maître, pour le captiver et le tenir le plus possible sous son influence. Elle connaît mille moyens de le charmer et de lui rendre longtemps attrayantes des caresses qu'elle ne pourrait lui refuser. La toilette est un des grands moyens qu'elle emploie. La forme de ses vêtements ne varie jamais, mais elle s'efforce de s'approprier les couleurs qui lui siéent le mieux et qui plaisent le plus à son *sidi*. Elle dispose artistement ses bijoux et mille petits riens dans sa coiffure et son habillement, pour se donner de l'éclat et paraître avec avantage.

De tous temps les Orientaux ont recherché avec passion les yeux noirs, grands, vifs, ombragés de longs cils ; ils les comparent aux yeux des gazelles :

(1) La noblesse des chérifs ou *ewlad rasoul*, descendants du prophète, est beaucoup plus considérée si elle vient par les femmes que par les hommes. Il y aurait mille autres exemples à citer encore des prérogatives de la femme.

aussi les femmes ont-elles toutes l'habitude de se teindre en noir le bord intérieur des paupières avec une petite paille, imbibée d'une solution d'antimoine (*kholl*), qu'elles préparent à cet effet. Cette pratique, qui donne aux yeux un éclat voilé et plein de charmes, est bien ancienne en Orient, car il en est fait mention dans la Bible, de la même manière qu'elle existe aujourd'hui (1), et plus tard, sans doute, les dames romaines l'empruntèrent à celles d'Orient (2).

Les dames du harem se teignent également les orteils, les ongles et quelquefois les mains, d'une brillante couleur d'orange, au moyen d'une pâte ou poudre de *henneh* (3), dont elles s'enveloppent les doigts le soir en se couchant.

Rien ne pourrait donner une idée de la passion des Orientaux pour les parfums; ils apprécient vivement toutes les jouissances sensuelles, et portent particulièrement au plus haut degré l'amour des parfums et des fleurs. Les femmes savent mettre

(1) ***Porro Jesabel, introitu ejus audito, depinxit oculos suos*** stibio, ***et ornavit caput suum.***

IV Reg., cap. 9, v. 30.

(2) D'après ce passage de Juvénal :

Illa supercilium madidâ fuligine tactum
Obliquâ producit acu, pingitque trementes
Attollens oculos.

JUVÉNAL, *Sat.* 2.

(3) On tire cette poudre de la plante appelée par les botanistes *lawsonia alba*.

à profit ces dispositions des hommes, et font un usage continuel d'essences odoriférantes, surtout d'huile de rose. Souvent, lorsqu'un harem ou une file de femmes soigneusement voilées traverse les rues d'une ville, il se répand autour d'elles une atmosphère embaumée.



CHAPITRE XV.

Médecine, superstitions. divertissements.

Étranges remèdes. — Serpents en ceinture. — Pierre aux serpents. — Jongleurs. — Dégoûtantes saintetés. — *Almées.* — Danse et lasciveté. — Frémissement de l'abeille. — *Danse des sabres.* — Delhi-Dumans. — Chasses au faucon. — Sangliers. — Coups de lance.

Avant de parler des races différentes qui habitent la Syrie, il nous reste à donner quelques détails curieux de mœurs, de pratiques ridicules, de superstitions, de quelques genres de divertissements en usage parmi les Syriens, et auxquels se livrent également les musulmans, les Druses et les chrétiens.

Il y a plusieurs siècles, quand les sciences florissaient chez les Arabes, ils avaient des connaissances positives en médecine, et plusieurs de leurs docteurs, tels qu'*Ebn-Sinna, Abou-Cassem,* laissèrent de savants ouvrages sur l'art de guérir. Tout est bien changé maintenant; depuis la décadence du peuple arabe, la médecine, comme les autres sciences, a été complétement négligée. Aujourd'hui, dans presque tous les États musulmans, l'art de guérir se

réduit au plus grossier empirisme et aux plus absurdes pratiques.

Deux classes d'hommes prétendus médecins et chirurgiens (les *ackims* et les *djerrahs*) exploitent la crédulité publique; mais, comme il est bien rare qu'un homme, à titre même de médecin, ait accès dans un harem auprès des femmes, des matrones des deux professions y remplacent les hommes.

A peine quelques-uns de ces prétendus médecins, mâles ou femelles, ont-ils les premiers principes de la médecine : la pratique et l'usage font communément tout leur savoir. Aussi c'est ordinairement le hasard ou la foi robuste du malade qui décide les guérisons qu'on leur attribue Cependant, en rapportant quelques-uns de leurs singuliers remèdes, des recettes prétendues merveilleuses qu'ils possèdent, je dois convenir que, dans certains cas, on les voit faire, avec les moyens les plus simples, des cures étonnantes, et cicatriser des plaies rebelles aux efforts de bons médecins européens : c'est principalement en chirurgie que ces cas se présentent le plus fréquemment. A ce sujet, je ne puis me dispenser d'en citer un, qui pourrait être attesté de toute la population européenne de Beyrouth. Lors du terrible tremblement de terre du 1er janvier 1837, la femme de M. Conti, agent consulaire français à Seyde, fut ensevelie sous les décombres d'une partie du kan français; on parvint à l'en retirer vivante, mais avec une jambe horriblement mutilée, dont il sortit longtemps une quantité d'esquilles. Trois mé-

decins européens distingués (1), que le hasard avait réunis à Seyde, furent appelés en consultation, et tous trois déclarèrent indispensable l'amputation immédiate. La dame refusa de subir cette opération, et, en désespoir de cause, se livra aux soins d'un empirique (ou djerrah) de Beyrouth, nommé Backry-Kischle. Après quinze jours de traitement, l'inflammation diminua, la plaie se cicatrisa, et au bout de deux mois elle marcha seule et sans appui. Elle boite, il est vrai; néanmoins cette cure fit grand bruit et surprit étrangement les médecins européens.

Les djerrahs cumulent ordinairement les fonctions de barbier et celles de chirurgien; ils rasent, appliquent les ventouses, et pratiquent toutes les opérations depuis la saignée jusqu'à l'extraction de la pierre.

Les *ackims* (médecins), hommes et femmes, prétendent connaître des vertus médicinales extraordinaires dans certaines plantes cueillies à certaines heures; mais leur science peut être plus facilement mise en doute que celle déjà bien mince des *djerrahs:* cependant on ne saurait peut-être condamner tous les remèdes qu'ils emploient.

Nous citerons quelques faits et indiquerons quel-

(1) M. Gaillardot, médecin d'état-major de Soliman-Pacha, M. Laferre, médecin particulier de la duchesse de Plaisance, et M. N***, chirurgien en chef à bord du brick français *le Ducouédik*, en mission à Beyrouth, au mois d'avril.

ques-uns des médicaments usités pour certaines maladies.

La dyssenterie fait de grands ravages en Syrie pendant l'été. En juillet 1837, un soldat égyptien (10e dragons), malade de dyssenterie, fut laissé presque mort dans un village du Liban, et confié aux soins de l'*ackim* de l'endroit. Il n'y avait cependant, disait-on, plus de chances de guérison. L'ackim essaya un dernier remède, qu'il garantissait infaillible : il fit apporter un brasier ardent, sur lequel il jeta à poignées des noyaux de pêches sauvages; le malade, exhaussé sur quelques bois, fut exposé pendant une demi-heure à la vapeur de ces noyaux, tout le corps soigneusement enveloppé de couvertures jusqu'au cou. On répéta fréquemment cette fumigation pendant quelques jours, et un mois après le soldat égyptien rejoignit son corps en fort bonne santé.

Le médicament employé au mont Liban pour guérir les fièvres intermittentes, à défaut de quinquina, est la cendre des cartes à jouer; mais ce remède n'a d'effet, dit-on, qu'autant que les cartes sont sales et grasses. Ces cendres se prennent en potion, mêlées avec de l'eau.

L'hydrophobie, inconnue en Égypte, s'observe en Syrie, quoique rarement. Dès qu'un cas de cette maladie se déclare, et avant que trois jours soient écoulés depuis le premier accès, on envoie chercher le remède chez un vieillard du village de Cheik-Akmar (à 3 lieues de Saint-Jean-d'Acre), qui en

possède seul le secret. C'est un purgatif d'une violence extrême, composé de simples cueillis par le vieux ackim. Les Syriens prétendent que ce remède est infaillible; mais, comme ils aiment en tout le merveilleux, ils ajoutent qu'après avoir pris ce médicament le malade rend une quantité de caillots de sang, où l'on distingue parfaitement les formes de petits chiens. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que la plupart des Européens levantins établis dans les environs ajoutent à ces récits autant de foi que les indigènes eux-mêmes. Toute la famille Catafago, de Seyde et de Nazareth garantit comme témoin oculaire l'effet singulier de ce remède.

Lorsque l'hydrophobie se déclare chez un Druse, il est rare qu'on le laisse vivre. Pour obtenir sa mort immédiate, il ne faut, disent-ils, que tamiser un peu de cendre chaude de sarments sur sa tête nue et rasée.

Les superstitions des Syriens et leur ridicule crédulité à l'égard des serpents, des couleuvres dépassent l'imagination. Ils attribuent à ces dégoûtants reptiles une foule de vertus bienfaisantes, et en même temps de mauvaises qualités. Il est rare qu'un Syrien de la campagne se hasarde à tuer ou même à déranger lui-même un serpent qui a fait son nid dans la muraille, parce qu'il prétend que toute la génération de ce serpent tué ou blessé se venge sur celle de son meurtrier et la poursuit à outrance.

Si une femme est stérile, et que, malgré ses invo-

cations et ses démarches auprès des santons et des cheiks, elle n'obtienne point la réalisation de ses vœux, c'est alors au serpent noir (ordinairement la grande couleuvre noire) qu'elle va demander le succès. Elle est convaincue que, si elle peut porter sur la peau, en ceinture, pendant trois jours, un de ces reptiles morts, le bonheur d'être mère ne se fera point attendre. On a vu souvent des accidents très-graves résulter de cette coutume. A Kaïffa, près du mont Carmel, le fleuve roula, il y a quelques années, un assez grand nombre de serpents de couleur foncée, qui semblaient morts de froid. A cette nouvelle, toutes les femmes stériles de la contrée accoururent pour s'en faire des ceintures; mais les serpents, dont plusieurs étaient venimeux, n'étaient qu'engourdis : la chaleur du corps les réveilla, et plusieurs de ces femmes coururent de grands dangers par suite de leurs morsures. On raconte qu'une malheureuse jeune femme, qui n'avait employé cet horrible remède qu'avec une extrême répugnance, sentant le reptile se ranimer autour de son corps et la presser de ses froides étreintes, se prit tout à coup d'une telle épouvante, qu'éperdue elle se précipita d'une terrasse et fut tuée sur le coup.

Lorsqu'un serpent ou une vipère mord quelqu'un, disent les Syriens, c'est, sans doute, qu'il a été offensé par le blessé ou par quelqu'un de ses ancêtres. Mais alors ils connaissent un remède excellent, qui absorbe, prétendent-ils, tout le venin que le reptile peut avoir laissé dans la plaie. Ce moyen sûr

de guérison n'est rien autre chose que l'application sur la morsure d'une petite pierre (1) noire ou jaunâtre, poreuse et d'une certaine espèce difficile à rencontrer. Un fragment de cette pierre est toujours estimé à haut prix; mais, lorsqu'un morceau a conquis une certaine réputation, par le grand nombre de cures merveilleuses qu'il a opérées, alors il se vend au poids de l'or, *métikal* pour *métikal* (2).

On rencontre en Syrie, comme dans les Indes, plusieurs jongleurs qui prétendent avoir sur tous les reptiles venimeux le même pouvoir qu'avaient autrefois les anciens *psylles* d'Afrique. On voit ces individus manier les serpents les plus dangereux, s'en entourer le corps, les irriter, les mordre sans crainte, parce que, disent-ils, ces serpents n'ont pas le pouvoir de leur nuire. Il est probable qu'ils ont eu la simple précaution de leur en ôter les moyens, en leur arrachant les crochets venimeux. Plusieurs même de ces jongleurs syriens portent leurs prétentions plus haut et se font descendre directement des anciens ophiogènes de l'île de Chypre, dont quelques-uns seraient venus s'établir près de Gabala (Djebeil), sur la colline appelée *Djebeil-el-Ayé*, montagne des Serpents.

Souvent ces individus sont appelés dans les mai-

(1) Madame Catafago, femme du riche négociant levantin, possède une petite pierre pareille, de très-grande réputation, qu'elle a payée 680 piastres (170 fr.).

(2) *Métikal*, poids pour l'or et les perles.

sons, pour conjurer ces hôtes dangereux, leur enjoindre de quitter leur retraite et de se présenter devant l'exorciseur. Le serpent ne tarde pas à montrer la tête hors de son trou, et, lorsqu'il a été puissamment conjuré et adjuré *par le grand nom! par le plus grand des noms!* il obéit alors, et entre de lui-même dans le large sac que lui présente le jongleur. La supercherie de celui-ci fait sans doute tout le mérite de la conjuration; mais il faut avouer qu'elle est si adroite et que l'escamotage est si habilement exécuté, que, même en connaissant la ruse, l'on serait tenté de s'en laisser imposer quelquefois.

L'effronterie et le cynisme sont poussés au dernier point par des charlatans d'un autre genre, auxquels la foule attribue les plus grandes vertus, et qu'elle regarde même comme des saints. Toutes leurs extravagances sont excusables, disent les Syriens, parce que leur âme converse déjà avec Dieu et le prophète, et qu'il ne reste, par moments, sur la terre que leur corps, grossière enveloppe de leur âme, avec ses instincts brutaux. Il en est parmi eux qui parcourent les rues dans un état de nudité complète et se permettent des licences incroyables. C'est à Damas que l'on voit ces *oueleys* en plus grand nombre; le respect dont ils sont entourés est poussé à un tel point, que le récit de ces saintetés degoûtantes paraîtrait une monstrueuse exagération.

D'autres santons, espèce de derviches, *danseurs,*

hurleurs, *sauteurs*, excitent encore l'admiration et le respect des Syriens, en se traversant les chairs de longues aiguilles ou de lames d'épées, en feignant de se mutiler, souvent même en le faisant réellement, enfin en poussant la démonstration de leur prétendue sainteté jusqu'aux dernières limites de la frénésie.

Lors du départ des caravanes pour la Mecque, quelques-uns d'entre eux se flagellent eux-mêmes, se précipitent sous les pieds des chevaux. On croirait quelquefois assister aux processions fanatiques des Indous à leur temple de Jaggernat. Il est même des chrétiens indigènes, hommes grossiers et ignorants, qui semblent ne pas révoquer en doute la sainteté de personnages qui peuvent ainsi se dévouer, par esprit de religion, aux souffrances et à la douleur.

Ces cérémonies sont de pieux spectacles pour les Syriens, qui, en général, n'ont pas un grand nombre de divertissements. Toute la variété que leurs amusements leur offrent se réduit aux exercices fort adroits des bateleurs et jongleurs indiens et à la danse des *khowals* et des *almées*. Nous avons dit que la danse est dédaignée par les femmes d'un certain rang, et laissée aux almées qui en font métier. Les almées sont, en Syrie et en Égypte, ce que sont les bayadères dans l'Inde. La danse des almées n'a point le caractère de la danse européenne : ce n'est qu'une suite de postures voluptueuses, qui arrivent par degrés aux contorsions les plus lascives et les

plus effrontées, comme dans la danse antique décrite par Martial :

> *Vibrabunt sine fine prurientes*
> *Lascivos docili tremore lumbos* (1).

Une danse d'almées excite les passions au plus haut degré, et réveille, chez le vieillard même, les sens les plus engourdis. Toutes ces femmes sont ordinairement jeunes, jolies, et parées avec la plus agaçante coquetterie. Dans leur pose, dans leur démarche, dans le mol abandon de leurs manières et de leurs vêtements, elles semblent déjà s'adresser à l'imagination peu mobile des assistants; mais bientôt, lorsque leur danse est parvenue au dernier paroxysme d'entraînement et de lasciveté, l'on remarque, même chez les plus graves des spectateurs, un frémissement d'impatience et d'admiration, que les danseuses savent bientôt mettre à profit.

Elles se jettent alors sur les genoux des plus marquants pour recevoir les petites pièces d'or que ceux-ci leurs donnent, et qu'ils ont le droit singulier d'attacher eux-mêmes à la chevelure ou d'appliquer sur la gorge de la danseuse, en mouillant les pièces de leur salive.

(1) Cette même danse, sans doute, était déjà en usage chez les Ioniens :

> *Motus doceri gaudet Ionicos*
> *Matura virgo et fingitur artubus*, etc.

HORAT., od. VI, lib. III.

On compte un grand nombre de danses, mais trois sont plus particulièrement appréciées et d'un usage plus général.

La danse des sabres, orgous-el-siouf, ressemble assez à l'ancienne *pyrrichie,* ou *danse armée* des Grecs, auxquels les Syriens paraissent l'avoir empruntée. Quatre danseuses, tenant d'une main des sabres turcs recourbés, de l'autre des draperies ou des guirlandes de fleurs, s'entremêlent, se groupent, choquent et croisent leurs armes en élevant et abaissant successivement de mille manières différentes leurs guirlandes pour en former de gracieuses figures; tout cela sans presque changer de place, mais en se tenant presque serrées, les bras élevés, la tête rejetée en arrière, pendant qu'elles impriment à leur corps les balancements les plus voluptueux et qu'elles feignent les positions les plus audacieuses.

La danse de l'abeille, orgous-el-nahlé, est plus langoureuse, et n'en porte pas moins le plus violent désordre dans tous les sens des spectateurs. Cette danse a été importée d'Égypte. Trois ou cinq almées entrent en cadence, en s'accompagnant d'un petit tambour de basque (*kutchuk derbeke,* ou petite *tarabouca*), sur lequel elles frappent la mesure, tantôt rapide, vive et entraînante, tantôt ralentie et languissante. L'almée qui occupe le milieu, et qui seule n'a point de tambourin, paraît en proie à une agitation très-grande, et trépigne vivement en imprimant à tout son corps des mouvements désor-

donnés, pendant que ses compagnes exécutent d'amoureuses contorsions, pirouettent sur un pied, toujours en cadence. Tout à coup celle du milieu, ordinairement la plus jolie, jette en mesure de petits cris perçants, puis, comme si elle cherchait un insecte qui la pique caché dans ses vêtements, elle en rejette pièce à pièce toutes les parties, et se déshabille ainsi en cadence jusqu'à ce qu'il ne lui reste plus qu'un long voile flottant en soie ou en fine toile de Trébisonde.

C'est en cet état qu'elle va recueillir, sur les genoux du plus éminent parmi les assistants, au milieu d'un frémissement de joie général, une ample moisson de petites pièces d'or, qui pleuvent sur elle de tous côtés ; elle reprend ensuite en dansant tous ses vêtements pour s'habiller.

Le troisième genre de danse a un tel caractère d'obscénité qu'il est impossible à décrire.

Les *khowals*, ou *delhi-dumans*, sont des jeunes gens de quinze à seize ans, Grecs pour la plupart, à la figure molle et efféminée, aux longs cheveux flottants, qui exercent le métier de danseurs, auquel ils joignent ordinairement une profession infâme. La danse des khowals est le plus révoltant de tous les spectacles aux yeux d'Européens inaccoutumés à tant d'impudeur. C'est dans les cafés, les lieux publics, les maisons particulières, où ils sont appelés, que les khowals se livrent à leurs ignobles exercices ; ils s'y présentent, pour l'ordinaire, re-

vêtus d'un costume de femme depuis la ceinture, et surpassent en effronterie toutes les danses des almées.

Quelques Syriens s'adonnent à la chasse, mais cet exercice n'est point général, et les chasses qui se font en Syrie sont d'un genre tout différent de celles d'Europe. Le pays abonde en gibier de toute espèce, tel que sangliers, lièvres, renards, bécasses, perdrix rouges, oies sauvages, canards et autres oiseaux de passage. De nombreux troupeaux de gazelles descendent, tous les matins, des collines pour venir brouter l'herbe dans les vallées et les plaines.

Il est rare de voir un musulman chasser au fusil, non que sa religion le lui défende positivement, mais elle lui défend de manger d'aucun animal qui n'ait pas été entièrement saigné. La difficulté de saigner convenablement un animal tué à coups de fusil fait que ce genre de chasse est rarement pratiqué par un dévot musulman; quelques chrétiens, Druses et Métualis sont à peu près les seuls qui s'y adonnent. D'ailleurs les lièvres et les sangliers sont, pour le musulman, des animaux immondes, dont le seul contact souille, et dont la loi défend absolument la chair.

Cependant, depuis l'occupation de la Syrie par les Égyptiens, un grand nombre d'officiers de l'armée, peu scrupuleux observateurs de ces pré-

jugés religieux, s'adonnaient avec passion à différentes espèces de chasses, telles que celles de la gazelle et du lièvre au faucon et aux lévriers, celle du sanglier à cheval et à la lance. Les indigènes préfèrent particulièrement la chasse des perdrix rouges et des cailles aux faucons. Les chasses de la perdrix au faucon se faisaient par l'émir Beschir, au mont Liban, avec un luxe inconnu en Europe. (Il en sera fait mention en parlant de l'émir Beschir). Les Druses du Hauran pratiquent, en outre, la chasse de la gazelle au chat tigre (*el fad*), qu'eux seuls, entre tous les Syriens, excellent à dresser.

La race des lévriers employés à la chasse est originaire du Kurdistan et du mont Taurus. Ils diffèrent des lévriers d'Irlande en ce qu'ils sont moins grands, plus fins et mieux découplés pour la course ; ils ont, en outre, le poil long et fourré, la queue et les oreilles abondamment fournies de soies longues et fines, ce qui ne se remarque pas chez les lévriers d'Irlande, tous à poils ras. Ces chiens syriens sont doués d'une incroyable vitesse ; on les conduit à la chasse accouplés par paires, de manière à pouvoir les lâcher dès que le gibier est à portée.

Arrivés sur le terrain de chasse, au soleil levant, les cavaliers, en assez grand nombre, se forment sur une seule ligne pour battre la plaine au pied des montagnes. On envoie ordinairement d'avance sur plusieurs points des relais de chiens accompagnés de quelques cavaliers, afin de refouler les gazelles si elles

tentaient de quitter la plaine pour gagner la montagne.

On ne tarde guère à découvrir, à quelques centaines de pas en avant, un troupeau de gazelles qui se dressent et fixent avec inquiétude les cavaliers : ceux-ci continuent à avancer sans bruit et avec précaution. A l'instant où les gazelles prennent la fuite, les chiens sont lancés, et les cavaliers suivent. Gazelles, chiens et chevaux, emportés comme un tourbillon rapide, parcourent d'énormes distances en quelques moments, franchissant tous les légers obstacles qui se présentent. Les chiens gagnent bientôt de vitesse : la gazelle, haletante, perd peu à peu ses forces, et ses bonds, d'abord prodigieux, deviennent de moins en moins agiles ; ordinairement, au bout de cinq à six minutes de course en plaine, elle est forcée et entourée de chiens et de chevaux. Le malheureux animal pousse alors des gémissements de terreur, et de grosses larmes lui coulent des yeux.

Les chevaux déploient un instinct étonnant dans cette chasse, qu'ils paraissent aimer avec passion. Dans les endroits accidentés et coupés de nombreuses collines qui favorisent la fuite de la gazelle, on emploie avec succès le faucon pour l'arrêter dans sa course et permettre aux chiens de l'atteindre. Lorsque la gazelle est en vue, on lance le faucon, qu'on a porté jusque-là sur le poing et chaperonné. L'oiseau part comme un trait, plane un moment dans l'air, puis se précipite sur la malheureuse ga-

zelle, se cramponne sur sa tête en battant des ailes et lui mange les yeux.

Pour l'habituer à cette chasse, le faucon est dressé à ne recevoir sa nourriture que dans les orbites des yeux d'une gazelle empaillée, qu'on tire devant lui dans une rainure.

La chasse du sanglier à cheval présente quelque chose de plus sauvage et de plus cruel encore; elle se pratique ordinairement par un grand nombre de cavaliers, armés chacun d'une lance ou d'un épieu long, léger et extrêmement aigu. Des paysans font une battue dans les champs de maïs, pour en chasser les sangliers et les faire déboucher sur la plaine, gardée par les cavaliers. Aussitôt que les sangliers sortent du maïs, ils sont entourés par les chasseurs, qui s'adressent de préférence au mâle le plus fort de la troupe, pour rendre le combat plus intéressant. Le cavalier le plus à portée, le corps penché sur les arçons, lui enfonce son épieu dans le corps; il retire vivement son arme, en faisant un brusque demi-tour, pour éviter le choc du sanglier blessé et furieux. Chaque cavalier arrive ainsi rapidement en face du sanglier et le frappe de sa lance. L'animal pirouette pendant quelque temps sur lui-même; il fait entendre des grognements furieux; il hésite et semble chercher un ennemi. Bientôt son choix est fait; il se rue avec acharnement sur un des cavaliers, qu'il poursuit à outrance. C'est alors seulement que l'intérêt de la chasse devient le plus saisissant. Rien ne peut distraire de son but un san-

glier blessé, dès qu'il a choisi son ennemi. On a remarqué que ce sont ordinairement les cavaliers montés sur des chevaux gris ou blancs que le sanglier poursuit de préférence. A mesure qu'il passe devant les chasseurs, en continuant sa poursuite contre le chasseur qui fait des évolutions rapides, chacun le perce de nouveau et le harcèle ; mais ces coups ne peuvent arrêter l'animal : au moment où il tombe épuisé, ce n'est plus qu'une masse ruisselante de sang.

Mais, si le sanglier réussit à surprendre en défaut un cavalier maladroit, il est rare qu'il n'éventre pas son cheval d'un coup de boutoir. Cette chasse cruelle se fait souvent dans les endroits marécageux de la plaine de Saint-Jean-d'Acre : lorsque des Turcs y prennent part, une fois que l'animal est abattu et la chasse finie, ils descendent gravement de cheval, font leurs ablutions au bord du petit fleuve, purifient sur la flamme les fers ensanglantés de leurs lances, et rentrent à Acre, contents de leur journée ; c'est pour eux une œuvre méritoire de tuer un animal immonde tel que le sanglier.

Pour cet exercice, les cavaliers doivent être parfaitement montés, n'employer que des chevaux de bonne race.

On a beaucoup parlé des chevaux arabes ; mais il est à remarquer que presque tous les voyageurs qui ont écrit sur ce sujet ont toujours confondu les races diverses avec les souches ou subdivisions. Les

Arabes, grands admirateurs de chevaux, attachent un prix énorme à la possession d'une jument de pure race. Souvent une seule jument poulinière est la propriété et l'unique fortune de plusieurs individus, qui se partagent les bénéfices dans la vente des produits. Il est bien rare, et même extraordinaire, qu'un Bédouin, propriétaire d'un animal pareil, consente à le vendre, hors de sa tribu, à un Turc, encore moins à un étranger. Ils ne cèdent que les étalons ou les juments hors d'âge de donner des produits. Les Arabes distinguent deux races ou souches principales : 1° celle des *nejdis*; 2° celle des *kehls*. La race des chevaux purs *nejdis* est entre les mains des Arabes de l'Hedjas et de l'Yemen. Cette souche se divise en sept branches principales et une foule d'autres secondaires.

La race des *kehls* se trouve en Syrie; elle existe dans toute sa pureté chez les Bédouins du désert de Syrie, ou *Barraï-al-Scham*. Cette race des *kehls* se divise en trois souches principales (d'autres comptent cinq) singulièrement recherchées des Arabes, lorsqu'elles sont pures de tout mélange. Chacune de ces trois souches se subdivise encore en nombreuses branches plus ou moins estimées.

La première de ces souches est celle d'*Abou-Arkoub-Schaoui* (race schaouie, la *mère* du jarret). Voici ce que les Bédouins racontent sur cette race de chevaux. *Schaoui*, ancien chef de tribu arabe, possédait une jument *kehle* excellente, qui venait de mettre bas une pouliche. A quelques jours de là, la

tribu de Schaoui livra un combat acharné à celle des *Haddidinns* (des hommes ferrés), et fut défaite. Obligée de fuir à toute bride, mais ne voulant pas laisser sa pouliche de race à la tribu ennemie, l'Arabe *Schaoui* la perça de plusieurs coups de lance, dont un au jarret. Après avoir couru trois heures, il se reposa et s'endormit. En se réveillant, il aperçut, étendue sur l'herbe auprès de sa mère, la petite pouliche, qui avait eu la force de se traîner mourante jusque-là.

Schaoui pleura beaucoup et longtemps, dit la légende arabe, la perte d'un animal si précieux; tous les Arabes lui achetèrent fort cher les autres produits de sa jument, qui a donné la race dite *mère du jarret.*

La seconde souche est celle de *Schoéman saba* ou *race nageuse de Schoéman*, parce que cet Arabe, poursuivi par dix cavaliers ennemis qui lui coupaient toute retraite, allait périr, lorsque sa jument, pour sauver son maître, se jeta de son propre instinct dans la mer (golfe Persique), et nagea pendant deux heures jusqu'à une petite île, où Schoéman trouva un abri, et éleva plus tard un tombeau à ce fidèle animal, lorsqu'il fut tué à coups de lance quelques années après.

La troisième souche de la race des kehls est celle de *Sacklaoui-Gidrani*, dont la légende formerait presque un roman du plus vif intérêt.

Outre ces races, toutes de pur sang arabe et du plus haut prix, les Syriens font encore un grand cas

de la race turcomane (*ghéns turkmanié*), pour chevaux de bataille. Cette race est petite, vive, sobre et infatigable, sans avoir le *beau trait* et les belles formes de l'Arabe; mais la plus précieuse qualité du cheval turcoman, selon les Syriens, c'est son admirable instinct dans les combats pour préserver son maître, pour le défendre et le protéger, en prenant lui-même une part active dans la lutte avec le cheval de l'ennemi.

On est éclair sur le kehl de l'Arabe, mais on a trois vies (1) *et une lance de feu sur le cheval du Turcoman*, répète avec orgueil ce dernier. Tous les chevaux de ces peuplades turcomanes sont loin d'être de cette race privilégiée, car il faut prouver, par la généalogie de l'animal, qu'il appartient à cette illustre famille de chevaux, pour avoir le droit de lui orner le front de quelques petites plumes noires, signe de sa noble origine.

Au milieu des plaines désertes qui s'étendent entre l'Euphrate et le désert de Palmyre, et à quelques lieues au nord de ces ruines, le voyageur aperçoit un petit monument élevé à la mémoire d'une jument célèbre de cette espèce. Elle avait sauvé la vie à son maître, et, quoique blessée à mort, elle entraîna son cavalier hors de la mêlée. Au lieu où elle tomba épuisée, la tribu éleva un monument en pierre, que les Arabes eux-mêmes respectent et entretiennent avec soin. Aujourd'hui encore,

(1) ***Rouh*** signifie ***vie, âme, esprit, souffle***, etc.

chaque fois que des hordes turkmènes passent devant le monument du désert, qu'ils appellent *Turkmanié*, celui d'entre eux qui est monté sur un animal de la même race reçoit un petit cadeau de tous ses compagnons. Les femmes et les enfants se plaisent à décorer le cheval favori de plumes et de bandelettes. De cette coutume, il en est resté un proverbe chez eux; et, lorsqu'ils veulent faire l'éloge d'un bel animal, ils vous disent : Je te donnerai le cadeau du *Turkmanié* (*Turkmanié verejem*).



DEUXIÈME PARTIE.

—

Populations diverses de la Syrie ; leurs mœurs, religion et habitudes.

Dans un pays comme la Syrie, où il n'existe aucun registre d'état civil, où les recensements généraux ne se font jamais, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible de déterminer exactement le chiffre de la population. On ne peut donc évaluer qu'approximativement le petit nombre d'habitants qui restent encore du peuple immense et industrieux qui couvrait jadis ce sol si fertile et si riche. La population actuelle de la Syrie, largement évaluée, et sans y comprendre les tribus nomades de la limite du désert, peut s'élever de 2,800,000 à 3,000,000 d'habitants.

En comptant d'après les différentes religions et sectes :

1,350,000 Arabes, musulmans, indigènes;
360,000 Turcs;
870,000 chrétiens;
83,000 Druses;
38,000 Métualis ;

2,701,000 *à reporter.*

2,701,000	*report.*
27,000	Juifs ;
100,000	ismaélites, Turkmènes, Kurdes, Yézedis, Ansariens, Quedamées et quelques petites tribus idolâtres.
2,828,000	

On s'étonne de voir agglomérées en Syrie tant de populations et de sectes diverses. Toutes offrent des détails curieux de croyances et d'habitudes singulières. Les derniers événements dont ce pays a été le théâtre, et ceux qui, sans doute, s'y préparent encore, ajoutent à la connaissance de ces populations un nouveau degré d'intérêt. Après les Turcs et les Arabes, les Druses, malgré leur petit nombre, sont en première ligne, et c'est par eux que nous devons commencer.

CHAPITRE XVI.

Druses.

—

Caractère. — Factions. — Drapeaux. — Mœurs et mariage. — Un kandjar. — Le mouchoir rouge de la fiancée. — Corne du *tantoura*. — *Chalue*. —Initiations. — *Bi-Amr Allah*. — Un calife sur l'eau. — Le masque d'or. — Religion. — Un bonnet de poil de porc. — L'herbe sainte du *buscuta*. — Mysticisme.

Les Druses forment la population, sinon la plus nombreuse, au moins la plus courageuse du Liban, et la peuplade la plus guerrière de la Syrie. Tout chez cette petite et singulière nation est fait pour exciter la curiosité et l'intérêt, ses mœurs, son courage, sa rare fermeté de caractère, et, par-dessus tout, ce voile de mystérieuse obscurité qu'on n'a commencé à soulever que depuis très-peu d'années, et qui jusqu'alors avait enveloppé cette secte druse. Aujourd'hui encore, il est difficile de rien affirmer de positif sur l'explication de leurs dogmes, et quoique, pendant les dernières révoltes, plusieurs de leurs livres religieux du plus haut intérêt soient tombés entre les mains du soldat égyptien, l'on n'en a pas tiré, comme on l'espérait, une connaissance parfaite et approfondie de leur religion.

Les Druses occupent la partie méridionale du mont Liban, les revers de l'anti-Liban, et le *Djebel-Cheik*. On compte 37 gros bourgs et villages habités entièrement par des Druses dans le Liban, et 211 villages de Druses mêlés aux chrétiens. Dans l'anti-Liban, les Druses habitent seuls 69 villages ou bourgs ; grand nombre d'autres sont peuplés à la fois par des Druses, des Maronites et des Grecs schismatiques.

Les principaux centres de population des Druses sont *Ammatur*, *Bachlin*, *Nihha*, *Endara*, *Hasbeya*, *Racheya*, *Battun*, *Deir-el-Kamar*. Ce dernier bourg est aussi habité par un assez grand nombre de familles chrétiennes.

Ammatur et *Bachlin* sont, pour ainsi dire, leurs capitales dans le Liban, comme *Hasbeya* et *Racheya* dans l'anti-Liban. Ces lieux sont pour eux ce qu'était Jérusalem pour les Juifs, et *Samarie* pour le royaume d'Israël. Chacun de ces points est un lieu de ralliement. Ils y possèdent une grande mosquée (*chalue*), qui est le dépôt de leurs livres sacrés et de leurs étendards guerriers.

Dans le siècle dernier, 5 ou 600 familles druses se sont retirées dans les montagnes du Hauran, sur la limite du désert. L'émigration de ces familles remonte à l'année 1757, époque des troubles civils et des guerres de partis suscitées par le cheik *Omar-el-Daher*.

Ainsi que toutes les autres populations de la Syrie, le Druse a un type de figure tout particulier ; les

gens du pays distinguent, à première vue, un Druse, un Métuali, etc., aussi facilement que les enfants en Europe reconnaissent un juif.

Le caractère de physionomie du Druse est noble, sévère, quelquefois même empreint d'une vivacité un peu farouche. En général, les Druses, sans être très-grands, sont de belle taille, bien musclés, robustes, sobres, infatigables, d'une remarquable carrure et d'une grande force. Leurs femmes, dont ils sont extrêmement jaloux, ont un teint frais, blanc et rosé : leur taille est proportionnellement plus élevée que celle des hommes ; toutes sont généralement bien faites et vigoureuses. C'est parmi les femmes druses que l'on observe le plus souvent en Syrie ce magnifique caractère de figure presque inconnu en Europe, c'est-à-dire une chevelure épaisse, d'un noir foncé et des yeux bleus encadrés sous d'épais sourcils noirs.

Le caractère des Druses est assez difficile à décrire. Naturellement féroces, sanguinaires et vindicatifs, ils cachent ces vices sous des apparences de politesse, d'hospitalité, de générosité et de grandeur. Quoique habitant plusieurs villages au milieu des chrétiens, ils fréquentent peu ces derniers, ne s'allient jamais avec eux, les haïssent ou plutôt les méprisent souverainement ; ils vivent cependant en bonne harmonie, et il est fort rare que des rixes troublent cette concorde apparente. Leur secte religieuse, fondée sous l'empire de la loi musulmane et dans une contrée où elle était dominante, n'a point été

reconnue des musulmans, et les Turcs n'ont toléré les Druses que parce qu'il n'était pas d'une saine politique d'exterminer une race entière de bons travailleurs, déjà nombreuse et forte lorsqu'ils conquirent la Syrie; mais, par une prudence nécessaire à leur tranquillité et à leur conservation individuelles, les Druses ont dû se plier, dès le principe, à la dissimulation et à la fourberie. Ils affectent de louer publiquement toutes les autres religions. Certains d'entre eux, pour se faire estimer des chrétiens qui les entourent, feignent une grande vénération pour *Kadra-Mariano*, la vierge Marie. Hors de chez eux, ils prennent l'apparence et les coutumes de fidèles musulmans, excepté cependant les ablutions et la prière. Si on leur demande quelle est leur religion, la réponse est invariable : *Dieu seul*, disent-ils, *sonde les profondeurs et les abîmes* du cœur des fidèles à sa loi; mais l'homme peut se tromper sur les dehors. Ils laissent aussi croire qu'ils sont musulmans.

Depuis bien des années, les Druses sont divisés en plusieurs partis politiques, qui se sont souvent fait la guerre, mais qui se réunissent toujours dès qu'il s'agit de combattre un ennemi commun. Dans les anciennes divisions qui se partagèrent une portion de la Syrie en deux partis puissants, l'un des *Kess* pour l'anémone rouge, l'autre des *Yesmenis* pour les fleurs de pavots blancs, un grand nombre de familles influentes parmi les Druses suivirent les drapeaux de l'une ou l'autre de ces factions, en-

traînées plutôt par leur esprit guerrier qne par leurs intérêts véritables. Chez eux comme chez les Naplousains, les divisions ont été plus vivaces que les intérêts. Quoique les Druses n'aient point conservé, comme ceux-ci, l'ancienne distinction de *Kess* et *Yesmenis*, les familles influentes qui se trouvaient alors à la tête de ces factions ont toujours été depuis désunies. Du désaccord entre des membres de la même faction, il se forma plus tard différents partis, et, dans le siècle passé, on n'en comptait pas moins de cinq, presque également puissants.

Lors de la conquête de la Syrie par Ibrahim-Pacha, il n'en existait guère plus de deux, la famille des princes Schaab ayant réussi à écraser peu à peu tout ce qui lui était opposé. Depuis l'occupation de la Syrie par les Égyptiens un troisième parti n'avait pas tardé à surgir de nouveau parmi les Druses, relevé et protégé secrètement par le gouvernement pour faire équilibre aux deux autres.

Chacune de ces factions avait ses *émirs* ou grands cheiks, son drapeau et ses distinctions. De même que sous le patriciat et l'aristocratie romaine, les familles druses, à la tête d'une faction, ont une clientèle composée d'un certain nombre d'autres familles d'ordre inférieur qui lui sont invariablement attachées et suivent ses drapeaux de père en fils; celles-ci à leur tour en ont d'autres d'un ordre plus inférieur encore, auxquelles elles doivent aide et secours en toute occasion.

Des détails sur ces partis druses et les familles

qui sont à leur tête peuvent avoir un intérêt d'actualité dans les événements qui semblent se préparer encore en Syrie.

La première et la plus forte de ces factions est aujourd'hui celle des *Jimbelats*, dévouée jusqu'ici aux émirs *Schaab*, princes du Liban. Cependant une certaine faction de cette famille, celle alliée au Beit-Cantar, est entièrement opposée aux Schaabs, et se montre leur ennemi en toute occasion. La famille *Jimbelat* est nombreuse et puissante aux montagnes du Liban; elle se glorifie d'avoir été alliée autrefois par les femmes au sang des sultans. Le vizir du sultan *Sélim-el-Yavus*, conquérant de la Syrie, avait eu l'insigne honneur d'épouser une sœur de son maître, et un des fils nés de ce mariage était venu plus tard chercher une femme dans la famille druse des *Jimbelats*.

Les *Jimbelats*, quoique n'ayant pas droit au titre d'émir, sont cependant sur la même ligne que les émirs *Beit-Balliama* et les émirs *Beit-Ruslan*; ils partagent seuls avec eux la prérogative de pouvoir s'allier aux princes *Schaab*.

Ce parti compte pour alliés sous ses drapeaux quatre familles extrêmement nombreuses et influentes par leur fortune et leur ancienne origine :

1° La grande maison de *Beit-Muckadem*;

2° Cheiks *Beit-Embdan*;

3° Cheiks *Beit-Man-Eddin*;

4° Cheiks *Beit-el Schems*.

Les membres de la maison de *Muckadem* ne

portent ni le titre d'émirs ni celui de cheiks, parce que, sans être assez illustres pour s'appeler émirs, ils s'estiment supérieurs aux cheiks, et, malgré cette distinction, ils suivent en première ligne le parti de la maison *Jimbelat*, dont les membres ne sont eux-mêmes que cheiks.

La seule famille de *Beit-Embdan* peut fournir 260 combattants à la lance ornée du pennon noir. Plusieurs de ses membres possèdent des biens considérables et des villages entiers.

La maison *Man-Eddin* est la moins nombreuse de celles alliées aux *Jimbelats*, mais son origine est des plus illutres; aussi les *Man-Eddins* jouissent-ils de beaucoup d'autorité et de considération chez les Druses; car ils prétendent être la branche cadette des fameux émirs *Saf-Eddin* (*sabre de la foi*).

La quatrième famille, celle de *Beit-el-Schems* (la maison du Soleil), a beaucoup perdu de ses richesses et de son ancien éclat. Durant les croisades, elle fournit aux soudans d'Égypte de redoutables guerriers, dont quelques-uns, si l'on en croit les légendes de cette famille, se mesurèrent avec les vaillants croisés. Quel que soit le degré de vérité de cette assertion, cette famille conserve encore au village de Mizir une magnifique armure de Sarrasin, ornée d'nn étincelant soleil sur le casque et sur la cuirasse : c'était un guerrier *Beit-el-Schems* qui s'en couvrait dans les guerres contre les chrétiens, sans doute avant de s'être rallié à la secte des Druses.

Cheik-Joussouf-el-Schems-el-Meurrah, qui la possède aujourd'hui, montre avec orgueil une énorme bosselure faite sur la cuirasse par la lance d'un guerrier chrétien (*Abou-Essoud-el-Sabli*, père ou porteur de la croix noire) (1), que son ancêtre a terrassé, dit-il, sous les murs de *Saphed*. Le même chevalier druse enleva aux chrétiens, par un brillant coup de main, le château fort de Medjel-Schems, qui avait appartenu à sa famille et dont les croisés s'étaient emparés. Le château de Medjel-Schems existe encore au pied du *Djebel-Cheik*, et, quoiqu'il offre un curieux monument de l'époque, nul voyageur ne se détourne pour aller l'admirer.

Le parti des *Jimbelats* domine entièrement à *Mézir*, *Man-Eddin*, *Baclin*, *Ammatur*, *Muckatara* et dans tout le *Djebel-Schouf*.

Son drapeau est rouge cramoisi encadré de vert, avec une main et un cimeterre en vert foncé brodés sur le fond.

Ainsi que nous l'avons dit, chacune des familles alliées aux *Jimbelats* a elle-même plusieurs autres familles sous sa clientèle.

Le second parti des Druses sont les *Abu-Naccades*, opposés aux *Schaabs*; ils étaient extrêmement puissants il y a quelques années, mais ils sont bien affaiblis aujourd'hui. Depuis que le vieil émir Beschir a réussi à concentrer entre ses mains tout le pouvoir du Liban, il n'a jamais laissé échapper

(1) C'était probablement un chevalier templier.

une occasion de diminuer l'influence de ce parti et de le décimer soit par des empoisonnements, soit en surprenant plus tard des ordres pour faire couper des têtes, sous prétexte de complots. Jusqu'à sa défection (12 octobre 1840), ce prince avait fait retenir en otage, au Caire, le cheik *Nasif-Abu-Naccade*, chef du parti et de la famille *Abu-Naccade*, en persuadant à Méhémet-Ali que cet homme était dangereux, et que lui, émir Beschir, répondait de la tranquillité des Druses tant que Cheik-*Nasif* serait tenu en otage.

Le neveu de celui-ci, Cheik-*Ahmoud-Naccade*, était entouré, de la part du vieil émir, d'un système permanent d'espionnage jusque dans son village de *Jaltourn*, et même dans sa maison.

Les familles clientes des *Naccades* et leurs alliés à la guerre sont : 1° Cheiks-*Beit-el-Kadi;* 2° Cheiks-*Beit-el-Eïd;* 3° Cheiks-*Beit-Armousch;* 4° Cheiks-*Beit-el-Aouali*. Les *Naccades* ont pour eux *Deir-el-Kamar*, *Belad-Munasif* et presque tout le district de Cheikan. Le drapeau est formé de deux bandes égales et horizontales : la première jaune citron, la seconde bleu clair.

Le parti soutenu secrètement par le gouvernement égyptien qui l'avait relevé est celui des *Amadis*, qui compte pour alliées les maisons 1° Cheiks-*Beit-Abd-el-Melech*, 2° Cheiks-*Beit-Telkouk*, 3° *Beit-Baluan*. Leur influence s'étend dans tout le *Baruch* et la province d'*Arkoub*. Ce parti a adopté pour son drapeau la couleur unie et rouge de sang.

Le chef de cette faction était, en 1840, *Suley-man-el-Amadi*, jeune homme auquel sa bravoure et son intrépidité avaient valu une considération très-grande en Syrie et la protection d'Ibrahim-Pacha.

Les deux familles princières des émirs *Beit-Bel-ama* et des émirs *Beit-Ruslan*, qui, seules avec la maison *Jimbleat*, pouvaient s'allier aux Schaabs, restent, par leur qualité d'émirs, isolées de tous les partis et comme, naturellement, sous l'influence des princes Schaab. Mais ces familles perdaient chaque jour de leur considération au Liban, par l'effet de la jalousie et des sourdes intrigues de l'émir Beschir, qui travaillait constamment à faire refluer sur sa maison la puissance qu'il enlevait aux autres émirs.

Quoique les Druses soient, dans le Liban, fort inférieurs en nombre aux Maronites, leur influence est néanmoins telle que les plus grandes familles de ces derniers sont sous la protection ou, pour mieux dire, sous la clientèle d'un parti druse au moins nominalement et par la conscience de leur infériorité à l'égard de la race druse. C'est ainsi que la maison de *Beit-el-Kasim*, illustre chez les Maronites, est alliée des *Jimbelats*, ne comptant pas assez sur sa force et son influence dans le *Kes-rouan* et le *Becherry*, provinces entièrement chrétiennes. La maison de *Beit-Abasch* et plusieurs autres encore s'étaient rangées du côté des *Amadis*.

Ces détails étaient nécessaires pour faire comprendre la prépondérance que les Druses exer-

cent en Syrie sur tous leurs voisins; quoique divisés, ils se rallient toujours quand il le faut : les coutumes léguées par leurs pères ont un tel empire chez eux, que jamais ils ne souffrent qu'on y déroge en rien. Ils sont si jaloux des égards auxquels ils ont droit par l'usage, que, malgré tout son despotisme, le vieil émir Beschir ne se fût jamais permis de manquer aux formules consacrées en écrivant ou adressant la parole à un Druse, quelque inférieur qu'il fût.

Dans les relations ordinaires de la vie et en dehors de toute action religieuse, les Druses sont divisés en trois castes bien distinctes : 1° les *émirs* ou princes; assez nombreux; 2° les *cheiks*, hommes graves; espèce de noblesse; 3° enfin les *zalemats* ou bourgeois, paysans. Le mot cheik, dont l'usage est si fréquent, forme, dans le fond, au Liban une distinction particulière, une espèce de titre nobiliaire, quoiqu'on l'emploie bien souvent en Orient dans l'acception de *senior, senior populi,* maire de village, ou pour désigner un individu attaché aux fonctions du culte musulman, ou élevé temporairement au-dessus des autres.

L'émir Beschir-Schaab, en écrivant à un émir, devait lui envoyer une feuille entière de papier, et ne pouvait le traiter autrement que par la formule d'usage : *Genap adera lac el azis,* qu'on pourrait traduire ainsi : *Notre cher honneur et ton excellence.* En s'adressant à un Druse qui avait le

titre de cheik, l'expression consacrée était : *Aderat lac el azis* (*notre cher honneur*); mais le cheik n'avait droit qu'à la moitié de la feuille de papier. Le simple *zalemi* ou bourgeois druse ne pouvait prétendre qu'à un quart de la feuille avec la formule : *Notre cher*. Tous ces usages et ces formules de salut étaient invariables, et le prince n'eût pu s'en affranchir.

Les Druses ont une morale extrêmement sévère, et la plus grande bonne foi règne dans leurs relations umtuelles; toute parole une fois donnée est un serment sacré qui les lie comme s'il y avait eu contrat. Mais à l'égard des autres sectes, il n'en est point ainsi, disent les Syriens, et les Druses ne se font nul scrupule de violer leurs serments les plus solennels. Tromper un individu d'une autre religion n'est point péché pour eux, car la religion druse n'exige de conscience et d'équité qu'entre fréres seulement. Cependant cette assertion des Syriens paraît exagérée.

Les Druses épousent une seule femme. Les garçons se marient ordinairement à l'âge de seize ou dix-huit ans, et les filles dès l'âge de treize à quatorze. Trois jours avant l'heure fixée pour la célébration du mariage, l'époux, accompagné de quelques jeunes gens de son âge, tous bien armés, va en faire la demande solennelle au père, qui se présente lui-même en armes sur le seuil de sa porte (1) : là,

(1) Cet usage a été modifié depuis le désarmement.

on convient une dernière fois des conditions. Le jeune homme fixe le douaire (*maahr*) qu'il va constituer à sa future et promet à sa famille de la rendre heureuse. La fiancée paraît un moment, mais entièrement voilée et accompagnée de quelques parentes et de sa mère, qui garantit sa virginité. A la demande que lui adresse le jeune homme, elle répond : *Ueble tak* (je t'accepte), et présente en même temps à son fiancé un kandjar ou poignard, cousu dans un mouchoir rouge et blanc, ou dans une *cafie*, ordinairement en laine et travaillée de ses mains. Le poignard est un signe de la protection qu'elle attend de son mari, mais en même temps c'est une arme destinée à l'égorger si elle a manqué à son honneur de fille, ou si plus tard elle forfait à la fidélité conjugale, même à ses devoirs de femme soumise et respectueuse.

Tous rentrent alors dans la maison; la jeune fiancée se rend un peu plus tard au bain pour y passer la journée avec ses compagnes, tandis que les hommes montent à cheval et se livrent à leurs jeux favoris, ou demeurent à fumer et à prendre le café dans la maison du père : on répète deux fois la même cérémonie. Le soir des noces, les femmes introduisent l'époux dans la chambre nuptiale, où l'attend l'épouse, couverte en entier d'un long voile rouge orné de paillette d'or. Le mari présente alors la corne ou le *tantoura*, qu'il lui attache sur la tête pour toujours. Cela fait, il découvre le visage de sa femme, qu'il voit souvent pour la première fois.

A l'instant où il arrache le voile, les femmes s'éloignent en poussant des cris ou plutôt des gloussements pareils à ceux des dindons. Alors commence dans la maison un tapage effroyable : dans la chambre des femmes l'on ne cesse de crier et de glousser pendant plusieurs heures; dans une autre pièce, les hommes *dansent les armes*. Cette danse est entremêlée de pas et de postures burlesques; les danseurs entre-choquent continuellement leurs sabres ou leurs yatagans, en feignant de se menacer. Tout ce tumulte se fait pour éloigner le *djinn*, le mauvais sort, et l'esprit de stérilité, qui vient, disent les Druses *djahels*, s'asseoir quelquefois sur la maison, en voyant s'enlever l'esprit pur de virginité.

La corne dite *tantoura* est un long cornet ou cône allongé de 9 à 10 pouces de hauteur, en or, en argent ciselé ou même en fer-blanc, selon les fortunes; dans quelques villages, on se sert aussi d'une corne de buffle travaillée et dorée : c'est le signe distinctif du mariage. Il est rare qu'une fille puisse porter le tantoura; cette faculté n'est accordée qu'aux jeunes filles de certaines familles considérables; la manière de le porter soit à gauche, soit à droite distingue toujours la fille de la femme mariée. Dès que celle-ci a revêtu le *tantoura*, signe d'honneur chez elle, elle ne le quitte plus jamais, rarement même pour dormir. Selon les partis, selon les villages, les femmes le portent différemment à droite ou à gauche, en avant ou en arrière de la tête. Avec la connaissance du pays et des

mœurs druses, l'on reconnaît facilement la province ou le parti du mari de chaque femme druse, que l'on rencontre, à la manière dont elle porte son *tantoura*.

Tout Druse peut répudier sa femme et la renvoyer à ses parents, en payant la dot convenue: il pourrait le faire sans autre motif que son bon plaisir; mais, une fois qu'il l'a répudiée, il ne lui est plus permis, comme au musulman, de la reprendre; les mœurs du Druse et ses lois particulières s'y opposent formellement. Cependant la répudiation est bien rare chez les Druses, et le divorce sans motif grave y est à peu près inconnu. Toute infidélité de la femme est punie de mort, sans rémission, non par le mari, celui-ci ne fait que répudier sa femme en la renvoyant à ses parents avec le poignard qu'il a reçu d'elle le jour de ses noces, mais par les parents mêmes de la femme, qui sont les vengeurs du crime. Le poignard renvoyé hors de sa gaîne leur apprend leur honte. Le père et les frères de l'épouse coupable se réunissent chez le mari, qui donne les preuves et éclaire leur justice. A défaut de preuves convaincantes, il suffit de son serment: les parents, de retour chez eux, égorgent la malheureuse; ils lui tranchent ordinairement la tête et renvoient au mari le *tantoura* avec une mèche de cheveux ensanglantés pour prouver que justice a été faite. Plus un père aime sa fille, moins elle aura d'espoir d'être pardonnée. Ce n'est point, comme en Europe, sur le mari que rejaillit la honte, mais

sur la famille de la femme coupable; car *le déshonneur suit toujours le sang,* dit le Druse, et ne passe point sur un homme ou sur une famille d'un sang étranger. Une exécution de ce genre eut lieu, en 1839, dans un petit village druse, près de *Djezin.* La jeune femme, âgée à peine de quatorze ans, fut égorgée dans un conseil de famille; l'aîné de ses frères fut son bourreau. Sa mère et ses sœurs poussaient en vain des cris de désespoir dans l'appartement voisin; rien ne put fléchir les frères de la victime, pas même le pardon du vieillard, son père. Quant au complice de sa faute, il disparut dès cet instant. On fit courir le bruit qu'il avait fui en Turquie pour se soustraire au châtiment d'une sévère bastonnade, qu'il avait encouru. Ce bruit ne trompa point les voisins ni les habitants du village. Ils savent tous que les torrents qui coulent près de *Djezin* sont profonds, que les cavernes de la montagne sont muettes comme la tombe.

La mort attend aussi la jeune fille qui a manqué à son honneur; dans ce cas seulement, le père de la victime, s'il n'a point d'autres enfants, peut pardonner. Les frères sont toujours inexorables. Les pachas et gouverneurs de Syrie se gardent d'exercer aucun droit de répression contre les parents qui, dans ce cas, ont puni de mort leur enfant pour venger leur honneur.

Chaque famille conserve religieusement et se transmet de père en fils le *group de la foi :* c'est une petite somme d'or ou d'argent, suivant les for-

tunes, soigneusement cachetée, qui doit servir de reconnaissance dans le passage ou la transmigration dans un autre corps du chef de famille. Le *group de la foi* servira à faire reconnaître pour Druse fidèle et pur celui qui reviendrait après plusieurs transmigrations successives. Lorsque les familles se divisent, le fils choisi (*élu*) par son père (et c'est ordinairement l'aîné) devient l'héritier du group sacré, auquel il lui est interdit de toucher, même dans le plus pressant besoin. Toujours ce group doit passer en ligne directe à celui qui est considéré comme le chef de la famille. Pendant la révolte du Hauran, on a trouvé quelques-uns de ces groups cachetés ainsi, dans du parchemin, depuis quelques centaines d'années, sans avoir jamais été ouverts.

Les autres enfants du mort reçoivent chacun une petite pierre noire comme du jais ou de l'agate, en signe d'espérance, d'union et de reconnaissance; cette pierre est grossièrement taillée en forme d'animal. Aussi les Syriens prétendent-ils que les Druses adorent un petit veau de pierre; il est certain, du moins, que ceux-ci ont une vénération mystérieuse pour ce group de la foi ou le *horse*, pierre noire. Les Syriens, en général, répugnent à entrer dans la maison d'un Druse sans s'annoncer par du bruit ou des cris, convaincus qu'ils sont que, s'ils surprennent le Druse et que leurs yeux rencontrent par hasard cet objet de sa vénération, qui doit toujours être soigneusement caché à tous

les profanes, la religion du Druse lui ordonne d'égorger le profanateur qui a *noirci sa face et surpris sa religion cachée*.

Les Druses ont des espèces de mosquées qu'ils appellent *khalués*. Les décorations de toutes leurs *khalués* se réduisent à une simple natte en jonc et un bassin d'eau courante. Les murs de quelques-unes sont couverts de signes grotesques de toutes couleurs, sans liaison ni rapport, et ressemblant à ces barbouillages sans nom qui couvrent les murs d'un corps de garde ou les bancs des écoliers en Europe. Ces caractères, qui semblent n'avoir aucune signification, doivent cependant représenter quelque idée et exprimer quelque superstition. On remarque aussi une table de divination, appelée *zaïrgeh*, grossièrement peinte sur une des murailles. La *zaïrgeh* est fort en usage chez les Orientaux de toutes les sectes : c'est une réunion de cent petits carrés de diverses couleurs, remplis de mots et de nombres différents, qui forment un sens en les disposant d'après certaines règles; on trouve ainsi une réponse pour toute espèce de demande, dans ce singulier oracle, dont la combinaison est souvent fort ingénieuse.

En dehors des distinctions civiles de castes, tous les Druses, sous le rapport religieux, sont divisés en deux grandes classes : 1° les initiés aux mystères, appelés *ackals*, c'est-à-dire hommes de savoir et de jugement; 2° les non initiés ou *djabels*, c'est-à-dire les simples et les ignorants.

Parmi les femmes, quelques-unes sont aussi initiées et se nomment les *acclats* ou modestes; mais elles ne peuvent l'être que lorsqu'elles sont parvenues à un certain âge. Elles ne participent cependant point à tous les mystères et restent toujours entièrement voilées dans la *khalué.*

Aucune considération de caste, de position ou de fortune ne peut influer pour être admis à l'initiation des *ackals;* l'égalité religieuse est complète, et le plus pauvre des Druses, s'il a les qualités requises de discrétion, de prudence et de bonne conduite, est reçu *ackal*, aussi bien que le riche, après le temps d'épreuve voulu. Il n'y a rien de bien certain sur le mode d'admission; car le secret des *ackals* est impénétrable. On prétend que les plus élevés dans les grades, les *rose-croix* de l'ordre, exercent une espèce de sacerdoce et prononcent sur la demande du récipiendaire. D'autres supposent que l'assemblée décide dans la *khalué*, lorsque le temps d'épreuve est fini, et qu'on ne peut être admis *ackal* qu'à l'unanimité des suffrages de tous les autres.

On a beaucoup disputé, dans ces derniers temps, sur l'origine des Druses, sur l'époque de leur apparition et de leur établissement au mont Liban, enfin sur le fond même de cette religion mystique et incompréhensible. Si l'on consulte les plus instruits d'entre eux, ils se prétendent de sang européen et de race française. Il n'est pas rare de les entendre se glorifier de leur fraternité avec cette nation. Dans

les derniers événements de la Syrie et la révolte de 1840, les agents français usèrent beaucoup de cette considération, pour essayer de les apaiser et de les rendre plus dociles à leurs représentations (1).

A les entendre, on croirait qu'ils ont des affiliations partout, même jusqu'au fond des montagnes d'Écosse, où l'on trouve, disent-ils, leur religion des *ackals* aussi pure que dans les montagnes du Liban. Seulement, leurs coreligionnaires d'Europe, de crainte d'être persécutés, sont obligés, disent-ils, de prendre les formes extérieures des chrétiens, comme eux les formes musulmanes. D'après la description qu'ils font des habitudes et surtout de la manière d'enterrer ces prétendus Druses d'Europe, il semble évident qu'ils veulent parler de l'ordre des templiers, qu'ils croient exister encore aujourd'hui en Écosse, *Djebeil-el-Scouzia*.

On a voulu donner un fondement à leur prétention d'être descendus des Français, et l'on étaye cette origine d'une explication qu'eux-mêmes adoptent avec empressement. Au nombre des croisés français qui, en 1099, accompagnèrent Godefroy de Bouillon en terre sainte, était un seigneur de la puissante maison de Dreux. En Palestine, il fut chargé de défendre Bethléem et ses environs contre les Sarrasins, et dans ce but il fit construire un

(1) M. le chancelier *Joannin*, envoyé en mission par le consul M. Desméloizes, le témoigne lui-même dans son rapport officiel, dont copie a été envoyée au ministère français, le 10 octobre, par le bateau à vapeur *le Fulton*, capitaine *Poudra*.

château fort, où il s'établit, sur un monticule près d'Engaddi (1). Les croisés éprouvèrent des revers, et le seigneur de Dreux fut bientôt presque cerné dans son château par les Sarrasins, qui lui coupèrent toute communication avec l'armée. Pendant quarante ans, il résista à tous leurs efforts et vécut ainsi isolé avec ses hommes d'armes; mais ceux-ci avaient conduit un grand nombre de femmes prisonnières dans leur château fort, d'où ils faisaient de fréquentes sorties pour se procurer des vivres. Ils vécurent avec les femmes des Sarrasins, et la population nouvelle devint nombreuse; dans le siècle suivant, elle formait déjà un petit peuple, qui, pour être plus libre, obtint des Sarrasins la permission de se retirer aux montagnes du Liban, quelque temps après que les croisés eurent perdu Jérusalem en 1187. Ces descendants des Français, faisant déjà un bizarre mélange des religions chrétienne et mahométane, se rallièrent à la secte nouvellement fondée par *Hakem-Bi-Amr-Allah* en Égypte, et dont quelques membres fuyant les persécutions étaient venus s'établir au mont Liban : le nouveau peuple fut appelé Druse (2).

(1) Ce monticule porte encore aujourd'hui le nom de *mont des Français*, *Tel-el-Frangi* ou *Tel-el-Roumi*.

(2) On remarquera que cette histoire ne peut guère soutenir la critique, au moins quant au seigneur français; car Robert de Dreux, fils de Louis VI, dit le Gros, le premier des seigneurs français qui prit la croix, était déjà de retour en 1145, année où il épousa Harvise d'Évreux, fille de Gauthier d'Évreux, baron de Salisberg. Robert de Dreux mourut dans un âge avancé, en 1188.

Il paraît cependant prouvé qu'en 1173 il y avait déjà une secte appelée Druse, établie au mont Liban.

Les chroniques arabes les plus authentiques sur cette religion rapportent que le fondateur en fut le calife *Hakem-Bi-Amr-Allah*, troisième de la race de Fatimites, qui devint calife du Caire, l'an 386 de l'hégire, ou 996 de l'ère chrétienne, à peine au sortir de l'enfance. Ce calife se signala, pendant son règne, par les extravagances les plus ridicules; il défendit que les femmes sortissent jamais de leurs maisons, et les ouvriers furent empêchés, sous peine de mort, de faire des chaussures à leur usage : tout ce dont elles avaient besoin devait leur être présenté par une lucarne, au moyen de longues perches, afin que jamais on ne pût les apercevoir.

Non content de ces folies, le calife voulut se faire dieu, et fit ouvrir un registre public où devaient se faire inscrire tous ceux qui le reconnaissaient vraiment pour tel. La crainte ou la flatterie couvrit, en peu de jours, le registre de plus de 16,000 noms. *Hakem-Bi-Amr-Allah* se proclama alors dieu et fondateur d'un nouveau culte : il interdit les prières des musulmans, supprima le pèlerinage de la Mecque et se porta aux plus grandes impiétés; mais il disparut tout à coup en 411 de l'hégire ou 1020 de J. C.; assassiné par son ministre *Hamzi*, qui se fit le continuateur de la religion commencée par *Bi-Amr-Allah*, et changea ce nom, qui signifie *gou-*

vernant par l'ordre de Dieu, en celui de *Hakem-Bi-Amri* (1), *gouvernant par son ordre propre.*

Les califes qui succédèrent à *Hakem-Bi-Amr-Allah* persécutèrent les sectateurs imbéciles d'un tel monstre. Plusieurs d'entre eux s'enfuirent en Syrie et devinrent les apôtres de la nouvelle secte, qui forma bientôt un peuple fort et courageux. D'après cette version, il y aurait déjà eu des Druses établis au Liban, dès l'année 1170.

Mais leurs croyances absurdes sont peut-être encore plus anciennes; car *Hakem-Bi-Amr-Allah* et, après lui, *Hamzi* semblent seulement faire renaître la doctrine prêchée auparavant par le fameux imposteur *Hakem-Burka*, au masque d'or, qui parut dans le Korasan, sous le règne de *Mahadi-Ebn-Abou-Giafar-el-Mansour*, calife de Bagdad, en l'an 160 de l'hégyre. Ce qui peut donner un degré de probabilité de plus à cette opinion, c'est que *Hamzi-ben-Ahmed-el-Farsi* (le Persan), ministre du calife *Bi-Amr-Allah* et le continuateur de sa religion, était né dans la province du Korasan, où il avait pu, par tradition, puiser les doctrines de *Hakem-Burka*, au masque d'or, qui avait encore des disciples croyant à sa divinité.

La vie de cet imposteur est très-intéressante à connaître; elle a fourni à l'imagination des Arabes mille légendes fantastiques. Mais l'histoire réelle de Burka ne le cède en rien au merveilleux des

(1) Hakem-Bi-Amri الحاكم بامره

Arabes. D'après les chroniques, cet imposteur était Juif d'origine : doué d'une incroyable adresse et d'un courage non moins extraordinaire, il profita de l'ascendant que lui donnaient ces qualités pour faire croire à une mission divine et à une infusion de la divinité dans sa personne. Entouré bientôt de nombreux disciples, il en forma une armée et prêcha sa doctrine les armes à la main. Comme il avait perdu un œil dans un combat, il se couvrit le visage d'un masque d'or, et se montra toujours ainsi à ses sectateurs, qui se persuadèrent qu'il prenait cette précaution pour ne point éblouir les hommes par la majesté lumineuse de son visage. Toutes les nuits, son camp, dit l'historien arabe, était éclairé d'un astre brillant qui sortait du fond d'un puits et jetait une lueur éclatante à plusieurs lieues de distance pour la sûreté de ses combattants.

La fin de ce prophète fut tragique et aussi extraordinaire que sa vie; défait en plusieurs rencontres par le calife Mohaïdi, il se renferma dans une forteresse avec une poignée de ses gens; mais, prévoyant qu'il ne tarderait pas à y être forcé, il empoisonna à la fois tous ses soldats, et, après avoir vu mourir le dernier d'entre eux, il se précipita lui-même dans une cuve de chaux vive, pour faire croire à son enlèvement au ciel, qu'il avait souvent annoncé. Une femme restée cachée dans le fort, à l'insu de Burka, avait été témoin de ce qui s'était passé; et, lorsque les soldats de Mohaïdi eurent pénétré dans la forteresse, où ils ne trouvèrent plus

que des cadavres, cette femme dévoila la supercherie de l'imposteur, dont on retrouva, dans la cuve, toute la chevelure, qui n'avait point été consumée.

D'autres historiens arabes, entre autres *Abou-Faradj*, assurent que, après avoir empoisonné ses compagnons, Hakem-Burka se dressa un bûcher, où il fut consumé tout entier.

Malgré cette fin tragique, les disciples de cet imposteur avaient conservé une foi si vive en ses paroles, qu'ils refusèrent de croire à sa mort. Sa doctrine se perpétua longtemps dans le Korasan, et ses sectateurs y attendirent pendant de longues années le retour glorieux qu'il leur avait annoncé.

Les principaux dogmes de *Hakem-Burka* étaient la transmigration des âmes, l'unité de Dieu; mais en même temps la transfusion de cette divinité unique dans la personne d'Adam, le premier homme, dans les prophètes qui avaient paru à diverses époques, dans plusieurs grands hommes de différents siècles, et enfin en lui *Hakem*, la dernière personnification de Dieu. On verra tout à l'heure que cette doctrine est presque identique à la croyance des Druses, et que c'est sans doute dans sa patrie que *Hamzi-Ben-Ahmed*, le Persan, vizir d'un prince impie et imbécile, en a puisé la première idée, qu'il suggéra à son maître lorsque celui-ci s'érigea en dieu, et qu'il continua lui-même après la mort violente de *Bi-Amr-Allah*.

Cette religion actuelle est bien difficile à expliquer : leurs livres religieux connus sont au nom-

bre de huit ; les plus remarquables sont *le livre des filles*, celui *des mystères et des secrets*, et le *livre rouge* ou *le livre sacré*, dont il n'existe qu'un certain nombre d'exemplaires soigneusement soustraits à tout regard profane. La dernière guerre contre les Druses, lors de la révolte du Hauran, a fait tomber plusieurs livres intéressants entre les mains du soldat ; quelques-uns ont été envoyés en Europe : on pourra les traduire, sans pour cela apprendre grand'chose, car le principal livre, le livre rouge, est hérissé de points, de signes cabalistiques, de phrases tronquées, difficiles à réunir et inintelligibles. Comme leur religion défend aux Druses tout prosélytisme et tout rapport religieux avec d'autres sectes, il est fort difficile de s'éclaircir. Il n'y a point parmi eux de traîtres religieux, et la crainte de la mort ne pourrait rien leur arracher touchant leurs mystères et le fond de leur religion (1).

Je citerai ici quelques fragments ou versets recueillis sur des livres druses pillés pendant la révolte et fidèlement traduits :

« 1° Le dieu des Druses ne veut point que ses
« enfants *ackals* se fatiguent à l'adorer : il est seul
« glorieux et lumineux par lui-même, et il n'exige
« point la peine et la fatigue de ses enfants.

« Ce dieu, gouverneur de l'univers, est *Ali-el-*

(1) Le seul homme disposé à donner des éclaircissements serait, peut-être, le cheik *Schublé-Arrian :* l'or d'Ibrahim-Pacha et les honneurs lui ont fait trahir ses frères dans la révolte de 1838 ; il trahirait peut-être aussi les secrets des ackals.

« *Allah* (le dieu suprême); il s'appelait encore.....

« Mais *Alli-el-Allah* a vaincu le créateur du « monde, qui n'est plus aujourd'hui qu'Adam le « rebelle.

« Or ce dieu suprême est encore Melek (le sou- « verain) *Hakem-Bi-Amr-Allah*, grand prince, « qui naquit en Égypte, le soir du jeudi 11 du « mois de rebi-el-ewel, l'an 375 de l'hégire : son « père abdiqua en sa faveur, l'an 383, le 20 de « chaban, et *Hakem-Bi-Amr-Allah* fut reconnu « souverain à la fin de ramadan de l'année sui- « vante (1); à l'âge de trente-six ans et après vingt « ans de règne, il se transmigra le soir du lundi « 28 chewal, l'an de l'hégire 417.

« Pour enseigner les hommes et ne rien laisser « ignorer aux fidèles ackals de ses doctrines, il en « a rempli un grand livre, et l'a fait exposer dans « les lieux ouverts et publics.

« O. Or voici maintenant la transfusion, la « transmigration du dieu Bi-Amr-Allah; voici le « dieu *Hamzi*.

« *Hamzi-Ben-Ahmed-el-Farsi* (le Persan) était « vizir du calife *Hakem*. Pendant qu'il régnait au « Caire, *Melek-Bi-Amr-Allah* fit creuser un pas- « sage souterrain jusqu'au lac appelé *el Gizeh* (2).

(1) On remarquera ici une différence dans les dates; elle peut venir des années lunaires comparées aux nôtres. Quoi qu'il en soit, je donne la date telle qu'elle existe sur le manuscrit druse.

(2) Il est assez difficile de se rendre compte de la situation du lac *el Gizeh*. Près de la ville de *Gizeh* il n'y a point de lac, et, puisqu'il

« Il sortait alors secrètement de son palais, monté sur « un âne, et apparaissait tout à coup sortant de l'eau « avec son âne. Il annonçait aux hommes qu'il se « transportait ainsi en différents lieux, et qu'il de-« vait un jour se faire voir à la Chine ; aussi tous « le reconnaissaient pour dieu.

« Or son vizir était *Hamzi* le Persan, fils « d'*Ahmed*. Pendant la nuit, le vizir étrangla le « dieu et mit, le matin, ses habits sur les eaux du lac « *el Gizeh*. Tous les disciples de *Hakem* accouru-« rent aussitôt; mais Hamzi leur dit : Votre dieu « est parti, attendez son retour en paix, en espé-« rance, car il reviendra au grand jour. »

(Les habits du calife, gonflés d'eau, en surnageant à la surface, formaient, dit la légende religieuse des Druses, des ronds semblables à des fonds de barils ou de tonneaux. C'est depuis, et en commémoration de cet événement, que les Druses ont encore la coutume de tenir leurs manches rondes, extrêmement larges et sans jamais les ouvrir.)

« *Hakem et Hamzi ont fait construire les gran-« des pyramides d'Égypte !* C'est là, dans les « lieux secrets, qu'ils ont établi le dépôt des lois et « de la sagesse de tous les temps. »

Hakem avait déjà apparu dix fois aux enfants des hommes, sous la figure et le nom de divers personnages : il avait d'abord apparu aux Persans sous

était près du palais, ce devait être dans la ville même du Caire, place de l'Esbekieh, pendant l'inondation.

la figure de *Bar-Itaza*, puis il disparut et revint sous les formes d'Elbar. Dans le royaume du Magreb (Maroc), il se fit chamelier et prit toutes les apparences d'*Elmoal*. Il conduisit alors cent chameaux blancs, au poil lustré et divin. Lorsqu'il se montra dans l'Yemen, il se fit appeler *Ali*, mais il ne demeura que fort peu de temps en Arabie ; il la quitta pour se faire voir aux Indes, et tout à coup il apparut à *Djin-Ma-Elgin*, sortant des eaux du Gange, sans que ses vêtements fussent mouillés. Il vécut alors quelque temps sous le nom d'*El-Haoui-Ebn-Zaher*. Bientôt il revint dans l'empire de Maroc, où il se fit nommer *El-Caïm*. De là, il se transporta en Égypte, où il fut reconnu dieu, et bâtit la ville de Rosette, par le souffle puissant de sa volonté. Il ne tarda pas à reprendre une nouvelle transformation sous le nom et la figure d'*Abbas-el-Karia*, puis une autre encore à *Mansour*, où il vécut quelque temps dans la personne d'*Ismaël*; puis enfin, il fut pour les ackals qui le connaissent.

« Il reviendra (je cite un passage) encore au « grand jour, dans le mois de regeb. La terre an- « noncera son retour par de grands événements, « et ses enfants seront glorifiés. Cette terre s'en- « tr'ouvrira de tous côtés, et les montagnes seront « englouties dans ses profondeurs. Tout sera ni- « velé, les collines comme les petites vallées, les « montagnes comme les grandes plaines, les puis- « sants et les faibles, les pauvres et les riches. »

(C'est pour appeler ce grand jour et le hâter de

tous ses efforts que le Druse *ackal* a l'habitude, lorsqu'il passe sur une colline ou au bord d'une crevasse, de jeter une pierre dans la profondeur, comme pour commencer à la combler, ou plutôt pour marquer sa foi au grand jour.)

« Tout Druse qui n'aura pas été fidèle à sa re-
« ligion tremblera dans la moelle de ses os; tout
« mécréant ou sectateur d'autre religion se sentira
« défaillir; les poils de sa chair croîtront rapide-
« ment et s'entremêleront de frayeur; mais les
« fidèles enfants druses seront glorifiés; mais ceux-
« là seuls le reverront, qui lui auront toujours obéi
« et qui auront été fidèles à leur foi et à leurs mys-
« tères : ils seront alors, à son retour, maîtres de
« tous les autres hommes. »

Tous ceux qui n'auront pas reconnu ce dieu payeront tribut; et pour le plaisir de ses fidèles ackals, le dieu fera transmigrer, chaque année, ces mécréants dans des corps immondes ou ridicules.

Ceux qui auront été fidèles seront, dans tous les temps, heureux avec lui; tous leurs vœux seront accomplis; ils auront tous les plaisirs et toutes les jouissances qu'ils pourront désirer : des mets exquis, des musiques célestes, des parfums inconnus jusqu'à présent aux enfants des hommes, des beautés chaque jour plus séduisantes, des forces renaissant avec les désirs, une santé inaltérable; enfin tout ce qui peut rendre l'homme l'égal d'un dieu.

Les nations seront divisées en quatre peuples :

les *infidèles*, les *chrétiens*, les *juifs* et les *croyants*. Les *Métualis* et les *Ansariens* seront avec les chrétiens, les Juifs confondus avec les musulmans.

Les infidèles à ce Dieu auront au cou et aux oreilles un cercle en plomb qui les tourmentera horriblement du froid en hiver et du chaud en été. Pour marque d'ignominie, ils porteront un long bonnet pointu de poil de porc, qui aura en longueur la moitié de leur corps.

Tous les prophètes qui ont paru, tels qu'*Adam*, *Noé*, *Abraham*, *Moïse*, *Jésus*, *Mohammed*, etc., n'ont eu tous qu'un même esprit transmigré en différents corps de l'un à l'autre.

Adam le rebelle fut *Eblis* ou plutôt *Itaroth*, fils de *Turmah*; il refusa un jour d'obéir aux ordres d'*Itamsi*, et l'esprit de Dieu le chassa du paradis. *Itamsi* s'est montré sept fois aux hommes depuis Adam. Il fut d'abord *Chatanaï*, pour sa première personnification. Sous Noé, ce fut *Pythagore*; du temps d'Abraham, il s'appelait David (*Daoud*); sous *Issa* (Jésus-Christ), il devint le vrai messie dans la personne d'*Eléazar*. Sous *Mohammed-Ebn-el-Mottaleb*, Itamsi se fit voir aux hommes, comme s'il eût été *Soleyman-el-Farsi* (Salomon le Persan). Enfin du temps de Seïd, il revêtit la personnification de *Saleh*.

Les prophètes (ou vrais et purs *itédoubs*) sont maintenant cinq : c'étaient les cinq vizirs d'Itamsi; ils se nommaient *Ismaël*, *Itanzé*, *Mouhammed*, *Abou-el-Keïr* (Père du plaisir), et *Behaiddin*. Ces

cinq itédoubs sont encore les cinq vierges sages qui ont conservé l'huile dans leurs lampes. Des autres *itédoubs* ou prophètes de rang inférieur, il y en a deux cents qui ont dit la vérité; mais il y a des itédoubs ignorants, de faux itédoubs au nombre de vingt-six, parmi lesquels il faut compter *Eblis* (Satan), avec ses femmes et ses enfants, Mohammed, Ali et ses enfants, et enfin les douze imans des Métualis. Il y a, en outre, trois itédoubs invisibles, purs esprits qui n'apparaissent qu'au commandement d'*Itamzi, chef suprême de tous les temps*. Ces trois prophètes sont *Anna*, *Murk* et *Matta* (Jean, Marc et Matthieu), ou leur manifestation dans la *vérité*, la *conduite* et la *parole*, qui se montrèrent à la venue du Messie. Ils avaient déjà eu précédemment une autre manifestation sous les noms et les personnages d'*El-Mohocdar*, *Mahdoûn-Ebn-el-Gassin* et *Aba-der-el-Faoui*. Enfin, à l'époque d'Itamsi, c'étaient encore les mêmes qu'*Ismaël*, *Mohammed-el-Kelmed* et *Ali-Behaiddin*.

On reconnaît que quelques-uns de ces incompréhensibles dogmes des Druses ont été puisés dans la doctrine des karmathes, singulière secte, ainsi nommée de l'imposteur qui la prêcha l'an 278 de l'hégire et 891 de Jésus-Christ. Les karmathes portèrent une rude atteinte au mahométisme; ils ne voulaient voir dans les préceptes les plus formels de la loi du prophète que des allégories. C'est ainsi que la *prière*, répétée chez eux cinquante fois par jour au lieu de cinq, n'était que le symbole de l'obéissance

absolue et sans bornes due au chef de la secte. Le jeûne était de même le symbole du silence que chaque karmathe devait garder inviolablement sur sa doctrine. Le précepte qui défend l'adultère était encore la figure symbolique d'un dévouement et d'une fidélité à toute épreuve au chef de cette singulière croyance.

Il y aurait encore de longs chapitres à écrire sur la religion des Druses, religion toute mystérieuse et, pour mieux dire, extravagante. Mais, répondent les plus instruits d'entre les *ackals*, il y a un sens profond sous ce mysticisme, qu'il n'est donné qu'à quelques élus de comprendre, et la foi du Druse est *la plus pure des croyances sous le soleil.*

L'étymologie du nom Druse est étrange. *Itamzi-Ben-Ahmed,* disent les ackals, après être devenu la manifestation du Dieu *Biam-Allah*, réunissait fort souvent ses disciples pour les rendre savants dans sa doctrine : il avait l'habitude de leur demander s'ils faisaient de rapides progrès en science et en sagesse; mais les disciples répondaient toujours humblement qu'ils n'étaient encore que *muta-daressins* (commençants, étudiants). Lorsqu'ils furent devenus savants, Itamsi, dans un moment d'enthousiasme, s'écria un jour : Non, vous n'êtes plus maintenant *muta-daressins* (متدرسين), mais bien *muta-darezins* (متدرزين ou brodé); car vous êtes brodés de sciences et l'esprit est entré en vous comme le fil dans l'étoffe. Puis il les dispersa pour enseigner ses doctrines; et,

dès ce jour, ceux-ci tinrent à honneur de s'appeler toujours *Darezins*. Telle est l'étymologie que les Druses assignent à leur nom, et qui paraît la plus probable. *Drusin* est le même mot que *darezin*, seulement il est un peu altéré; et l'historien arabe *Elmacin* n'appelle jamais autrement ce peuple que les *Darazes*, ce qui s'accorde entièrement avec cette explication.

Les Druses ont des signes de reconnaissance qui tiennent beaucoup des formes maçonniques. Les initiés se reconnaissent partout. Lorsque deux Druses se rencontrent, et qu'à certains signes ils se reconnaissent mutuellement pour *ackals*, ils doivent, pour mieux s'en assurer, faire la reconnaissance religieuse prescrite par leur loi.

L'un d'eux demande à l'autre : « Connais-tu dans « ton pays une plante particulière et bonne entre « toutes? —Oui, je la connais; c'est la plante du « *aliledj*, » répond le Druse interrogé. A une seconde demande sur le lieu où croît cette herbe merveilleuse, il répond encore : « Elle ne croît que dans « les cœurs des fidèles Druses, qui croient à l'unité « du Dieu *Itakim-Bi-Amri*. » L'épreuve n'est pas encore complète; ils se reconnaissent bien pour fidèles et initiés, mais se serrant les mains, l'un de la gauche, l'autre de la droite, ils murmurent les noms des cinq prophètes ou itédoubs, deux ou trois autres mots inintelligibles pour d'autres que pour eux, s'ils sont avancés dans les grades des ackals; puis enfin se saluent, la main sur la poitrine.

Cette plante mystérieuse, qu'ils appellent *aliledj*, et les autres Arabes *cuscuth*, et qu'ils entourent d'un respect sacré, est une petite plante grimpante à fleurs bleues nommée *cuscuta* (*cuscuta repens* ou *cuscuta minor*) (1) ; elle leur sert de symbole de foi et d'union, et c'est en même temps un gage d'espérance et de bonheur. Un petit faisceau de cette herbe divine surmonte toujours leurs drapeaux ; un rameau est suspendu à l'intérieur de la porte de leurs khalués, etquelques graines et fleurs desséchées sont religieusement portées dans une petite boîte d'argent en forme d'œuf, suspendue au cou de leurs femmes *acclats*.

Les Syriens assurent qu'au lever du soleil, les Druses ackals sont toujours levés et debout au moment où son disque paraît à l'horizon ; qu'ils s'écartent alors quelques instants sous divers prétextes, et se prosternent devant le soleil levant, en tenant devant eux le *korse* ou pierre noire : je ne les ai jamais vus dans cette posture.

Dans aucune nation on ne trouverait, je crois, comme chez les Druses, une foi aussi vive dans les amulettes (*itedjabs*) ; ils en possèdent un grand nombre, et ils mettent, dans la vertu de ces talismans, une confiance si entière, qu'armés d'un *ited-*

(1) Il paraît que cette plante a toujours été en vénération en Syrie. Elle fut décrite par Pline sous le nom de *cassyta* ou *cadytas* de Syrie, *καωυθα* des Grecs.

PLINE, lib. 16, cap. 44. THÉOPHRASTE, *Caus.*, lib. 2, cap. 23.

Aliledj en arabe اهليلج

jab, au milieu des combats et sous le feu le plus terrible, leur courage naturel est souvent poussé jusqu'à une témérité inouïe. Les plus aisés d'entre eux portent des anneaux prétendus enchantés par la vertu du nom de Salomon. On appelle ces anneaux *kâtem suleymani;* ils servent en même temps de cachet sur le revers de la pierre gravée; les plus ordinaires sont d'argent avec un chaton en pierre noire à deux faces : sur l'une d'elles est écrit le nom du possesseur, et sur l'autre sont gravés des signes magiques, des étoiles, des constellations et des figures bizarres.

J'ai vécu longtemps au milieu des Druses, lors de la pacification du Hauran et le pardon accordé aux révoltés après la terrible insurrection de ce peuple en 1837 et 1838. Je n'ai eu qu'à me louer de mes rapports avec cette race d'hommes, si forte, si courageuse et si fière, mais néanmoins douce, hospitalière et pleine d'égards envers les étrangers.



CHAPITRE XVII.

Métualis.

—

Vengeance de Djezzar. — Ruine des Métualis. — Femmes et mœurs. — *Bouche de corail, visage de pleine lune.* — Une nuit d'un iman. — La succession du prophète. — Supplice d'une planche.— *Hadjaj.* — Porte de Damas. — La fille aux yeux noirs. — *Bal-el-Salam.* — Un brigand métuali en 1839. — *Émir Tangiar.*

Les Métualis ou *Motualis* sont sectateurs d'Ali, comme les Turcs d'Omar; mais il y a un cachet tout particulier d'originalité dans cette secte des Métualis de Syrie, petite nation assez peu connue en Europe, et qui diffère aujourd'hui essentiellement dans sa religion et ses mœurs des autres sectateurs d'Ali. J'en raconterai ce que j'ai puisé aux sources, c'est-à-dire auprès des plus âgés d'entre eux, qui se font un plaisir d'expliquer les vieux livres qui parlent de leur ancienne puissance. Leur histoire se rattache, depuis quelques siècles, à celle de la Syrie, et il n'y a peut-être pas une ville, un village, un hameau dans ce pays, sur lesquels les Métualis ne racontent quelque légende ou quelque anecdocte intéressante. Ce que j'en dirai, quoique tiré en grande partie de leurs livres, est sans importance historique, car les dates manquent le plus souvent. J'éprouvais

un charme indéfinissable en entendant deux vieux Métualis à barbe blanche raconter leur ancienne gloire, la puissance de leurs ancêtres en Syrie et leurs guerres d'autrefois; puis, les larmes aux yeux, parler de leur abjection présente, des persécutions qu'ils souffrirent sous le terrible Djezzar, et enfin de la ruine de leur nation.

Quelques années avant les guerres civiles suscitées par Omar-el-Daher, dans le siècle dernier, les Métualis étaient encore nombeux et forts en Syrie, et leur population au moins double de ce qui en reste aujourd'hui. Ils se gouvernaient alors eux-mêmes par l'autorité de leurs *macaïehs* ou chefs de district. Lorsque les troubles civils du temps du cheik Omar-el-Daher furent apaisés, cette petite nation, qui avait déjà beaucoup souffert, se remettait à peine de ses pertes, lorsque survint la terrible domination d'Ahmed-Djezzar pour consommer sa ruine.

Les vexations de ce pacha d'Acre ayant longtemps et durement pesé sur eux, ils prirent enfin les armes pour se défendre; dans les premiers temps, ils réussirent à battre, dans chaque rencontre, les troupes de Djezzar et à s'emparer de plusieurs forteresses importantes, bâties dans le *Belad-Bichara*, comme des nids d'aigle, au sommet de roches escarpées. Le rusé pacha, voyant qu'il ne pouvait vaincre ses ennemis par la force seule, réussit à semer la division parmi eux en corrompant quelques chefs à force d'or et de promesses. Bientôt il n'y eut plus d'ensemble dans les opérations; les traîtres étaient

en correspondance avec Djezzar et l'avertissaient de tout ce qui se décidait. Le pacha ne tarda pas à reprendre le dessus; il poussa vigoureusement les révoltés, faisant empaler ceux qui lui tombaient entre les mains; il fit bientôt le siége de la forteresse remarquable de *Nabatié* avec 7,000 hommes et trois pièces de canon. Quelques centaines de Métualis s'y étaient renfermés et défendaient avec acharnement cette position importante qui domine le pays; la situation de cette forteresse est extraordinaire et singulièrement romantique; bâtie pendant les croisades, sur un mamelon qui s'élève en rampe escarpée vers l'ouest, elle surplombe à pic de tous les autres côtés le fleuve de la *Casmieh*, ou ancien Léontès, à une hauteur de plus de 900 pieds. Quelques blocs de pierre roulés sur le seul côté praticable empêcheraient une armée entière de s'approcher. Ce fut aussi ce moyen qu'employèrent les assiégés; mais les traîtres qui se trouvaient parmi eux indiquèrent à Djezzar une espèce de chemin souterrain qui conduisait sous la porte du fort et que les assiégés avaient muré.

Djezzar y fit transporter, pendant la nuit, deux pièces de canon qui tirèrent quelques coups dans la caverne. Le retentissement de ces détonations répétées par tous les échos des roches fut si profond et si effroyable, que les Métualis crurent que le pacha faisait sauter, avec des mines, le rocher tout entier. Épouvantés, à l'idée qu'ils allaient être ensevelis sous les décombres de la forteresse, ils se rendirent à Djezzar

en lui demandant seulement la vie sauve; mais le pacha, irrité, n'en fit pas moins trancher la tête au plus grand nombre; et, par un acte tout à la fois d'avarice et de perfide justice, il se donna le plaisir de faire précipiter sous ses yeux, de rocher en rocher, dans les gouffres de la Casmieh, les traîtres qui lui avaient fait prendre la place. La prise des forts de *Nabatié* et d'*el-Chekif* fut le dernier coup porté aux Métualis; ils se dispersèrent, et le pacha d'Acre les fit traquer comme des bêtes fauves.

Tous ceux dont on put se saisir furent empalés aux portes d'Acre ou de Seyde; la plus grande partie de leurs biens fut confisquée, et l'autorité de leurs gouverneurs ou *macaïehs* fut dès lors abolie. La vengeance du pacha dispersa les Métualis en grand nombre, anéantit leurs priviléges consacrés par le temps et détruisit ainsi pour toujours l'influence qu'ils commençaient à acquérir et qui, après celle des Druses, était la plus puissante parmi les populations du pays.

Cette secte ne compte maintenant pas plus de 40 à 43,000 âmes, qui habitent, mêlées aux chrétiens deux cents à deux cent cinquante villáges dans la partie sud et vers les derniers embranchements du Liban. Mille ou douze cents familles occupent Baalbeck et ses environs, tels que les villages de *Fiché*, *Ras-el-Aïn*, etc., dans les délicieuses gorges de l'anti-Liban.

Les principaux villages des Métualis sont *Sasa*, *Cinata*, *Cames*, *Lubia-Afca*, *Daharié*, *Megaire*,

dans le *Djebel-el-Menaitre, Belad-Gebail,* tout le district appelé *Clim-el-Tefhahh* (pays des pommes), excepté quelques chrétiens mêlés parmi eux, sont peuplés par des Métualis, ainsi que *Belad-Bichara, Clim-el-Ciumar, Gebahh, Djebel-Bichan* et *Belad-el-Chekif.*

Les Métualis sont braves et courageux, moins pourtant que les Druses. Ce qui les distingue surtout, c'est une libéralité prodigue et l'exercice constant d'une généreuse hospitalité envers les étrangers. Ils laissent rarement entrer dans leurs maisons un individu d'une autre religion, de crainte de se souiller. Si une personne étrangère à la secte des Métualis touche à un vase ou tout autre objet qui leur appartienne, cet objet, devenu impur par ce contact, doit être brisé ou purifié par le feu ou l'eau courante. Pour exercer l'hospitalité sans se souiller, les Métualis ont, dans chacun de leurs villages, des maisons pour les étrangers voyageurs, qu'ils appellent *mensouls :* ceux-ci y sont traités avec la plus grande générosité et tout à fait gratuitement, eux, leurs gens et leurs animaux. Ce qu'il y a de plus étonnant dans ce préjugé des Métualis, c'est que, continuellement en contact avec des étrangers de religion différente, ils ne croient point en recevoir de souillure hors de chez eux; au contraire, ils mangent, dorment et fument avec des Druses, des musulmans ou des chrétiens. Ce n'est que la présence d'un étranger à l'intérieur de leur maison ou même sur le seuil de leur porte qui

rend toute la maison impure. Les Métualis sont, en général, chez eux, d'une malpropreté excessive.

Ils ont la liberté d'épouser quatre femmes légitimes et d'entretenir autant de concubines qu'ils en peuvent nourrir ; leur mariage se fait à peu près sans cérémonies, et, contrairement à l'usage presque général de l'Orient, les deux époux se connaissent le plus souvent avant de se marier. Le *faki*, espèce de juge, de maire et d'écrivain public, sert d'entremetteur entre les parties, qui le chargent chacune en particulier de conclure le mariage. Muni de ces pouvoirs, il court alternativement chez l'homme et la fille, jusqu'à ce qu'il ait réussi à contenter tout le monde et à décider la chose ; alors encore il officie tout à la fois comme prêtre, juge et notaire, dresse le contrat de douaire (*mahr*) et lie les deux parties en leur adressant, les mains étendues sur leurs têtes, quelques paroles sacramentelles accompagnées d'une permutation singulière de mots, qui exige une grande vivacité dans la langue (1) : s'il réussit à les prononcer sans hésitation ou sans se tromper, le mariage sera heureux et les époux auront beaucoup d'enfants ; si, au contraire, il balbutie ou commet quelque erreur, le faki annonce alors aux nouveaux mariés qu'ils auront à

(1) 1° Le faki se rendant chez les futurs époux.

وكلنك فى موكلتى فلانه

2° Consécration du mariage

بتعتك وارف جتك وافكحتك فى فلانة جهه معلوم

Permutation successive des trois verbes.

supporter des chagrins et des malheurs. Quant aux paroles sacramentelles, elles sont presque intraduisibles dans notre langue, qui se prête difficilement à la liberté de langage de l'Orient.

Les femmes métualies, en général, ont une fort belle taille, des yeux noirs, de grandes figures brunes remplies de vivacité et d'expression, et d'épaisses tresses de cheveux noirs. Violemment portées au plaisir, elles ont peu de retenue lorsqu'elles peuvent tromper la surveillance de leurs maîtres et de leurs maris. Pour plaire à ces derniers et paraître plus belles à leurs yeux, elles usent de mille moyens, afin de développer leur gorge, qu'elles ont toutes très-belle. Ces femmes cependant sont peu attrayantes, car la propreté n'est pas une qualité bien appréciée chez les Métualis; hors de chez elles, elles ont toujours la figure entièrement voilée : il n'en est point ainsi du reste du corps, et, quand elles travaillent à la campagne, elles sont ordinairement fort peu vêtues. Si alors elles aperçoivent un chrétien ou un Turc, elles se courbent le visage contre terre, en relevant sur la tête leur simple *djubé* ou robe de toile, pour mieux se voiler, et laissant, à découvert et sans honte, le reste du corps. Il semble que la pudeur, ainsi que la beauté, soit toute conventionnelle et soumise à des règles variables. Dans la haute Égypte, en remontant le Nil, au-dessus de Sciout, on voit les femmes égyptiennes se baigner dans le fleuve et courir sur les rives dans un état de nudité complet; mais, si une barque vient à passer

ou si elles rencontrent un homme, elles s'accroupissent en se cachant le visage avec les mains : car pour elles la pudeur consiste surtout à soustraire leur figure aux yeux des hommes. La beauté est sujette aux mêmes erreurs ou plutôt aux mêmes conventions. Ainsi les Métualis, entre tous les Orientaux, aiment beaucoup un embonpoint excessif chez les femmes : c'est pour eux le type de la beauté par excellence. Dans son langage figuré, un Métuali dira d'une femme qu'il aime et qu'il trouve admirablement belle : *L'âme de mon âme a des yeux noirs comme la gazelle; sa bouche est une branche de corail; sa peau, un vase de lait; et son visage, une pleine lune.*

Les Métualis peuvent répudier leurs femmes, mais ils ne peuvent plus reprendre celles qu'ils ont répudiées. Il n'est permis à la femme renvoyée de se remarier avec un autre homme qu'après un terme de trois mois et dix jours; sa nourriture et son entretien sont pendant ce temps à la charge du mari, qui ne lui fait aucune pension s'il n'en a point eu d'enfants : il lui paye seulement le douaire convenu. Une veuve ne peut également se remarier avant quatre mois et dix jours; les héritiers ou les enfants du mort lui doivent l'entretien pendant le terme du veuvage. C'est dans ce cas encore le *faki*, remplissant les fonctions de juge, qui détermine la somme à allouer à la veuve ou à la femme répudiée : cette somme, qui doit toujours être fixée d'après la fortune supposée du mari, s'appelle *nakat-el-edde*,

dépense du terme. Une femme métualie que son mari a quittée pour voyager ne peut se remarier qu'après avoir acquis la certitude de sa mort, contrairement à la loi musulmane, qui permet à une femme de se remarier lorsqu'elle ne reçoit de son mari ni nouvelles, ni secours pendant trois ans et trois mois.

Au reste, la répudiation n'a ordinairement lieu, chez les Métualis, qu'après certitude d'infidélité de la femme : le mari doit, au préalable, la prouver au *faki*. Alors celui-ci prononce la séparation entre les deux époux : la femme ne peut, dans aucun cas et sous aucun prétexte, la solliciter.

Les Métualis ont encore une autre espèce de mariage temporaire, qu'ils appellent *zuog-el-mota* (mariage de jouissance). Il est permis à tout homme éloigné de sa famille ou en voyage de le contracter avec une fille, une veuve ou une femme répudiée. Le mariage ne dure qu'un certain temps convenu, et sous la promesse d'une somme, en guise de dot, fixée de gré à gré : la femme en supporte toutes les conséquences. Une telle clause n'est point étonnante en Orient, où les enfants sont toujours la joie de la mère et souvent la source de son bien-être : la vie, d'ailleurs, y est facile et les besoins peu nombreux.

Le *faki* et deux témoins sont nécessaires pour ce singulier contrat. Les époux se donnent réciproquement une bouteille de verre, symbole peut-être de la fragilité de cette union. A l'expiration du temps fixé, on brise les deux bouteilles, et le mariage est rompu. Si tous deux consentent librement à le pro-

longer, on garde les bouteilles; mais, dès ce moment, l'homme et la femme ont le droit de rompre l'association aussitôt qu'elle ne leur convient plus. Les Métualis peuvent se marier ainsi partout où ils se trouvent; comme ils ont toujours des anecdotes fort ingénieuses pour justifier chacune de leurs habitudes et de leurs coutumes, voici ce qu'ils racontent sur l'origine de ce mariage de jouissance : « Cette coutume, disent-ils, est fort respectable, « car elle vient de l'iman Ali. Ce saint prophète « avait une expression favorite : « Le célibat est « l'enfer. » répétait-il souvent (dans un langage « trop expressif pour être traduit dans notre lan- « gue). *Bissat el azeb meinar djahanem ouala* « *oukan leila ouacda*, مهنم ولو كان ليلة واصدة « بساط الا عزب من نار; et l'iman était fidèle à sa « doctrine. Mais *Omar-Ebn-el-Kotab* voulut un « jour le tenter, et pour une fois le faire manquer « à ses principes. Pour cela il invita l'iman Ali à « une conférence, fit servir le repas fort tard dans « la soirée et suscita à Ali divers obstacles, pour « l'empêcher de retourner à sa tente, qui était fort « éloignée, espérant ainsi le tromper et lui faire « oublier son proverbe. Mais dans la nuit Ali, qui « avait l'esprit de Dieu, se leva doucement, alla « entr'ouvrir la toile de la tente voisine de celle « d'Omar, et il réussit à persuader à la sœur de « celui-ci de venir partager sa couche. Le matin, « *Omar-Ebn-el-Kotab* se leva joyeux et moqueur, « et vint, en raillant, demander à Ali des nouvelles

« de son célibat de la nuit. Tu te trompes, de par « le prophète, répondit l'iman : demande plutôt à « ta sœur. Omar, furieux et rougissant de honte, « porta aussitôt la main à son kandjar, pour aller « égorger sa sœur; mais le prophète Ali l'arrêta par « le bras, en lui disant : Tu ne saurais faire mourir « ta sœur; elle est maintenant mon épouse, et porte « dans son sein un fruit précieux, qui sera sur- « nommé *Abbas* et deviendra le chef d'une illustre « et glorieuse famille de califes. En effet, l'enfant « qui vint au monde fut le chef de la grande dynas- « tie des califes abassides, et notre prophète institua « dès lors le mariage appelé *zuog-el-mota*, pour la « commodité de ceux qui se trouveraient, comme « lui, éloignés de leurs familles. »

Cette anecdote des Métualis sur l'origine de cette illustre dynastie, qui donna trente-sept califes, ne s'accorde guère avec l'histoire de cette famille écrite par les historiens arabes. D'après eux, au contraire, le premier des califes abassides était *Abou-el-Abbas-Safah*, arrière-petit-fils d'*Abbas*, oncle du grand prophète Mohammed (1); le second fut le célèbre *Abou-Gïafar-el-Mansour*. On pourra remarquer que dans leurs histoires favorites les Métualis semblent s'écarter quelquefois de la vérité historique.

Les Métualis ne boivent jamais que dans des pots de terre à bec et ne se servent point des vases à

(1) Abou-el-Abbas était fils de Mohammed, qui était fils d'Ali, et ce dernier petit-fils d'Abbas, l'oncle du prophète.

forme élégante usités en Syrie pour y faire rafraîchir l'eau par l'évaporation (comme les *alcarrazas* des Espagnols, ou vases *hydrocérames*) : la raison qu'ils en donnent est des plus singulières ; l'eau, disent-ils, en s'échappant par les petits trous de ces vases, fait un bruit qui imite le nom d'*Aboubeker*, nom qui leur est en horreur. C'est par la même raison qu'ils évitent, autant que possible, de prononcer le mot *abou*, père : ils se servent ordinairement du mot turc *baba*, pour ne point prononcer ces deux syllabes, qui commencent un nom infâme pour eux.

Les Métualis ont toujours des gouverneurs appelés *macaïehs* : puissants autrefois, ils régissaient leurs gens avec toute l'autorité des émirs, et payaient le tribut aux pachas d'Acre ; mais les *macaïehs* ne sont plus que de simples chefs de village, sans pouvoir.

Hors de chez eux, les Métualis observent plusieurs des pratiques extérieures des musulmans. Leurs docteurs ou prêtres sont appelés *aiummats* ou premiers docteurs. Ils reconnaissent douze imans pour fondateurs de leur religion. Le premier est Ali, et les autres, ses descendants jusqu'à la onzième génération. Ces imans sont surnommés, par eux, les douze docteurs de l'univers. Tous les Métualis espèrent, dans des temps prochains, la venue du *mouhdi* (guide) de la race d'Ali.

« Ce messie ou *mouhdi* dominera le monde en-
» tier, il mettra cruellement à mort tous ceux qui
» l'auront nié ; puis il glorifiera les siens et fera le

» jugement de Dieu dans la terre du sanctuaire. »

Le messie qu'ils attendent, ainsi que plusieurs Persans, est Mohammed-el-Mehdy (ou Mouhdi), le douzième et le dernier de leurs imans, qui disparut tout à coup, disent-ils, après avoir livré bataille, près de Karbela, au calife de Babylone. Les Turcs disent, au contraire, que cet iman fut tué dans le combat, et que l'on reconnut son cadavre sur le champ de bataille. Mais, dans la croyance des Métualis et d'un certain nombre de Persans, il fut enlevé soudainement et transporté en Arabie, où il reparaîtra un jour victorieux et triomphant, pour rétablir sur le trône la race des imans et tuer tous les imposteurs qui ne l'auront pas reconnu. Les Métualis appellent encore ce messie *Sahab-Zaman* (*le maître du temps*), parce qu'il n'est point mort, qu'il dispose du temps et l'arrête à son gré, jusqu'à ce que le moment soit venu de se faire reconnaître comme le vicaire de Mohammed.

Chez les Métualis de l'Arack, l'on tient toujours de magnifiques chevaux sellés et harnachés pour son retour. Personne ne monte ces coursiers, qui sont un objet de vénération pour les individus de la secte. Plusieurs Métualis donnent une partie de leur argent, qui doit être tenu en réserve pour l'arrivée du *mouhdi*.

Il a toujours existé un éloignement très-prononcé entre les musulmans, qu'on appelle *ahl-assonehs* (hommes de la loi de Mohammed) et les Métualis, nommés, par opposition, *ahl-el-cichkas* (hommes de

secte hérétique). On connaît encore ces derniers sous le nom d'*arafads* (les rejetants), parce qu'ils rejettent la succession d'*Aboubeker* et d'*Omar* au califat. Mais les Métualis se font honneur de cette dernière qualification, parce qu'ils refusent, disent-ils, d'accepter la fausse loi et l'impie succession d'Aboubeker.

La même haine existe encore entre eux et toutes les autres populations de la Syrie, chrétienne, druse, etc.

Le schisme des Métualis se raconte diversement. Ils ne sont point eux-mêmes toujours d'accord à ce sujet.

Lorsque le prophète Mohammed se vit sur le point de mourir (l'an 11 de l'hégire et de J. C. 632), il fit appeler ses disciples, et leur déclara qu'un ange lui étant apparu, afin de désigner son successeur, lui avait ordonné de choisir, pour défenseur de la foi, son gendre, *Ali*, qui avait épousé sa fille *Fatimé*, parce qu'Ali était allié à sa famille et qu'il était rempli de sainteté. Le prophète mourut peu après avoir prononcé ces paroles. Mais *Aboubeker*, beau-père de Mohammed, qui avait beaucoup d'influence sur les docteurs de la loi et sur les officiers de l'armée, se fit élire pour son successeur, contre la volonté même du prophète. Il fut appuyé vivement par *Omar* et *Othman*, qui avaient l'espoir de lui succéder plus tard, car Aboubeker était fort vieux. *Ali*, frustré de ses espérances, se retira en Arabie. Omar succéda à Aboubeker et Othman à Omar. A la

mort d'Othman, Ali, qui avait pour lui le choix du prophète, fit valoir ses droits, les armes à la main, et fut reconnu calife par un grand nombre de provinces. Mais beaucoup d'autres suivirent le parti des descendants des premiers califes.

D'autres Métualis, sur la foi d'un vieux livre, racontent autrement l'histoire de la succession d'Ali; mais, en général, ils se gardent d'adopter entièrement cette version, quoique ayant une profonde vénération pour le manuscrit.

D'après ce livre, quand le prophète Mohammed fut au lit de mort, ses disciples se rassemblèrent autour de lui. *Ali* avait épousé sa fille aînée Fatima. *Aboubeker*, *Omar* et *Osman* se réunirent à lui, et ils tinrent conseil. D'un commun accord, ils choisirent Ali, pour aller demander à son beau-père lequel d'entre eux devait lui succéder après sa mort; mais l'iman Ali se récusa et ne voulut point remplir cette pénible commission. On envoya alors *Osman-Ebn-Hofan*, qui demanda au prophète mourant lequel d'entre eux devait être son successeur. C'est *Aboubeker*, répondit le mourant, et après lui *Omar-Ebn-el-Kotap*. Il se tut; et *Osman* vint rapporter ces réponses. Ali le renvoya une seconde fois auprès du prophète, pour savoir qui devait succéder à *Omar*. C'est celui qui demande, dit Mohammed; puis il détourna la tête et expira peu après. Il y eut plus tard grande discussion pour savoir si c'était *Osman* ou Ali qui avait demandé, et l'on ne put s'entendre ni expliquer cette difficulté.

Après la mort du prophète, Aboubeker lui succéda, puis ensuite Omar. Après celui-ci, Ali et Osman eurent chacun leurs partisans et régnèrent en différents lieux. Ali se rendit maître de la ville de Coufi, dans l'Arakhein (Hedjaj); il devint extrêmement puissant, et ses soldats ou sectateurs furent *mutualis*, c'est-à-dire soldats d'Ali, dominateurs avec Ali (du verbe *toala*, dominer) (1).

Les Turcs les appelèrent, plus tard, *uzulbaschs*, ou têtes rouges, par opposition à *jesil-baschs*, ou têtes vertes, des sectateurs d'*Omar*. Ali avait fait placer, à tous ses partisans, un morceau d'étoffe rouge sur le turban, en signe de reconnaissance dans les combats.

Le premier apôtre de la secte des Métualis, qui vint s'établir en Syrie, fut *Abou-Abdallah-Mohammed*, appelé *el Cheidel ewel*, ou le premier martyr. Il était parti de l'Arack avec son compagnon, *Aboudar-el-Araki* (2), et quelques autres disciples. *Abou-Abdallah-Mohammed* tirait son origine de la tribu arabe des *Beni-Sabas*. Il s'établit d'abord avec ses compagnons à *Djezin* (à 9 lieues de Seyda); après y avoir prêché et fait nombre de prosélytes, il descendit de *Djezin* pour aller prêcher à *Sarfend* (ancienne Sarepta), et fut bientôt suivi d'un concours si nombreux de disciples, qu'il put faire construire à Djezin sept grandes mosquées, dont trois existent

(1) Étymologie حتو اليه فعل توّلى

(2) Cet Aboudar n'est point celui qui fut l'ami du prophète.

encore. Il était avec son disciple *Aboudar*, le chef de la religion d'Ali en Syrie. Mais bientôt les docteurs musulmans de *Damas*, irrités et jaloux de ses progrès, l'invitèrent à venir prêcher dans cette ville et à y soutenir une thèse contre eux. *Abou-Abdallah* s'y rendit en toute confiance, soutint sa doctrine et défendit chaudement la succession d'Ali; mais les docteurs firent tant par leurs intrigues, qu'ils réussirent à soulever la populace contre lui et à le faire condamner, comme impie, infidèle et blasphémateur, à être brûlé vif. *Abou-Abdallah-Mohammed*, après avoir été enveloppé d'une toile goudronnée et huilée, fut lié à une planche sèche, et brûlé ainsi à petit feu. Chaque année, depuis cette époque, le second jour du retour de la Mecque, de la caravane des hadjis ou pèlerins, l'on enveloppe une planche de toile goudronnée, et la populace la brûle dans la rue, en vociférant des imprécations contre la famille d'Ali, et en criant à tue-tête : *Que Dieu brûle la planche et maudisse les sectateurs d'Ali. Allah y arac el Kasba! Allah y alan el Arafad!!*

الله يحرق آلخشبه الله يلعن آلارفاض

Mohammed-Abou-Abdallah eut un descendant du même nom que lui, qui fut également mis à mort à Damas quelques années plus tard, et que les Métualis appellent *el Cheid el teine*, ou le second martyr.

Les descendants d'Ali et ses sectateurs furent cruellement persécutés sous les califes *Mahonia* et

son fils *Yezid*. L'iman *Hussein*, un des petits-fils d'*Ali*, fut emprisonné à Damas par les ordres d'*Yezid*, fils de *Mahonia*. Enfermé dans une étroite prison, il ne recevait d'aliments que ce qui lui était nécessaire pour l'empêcher de mourir de faim. L'intention du calife Yezid était de s'en défaire lentement et sans supplice violent.

Dans sa prison, il avait la poitrine nue et les mains liées derrière le dos. Un jour que, dévoré d'une soif ardente, il gémissait et demandait instamment une goutte d'eau, un de ses gardes, nommé *Huhr*, ému de compassion, s'approcha de la lucarne et demanda à l'iman Hussein ce qu'il pouvait faire pour le soulager. Donne-moi donc une goutte d'eau, au nom du prophète, dit Hussein. Le soldat, en procurant ce soulagement au saint iman, qu'il regardait comme un mécréant, craignait de pécher contre sa foi; mais l'iman, qui s'aperçut de son hésitation, lui dit, d'un ton inspiré, qu'il lui garantissait le paradis pour cette bonne action. Huhr prit alors un vase d'eau et essaya de le tendre au prisonnier par la lucarne. Mais celui-ci fit de vains efforts pour le recevoir; ses mains étaient liées et sa prison fermée. Le saint iman pria alors le soldat de lui jeter l'eau sur la figure et la poitrine nue, pendant qu'il ouvrirait la bouche, pour en recevoir quelques gouttes. Le martyr éprouva quelque soulagement en sentant couler l'eau sur sa poitrine brûlante. En remerciant le garde de son humanité, l'iman Hussein lui dit : « Oui, tu es bien nommé

Huhr; tu t'appelleras toujours *Huohr*, toi et les tiens, et jamais aucune demande, dans un besoin pressant, ne vous sera refusée. » (*Huohr*, bon, loyal, compatissant, — jeu de mots avec *Huhr*.)

Tout individu qui porte le nom de *Huohr* ou *Huhr* est maintenant en vénération profonde auprès des Métualis, et a droit d'obtenir tout ce qu'il demande. En souvenir des souffrances de leur iman, les Métualis ont conservé jusqu'ici la coutume d'avoir leur vêtement ouvert sur la poitrine et de boire, en approchant le vase des lèvres, sans que les bords y touchent. Si quelques gouttes d'eau tombent sur sa poitrine nue, le dévot métuali se garde bien de l'essuyer; c'est pour lui un présage de bonheur et de réussite.

Mahonia, fils de Jezid et son successeur au califat, envoya, comme gouverneur ou *eccumdar* d'Arabie, un de ses vizirs, nommé *Hadjaj-Ebn-Joussouf*, homme fanatique et féroce, qui devint bientôt le plus cruel persécuteur des Métualis et de tous les descendants d'Ali. Un de ses divertissements barbares était de faire creuser de grandes fosses et enterrer vivants, jusqu'à la ceinture, tous les Métualis qu'on lui amenait, hommes, femmes et enfants; il les laissait ainsi mourir dans une lente agonie.

Après avoir commis d'horribles cruautés et ordonné de nombreux massacres à l'Arack, le cruel *Hadjaj-Ebn-Joussouf* se rendit à Damas, par les ordres de son maître, pour y continuer la persécution contre les partisans d'Ali, qui s'y étaient ré-

fugiés et s'y tenaient cachés. Il fit faire sur-le-champ les recherches les plus actives, et parvint à découvrir la retraite de l'iman *Zaïn-el-Abedin* (l'étoile ou l'ornement des dévots). (Ce Zaïn était fils de *Hussein*, lequel *Hussein*, fils de *Hassan*, fils lui-même d'*Ali*, qui avait épousé *Fatmé*, la fille du prophète Mohammed.)

Je répète ici la généalogie à la manière des Métualis, qui ne manquent jamais de le faire en parlant de leurs imans. Je voudrais pouvoir aussi conserver au récit la naïveté originale qui existait dans la bouche du vieux Métuali qui me racontait cette histoire, dans l'attitude d'un homme profondément ému.

Hadjaj se fit amener le saint iman. Il ne pouvait lui faire violence, ni le faire mourir publiquement, parce que *Zaïn-el-Abedin* était de la race de *Mohammed* et de la famille du prophète. *Hadjaj* alla au-devant de lui et lui prodigua les plus grandes marques d'honneur, tout en essayant de lui tendre des piéges dans la conversation par mille questions épineuses qu'il lui adressa pour trouver un motif de l'accuser et le faire jeter en prison. L'iman Zaïn, qui possédait l'esprit de Dieu, s'aperçut bientôt du mauvais dessein de Hadjaj, qu'il connaissait d'ailleurs pour le plus violent persécuteur des Métualis, et, dans ses réponses, il s'observa si bien, qu'il ne donna aucune prise à ses perfides intentions. Se voyant trompé dans son attente, Hadjaj fit secrètement mettre des affidés à toutes les portes de la ville

de Damas, pour suivre *Zaïn-el-Abedin* lorsqu'il sortirait, et le tuer dans un lieu écarté. La porte de *Dubaya* ou des Teinturiers fut seule oubliée, comme très-peu fréquentée. *Hadjaj*, pour cacher sa perfidie sous les apparences du respect, offrit à l'iman *Zaïn* un magnifique cadeau. Il laissa le choix à l'iman entre une belle esclave blanche, un cheval de race sellé et tout harnaché avec une armure et une lance, ou, enfin, une bourse renfermant mille pièces d'or. L'esclave blanche avait reçu de son maître l'ordre d'agacer Zaïn, afin qu'il la choisît de préférence aux autres cadeaux, mais l'iman lui dit : « Fille aux cheveux d'or, ton sourire est plus doux « que le miel, tes yeux sont la lumière de la nuit, « tu es une des houris du paradis; mais, dans ces « temps d'oppression, au milieu des périls qui, dans « ce palais, menacent la tête de *Zaïn-el-Abedin*, à « quoi pourrais-tu lui être utile (1)? » Puis il prit la lance et le cheval, et sauta lestement en selle. Hadjaj, mécontent du choix fait par l'iman, reprit sa gaieté en le voyant prendre congé pour partir. Mais, au moment de sortir du palais, l'iman se retourna brusquement vers le gouverneur. Hadjaj, lui demanda-t-il, quelle est la porte la plus sûre pour sortir de Damas en paix? La loi sacrée de l'hospitalité ne pouvait permettre à Hadjaj d'induire son hôte en erreur ou en danger; il fut donc obligé, malgré lui, de lui indiquer la porte des

(1) *Littéral.*

Teinturiers ou de *Dubaga*. *Zaïn-el-Abedin* sortit en sûreté, et se retira de nouveau à l'Arack. Depuis ce temps-là, cette porte fut appelée *Bab-el-Sàlam* (porte du Salut), nom qu'elle garde encore aujourd'hui.

On ferait des volumes de toutes les légendes des Métualis sur les villes et villages de la Syrie. Il en est de fort intéressantes, mais qui nous entraîneraient trop loin.

Les Métualis ont une horrible coutume tolérée par leurs lois. Dans un besoin pressant, le père est autorité à exposer en vente ses propres enfants sur le marché d'esclaves. Cette affreuse vente n'est point rare. Dans le mois de septembre 1839, après la campagne de Syrie, lorsque le gouvernement égyptien exigea avec rigueur les impôts et contributions arriérés, nombre de jeunes filles de douze à quinze ans furent mises en vente à Homs et à Hamah par de malheureux Métualis des environs de Baalbeck et de la montagne. Elles avaient été exposées au prix de 1,000 à 1,200 piastres, mais les acheteurs ne voulurent point en donner ce prix. Il y en eut onze de livrées à Hamah et sept à Homs, au prix moyen de 700 à 900 piastres. Ce qui dégoûtait les acheteurs, c'est que le père peut reprendre son enfant au bout de l'année, en remboursant la somme qu'il a reçue.

Parmi les familles des Métualis, plusieurs ont été jadis des maisons princières, dont les membres avaient toute l'autorité des émirs. Les gouverneurs et les pachas turcs leur ont enlevé peu à peu tout

pouvoir, et, pour mieux les réduire, ont confisqué la plus grande partie de leurs biens; mais ils n'ont pu facilement leur arracher l'influence que ces familles exerçaient sur les populations métualies.

Les plus anciennes et les plus renommées en Syrie sont *Beit-el-Charfue*, près de Baalbeck, *Beit-Schibib* de Gazia, *Beit-Eweilan*, *Beit-Émir-Cangiar*, etc., etc. Tout membre d'une de ces familles peut, à son gré, soulever instantanément, par l'influence seule de son nom, quelques villages et quelques centaines d'hommes pour venger une injure particulière. Je vais en citer quelques exemples.

Émir *Cangiar*, chef d'une ancienne famille des environs de Baalbeck, froissé dans son orgueil d'*émir* et enlevé, en 1834, comme un simple paysan pour la conscription, réussit peu après à déserter son régiment et à rentrer chez lui. Malgré les ordres rigoureux d'Ibrahim-Pacha de sévir contre les déserteurs, il ne fut fait aucune recherche pour le saisir. Le gouverneur feignit d'ignorer ce qu'il était devenu; car il était certain qu'il exciterait une révolte sérieuse dans les environs, s'il envoyait quelques soldats pour s'en emparer de force.

Émir *Cangiar* cultiva paisiblement ses terres, et ne fit aucune démarche suspecte tant qu'il vit le gouvernement égyptien puissant en Syrie. Mais, dès que les montagnards du Liban commencèrent à remuer au mois d'avril 1840, Émir *Cangiar*, quoique d'une religion différente de celle des révoltés, leva le masque. Il avait ses injures particulières à venger,

et la vengeance est la passion qu'un Métuali ressent le plus vivement. *Cangiar* monta à cheval, entraînant avec lui trois à quatre cents cavaliers de ses montagnes, et se joignit aux Maronites révoltés, campés devant Beyrouth. Cet homme, renommé dans la Syrie entière pour son courage, son adresse et sa force prodigieuse, fit beaucoup de mal aux Égyptiens. Il arrêta de nombreux convois de vivres et de munitions de guerre, et intercepta longtemps la route de Damas. Mais, comme on le sait, cette première révolte du Liban fut écrasée en quelques jours, tant Mohammed-Ali déploya d'adresse et d'activité. Presque tous les chefs se soumirent, et implorèrent humblement leur pardon. Émir *Cangiar*, qui ne voulait point se rendre parce qu'il avait alors tout à craindre, continua à errer avec ses hommes dans les lieux les plus difficiles du Liban, arrêtant les postes et faisant aux Égyptiens tout le mal qu'il pouvait. On n'avait pu encore réussir à s'en rendre maître, lorsque les vaisseaux anglo-turcs parurent devant Beyrouth. Alors la révolte se ranima, attisée par l'or et les promesses des Anglais (1). Cangiar alla des premiers prendre des armes pour son village, et, soit de gré, soit de force, il entraîna quelques villages maronites du *Kesrouan*. Enfin, dans les derniers événements qui décidèrent de la perte de la Syrie pour Ibrahim-Pacha, l'émir Cangiar joua un rôle important, et contribua plus qu'aucun autre chef à l'insur-

(1) Voir le précis de cette révolte à la fin de ce volume.

rection générale des montagnards du Liban.

Déjà, en 1839, le fameux chef métuali, *Hussein-el-Schibib*, appelé *Mollem-el-Haos* (maître du coup de fusil), s'était porté à des actes inouïs de brigandage et de férocité, poussé à bout par une condamnation trop prompte et peut-être injuste. Pendant plus de quatre mois, il intercepta la route d'Acre à Beyrouth, égorgeant tout ce qu'il rencontrait, même les voyageurs les plus misérables. Sa retraite ordinaire était la forteresse ruinée de *Medjel-Ziwouin*, située sur un escarpement presque inaccessible, à deux lieues et demie de Sour, et d'où il dominait la route. Dès qu'il apercevait quelques voyageurs, il courait les attendre au cap Blanc, près de *Nakoura*, et leur coupait toute retraite dans ce passage escarpé, suspendu sur la mer, bordé d'un côté de rocs à pic, et de l'autre d'horribles précipices. Alors il se livrait à toute la férocité d'un tigre sur ses victimes, et, après avoir épuisé sur elles tous les genres de tortures et d'atrocités, il précipitait hommes et animaux dans la mer, d'une hauteur de plus de deux cents pieds. On envoya deux fois à sa poursuite quelques compagnies de soldats égyptiens, qui s'aventurèrent témérairement dans ce périlleux défilé, et reçurent une grêle de balles de toutes les hauteurs, sans pouvoir faire usage de leurs armes contre leurs ennemis invisibles. Presque chaque jour, au moment où on le croyait éloigné, Hussein fondait, comme un oiseau de proie, sur des villages, les rançonnait, les pillait, égorgeait les

bestiaux, et, chargé de butin, il allait le déposer sur son rocher. On dut faire une expédition considérable pour détruire sa bande. Émir-Mahmoud, petit-fils de l'émir Beschir, environna la montagne avec quelques milliers d'hommes, pendant que la cavalerie occupait toutes les vallées des environs. *Hussein-el-Schibib* paya d'audace. Accompagné d'une petite partie de sa bande, il fit soutenir à ses hommes un feu continuel sur les Maronites de l'émir, pendant que lui se traînait seul d'un autre côté, en rampant jusqu'à petite portée de ses ennemis. Caché sous une saillie de rocher, il pouvait choisir parmi ceux-ci, et six chefs maronites tombèrent successivement, frappés d'une balle au front, au moment où ils s'avançaient avec leurs soldats. Ils eurent bientôt reconnu les coups du terrible *Mollem-el-Haos*, et plièrent un instant. Cette circonstance favorisa l'évasion de Hussein, qui dispersa tous ses hommes à la course et isolément dans les rochers ; l'on ne put en atteindre que cinq, qui furent massacrés sur-le-champ. Après bien des actes d'une pareille témérité, après avoir pénétré deux fois seul la nuit au milieu du bivouac des Maronites et égorgé plusieurs soldats de sa main, Hussein fut obligé de céder, et de chercher son salut dans la fuite. Mais sa tête était mise à prix par *Chérif-Pacha*. Le brigand métuali voulut prendre la route du Hauran et se réfugier au Ledja, asile toujours sûr et inviolable de tous les révoltés de la Syrie ; il était au moment d'y arriver, lorsqu'il eut l'impru-

dence d'aller demander l'hospitalité pour la nuit chez un cheik de village du Hauran, chrétien, et de sa connaissance. Le désir de s'approprier les sommes considérables que portait Hussein firent trahir à son hôte les devoirs sacrés de l'hospitalité. Au milieu de la nuit, Hussein se vit environné de Bédouins, désarmé, et, malgré une résistance furieuse et acharnée, emmené à Damas, pieds et poings liés. Après avoir été roué de coups de bâton par ordre de Chérif-Pacha, le brigand eut la tête tranchée à la porte du *Meidan*, dans l'endroit même où était encore exposée la tête de l'émir *Joad*, cousin de Schibib, et chef de révoltés dans les environs de Baalbeck, qui avait été supplicié peu de jours auparavant.

On pourrait apporter mille exemples semblables, qui prouvent la nature irascible des Métualis, hommes mous, serviles en apparence, mais qui, excités par le ressentiment d'une injure, déploient la férocité du tigre.



CHAPITRE XVIII.

Ansariens, Ismaélites, Quedamécés.

—

Caractère. — Religion. — Musique. — Infusion de la divinité. — *Nassaïr* le prophète et le faisceau de joncs. — Les plumes du merle bleu. — Un dieu emporté par le vent. — Transmigration. — Les âmes dans les étoiles. — *Ismaélites;* leur idole. — Morale. — Leurs femmes, esclaves *quedamécés*. — Tribu idolâtre. — Sacrifice à ciel ouvert. — Les couleuvres noires. — Commerce de *Scammonée*.

Les Ansariens, *Ansariés* ou *Naissairiés*, sont une peuplade d'idolâtres qui semblent avoir fait un mélange des doctrines des Druses et des anciennes superstitions des païens. On trouve aussi dans leur religion quelques traces du mysticisme des *karmathes*, et dans leurs mœurs, beaucoup de ce dévouement sans bornes à leurs cheiks, pratiqué par les anciens sectateurs d'*Abou-Thaher*.

Cette peuplade habite les montagnes appelées *Djebal-Naissairiés*, depuis *Merkeb* (l'ancien *Castrum Merghatum*), jusqu'à la hauteur de Lattaquié, et dans le pachalik d'Alep, la montagne de *Djebel-il-Ala*, depuis l'ancien fort de *Kassr-Kalaci* (ruine grecque) jusqu'à la hauteur de *Killis*.

Leurs mœurs ne sont guère connues en Europe que par les relations de Volney et de Burkhardt.

Les Ansariens sont assez sédentaires et sortent rarement de leurs montagnes; ils sont fort braves, ou plutôt excessivement téméraires, surtout lorsqu'on les irrite ou qu'on les froisse dans leurs intérêts; mais ils sont aussi voleurs, perfides et sanguinaires au dernier point : ils se livraient avec beaucoup plus de liberté à leur penchant favori pour le vol et le brigandage, avant l'occupation de la Syrie par Ibrahim-Pacha. La route de terre, de Tripoli à Lattaquié, était souvent fort dangereuse : le *Hisch* ou bois de Tartous se trouvait continuellement infesté d'Ansariens, voleurs et assassins.

Ces Ansariens aiment passionnément la musique et la danse, qui est pour eux une pratique religieuse; ils emploient une partie de leur temps à ces exercices. Leurs instruments sont des moins harmonieux; c'est d'abord le derbeke (1), espèce de tambour de basque, dans le genre du *tarabouca* des almées, sur lequel ils frappent avec une petite baguette plombée, en s'accompagnant de la voix, et de la main gauche d'un bruit de castagnettes. Leurs autres instruments sont une espèce de viole à sept cordes d'un son assez doux, une cornemuse criarde,

(1) Le derbeke est le même instrument que le tarabouca des almées en Égypte. Les noms sont les mêmes. Tarabouca adouci dans l'arabe égyptien, rude et sonore dans l'arabe syrien, qui le prononce comme le turc *derbeke* : T et D sont souvent confondus dans la prononciation.

plusieurs espèces de flûtes en roseau et de clarinettes grossières de la même forme que les *charamilares* et *zambugnares* des Calabres.

Voici ce qu'ils racontent de leur religion.

Au temps d'*Ali-Ebn-Abou-Thalep*, il existait un prophète nommé *Nassaïr*, fort savant en toutes choses, et connaissant surtout au plus haut degré la science de devin ; mais les hommes aveuglés ne croyaient pas tous aux lumières de ce prophète. Un jour cependant, que devait se livrer une grande bataille, l'on vit *Nassaïr* lier un énorme faisceau de jonc ; il devait, disait-il, y avoir autant de joncs que de combattants dans les deux armées. La bataille se donna, et Nassaïr, qui se tenait à l'écart, à l'ombre d'un grand arbre, et entouré de quelques disciples, fit deux parts de jonc ; puis il s'occupa continuellement à prendre un à un des joncs dans les deux faisceaux, et à les briser en prononçant un nom d'homme. Comme on lui demandait ce que cela pouvait signifier, il répondit que chaque jonc qu'il rompait, en jetant un nom au vent, était un homme qui périssait à l'instant même dans le combat. On admira alors la science profonde de Nassaïr, et il fut reconnu, par un grand nombre, pour un prophète éclairé de l'esprit de Dieu. Dès ce jour, il se mit à prêcher la religion sainte d'*Ali-Ebn-Abou-Thalep*.

L'explication qu'ils donnent de l'infusion de la divinité dans *Ali-Ebn-Abou-Thalep* est assez singulière et originale.

Le Dieu créateur de l'univers, disent-ils, après

avoir achevé sa création, se complaisait à voler très-haut dans les airs pour jouir de son magnifique ouvrage. Ce Dieu s'était affublé d'ailes chatoyantes, faites de plumes azurées du merle bleu; mais il vola si haut un jour, que les vents emportèrent ses plumes. Le Dieu créateur ne fut plus reconnu, et les vents, obéissant aux lois que lui-même leur avait données, l'enlevèrent et le détruisirent au milieu des airs en s'entre-choquant; mais son esprit revint dans la personne d'*Ali-Ebn-Abou-Thalep*, dont les descendants sont les douze imans, *émanations du souffle de Dieu*, dont *Nassaïr* fut le saint prophète.

Ali porte chez les Ansariens le titre de *Saheb-el-Caïmat-el-Sarga*, maître du pavillon d'azur صاهب الحيمة الى ذق

Après *Ali-Ebn-Abou-Thalep* et *Nassaïr*, leur prophète, ils révèrent encore un autre prophète ou un maquien, qu'ils appellent *Iafar-el-Tayar* (le Volant), et qui a la faculté de voler dans les airs. Un autre cheik ou un devin est aussi chez eux en grande vénération; ils l'appellent *Cheik-Halil* (ou le Bien-Aimé). Les Ansariens possèdent le bâton de ce dernier; ils le portent comme un palladium dans les combats, enveloppé d'un fourreau de toile bleue.

La couleur bleu de ciel est une couleur sacrée chez eux, et les initiés seuls ont droit de se servir du bleu pour certaine partie du costume. Les Ansariens ont aussi des mystères, qui cachent sans doute les plus honteuses turpitudes, au moins d'a-

près l'affirmation générale des populations voisines. Tous les Syriens prétendent que les mystères des *Ansariens* et des *Ismaélites* leurs voisins sont honteux, et leurs initiations infâmes : on n'y admet que des individus bien éprouvés, hommes et femmes, et celles-ci sont en bien plus grand nombre que les *acclats* des Druses. On prétend qu'à certain jour du mois, au lever de la nouvelle lune, ils se rassemblent dans une grotte spacieuse, qui leur sert de mosquée ou de *khalué*. Après avoir compté les étoiles filantes, tiré des prédictions et salué la lune à son lever, ils se renferment dans la caverne, et là, dans l'obscurité la plus complète, ils se livrent à toute espèce de débauche et d'excès sans nom ; la promiscuité est complète, la licence sans limites...

La transmigration des âmes est continuelle. Toutes les fois que la mort survient, un Ansarien se purifie par la transmigration, et revient au monde sous une figure humaine de plus en plus parfaite ; puis enfin il est transformé en étoile qui brille au firmament. S'il n'est pas fidèle à sa loi, à sa religion, à son secret, alors il devient juif, musulman ou chrétien. Les transmigrations se multiplient à l'infini, jusqu'à ce que, purifié et épuré comme le métal au creuset, il recouvre sa pureté première, et devienne ainsi digne de prendre sa place au firmament. Les impies et les mécréants, qui n'auront point adoré Dieu, Ali-Ebn-Abou-Thalep, seront

transformés en chiens, ânes, porcs ou autres animaux immondes.

Parmi ces croyances ridicules, celle de la transformation définitive en étoile est douce et consolante pour les Ansariens : la mère cherche le soir au firmament l'étoile de l'enfant qu'elle a perdu, le fils celle de son père mort. Chacun appelle à grands cris et au son de la musique l'être chéri qu'il regrette. Si, pendant qu'il a les yeux levés vers le ciel, il vient à apercevoir une étoile filante, plus de doute pour lui; c'est l'âme qu'il cherche, et qui, épurée, vient de se faire voir dans son éclat; c'est là l'occasion d'une fête et d'une grande joie dans la famille.

Les Ismaélites sont une secte d'Ansariens, selon les uns : Burkhart les a crus une tribu dépaysée de l'Indoustan; plusieurs autres ont confondu les mœurs des Ismaélites avec celles des Druses. Quoi qu'il en soit, cette secte impure a été fondée par Mohammed-Ben-Ismaël, qui commença à prêcher sa doctrine l'an 1030 de Jésus-Christ; il n'admettait pour dieu, pour bon génie et premier principe de toutes choses, que la partie génitale de la femme, qui méritait, disait-il, les honneurs divins. Ismaël fut un libertin de réputation célèbre chez les Arabes, et ses sectateurs lui attribuent la gloire d'avoir surpassé de beaucoup Hercule dans le treizième de ses travaux. Les Ismaélites sont au nombre des cinq à six cents familles qui habitent *Djebel-el-Cadmous* et *Djebel-Iraschout*, montagnes à une journée de Lattaquié, en dessous de Merkeb (Cas-

trum Merghatum), tout près des lieux habités par les Ansariens, avec lesquels cependant ils ne sont point mêlés, quoique ayant, du reste, à peu près les mêmes coutumes et le même genre de vie. Mais les Syriens accusent l'immonde doctrine des Ismaélites de permettre le plus éhonté libertinage, tel que les rapports des pères et des filles, de l'enfant avec la mère. Les Ismaélites ont en grande vénération le φαλλος des anciens, dont quelques femmes portent l'image suspendue à leur cou. De même que les anciens derbices, les Ismaélites ne mangent jamais aucun animal femelle, par respect pour sa nature. Si aucun lien de famille n'est respecté par eux, l'on conçoit de combien de turpitudes sont capables des individus qui donnent dans de semblables travers. Malgré leur infâme doctrine, ils traitent leurs femmes avec la plus grande rigueur, et les font travailler comme des esclaves.—Ils croient aussi à une transmigration dans une série continuelle de corps humains et de corps d'animaux.

Ainsi que les Ansariens, les Ismaélites font des repas de funérailles, et se livrent à la joie, dans la croyance que le mort n'est pas parti pour toujours, mais qu'il reviendra sous une forme nouvelle et meilleure.

Les Quedamécés forment une peuplade d'un petit nombre de familles entièrement idolâtres, qui habitent le versant oriental du *Djebel-el-Cadmous*, et la petite vallée de *Ouadi-el-Candil* (plaine du Flambeau). Il est difficile de se procurer des ren-

seignements exacts sur la religion et les mœurs de cette petite tribu idolâtre, qui languit dans l'isolement le plus complet et la plus stupide ignorance. Les *Quedamécés* admettent un bon et un mauvais principe desquels tout dépend. Le mauvais génie est plus fort que le bon, et continuellement en lutte avec lui.

Au soleil levant, ils immolent à ciel ouvert un agneau ou un chevreau, pour avoir d'abondantes moissons et une année heureuse. Les *Quedamécés* ont aussi une très-grande vénération pour les couleuvres noires, qu'ils nourrissent souvent dans leurs maisons, parce que, disent-ils, ce sont les animaux favoris du mauvais génie, qui lui rendent compte de toutes leurs actions.

Ce sont les *Quedamécés*, qui ont presque exclusivement en Syrie le petit commerce de scammonée, qu'ils recueillent dans leurs montagnes. Les hommes s'adonnent avec succès à la culture du blé et d'un peu de tabac, pendant que les femmes et les enfants prennent soin de leurs nombreux troupeaux de chèvres et de moutons. Cette petite peuplade est, du reste, tranquille et pacifique; jamais un *Quedamécé* ne prend part aux troubles et aux révoltes qui ensanglantent si souvent la Syrie.

Après avoir cité tant de croyances différentes, nous sommes encore loin d'avoir épuisé le sujet; car il existe, en Syrie, bien d'autres populations. Nous dirons donc quelque chose des *Kurdes*, mu-

sulmans à demi idolâtres, des *Yézidis*, adorateurs du diable, et enfin de la singulière secte des *Samaritains*, réduite aujourd'hui à quelques familles seulement.

CHAPITRE XIX.

Des Kurdes et des Yézidis, Samaritains.

—

Kurdes. — Campement. — Caractère. — Hospitalité — Mœurs. — Les Kurdes à Nezib. — Confiance du voyageur. — *Yézidis*. — Haine pour haine. — Le diable adoré, l'être sans nom. — *Kara-Yézidis*. — La *kabassi du pontife*. — Évocation de l'*être sans nom*. — Scène fantastique. — Une excursion chez les *Yézidis* en 1839. — Samaritains. — Leur histoire. — Perfidie et malheurs.— Leurs traditions. — Leurs souillures. — Le paradis. — Djezzar-Pacha et la fontaine de Cafr-Nuohr.

Les Kurdes (Kerad), qui sont sans doute les anciens Parthes, sont originaires du vaste pays appelé le *Kurdistan*. Le corps de cette nation habite les montagnes qui entourent les lacs de Van et d'Urmiah; mais un grand nombre de ces petites tribus, séparées de la grande famille, ont traversé l'Euphrate, et se sont établies en Syrie, attirées par l'excellence et l'abondance des pâturages. Chacune d'elles s'est ensuite parquée dans un lieu différent à sa convenance. Ainsi la tribu des *Bedeschklis*, qui s'est avancée le plus à l'ouest, a choisi pour son territoire les environs de Payas et d'Issus.

Les *Quadja-Izzinlis* et les *Moussa-Béglis* habitent les montagnes de *Goylik-Dagh*, au-dessus de

Killis, et les tribus des *Karabesiks*, des *Kisigs*, des *Baracs* et des *Béglis* sont restées sur la rive gauche de l'Euphrate, depuis Roumkala jusqu'au fleuve du Sadjour.

Les Kurdes, en général, professent un mahométisme singulièrement altéré. Ainsi que les Bédouins du désert, ils repoussent la plupart des préceptes du Coran et de ses pratiques religieuses. Ils n'ont point de mosquées : Dieu, disent-ils, est plus convenablement adoré dans son grand temple sous le soleil; mais de l'inobservance des pratiques musulmanes, les Kurdes sont arrivés à une espèce de panthéisme pratique. Un grand nombre d'entre eux admettent les livres saints des autres religions et révèrent tout à la fois Moïse, Jésus-Christ, Mohammed et les prophètes de presque tous les peuples qui les entourent.

Les Kurdes sont pasteurs et vivent presque exclusivement de viande et de laitage. Il est bien rare qu'ils s'adonnent au travail de la terre; l'agriculture leur semble une occupation si méprisable, qu'ils emploient à peine leurs esclaves à cultiver quelques légumes ou quelques plants de tabac autour de leurs baraques.

L'instinct nomade ne les a point quittés; quoique établis pour la plupart, pendant l'hiver, dans les villages, formés de cahutes en boue et en pierres sèches, ils changent assez souvent de demeure. Les frais de construction sont bien peu de chose, et les matériaux abondent. Dans l'été, ils abandon-

nent tous les villages aux myriades de puces, qui les habitent, et en un instant les femmes ont construit, à quelque distance de l'habitation d'hiver, une jolie bourgade en tentes de poils de chèvres, larges, spacieuses et commodes. Les tentes sont régulièrement placées et alignées autour de celle du *chyle* pontife, ou de l'émir, chef de la tribu ou du village. Dans les intervalles des tentes, on dispose de spacieux enclos, fermés de piquets, de cordes ou d'épines, pour y parquer la nuit les nombreux troupeaux que possède chaque ménage. Deux cents familles ainsi campées occupent une vaste étendue de terrain, ce qui présente un coup d'œil pittoresque. Ce campement d'été a un air de propreté qui contraste étrangement avec les habitations d'hiver, ordinairement sales, malsaines et resserrées.

Quoique pasteurs, les Kurdes sont d'une bravoure à toute épreuve, habitués dès l'enfance au maniement des armes et aux exercices du cheval, dont ils possèdent une race petite à la vérité, mais pleine de feu et de vigueur; ces chevaux kurdes ont les jambes si fermes, qu'on voit les cavaliers gravir et descendre rapidement des montagnes et des pentes escarpées, ce qu'on n'oserait faire avec une autre monture.

Le Kurde est extrêmement jaloux de sa liberté. Il n'était sujet de la Porte que de nom, et se contentait de payer un léger tribut aux pachas et gouverneurs. Il est l'ennemi naturel du Turc, qu'il maltraite et tue même chaque fois qu'il peut le faire

impunément. Les chrétiens sont beaucoup mieux vus, et peuvent voyager plus sûrement au milieu des Kurdes que les Osmanlis. Tous les Kurdes, en général, sont voleurs, autant et plus peut-être que les Bédouins du désert. Sous le gouvernement de Méhémet-Ali, on avait vigoureusement réprimé dans les Kurdes de la Syrie cette habitude de brigandages; mais cet instinct reprend le dessus dès que l'occasion se présente et que la crainte de la répression diminue.

Le jour de la bataille de Nézib, toutes les montagnes et les collines des environs du champ de bataille fourmillaient de cavaliers kurdes, attendant avec impatience l'issue du grand choc qui allait se donner, afin de tomber sur le vaincu, quel qu'il fût. Comme ils avaient une haute idée des forces du sultan, le plus grand nombre s'était réuni sur les derrières de l'armée égyptienne; mais, lorsqu'ils virent l'armée turque en déroute, tous se ruèrent sur les fuyards et les dépouillèrent entièrement. Cependant, par un étrange contraste dans les mœurs des Kurdes, les malheureux soldats ainsi dépouillés trouvèrent le soir même une hospitalité bienveillante et généreuse sous les tentes de ces voleurs.

L'hospitalité paraît être la vertu distinctive des peuples nomades : chez le Kurde, elle est poussée à ses dernières limites. L'étranger, le voyageur, de quelque nation ou religion qu'il soit, trouve dans la première tente qu'il lui plaît de choisir un accueil

toujours joyeux et bienveillant et un asile assuré. Il est entouré de soins et de prévenances de tous genres. A son arrivée, les femmes lui présentent du lait frais, s'offrent elles-mêmes à lui laver les pieds, lui réservent la place d'honneur, et, lorsqu'il est à peu près reposé, elles lui préparent un premier repas, en attendant qu'il prenne part à celui de la famille.

Le moyen le plus sûr pour un voyageur, et surtout pour un Européen qui voudrait parcourir le pays dans tous les sens, serait de voyager seul, sans escorte, de village en village, en se confiant chaque fois à la conduite de son hôte, jusqu'au village ou au campement le plus voisin.

Les femmes kurdes ne sont point voilées, comme presque toutes les femmes de l'Orient; elles servent attentivement leurs maris, qui les traitent souvent d'une manière fort dure et les font travailler comme des esclaves. A elles appartient le soin de traire les troupeaux, de préparer les laitages, de seller les chevaux, de dresser les tentes de campement; ce qui ne les empêche point de se livrer à d'autres occupations d'un genre plus mâle; ainsi un grand nombre d'entre elles sont exercées, dès leur enfance, à l'usage de la lance et des armes à feu. Presque toutes excellent à manier et à conduire un cheval.

On rencontre, au milieu des Kurdes, quelques associations de *Yézidis*, par groupes toujours isolés et composés chacun de huit ou dix familles, qui parlent la même langue que les Kurdes : quoique

différents essentiellement autant par le caractère de la physionomie que par les mœurs, il ne laisse pas cependant d'y avoir quelques points de rapprochement entre les Kurdes et les *Yézidis ;* ceux-ci ayant emprunté aux Kurdes, au milieu desquels ils vivent, tout ce qu'ils ont de commun avec eux dans leurs usages.

Les Yézidis forment une secte tellement en horreur aux Turcs, que la plus grande injure que ceux-ci puissent faire à un ennemi, c'est de l'appeler Yézidi, synonyme chez eux de perfide et d'infâme. D'après la croyance du bas peuple turc, au grand jour du jugement dernier, les Juifs chevaucheront sur les épaules des *Yézidis* pour être transportés en enfer.

Les *Yézidis* rendent bien haine pour haine à tous les musulmans, et toutes les fois qu'ils peuvent se défaire d'un sectateur de Mahomet, sans avoir rien à craindre, ils l'égorgent toujours, non-seulement sans pitié, mais avec plaisir. Cependant ils ont l'air de révérer le Coran, comme un livre précieux descendu du ciel, de même que la Bible.

Les Syriens distinguent plusieurs classes différentes de Yézidis, telles que les *chemsies* (adorateurs du soleil), les *scheytanis* (diaboliques), et les *cathelis* (égorgeurs). Les Yézidis *chemsies* sont, disent-ils, les descendants dispersés des anciens peuples Gauzes, qui adoraient Dieu dans le feu, et le soleil comme principe de Dieu ou de la lumière. Ces derniers Yézidis sont très-peu nombreux en Syrie ;

mais ces distinctions paraissent assez mal motivées, car tous semblent avoir une croyance uniforme, qui consiste dans les erreurs absurdes des manichéens, augmentées de fables extravagantes. Ils admettent le bon et le mauvais principe; mais ce dernier est si fort au-dessus de l'autre, qu'il est réduit à l'impuissance et qu'il est inutile de l'invoquer. Il ne faut jamais irriter, pas même prononcer le nom redoutable du diable ou du mauvais principe, qu'ils n'invoquent qu'en l'appelant l'*être sans nom, le grand paon des anges*. Si on leur objecte que Dieu est plus puissant que le diable, puisque celui-ci ne peut changer sa condition misérable et souffrante, ils répondront que le mal, œuvre du diable, prédominant partout dans la nature, est la preuve de son pouvoir suprême, et que, lors même qu'il ne serait que l'exécuteur de la justice de Dieu, il faut se le rendre favorable, pour être épargné dans les tourments de l'autre vie. Du reste, presque tous sont convaincus que, dans des temps prochains, le diable rentrera dans la faveur de Dieu, sans rien perdre pour cela de son autorité et de son influence maligne sur la nature.

Les Yézidis sont divisés en deux classes, les *Yézidis blancs* et les *Yézidis noirs;* ces derniers (*Kara-Yézidis*) forment la caste religieuse que les autres entourent de vénération, et qui a ses attributions et ses règles de conduite particulières. On reconnaît facilement un *Yézidi* noir à la forme de ses vêtements, toujours de couleur sombre, à sa coiffure

ordinairement noire et jaune, très-haute et en forme de *kaouk* plissé. Ces noirs font parade d'une austérité rigoureuse en apparence, et se donnent pour des pauvres ou *fakirs*, que les blancs doivent entretenir. La seule occupation des *Kara-Yézidis* est la garde des troupeaux; ils feignent de ne point savoir se servir d'armes quelconques et d'avoir horreur du sang. Ce préjugé est poussé si loin, qu'ils ne se permettent jamais d'égorger aucun animal, pas même de tuer une poule, les blancs remplissent cet office pour eux. A la mort de l'un d'eux, tous les Yézidis noirs et blancs se rassemblent et se livrent la nuit à toute espèce de divertissements, de danses, de jeux, de bruyants concerts pour fêter le passage de ce bienheureux à travers les astres jusqu'au lieu de son repos. Son âme traverse toutes les étoiles et les planètes qu'elle rencontre sur sa route, elle se purifie dans chacune d'elles et en sort enfin éclatante de lumière.

C'est aussi la nuit que les Yézidis rendent hommage à l'*être sans nom*, par des chants et des danses au son du tambourin ou *derbeke*. Plus la nuit est sombre, plus leurs invocations sont méritoires et propres à être exaucées. Le grand *paon des anges* a son siége au milieu de leurs rondes sataniques; et, lorsqu'il est entièrement satisfait des hommages qu'on lui rend, il fait entendre, disent les Yézidis, un cri aigu qui a un effroyable retentissement dans les montagnes; tous alors se prosternent le visage à terre, les *derbekes* vibrent et réson-

nent sans que personne les frappe; c'est l'*être sans nom* qui les agite de son souffle puissant. Le *cheïle*, ou grand pontife, préside aux fêtes, la figure toujours couverte d'un voile noir percé de deux trous pour les yeux. Cette espèce de pontife paraît exercer un ascendant extraordinaire sur les autres Yézidis, qui doivent, disent les Syriens, obéir aveuglément à tous ses ordres, sans qu'aucun obstacle, aucun danger puissent jamais les arrêter. Le *cheïle* est revêtu d'une robe particulière (*kabassi*) ressemblant à une tunique de forme ronde, avec deux manches courtes, mais extrêmement larges. Le cheïle revêt cette tunique en passant la tête dans l'ouverture ménagée à cet effet et entourée d'un cercle d'étoffe jaune. La *kabassi* est toujours à fond noir, coupée, dans sa longueur, par plusieurs bandes jaunes en forme de flammes pointues. Le premier de leurs cheïles, après avoir invoqué le grand paon des anges dans une circonstance importante, à laquelle il s'était préparé par un long jeûne, fut tout à coup couvert de flammes étincelantes, qui sortirent de terre; un cercle d'or, d'une lumière éclatante, descendit autour de son cou et entoura son visage d'un reflet éblouissant. L'*être sans nom* donnait ainsi à ses adorateurs une preuve de son affection et de son pouvoir. C'est en mémoire de ce mystérieux événement que la tunique du pontife est ainsi bordée d'un cercle jaune et couverte de flammes dans sa longueur.

Les habitants du nord de la Syrie possèdent des

traditions nombreuses sur les Yézidis, leurs voisins; mais comme il est très-difficile de démêler ce qu'il y a de vrai dans ces contes, qu'il est rare, surtout, de pouvoir observer les Yézidis chez eux et dans leurs cérémonies, je m'abstiens de les rapporter.

Quoique ayant passé quelques semaines dans un village de Yézidis, du *Hudjuk-Boghas*, dans le Taurus, en septembre 1839, l'antipathie, la haine prononcée que se témoignaient réciproquement ces Yézidis et les cavaliers arabes qui m'accompagnaient, ont mis un obstacle invincible à mes investigations et m'ont empêché de vérifier les assertions des Syriens.

C'est sans doute cette haine si profonde, si vivace qui perpétue les meurtres commis par la bande des Yézidis *cathelis*, ou égorgeurs. Dans toutes les occasions qui se présentaient aux Turcs d'opprimer ou d'avilir les Yézidis, ils ne manquaient pas d'en profiter; mais ceux-ci s'en vengeaient par de cruelles représailles sur les voyageurs ou négociants turcs obligés de s'aventurer dans leurs montagnes. Avant l'établissement du pouvoir de Méhémet-Ali en Syrie, on trouvait fréquemment, dans les montagnes d'Aïntap et de Killis, des cadavres de musulmans égorgés par les Yézidis; et l'on reconnaissait toujours, à une horrible mutilation, si la victime était tombée sous les coups d'un brigand ordinaire ou d'un Yézidi *catheli* (égorgeur). La répression était rare, parce qu'elle était difficile; les égorgeurs parcouraient la montagne ordinairement seuls à cheval,

et se gardaient bien de commettre le crime aux environs de leur village. Il n'y eut que le système de solidarité de village à village, de cheik à cheik, établi par Ibrahim-Pacha, qui put faire diminuer le nombre des assassinats dans les montagnes sous sa domination.

J'ai retrouvé partout, chez les Yézidis, la même hospitalité généreuse que chez les Kurdes. Obligé de parcourir une seconde fois, au mois d'octobre 1839, plusieurs villages et campements yézidis dans les montagnes de *Daluc-Baba*, près d'Aïntap, je n'étais alors accompagné que de deux cavaliers turcomans. Quoique leurs villages eussent été frappés d'écrasantes réquisitions de tout genre pour l'armée, lorsque j'arrivais sous leurs tentes, ils s'empressaient de m'offrir du lait chaud, un abondant repas de *chaourmé*, rôti de mouton, arrosé de lait aigri, qu'ils appellent *yaourd*. Les femmes pétrissaient sur-le-champ les minces galettes de pain sans levain, qu'elles font cuire en un instant sur un disque de fer placé sur une vive flamme de broussailles; quand mon hôte yézidi avait reconnu, malgré mon nom turc d'Osman-Aga, que je n'étais point un Osmanli, mais un Franc, alors ses démonstrations de joie étaient des plus bruyantes; il m'accablait de prévenances et de soins fatigants, tout en plaignant mon sort d'être au milieu de *damnés musulmans*. A mon départ, il m'accompagnait toujours pendant plusieurs heures, pour m'indiquer une bonne route et me faire éviter des passages qu'il disait dange-

reux ; si lui, ou quelqu'un de sa maison, était affecté d'une maladie, il ne me lâchait point que je ne lui eusse donné un remède pour la guérison du mal. Toute protestation de mon ignorance en médecine l'eût affligé sans le convaincre ; et, au contraire, il se retirait joyeux et reconnaissant quand il avait reçu un prétendu remède, toujours bien innocent.

Nulle nation, peut-être, n'a commis autant de crimes, enduré autant de revers et de persécutions, pour défendre sa religion et ses usages, que les Samaritains ; c'est là, peut-être, un des motifs qui les ont attachés inviolablement à leur culte depuis une si longue suite de siècles. Un rapide résumé de l'histoire des Samaritains, depuis leur origine, ne sera pas sans intérêt, avant de parler de ceux qui existent aujourd'hui.

Voici, d'après la Bible, comment s'établit le culte des Samaritains.

Amry, père d'Achab, achète, de *Samir*, une montagne dans la tribu d'*Éphraïm ;* il y bâtit la ville de *Samarie*, qui devient la capitale du royaume d'Israël 924 ans avant J. C. Benhadad, roi de Syrie, assiége cette ville l'an 3134 du monde, ou 901 avant J. C. L'an 721 (avant J. C.), Salmanazar, roi d'Assyrie, s'empare de Samarie, après un siége de trois ans. Irrité d'une si longue résistance, il emmène toute la population en esclavage, et envoie des familles chaldéennes ou assyriennes pour cultiver les terres. Les idoles et les sacrifices des faux dieux souillent la terre d'Israël ; des lions ravagent la Judée. Les

étrangers, épouvantés, demandent à *Salmanazar* un docteur de la vraie religion, qui puisse les instruire et faire ainsi cesser le fléau; ils embrassent la religion de Moïse, en y mêlant les superstitions de l'idolâtrie; c'est la religion samaritaine.

Sous le pontificat du grand prêtre Jaddus et avec la permission d'Alexandre le Grand, les Samaritains élèvent, sur le mont Garizim, un temple qui rivalise bientôt avec celui de Jérusalem et excite au plus haut degré le mécontentement des Juifs.

Hyrcan (109 ans avant J. C.) s'empare de Samarie, la ruine entièrement et réduit tous les habitants en esclavage; ils ne recouvrent leur liberté que sous Pompée, et, un peu plus tard, le roi Hérode le Grand rebâtit la ville de Samarie et change son nom en celui de *Sebaste*, en l'honneur d'Auguste.

Dans une velléité de révolte des Samaritains contre Pilate, ce gouverneur les fait entourer par sa cavalerie, et tous les chefs, en grand nombre, sont mis à mort. Bientôt après, un Juif ayant été tué dans Samarie, l'armée des Juifs marche pour le venger; la ville est prise, saccagée, et un grand nombre d'habitants sont passés au fil de l'épée. Le proconsul romain veut venger cet attentat; mais, comme s'il était dans la destinée des Samaritains d'être vaincus, les Juifs sont si fortement soutenus par Agrippa, que les députés de Samarie, chargés de porter plainte au sénat romain, sont condamnés à mort, et *Cumanus*, leur protecteur, au bannissement. Dans la révolte générale de la Judée,

Samarie est entièrement brûlée, et ses habitants se retirent sur leur montagne sacrée de Garizim.

Toujours en révolte sous l'empire de Néron, *Céréalis* est chargé de les réduire; il rompt leur aqueduc, en fait périr une partie de soif et huit mille autres sont taillés en pièces; l'autel est renversé et la statue de l'empereur placée dans leur temple. Tant de malheurs ne font qu'aigrir cette population turbulente; elle se soulève encore sous Adrien : nouveaux massacres, nouvelle boucherie. On profane leur autel, on enlève leurs enfants, on les réduit enfin au plus honteux avilissement; et, lorsque Antonin rend aux Juifs la liberté de circoncire, il excepte de cette faveur les Samaritains. Dès lors, on ne les voit relever la tête que sous l'empire de Zénon; à cette époque, ils attaquent les chrétiens un jour de fête et en font un horrible massacre. L'empereur les fait rudement châtier; ils semblent perdre pour jamais leur mont Garizim, sur lequel on bâtit une église dédiée à la sainte Vierge. Mais déjà, sous le règne d'Anastase, ils parviennent à ressaisir leur position sacrée, et égorgent tous les chrétiens qui la defendent. Leur insolence s'accroît encore sous Justinien. Les Samaritains, sous la conduite d'un roi qu'ils se donnent, ravagent les environs, pillent et brûlent les églises, font rôtir à petit feu les prêtres chrétiens. Justinien envoie contre eux un nombreux corps de troupes; on massacre les rebelles par milliers; mais les Samaritains montrent, en cette circonstance, autant de lâcheté contre

les soldats qu'ils avaient eu d'audace pour égorger les chrétiens sans défense. Ils furent abattus depuis cette époque. Dispersés, et dans l'impuissance d'agir par la force, on les voit, en 551, feindre d'embrasser le christianisme pour recouvrer quelques priviléges. Bientôt il n'est plus question d'eux; hors d'état de remuer sous la dure domination mahométane, leur nombre diminue dès lors de jour en jour.

Aujourd'hui (1) il est réduit à 153 individus, formant vingt-trois familles qui habitent un seul village sur la montagne de *Samir*, peu éloignée de Naplouse (*olim* Sichem). Les Syriens racontent des histoires étranges sur l'existence isolée et mystérieuse de ces familles samaritaines; ils prétendent que le nombre des chefs de famille est invariablement de quarante, et qu'il ne peut ni augmenter ni diminuer. Les démons, protecteurs de l'existence des Samaritains, les ont limités à ce nombre, qui ne peut être dépassé, dit le Syrien. En écartant toutes les fables, voici à peu près ce qu'il y a de plus certain sur cette faible population, qui a conservé jusqu'à nos jours, avec la plus scrupuleuse exactitude, ses traditions et son antique religion.

Les Samaritains ne se marient qu'entre eux, ne descendent jamais de leurs villages, bien moins encore de leur montagne et ne fréquentent point leurs voisins de secte différente.

Sans communication, isolés du monde entier, le

(1) Avril 1840.

temps et les siècles passent sur leurs têtes sans apporter jamais le moindre changement à leurs habitudes et à leurs mœurs.

Ils prétendent posséder le *Pentateuque* écrit de la main de Moïse lui-même; ce qui paraît certain, c'est qu'ils gardent religieusement, avec une crainte et des précautions infinies, un vieux livre qu'aucun d'eux ne peut lire, écrit en caractères hébreux indéchiffrables, sur de longues bandes jaunies par le temps et rongées des vers.

Jamais un étranger n'est admis à voir ce livre, qui est pour eux comme un *palladium*, auquel ils croient que leur vie et leur sort sont attachés. Ils assurent cependant qu'un jour il leur sera enlevé et qu'alors il en sera fait du dernier d'entre eux. Les Samaritains conservent encore une inscription ou une *table écrite*, fort ancienne, dont les caractères ont été tracés, disent-ils, de la main de Phinéas, fils d'Éléazar et petit-fils d'Aaron; ils se glorifient de posséder le sépulcre de Joseph le patriarche, fils de Jacob. A les entendre, leurs deux familles de sacrificateurs sont encore de la race d'Aaron. Jusqu'à ces dernières années, elles s'étaient conservées pures de toute autre alliance; mais, par l'extinction successive des familles sacerdotales, les mâles, qui restent encore au nombre de cinq, ont dû s'allier à des femmes étrangères à leur race. Le lieu de leurs sacrifices est un autel de pierres sèches, élevé derrière leur village, sur une butte factice qui représente pour eux le fameux mont de Garizim.

Chaque année, ils mangent la pâque à la manière des anciens Hébreux, debout, un bâton à la main, les reins ceints d'une corde; leur mets pascal est un agneau noir, mâle et sans tache, dont les os sont religieusement brûlés. Pendant ce temps, ils ne sortent point de leurs maisons et n'y laissent entrer aucun individu d'une autre religion, pour ne point se souiller.

Une femme en couches reste chez elle, seule et renfermée pendant quarante jours; nulle autre personne que la matrone ou la nourrice ne peut la voir. Les portes de sa chambre sont complétement fermées; on y applique à l'extérieur des amulettes, des paroles magiques, pour repousser le démon *Leilat*, spectre ennemi des accouchées, qui cherche constamment à s'introduire dans l'appartement pour faire un mauvais sort à la femme et à son nourrisson. Au-dessous des amulettes, l'on écrit le nom de *Leilat* en gros caractères rouges, avec une imprécation contre le spectre, parce qu'on suppose que son nom est le charme magique qui le repousse irrésistiblement. Si, par hasard, l'accouchée a été vue pendant le temps de sa réclusion par une autre personne que la matrone ou la nourrice, même par son mari, la maison entière est devenue impure, et il est d'obligation de brûler tout meuble et tout objet qui ne saurait être purifié par le feu ou l'eau courante; les provisions de bouche renfermées dans la maison sont jetées, parce qu'elles ont contracté une souillure.

Au quarantième jour, la femme sort de sa prison et fait ses relevailles : *Leilat* n'a plus d'empire sur elle. Douze jours après ses relevailles, la femme fait une solennelle ablution de tout le corps. Ce jour de purification est toujours une fête de famille : jusque là, elle restait en état de souillure, et il était défendu d'avoir aucun rapport avec elle.

Les Samaritains évitent soigneusement tout contact d'un corps mort ou d'un tombeau, de peur de se souiller ; ils se lavent tout le corps et changent d'habits avant de se présenter à l'autel pour la prière ou le sacrifice.

Voici quelle est la tradition qu'ils rapportent eux-mêmes touchant leur origine ; elle n'est peut-être pas entièrement conforme à l'histoire.

« Quand Salmanazar, roi d'Assyrie, envahit la « Judée, après avoir conquis le royaume d'Israël, « il conduisit, disent-ils, toute la population de « Samarie en esclavage dans la terre de *Maden* et « *Pharès ;* mais il remplaça cette population par un « certain nombre de familles assyriennes, pour cul- « tiver les terres et envoyer les revenus du pays en « Assyrie. Ces familles choisirent pour résidence la « montagne appelée encore aujourd'hui *Samir* : « c'est de là, ajoutent-ils, qu'ils furent appelés « d'abord Samaritains. Pendant assez longtemps, ils « conservèrent leur religion ; mais, bientôt après le « retour des Juifs de la captivité, ils s'allièrent aux « familles hébraïques et adoptèrent, avec le temps, « la religion du pays, tout en conservant quelques

« pratiques de la leur. Les Juifs, pour ne pas se
« confondre avec eux, inventèrent, sous Esdras, de
« nouvelles lettres ou caractères hébraïques appelés
« *sirès,* et copièrent leurs livres d'après cette nou-
« velle écriture pour ne pas se servir de l'ancienne,
« rendue impure par les Chaldéens. Or cette an-
« cienne écriture et les caractères hébreux primitifs
« sont maintenant entre les mains des Samaritains,
« à ce qu'ils assurent, de même que les livres ori-
« ginaux, dédaignés par les Juifs depuis l'invention
« des nouveaux caractères. »

Sous le gouvernement de Djezzar, pacha d'Acre, l'on accusa quelques membres de cette petite communauté d'avoir blasphémé la foi mahométane, en disant qu'eux seuls, possédant la vraie, l'ancienne religion de Dieu, avaient droit au paradis. Djezzar fit convoquer sur-le-champ les chefs et les principaux Samaritains, qui se rendirent en tremblant auprès du terrible vizir. Appuyé sur sa hache d'armes et entouré de ses bourreaux, il considéra longtemps les Samaritains en souriant affreusement à la manière d'un tigre, et se jouant de leur terreur :
« Mécréants impurs, s'écria-t-il enfin d'une voix de
« tonnerre, quel est exactement le chiffre de votre po-
« pulation ? — Cent soixante, répondirent-ils la mort
« dans le cœur. — Cent soixante !... et le paradis est
« pour vous seuls ! Eh bien, fils de chiens, laissez la
« terre à ceux à qui le paradis est fermé et allez de
« suite au ciel ! » Puis, le pacha ayant fait un effroyable signe de la main droite, les misérables furent en-

traînés hors de la salle, pour aller à la mort. Mais Djezzar, ayant l'air de se raviser : « Qu'on renvoie, « dit-il, ces fils de chiens dans leurs tanières ; et, si « un seul en sort jamais, qu'on le tue comme une « bête immonde. » Puis, pour toute punition, il sextupla les impôts que payaient les Samaritains, les assigna à la construction et à l'entretien d'une fontaine à *Cafr-Nuohr*, à deux lieues de Saphed, « pour faire du bien, dit le pacha, dans cette vie à « ceux qui seraient privés des douceurs du paradis « dans l'autre. » Les Samaritains retournèrent chez eux, fort heureux d'être quittes à si bon compte de cette entrevue avec le farouche Djezzar, qui, heureusement pour eux, se trouvait, ce jour-là, dans un rare accès de bonne humeur. « Depuis ce temps-« là, racontent encore les plus vieux Samaritains, « nul de nous n'est descendu dans la plaine, et nous « mourons tous sans jamais regarder au-dessus des « murs de notre village. »

Depuis bien des années, Djezzar-Pacha n'est plus, mais les Samaritains ne descendent pas davantage de leur montagne : ils redoutent de s'exposer aux antipathies et aux insultes du peuple de Naplouse, population aux mœurs rudes et farouches.



CHAPITRE XX.

Du mont Liban, des Maronites.

—

Mont Liban. — Démarcations. — Produits. — Nature. — Industrie. — Populations. — Des Maronites. — Le moine *Marroun*. — Religion. — Clergé. — Ordres religieux. — Couvents. — Jeûnes. — La belle et féroce nonne *Hindia*. — *Tombeau de Noé*. — Les chèvres. — Le parfum. — Position des Maronites. — Leurs priviléges. — *Gouvernement, situation, politique*. — Principales familles maronites. — Une *armure sarrasine*. — Un chevalier à la *croix noire*. — Les anciens Maronites guides des croisés. — La maison *Beit-Abaseh-el-Arbagia*.

Il nous reste à parler maintenant du mont Liban, dont nous n'avons encore rien dit, et des Maronites ou chrétiens qui l'habitent. L'importance croissante de ce petit peuple, celle plus grande encore qu'on veut lui donner, la vive sympathie qu'il semble exciter dans les circonstances actuelles, le rendent intéressant. Jusqu'ici, la plupart des voyageurs en ont parlé avec trop d'enthousiasme, sans le connaître à fond; car il faut bien rabattre quelque chose de toutes les vertus patriarcales qu'on attribue aux Maronites.

De même, bien des voyageurs ont fait du Liban des descriptions plus belles qu'exactes. Le voyageur

passe vite et ordinairement dans la belle saison; les tableaux se succèdent rapidement pour lui, la nouveauté du spectacle rend le paysage admirable : aussi les descriptions portent-elles trop souvent l'empreinte d'une exaltation bien éloignée de la réalité. Je serais mal venu de détruire ces illusions : la vérité n'a pas pour elle les ressources de l'imagination. Je laisse donc à d'autres les descriptions des sites et des points de vue du Liban, beaux sans doute, mais beaux d'une grandeur rude et sauvage plus que d'une nature coquette et riante.

Une grande chaîne de hautes montagnes, que l'on pourrait considérer comme une ramification des monts Caucase et du Taurus, traverse une partie de la Syrie, du nord au sud, sous le nom de Liban ; elle se divise en deux branches, séparées par une large et fertile vallée jusqu'à la hauteur de *Sour*, où elles semblent s'embrancher pour courir encore quelques lieues vers le sud, sous un autre nom, et diminuent progressivement de hauteur.

La chaîne à l'ouest conserve la dénomination de Liban; celle de l'est prend, par opposition, celui d'anti-Liban. Le nom de cette montagne signifie *blanc*, et lui a été donné sans doute soit à cause de la neige qui couvre ses sommets pendant quelques mois de l'année, soit à cause de l'aspect blanchâtre et crayeux qu'offrent sur plusieurs points ses flancs calcaires, pelés et sans végétation.

La pointe la plus élevée du mont Liban est le *Sannin;* il a 6,760 pieds de hauteur, et reste couvert

de neige pendant la plus grande partie de l'année.

C'est une erreur commune à quelques géographes de donner au mont Liban une plus grande étendue qu'il n'en a réellement; car ce qu'on appelle proprement ainsi se borne aux montagnes que gouverne la maison Schaab, et qui ont pour limites, dans leur longueur, *Nahar-el-Bend*, à environ trois heures de Tripoli, et la *Kasmieh* (Leytani ou ancien *Léontès*), entre Sour et Saïde (Tyr et Sidon); et dans leur largeur, le bord de la mer, excepté les villes du littoral, et la plaine de Baalbek ou du *Beka* (ancienne Célésyrie). C'est une étendue de 36 à 40 lieues de long sur 10 à 12 lieues de large, divisée en une douzaine d'arrondissements ou de provinces, couverte d'un assez bon nombre de bourgs et d'environ 6 à 700 villages.

La chaîne du Liban est formée en grande partie d'une pierre calcaire qui a presque la dureté du marbre et qui est susceptible du plus beau poli. A mesure que l'on avance vers le nord, les bancs durcissent davantage et se rapprochent du marbre ou de l'espèce de pierre appelée *brèche d'Alep*. A la hauteur d'Antioche, le marbre est entièrement formé. Presque partout, les sommets de la montagne sont nus, et le rocher calcaire en perce les flancs stériles; quelques faibles parties sont boisées, mais beaucoup d'autres complétement arides et sans terre végétale; dans la partie moyenne, le terrain y est généralement rude, pierreux, difficile à remuer, même lorsqu'il a été préparé pour la culture. Comme

les pentes sont ordinairement rapides, il a fallu beaucoup d'activité et de travaux pour soutenir les terres et les réndre propres au labour. On a formé d'étage en étage, à une assez grande élévation autour des villages, des terrasses soutenues de quartiers de rocs, et ce terrain pierreux est d'une si étonnante fécondité, que, partout où il y a travail pour retenir les terres et un peu d'eau pour les arroser, le mûrier, le figuier, l'olivier, la vigne, le laurier se développent parfaitement et sont d'un excellent rapport : le blé, cependant, ne réussit pas aussi bien. Toutes les petites plaines et vallées entre les coteaux et les montagnes sont d'une fertilité admirable; le terrain y est gras, léger, très-productif, et ne demande que fort peu de travail. Presque toute espèce de culture peut y réussir : le tabac, surtout, y est d'excellente qualité et le plus renommé du monde.

Les produits du mont Liban sont la soie, l'huile, le vin, l'eau-de-vie et le blé; mais ce dernier article suffit à peine pour une consommation de trois mois.

On y travaille des étoffes de soie, des *abbais*, sortes de riches tissus en soie, soie et or, soie et laine, et en grande quantité des toiles de coton grossières et de peu de valeur. Pour l'industrie et la fabrication des étoffes et tissus, c'est *Deïr-el-Kamar* (maison de la lune) qui a acquis le plus de réputation dans la montagne.

Rien n'est plus pittoresque que la manière dont les villages sont groupés sur les déclivités de la mon-

tagne, dans ses gorges et ses enfoncements, comme l'a dit, avec vérité, M. de Lamartine : « *Ces villages* « sont *suspendus quelquefois les uns sur les au-* « *tres*, presque perpendiculairement; on peut jeter « une pierre d'un village dans l'autre; on peut « s'entendre avec la voix, et la déclivité de la mon- « tagne exige cependant tant de sinuosités et de « détours, pour y tracer le sentier de communica- « tion, qu'il faut une heure ou deux pour passer « d'un village à l'autre. »

Plusieurs populations différentes se partagent le mont Liban, réunies néanmoins sous la même autorité, celle de la maison *Schaab*. Toute la partie du nord, c'est-à-dire les provinces de *Kesrouan* et de *Becherry*, est habitée presque exclusivement par les Maronites, sans mélange d'autre secte (1). Les Druses occupent la montagne depuis le *Damour*, entre Beyrouth et Seyde, jusqu'à la hauteur de l'embouchure de la *Kasmieh*, dans des villages habités seulement par eux, et dans d'autres où ils sont mêlés aux chrétiens, aux Grecs, etc. On trouve un petit nombre de villages de Métualis, dans la partie tout à fait méridionale du Liban, vers le cap de *Sarfend* ou de *Sarepta*.

Chaque population différente peut être fort approximativement déterminée par le nombre des ferdés que percevait l'émir Beschir dans les dernières années. Le *ferdé* ou capitation se paye depuis l'âge

(1) Il y a bien quelques musulmans, mais très-peu nombreux.

de 15 à 60 ans. On percevait, en 1839 et 1840,

77,589 ferdés		des Maronites ;
18,321	*id.*	des Druses ;
8,029	*id.*	des Grecs catholiques et schismatiques ;
2,917	*id.*	de musulmans établis dans quelques bourgs ;
2,311	*id.*	de Métualis (1) ;
575	*id.*	de Juifs ;
211	*id.*	de *Zeüts*, Druses séparés et schismatiques ;
360	*id.*	d'Arabes Nauers ou Bohémiens nomades.
110,313		*capitations du Liban.*

On peut donc considérer la population maronite, en hommes de 15 à 60 ans, comme s'élevant à près de 85,000 individus au Liban ; car il faut compter encore au moins 7 à 8,000 cheiks, prêtres, ecclésiastiques, exempts du *ferdé* et, par conséquent, exceptés du relevé ci-dessus. Les Maronites seuls forment donc une population de 210 à 220,000 âmes, qui tend chaque jour à s'augmenter. L'an 1180, l'archevêque Guillaume de Tyr, en racontant les services rendus aux croisés par les Maronites, n'en porte pas le nombre à plus de 40,000. Dans le siècle passé, Volney, à l'époque de son voyage en Orient, l'an 1784, estime cette population à 120,000 âmes. Un accroissement si rapide

(1) Tous les Métualis ne sont point au Liban.

est une protestation formelle contre l'accusation exagérée de tyrannie et de persécution qu'on élève contre les gouvernements turc et égyptien. Quand toutes les sectes et peuplades qui entourent les chrétiens du Liban, dans les mêmes circonstances de localité, voient diminuer le chiffre de leur population, eux seuls augmentent en nombre et en bien-être. Avant même la conquête de la Syrie par Ibrahim-Pacha, ils n'ont jamais été persécutés pour leur religion. Tout à l'heure on verra de combien de priviléges ils ont joui, comparativement à tous les autres chrétiens des États musulmans.

Les Maronites racontent qu'ils ont tiré leur nom d'un saint ermite, nommé *Marroun*, qui jouissait d'une immense réputation de sainteté dans les montagnes du Liban, vers le cinquième siècle de l'ère chrétienne, et dont les disciples s'étaient signalés en combattant les erreurs d'Eutychès. A cette époque, différentes hérésies divisaient la Syrie; les familles qui voulurent rester fidèles à la foi se groupèrent autour de la demeure de *Marroun* et de ses disciples. Comme pour protester solennellement de l'orthodoxie de leur foi, ils se nommèrent *Marounites*. Le catholicisme est la religion de la presque totalité de cette petite nation; je dis de la presque totalité, car il en est un certain nombre, petit à la vérité, qui ne professent point la religion romaine.

Les Maronites abjurèrent l'hérésie des *monothélites*, et adhérèrent à l'Église romaine, sous *Aimeric*, troi-

sième patriarche latin d'Antioche, l'an 1182; ils restaient cependant sous l'autorité de leurs patriarches. Par suite des événements qui arrachèrent aux croisés la Palestine et les lieux saints, l'attachement de ce peuple à l'Église de Rome se refroidit singulièrement pendant un certain nombre d'années, et l'autorité de leurs patriarches s'en accrut. Cependant, après d'habiles négociations entamées par la cour de Rome dès le commencement du quinzième siècle (en 1403), les Maronites reconnurent la suprématie du pape, et sous le pontificat d'Eugène IV, l'année 1445, ils renouvelèrent cette reconnaissance d'une manière solennelle. Dès cette époque, ils ont toujours été sous la protection des rois de France, et le sultan Mohammed IV donna à Louis XIV, lors des capitulations (1) avec les Turcs, le titre de *Protecteur unique des chrétiens du Liban*, titre déjà accordé, en 1525, par Soliman II, au roi de France Henri IV.

Les Maronites ont un patriarche (*batrak*) élu par les évêques de la nation et approuvé par le pape, dans son délégué ou nonce au mont Liban. L'autorité de ce patriarche est illimitée; tous les chrétiens de la montagne lui portent un respect, un dévouement extraordinaires. Il n'a qu'à parler pour être obéi aveuglément, même dans des choses tout à fait en dehors de ses attributions spirituelles. L'in-

(1) On appelle *capitulations* les traités conclus entre la Porte et les puissances chrétiennes dans les derniers siècles.

fluence du légat n'est guère que nominale et apparente, auprès de celle du patriarche; elle serait moindre encore sans l'instruction et l'ascendant de la science et de l'esprit que possède, sur le patriarche, le légat du pape, homme toujours distingué et savant.

Le haut clergé maronite est, en outre, composé de douze évêques (*matrans*), qui ont chacun un ou plusieurs suffragants. Les archiprêtres, grades intermédiaires entre les évêques et les curés, sont en grand nombre. Il est peu de villages un peu considérables qui, outre le curé et ses vicaires, n'aient un archiprêtre, dont le costume se distingue de celui d'un simple prêtre par une ceinture cramoisie.

Le clergé maronite jouit de nombreux priviléges, dont quelques-uns sont dus, sans doute, au climat de l'Orient, ou plutôt au vif désir qu'avait l'Église romaine de faire rentrer ce petit peuple dans son sein. Ainsi, le célibat n'est point rigoureusement prescrit aux prêtres maronites; quoique mariés, ils peuvent recevoir l'ordre de la prêtrise. Les hauts grades du clergé et les moines sont seuls astreints au célibat.

Les cérémonies du culte se pratiquent autrement qu'en Occident; leur liturgie est en syriaque. Après avoir lu l'Évangile à la messe en cette langue, l'officiant se retourne et le lit à haute voix, au peuple, en langue arabe. Tous les assistants témoignent de leur foi, après la lecture de l'Évangile, en s'écriant : *Eynam! Eynam! Vraiment, oui, c'est vrai, c'est la parole de Dieu!!!*

Le clergé maronite est, en général, peu instruit. Ce défaut n'a rien d'étonnant dans les simples prêtres, et ne les empêche pas de remplir pieusement leur ministère. Presque tous sont de respectables prêtres, aux mœurs douces, à la longue barbe, à l'aspect vénérable. Le haut clergé n'a guère plus d'instruction. Le patriarche et les évêques ne se bornent pas seulement aux attributions spirituelles; ils exercent encore sur leurs ouailles, dans la vie civile, une autorité absolue, souvent rigoureuse. Le Maronite qui en appellerait au pouvoir civil des émirs ne serait point écouté par eux, et cet appel serait regardé, par son évêque, comme une faute digne de punition. Le vieil émir Beschir et ses parents agissaient avec une prudence cauteleuse et une adroite politique, en se gardant de limiter en rien l'autorité ecclésiastique ou d'intervenir dans ses décisions. Grâce à cette déférence, à ces ménagements envers le clergé, l'émir, sûr de l'appui de celui-ci, percevait, sans trop de difficulté, les contributions, dont une partie, bien faible seulement, entrait dans les caisses du gouvernement égyptien.

C'est peut-être à cette influence puissante du clergé qu'il faut attribuer la douceur et la simplicité des mœurs maronites; car les crimes, tels que l'assassinat, le meurtre, le viol, y sont extrêmement rares. La répression d'un délit, ou même de la plus légère faute, est immédiate, et le clergé tient sévèrement la main à ce qu'il n'y ait ni trouble ni scandale parmi les chrétiens. Il faut qu'un jeune

homme, avant de se marier, obtienne l'agrément de son curé et de son évêque. Si le mariage ne leur convient pas, ils refusent de le célébrer, et il n'y a, pour le Maronite, aucun moyen de passer outre. Si une jeune fille a oublié ses devoirs et devient mère, son séducteur est obligé de l'épouser; on l'y force par des moyens de rigueur, tels que les privations, le jeûne, la prison, les fustigations même, jusqu'à ce qu'il ait consenti à l'union qui doit réparer le scandale, quelle que soit, du reste, l'inégalité de position ou de fortune entre les jeunes gens. Ce pouvoir du clergé, ainsi que je l'ai dit, s'étend à tous les actes de la vie civile, à toutes les relations de famille; son influence s'exerce même dans les moindres affaires domestiques. Ce pouvoir théocratique est moins pesant pour le Maronite qu'il ne semble l'être au premier abord; s'il est une source de biens, il en résulte aussi beaucoup d'inconvénients; mais le montagnard chrétien ne comprend pas le sacerdoce sans cette autorité, à laquelle il est fait dès l'enfance.

Le patriarche, les évêques et leurs suffragants prélèvent également des capitations personnelles sur leurs ouailles; les curés et les prêtres y sont soumis aussi bien que les simples fidèles. Les revenus des prêtres se réduisent aux rétributions des messes et au produit d'un petit jardin attenant à leurs presbytères, moyens insuffisants à leur entretien et à celui de leurs familles; aussi sont-ils obligés de se livrer aux travaux manuels, pour

suppléer à l'exiguïté de leur bénéfice. Il en est autrement des membres du haut clergé, qui sont tous dans l'aisance. On doit, du reste, garder envers ceux-ci les plus grands ménagements; possédant une immense influence, ils pourraient, d'un mot, soulever la population entière.

Le costume des évêques est une robe longue de couleur cramoisie avec la ceinture rouge; le simple prêtre porte une robe noire, croisée sur le devant au moyen d'une ceinture de même couleur, et pour coiffure un châle bleu foncé en forme de turban particulier, à plis serrés autour d'un bonnet noir.

Outre un nombreux clergé, le mont Liban possède des moines dont le nombre dépasse 10,000; les Maronites y entrent pour plus des deux tiers. L'ignorance de ces moines est grande, mais du moins ils ne sont point oisifs ou mendiants; ce sont eux qui cultivent toutes les terres, souvent considérables, qui dépendent de leurs couvents; leur costume est différent de celui des prêtres, c'est une robe à *cuculle* ou capuchon noir, serrée autour du corps par une ceinture en cuir. Cette forme de vêtement à capuchon est fort ancienne (1).

(1) La *cakoula*, ancien *cucullus*, vient originairement des *Gaulois*, surtout des peuples de la Saintonge : les Romains l'avaient adoptée. Elle a passé en Orient, où elle s'est conservée jusqu'ici sous le nom de *cakoula*, ou *cakoulia*, chez les Turcs, les Arabes et les Maronites.

. . . . . . *Si nocturnus adulter*
Tempora santonico velas adoperta cucullo.

Juvénal, *Sat.* 8.

Trois ordres religieux sont principalement en vénération au mont Liban.

1° Les *Libanins*, au nombre d'environ 2,400, répartis en 22 couvents et 12 hospices, sous la direction d'un père général, appelé *reïs-el-am* et de son conseil, composé de quatre *mudebbers* ou directeurs, dont chacun a une branche de l'administration des biens de l'ordre.

2° Les *Antonins*, qui sont environ 760 religieux dans 14 couvents, ayant dans leur ordre la même autorité et les mêmes dignités que les *Libanins*.

3° Enfin les *Halebys* ou Alepins, beaucoup moins nombreux, ne possèdent que cinq couvents, régis par la même administration.

Tous ces ordres ont chacun plusieurs couvents de filles qui en dépendent, et dont la surveillance appartient exclusivement au directeur ou *reïs-el-am* de l'ordre. Il existe encore huit couvents de religieuses d'ordres divers, empruntés à l'Europe, et qui ne relèvent que du légat apostolique. On remarque entre autres à *Antoura*, en face de l'établissement des pères lazaristes français, un couvent de religieuses visitandines, qui ont des relations étendues avec les maisons de leur ordre en Europe. Elles reçoivent des secours de leurs sœurs de Suisse et d'Allemagne. Une des supérieures de ce monastère d'Antoura est négresse éthiopienne, ainsi que deux sœurs converses.

Je ne cite point une multitude de cloîtres, de monastères, épars dans le Liban, appartenant soit

aux Maronites, soit aux Latins ou aux Grecs catholiques et schismatiques; les Latins y ont quelques établissements qui prospèrent. Les pères lazaristes français, qui possèdent l'ancien collége des Jésuites d'Antoura, se livrent avec beaucoup de dévouement et un haut succès à l'enseignement élémentaire des jeunes chrétiens syriens et même des enfants européens, dont les parents sont établis dans le pays. Ce collége fait le plus grand bien; il est malheureux qu'il ne puisse se suffire à lui-même et qu'il ne soit pas mieux soutenu. Les franciscains de terre sainte ont à *el Harissa* un fort beau monastère dans une position délicieuse; il y a toujours un assez grand nombre de frères qui l'habitent; c'est en quelque sorte une maison de campagne des religieux de terre sainte. Les pères jésuites possèdent deux établissements, un ancien et un nouveau, qu'ils tentent chaque jour d'agrandir. Le premier est à deux lieues de Beyrouth, dans le Kesrouan; le dernier à *el Malaka*, nouveau village près de Zaleh, sur le revers occidental de la montagne.

Les Grecs catholiques, dont un certain nombre habite le Liban, sont sous l'autorité d'un patriarche qui porte le titre de patriarche d'Antioche, et réside à Damas pendant l'hiver, et pendant l'été à *Aïn-Tress*, près de *Deïr-el-Kamar*; il habitait autrefois à *Zouk-Mikaël*. On compte sous sa juridiction plusieurs évêques et cinq ou six couvents de religieux et de religieuses. La nation syriaque catholique a un patriarche qui réside dans un couvent du Kesrouan.

Le patriarche des Arméniens catholiques habite le couvent appelé *Deir-Msummar* au Kesrouan. Ce dernier couvent, de même que celui de *Deir-Hacbé,* près de Gazir, sont de fort beaux édifices, où l'on élève de jeunes Arméniens envoyés de toutes les parties de l'empire ottoman.

Les Grecs schismatiques, melchites, jacobites, etc., possèdent encore dix-sept monastères au mont Liban, la plupart peu éloignés de Tripoli et relevant du patriarche qui réside à Damas.

L'habitation du légat du pape était autrefois à Carroubia (Kanobin); maintenant il fait sa résidence, en été, à *Bdinnen,* au-dessus de Kanobin. Sa maison a été appelée par les montagnards *Beit-el-Awoua,* maison du vent, à cause de son exposition sur le haut de la colline. Il passa l'hiver à *Churké,* ancien couvent au-dessus de la colline de Zouk, célèbre dans tous les pays par les horreurs mystérieuses qui y ont été commises par la fameuse *Hindia.* Hindia, supérieure de cet ancien cloître de religieuses, femme d'une admirable beauté et d'un affreux caractère, exerçait les plus horribles cruautés sur les jeunes novices qui entraient dans son monastère. Pendant de longues années, les cris de désespoir des victimes de ce monstre femelle ne purent franchir les épaisses murailles du cloître. Hindia couvrait ses crimes d'un impénétrable mystère; mais enfin un bizarre événement réussit à les dévoiler. Hindia ne fut condamnée par le patriarche qu'à une simple réclusion; mais elle s'im-

posa volontairement une pénitence si austère, elle témoigna jusqu'à sa mort, arrivée quelques années plus tard, un repentir si vif et si profond, qu'aujourd'hui les Maronites l'invoquent comme une sainte.

Les règles de tous ces ordres religieux sont extrêmement sévères pour le jeûne, la prière et les pratiques extérieures. Ils sont soumis à l'autorité de leurs *reïs-el-ams*, qui relèvent pour le spirituel seulement du patriarche ou du légat, sans que ceux-ci puissent s'immiscer dans l'administration intérieure de la maison.

Les Maronites observent plusieurs carêmes, outre une quantité de jours de jeûne dans le courant de l'année, pendant lesquels ils ne peuvent manger que des légumes cuits à l'huile ou à l'eau; le beurre, le fromage, le lait, les œufs, le poisson, enfin toute nourriture animale leur étant interdite. Les jeûnes des moines sont encore plus fréquents et plus sévères; ainsi que les schismatiques grecs, ils observent les *xérophagies* ou jeûnes secs, pendant lesquels ils ne peuvent se nourrir que de légumes secs non apprêtés.

Ce n'est point assez pour les Maronites des lieux qu'ils possèdent chez eux, ou du moins à peu de distance de leurs montagnes, et qui sont l'objet de la vénération profonde, mais raisonnable du monde chrétien, comme ils ont une crédulité robuste, on retrouve parmi eux beaucoup de traditions, de légendes pieuses, dont plusieurs du moins

sont sans fondement, quelques-unes même ridicules. A les en croire, une multitude de saints, de prophètes, de patriarches ont illustré leurs montagnes et y ont choisi leur tombeau. Je me borne à citer quelques-unes de ces légendes les plus singulières, dont la première leur est commune avec les Turcs.

A un quart de lieue d'*el Malaka*, petit village près de *Zahlé*, sur le dernier versant du Liban et au bord de la vallée de Baalbek, le Maronite fait admirer au voyageur le gigantesque tombeau de Noé. C'est évidemment le reste d'un ancien aqueduc; mais la crédulité populaire en a fait un lieu saint et révéré : on l'a entouré de murs, et, à une certaine époque de l'année, les Maronites y vont en pèlerinage. Sur ses vieux jours, racontent-ils, Noé demanda à Dieu, comme faveur singulière, de finir sa vie au mont Liban et d'y préparer son sépulcre. Dieu lui accorda sa demande, mais, peu avant de mourir, le patriarche fit une légère faute, et Dieu lui retrancha une partie de son tombeau, en raccourcissant de beaucoup la colline que Noé avait choisie. Il ne put y être inhumé tout entier, et l'on fut obligé de lui plier les jambes contre les cuisses pour l'ensevelir. Or ce prétendu tombeau a au moins 120 *pics* (1) de longueur.

Au milieu des gorges de la petite montagne déserte d'*Abarou*, à une journée de *Deïr-el-Ka-*

(1) *Pic*, mesure de Syrie, à peu près la *coudée* ancienne.

mar, nombre de Maronites vont en petite troupes, mais bien secrètement, révérer le tombeau de Moïse, législateur des Juifs. La découverte de ce tombeau sacré est ainsi racontée : en l'année 1655, des bergers maronites, qui gardaient leurs troupeaux sur la montagne, s'aperçurent qu'il leur manquait souvent quelques chèvres. Ces animaux revenaient au bout d'un jour ou deux d'absence ; mais, au grand étonnement des bergers, ils apportaient, à leur retour, une odeur de délicieux parfum, qui se conservait longtemps. Curieux de connaître la cause d'une telle merveille, ils suivirent un jour les chèvres qui avaient l'habitude de quitter le troupeau, et, après mille détours à travers des vallées et des précipices, ils les virent disparaître près d'une caverne dont un ombrage touffu dissimulait l'entrée. Les bergers pénétrèrent hardiment dans le souterrain à la suite des chèvres, et furent saisis de cette admirable odeur qui les avait tant étonnés. Au milieu de la grotte, ils virent un tombeau en pierre brute, recouvert d'une dalle de marbre noir qui jetait une éclatante lueur et portait écrits en caractères lumineux ce peu mots : *Moussa-Cadam-Allah! Moïse, le serviteur de Dieu*. Ils s'empressèrent, à leur retour, de se rendre à Kanobin, auprès du patriarche, pour lui raconter ce qu'ils avaient vu. L'odeur dont ils étaient encore imprégnés témoignait assez de la vérité de leur rapport. Cette découverte fit grand bruit dans toutes les montagnes. Latins, Grecs, Arméniens, Juifs, tous vou-

lurent posséder exclusivement le divin sépulcre de Moïse. Les intrigues, les jalousies, les dissensions et les rixes arrivèrent à un tel point de fureur et de scandale, que Bekir-Pacha, gouverneur de Damas, fit plus tard murer solidement l'entrée du tombeau et défendit, sous de fortes peines, d'en approcher, pour ôter ainsi à toutes les religions rivales le prétexte de querelles et de troubles. « Aujour-« d'hui, disent les Maronites, l'on ne voit plus que « l'entrée de la grotte; mais il s'en échappe encore, « à certaine époque, malgré l'épaisseur des murail-« les, une atmosphère embaumée. »

Toutes les autres populations de la Syrie, musulmanes, druses, etc., etc., poussent la vertu de l'hospitalité au plus haut degré. Quelles que soient la religion, la croyance, la secte, la patrie d'un étranger, il est assuré d'être bien accueilli, dès qu'il a touché le seuil de la porte ou qu'il s'est assis sous la tente. On remplit à la lettre ce beau précepte du sunnet : *La première loi de l'hospitalité est de s'abstenir de demander à un étranger de quelle région il est venu, dans quelle foi il a été nourri; mais il faut lui demander s'il a faim, s'il a soif, s'il est vêtu* (1).

Chez les Maronites, l'hospitalité n'est ni aussi étendue, ni aussi généreuse. L'homme de sa religion sera reçu avec transport, comme un ami, comme un frère; mais la défiance que le prêtre in-

(1) *Sunnet*. Gloses sur la vie du prophète. *Tarikal-Nebi* (Tarik al-Nebi).

spire à ses ouailles contre tout ce qui n'est pas chrétien catholique, l'isolement dans lequel il s'efforce de les maintenir de tout hérétique ou infidèle, sont cause qu'un étranger d'une nation non catholique n'est pas ordinairement bien reçu; s'il n'est porteur d'ordres précis ou d'un firman du pacha, il aura quelquefois peine à trouver un gîte, à moins que, connaissant les dispositions de ces montagnards, il ne débute, en descendant de cheval, par s'annoncer comme professant le catholicisme.

Les membres du clergé ont à leur disposition un mot d'anathème d'un effet terrible, un mot qui excite une horreur générale dans toutes les familles, dès qu'il a été prononcé; mais le cas est rare. Un tel mot lâché contre un individu lui fermerait aussitôt toutes les portes; il ne pourrait avoir accès nulle part, car nul ne voudrait communiquer avec lui, ni rien donner, ni rien vendre à un *maudit* de son espèce. Ce mot, d'autant plus terrible qu'on laisse toujours à l'imagination du montagnard à se l'expliquer, est celui de *fra-massoun*, corruption de *franc-maçon*. Un chrétien du Liban pense ingénument qu'un franc-maçon est un être épouvantable, une âme damnée, qui a des relations journalières avec Satan, qui possède mille qualités infernales et d'atroces moyens de nuire, de jeter de mauvais sorts, des maladies sur les fidèles, de les faire succomber aux tentations, pour les entraîner avec lui dans les gouffres de l'enfer.

Les Maronites jouissaient d'une liberté illimitée

dans l'exercice de leur religion; jamais ils n'étaient troublés dans leur culte, même sous le gouvernement turc; et sous l'autorité de Méhémet-Ali, leurs franchises et leurs priviléges s'étaient encore considérablement accrus. Seuls, peut-être, parmi les peuples chrétiens, soumis aux musulmans, les Maronites faisaient leurs processions au dehors des églises, croix et bannières en tête, et les prêtres revêtus des ornements sacerdotaux. Quoique le son des cloches soit en abomination aux Turcs, les cloches sonnaient à pleine volée, dans toute la montagne, aux heures consacrées à la prière. Je citerai ici, à l'appui, quelques lignes de M. de Lamartine; on remarquera que ces lignes ont été écrites en 1833, alors que le Liban venait à peine de passer sous le pouvoir de Méhémet-Ali.

« *Au fond, ce peuple est heureux... sa religion* « *est libre et honorée; ses couvents, ses églises cou-* « *vrent les sommets de ses collines; ses cloches,* « *qu'il aime comme une voix de liberté et d'indé-* « *pendance, sonnent nuit et jour la prière dans les* « *vallées; il est gouverné par ses propres chefs,* « *choisis par l'usage ou donnés par l'hérédité parmi* « *ses principales familles.* »

Je le répète, alors qu'on écrivait ces lignes, les Maronites pouvaient, en quelque sorte, être considérés comme dans l'asservissement, en comparaison de ce qu'ils acquirent de liberté et de considération, quelques années plus tard, sous le gouvernement de Méhémet-Ali.

Il est étonnant que l'on s'éprenne aujourd'hui d'une sympathie si vive pour la population chrétienne de Syrie, qu'on la représente comme outragée, avilie et persécutée dans sa religion. Si l'on organise des comités de secours, des quêtes, des souscriptions, c'est pour venir à l'aide, non des populations chrétiennes qui souffrent, mais peut-être exclusivement de celle qui est la plus heureuse entre toutes, et qui, fût-elle aujourd'hui opprimée, en suite des circonstances graves dans lesquelles se trouve maintenant la Syrie, ne pourrait l'imputer qu'à ses fautes et à son impolitique rébellion de 1840.

Je ne veux point nier, toutefois, que les chrétiens de Syrie n'aient eu des sujets de mécontentement : leurs intérêts matériels étaient froissés, quoique moins péniblement que ceux des populations musulmanes. Mais, comme on le verra tout à l'heure, la révolte, au lieu d'être dirigée contre l'auteur du mal, tendit, sous une influence occulte, au renversement du gouvernement égyptien; car, en juin 1840, l'on vit, pour la première fois, au mont Liban, un spectacle étrange et inouï : le patriarche et les évêques menaçant les insurgés d'anathème et d'excommunication, s'ils ne rentraient promptement dans le devoir; d'un autre côté, les curés, prêtres et vicaires faisant cause commune avec eux, célébrant la messe dans leurs camps, et les bénissant avant le combat.

Un rapide développement de l'administration du Liban et de la situation morale et politique des Maronites, en 1840, ne sera pas sans intérêt.

Toute la montagne est divisée en dix provinces ou districts, qui étaient confiés à l'administration des princes Schaab, parents de l'émir Beschir. Émir-*Khassim*, fils aîné du vieux prince, gouvernait le district de *Schouf*; Émir-*Kalil*, puîné, celui de *Schahar*. Le district de *Gebeil* était sous l'autorité de l'émir *Emin* (1), fils cadet de l'émir Beschir, et celui de ses enfants qui a le plus d'intelligence, intelligence qu'il exploite, au reste, largement au profit de sa famille. L'émir *Heydar*, de l'ancienne et illustre famille de Ruslan-Red-Bek, de *Schœbat*, gouvernait la province de *Metn*. Ce dernier avait embrassé, il y a peu d'années, le catholicisme, dont il s'est déclaré depuis le protecteur; il résidait à *Solima*, et Heydar était considéré comme un des plus puissants, mais aussi des plus cruels princes de la montagne. L'émir Abdallah, neveu du vieux prince, administrait le *Hrassan*; Émir-*Beschir* jeune, autre neveu, possédait la province de *Sciufah*, etc., etc.

Chaque village maronite avait son *cheik* ou maire, particulier notable de l'endroit, qui maintenait l'ordre, remplissait les fonctions de juge de paix, percevait le miri pour le compte du prince, et souvent pour le sien propre. Dans tous les cas, l'émir activait la perception par des garnisaires extrêmement onéreux.

L'état civil appartenait au clergé, qui ne pouvait

(1) Émir-Kawin aîné, Émir-Katil puîné, Émir-Émin cadet.

cependant célébrer de mariage sans la permission de l'émir du district, pure formalité, puisqu'elle ne pouvait pas être refusée. Les émirs gouvernants étaient juges des actes contraires à l'ordre public, et des délits, qui, en France, sont du ressort des cours d'assises; ils ne se mêlaient d'autres affaires contentieuses que de celles advenant entre leurs femmes ou leurs parents.

Le contentieux était du ressort de trois juges institués par le grand prince : un à *Deïr-el-Khamar*, qui était toujours Druse; un à Gazic ou à *Zoug*, évêque maronite; et le troisième à *Sgorta*, diacre maronite. Ce tribunal jugeait d'après les lois turques, et particulièrement d'après celles de la secte des *Chaafiés*, comme les plus favorables à ceux qui ne sont pas musulmans; il ne tenait qu'au patriarche ou à l'évêque de l'arrondissement d'évoquer à son tribunal une cause quelconque; en décidant qu'elle touchait à la religion, à la morale, elle lui était immédiatement déférée, et il jugeait alors sans recours, tandis qu'on pouvait en appeler de la décision du juge à l'autorité de l'émir Beschir.

La montagne du Liban pourrait facilement mettre sous les armes plus de 30,000 combattants, seulement Maronites; mais ils ne tiendraient pas tête aux Druses, qui, quoique moins nombreux, sont beaucoup plus guerriers, et par cela même beaucoup plus influents. Elle est incroyable, cette force morale, cette influence du Druse dans les montagnes. Malgré l'orgueil des anciennes familles chrétiennes,

malgré les antipathies de religion, les Maronites ont dû se plier à une espèce de vasselage sous les Druses, en ce sens qu'ils ont dû se destiner et se lier aux drapeaux d'un parti dont les intérêts leur sont complétement étrangers. Il est vrai qu'il y a engagement tacite de réciprocité, et que les Druses appuieraient leurs partisans chrétiens, dans le cas d'une collision entre ces derniers; mais jamais ceux-ci ne pourraient positivement appeler à leur secours une secte qui leur est en abomination.

Les principales familles des Maronites, celles qui, depuis des siècles, par l'antiquité de leur origine et leur illustration, possèdent une influence puissante sur les chrétiens des montagnes, sont aujourd'hui au nombre de quatre. La plus illustre comme la plus nombreuse est celle de *Beït-el-Kasim*. En seconde ligne, il faut compter les trois maisons de *Beït-Abasch*, *Beït-el-Dahdah* et *Beït-el-Kuri*. Il est essentiel de remarquer qu'en Syrie un nom commun forme presque toujours une parenté étroite, et, pour ainsi dire, une communauté d'intérêts et de droits entre tous les individus et les chefs de ménage qui le portent. Le père lègue à son fils ses opinions et son parti; il est presque sans exemple qu'un Maronite ou un Druse ait épousé une querelle ou adopté une faction autre que celle de ses ancêtres. On entend donc, par famille, la réunion, souvent nombreuse, de tous les individus qui portent un même

nom. La famille de *Beït-Kasim* ne comptant pas assez sur l'influence que lui donnent sur les Maronites du *Kesrouan* et du *Becherry* son illustration en Syrie et une ancienneté de plusieurs siècles, s'est alliée, comme par nécessité, au parti druse des Jimbelats, dont elle a adopté le drapeau *rouge* et *vert*.

Les cheiks *Reït-el-Kasim* se glorifient d'une autorité fort ancienne au mont Liban, et qui date au moins des premières années de l'islamisme; ils apportent pour preuve un autographe précieux du calife *Omar* pour l'institution du tribut dit le *haradj* ou *rachat de la tête*, imposé par le calife sur les chrétiens, à son entrée en Syrie. Ce fut un des ancêtres des *Reït-el-Kasims* qui traita la question du haradj avec Omar, et en reçut un *redja* (ou ordre) de sauvegarde, qui a toujours été depuis soigneusement conservé dans sa maison jusqu'à ce jour. Cheik Francis *Reït-el-Kasim*, le même qui fut le chef des révoltés campés devant Beyrouth, en juin 1840, est aujourd'hui le chef de la maison et le dépositaire de l'autographe, qu'il tire quelquefois avec ostentation de son étui vermoulu.

La maison de *Reït-Abasch* s'est rangée au parti druse des *Amadis*. Outre une origine ancienne, qui lui donne une très-grande considération, elle compte bon nombre de jeunes gens robustes, les plus courageux peut-être des Maronites; aussi cette famille est appelée souvent dans les montagnes *Reït-Abasch-*

el-Arbagia-Beït-Abasch, la valeureuse à la guerre. Cette qualité paraît héréditaire dans cette maison; car les ancêtres de Beït-Abasch ont toujours eu le privilége de conduire les croisés et de leur servir de guides en Syrie dans toutes les expéditions contre les Sarrasins. Les cheiks Beït-Abasch conservent religieusement, disent-ils, un parchemin authentique de Louis IX avec un grand sceau de cire jaune, comme lettre patente de bons services rendus par un *Beït-Abasch* aux chrétiens de Ptolémaïs.

Ce qui est certain, c'est que cette famille a acquis jadis un droit spécial à la protection française, ainsi qu'il appert des lettres et parchemins délivrés par Louis XII, confirmés plus tard par Louis XIV et le régent d'Orléans. J'ai vu plusieurs de ces dernières pièces en octobre 1840, entre les mains du cheik *Joussouf-Leït-Abasch*. Ce cheik maronite avait pris une part très-active à la première révolte du Liban, qui fut étouffée en quinze jours. Sur le point d'être fait prisonnier, il eût été déporté en Égypte avec plusieurs autres chefs de l'insurrection, mais il réclama la protection française auprès du consul de Beyrouth, M. Desméloizes, qui, pour le défendre plus efficacement, le reçut dans sa maison consulaire, après avoir toutefois fait prêter serment à Cheik-Joussouf qu'il s'abstiendrait à l'avenir de toute nouvelle tentative de révolte.

La famille *Leït-el-Kuri*, alliée à la faction Jim-

belat, est également nombreuse, forte et influente, quoique moins ancienne que les précédentes.

Il en est de même de *Beït-el-Dahdah*, qui est attaché au parti des *Amadis*.



CHAPITRE XXI.

Des émirs Schaab, l'émir Beschir.

—

Immense respect porté aux *Schaabs*. — Ses causes. — Généalogie de l'émir Beschir. — *Saf-Eddin* (*sabre de la foi*). — *Djebel-Schouf*. — Les Mahns et les émirs Schaab. — Jeunesse de Beschir. — Son oncle Jussuf. — Ingratitude. — Cheik-Beschir. — Une révolte. — Djezzar-Pacha. — Terrible exécution. — Supplices. — Un bon frère. — Politique machiavélique de Beschir. — Mort de Cheik-Beschir. — Ses richesses.

En voyant tant de races diverses, d'intérêts opposés, de petites factions, de partis contraires agglomérés sur un espace aussi resserré que le Liban, on comprend mieux la nécessité pour ce pays d'être gouverné par une famille étrangère, telle que celle des *Schaabs*, dont les princes, jusqu'à présent, naissent chrétiens, vivent musulmans et meurent Druses, pour mieux mettre d'accord les peuples qu'ils gouvernent.

On a toujours eu lieu de s'étonner du respect immense dont jouissent les princes Schaab, de l'espèce d'inviolabilité sacrée qui les entoure au milieu de populations fières et cruelles. L'ascendant qu'ils exercent au Liban est tel, que jamais il ne

pourrait venir à la pensée d'un chrétien, d'un musulman ou d'un druse de porter une main sacrilége sur un membre de cette famille, malgré les exactions et les concussions dont elle s'est rendue coupable. Jamais, non plus, ces montagnards ne pourraient se décider à se révolter contre un émir *Schaab*, s'ils n'avaient à leur tête un autre membre de cette maison en ligne droite. A ce respect sacré, qu'il partage avec sa famille, le vieux Beschir avait su, par sa politique rusée autant que par sa cruelle sévérité, ajouter un sentiment de crainte et de terreur, qui le protégeait efficacement contre tout mauvais vouloir. Ce vieillard astucieux pouvait lutter seul, dans les derniers temps, contre les populations insurrectionnées de sa montagne. Dans les commencements de la révolte, les Maronites se portèrent, à diverses reprises, comme des furieux, sous les murs de Beit-Eddin, jetant la poussière au vent, et hurlant d'épouvantables imprécations contre le favori du prince, *Botrus Carame*, qu'ils venaient chercher pour le mettre en pièces. Le vieux émir parut sur le perron, et sa présence glaça d'effroi les révoltés. Toute cette foule devint muette; un respectueux silence succéda tout à coup aux cris de rage, et l'émeute se dissipant comme par enchantement, chacun regagna en silence son logis en dévorant sa vengeance, car on avait d'énormes griefs contre l'émir.

La cause de ce respect religieux et de cette inviolabilité est presque tout entière dans le caractère

sacré de la famille Schaab, dont, par une bizarrerie du hasard, la généalogie tient à ce que les Druses et les musulmans ont de plus saint. Pour ces derniers, la famille des Schaabs descend, par les femmes, du prophète *Aboubeker*. Les Druses respectent dans ces princes les descendants de leurs vieux émirs de Racheya et Asbeya, les petits-fils de *Saf-Eddin* (sabre de la foi). Les chrétiens y voient une glorieuse conquête faite pour leur religion; car ils prétendent que les princes Schaab sont chrétiens.

On n'a jamais, je crois, donné la généalogie de cette famille Schaab; quoique les détails en soient peut-être un peu arides, je la rapporte ici telle que je l'ai fait traduire d'un vieux manuscrit d'un cheik druse, que j'achetai d'un soldat égyptien, après le combat et le pillage de Racheya (1838).

1° Les émirs du Liban descendent d'*Aboubeker* par les femmes, ou plutôt de la famille des *Mahns*, de la race de Mohammed, fils d'*Abderahman*, fils lui-même d'Aboubeker. Les *Mahns* habitèrent Saïde (Sidon) jusque sous le règne de *Melek-el-Daher*, surnommé *Bibrès*. Ce calife ayant envoyé son fils avec des émissaires pour massacrer tous les descendants d'Aboubeker, dans la crainte qu'on ne choisît plus tard un membre de cette famille pour remplacer la sienne sur le trône, *Mohammed-Ebn-Abderahman* fut mis à mort à Saïde, et enterré au bord de la mer, dans la partie du sud appelée *Abarouh*. Toute la famille se dispersa alors en divers lieux de la Syrie, tels que *Gaza*, *Beni-Hakim*, *Gebel-el-Khalil*, *Na-*

plouse, *Asbeya*, *Safed-el-Ali*, etc. Quelques membres s'enfuirent jusqu'à *Djebel-el-Huaken*, entre Tunis et l'Égypte. Le fils de Daher ne réussit qu'à massacrer quelques individus, mais non à détruire cette famille, que son père, *Melek-el-Daher*, n'appelait plus que *Amarat-el-Bakrié* (princes de la Mer). Celui-ci fit même une ordonnance pour défendre de désigner sous un autre nom la maison d'Aboubeker, espérant ainsi faire oublier un nom qu'il avait en horreur. Mais bientôt le fils de Daher mourut à Saïde, laissant inachevé son œuvre de destruction. (Son tombeau se voit encore près de cette ville, hors de la porte de Beyrouth, à l'extrémité des sables, dans la partie appelée aujourd'hui *Talatoulia*).

Parmi les princes *Mahn* qui réussirent à échapper à la persécution, il y en eut un qui alla habiter *Maharra-el-Naman*, entre Alep et Hamah. Il construisit une maison sur une colline qui porte encore le nom de *Djebel-el-Mahn*, et y finit sa vie dans l'obscurité et la retraite. Son fils, *Fachr-Eddin* (gloire de la foi), ennuyé d'une si longue prison, quitta, après la mort de son père, la triste ville de *Maharra*, et vint à Asbeya, auprès du prince druse *Saf-Eddin-Etenouchi*, chercher un asile et l'occasion de se faire connaître. Le généreux *Saf-Eddin* le conduisit sur le sommet de *Djebel-el-Mutir*, au-dessus d'Asbeya, d'où l'on découvrait toute la province qui lui était soumise. « Regarde, lui dit le « prince druse (en arabe *schouf*), regarde, mes

« États t'offrent un asile ; *mes jardins attendent* « *encore une fleur aussi rare*, et *Saf-Eddin* a soif « du *calice de l'amitié ; la fleur doit choisir le jar-* « *din* (1). » La montagne d'*el Mutir* changea de nom dès ce jour, et maintenant encore elle s'appelle encore *Djebel-Schouf* (montagne du regard), en souvenir du mot *Saf-Eddin*.

L'émir *Mahn-Fachr-Eddin* rebâtit le bourg de Baclin pour en faire sa résidence; mais bientôt *Saf-Eddin* mourut en lui léguant son pouvoir et ses États. *Mahn-Fachr-Eddin* préluda alors à de plus grandes choses pendant les premiers six ans de son règne. Il bâtit le bourg de *Deïr-el-Kamar* (la maison de la lune) l'an 932 de l'hégire; mais sa résidence favorite et chérie fut toujours Baclin, Baclin, *le bourg fort et l'aile de l'oiseau rapide* (2), où il demeura jusqu'à l'entrée en Syrie du sultan Sélim I, *el Yaous*, alors que ce rude sultan, à *la longue épée tranchante*, s'empara des pachaliks d'Alep, de Damas, de tout l'Arabistan, et *fit partout semer sur ses pas du sang et des têtes de sultans et de princes, comme le vent qui couvre tout de sable sur son chemin*. « Sultans *Campsen-ebne-el-Gauri*, « *Merdj-Debek*, *le fort sur le sabre*, peuvent dire « qui a aiguisé le tranchant du cimeterre qui les a « battus. Mais Dieu est grand ! et c'était ainsi écrit

(1) Il y a ici plusieurs jeux de mots arabes intraduisibles.

(2) Personne n'a pu expliquer cette allusion ou cette épithète donnée à Baclin.

« au grand livre du ciel! Bientôt *Sélim-el-Yaous*, « *Sélim à la bouche rouge*, fit convoquer auprès « de lui tous les cheiks et les princes du Liban et « de la Syrie entière. Et presque tous tremblèrent de « se présenter devant le terrible sultan; mais *Mahn-* « *Fachr-Eddin*, qui voit la frayeur des cheiks de « sa montagne, se charge d'y aller seul et de les re- « présenter tous. »

Suit ici l'histoire de *Mahn-Fachr-Eddin*. Il est bien accueilli du sultan Sélim, qui lui fait revêtir la pelisse d'honneur et lui donne le commandement de tout le pays situé entre *Djessir*, *Schoghr* et *el Arisch*. Ses descendants laissent passer le pouvoir dans la famille des Schaabs, que ses alliances avec les *Mahns* amènent au gouvernement de la montagne. Cette transmission, dans une autre famille alliée aux *Mahns*, a eu lieu en l'année 1109 de l'hégire.

Je reprends la traduction sur l'origine des Schaabs et leur alliance aux *Mahns*.

Le premier de la race des Schaabs se nommait *Kaled-Ebn-el-Vualid*, et habitait la terre de Bagdad, entre le Tigre et l'Euphrate. Un de ses fils, nommé *Medjik-Bey*, résolut de faire le pèlerinage de la Mecque avec sa famille. Mais, après avoir dépassé Damas, plusieurs de ses enfants tombèrent malades, et *Medjik-Bey* dut s'arrêter au bourg de *Schaab*, dans le Hauran, pour attendre leur rétablissement. Il y demeura longtemps, et, après la mort de deux de ses enfants, il ne voulut plus abandonner la terre où reposaient leurs restes, se fixa

définitivement à *Schaab*, et, comme étrangère au pays, sa famille fut appelée *Schaabie*.

« Pendant le séjour de Medjik-Bey dans le Hau-« ran, il se rendit célèbre par sa valeur, et devint « maître des châteaux forts de Benias et de Chakif. « Le fort de Benias ne s'appelait pas alors ainsi, « mais bien *Kasr-Kaisarieh*; Medjik-Bey y avait « laissé un homme de confiance, nommé *Ayas*, pour « diriger les réparations du fort. On prit l'habitude, « dans la contrée, d'appeler ce lieu *Ben-Ayas* « (construction d'Ayas), et de là le nom de Benias « demeura au fort et même à la ville jusqu'à ce « jour (1).

« Un des fils de *Medjik Bey*, nommé *Moham-« med-Bey*, demanda en mariage une jeune fille « d'une ancienne famille de Damas, appelée *Beit-« Mardin-Bey*. Medjik-Bey fit lui-même la propo-« sition pour son fils; mais elle fut refusée, sous « prétexte que, sa famille étant étrangère, l'on ne « pouvait connaître son origine et son ancienneté.

(1) Ce fut le cinquième ou sixième nom que porta cette ville, qui était l'ancien *Dan* dont il est fait mention dans la Bible; elle prit ensuite le nom de *Lassa*, puis celui de *Cesarea-Philippi*, que lui donna le tétrarque Philippe en la consacrant à Auguste. Elle est peut-être aussi la même que *Panéas*. Quelques chrétiens syriens et grecs vont chercher à la ville de Banias, distante de trois quarts de lieue du fort de ce nom, une certaine herbe miraculeuse qui croît, à ce qu'ils prétendent, dans un lieu où un malade, guéri par J. C., lui éleva un monument de reconnaissance. Une feuille de cette herbe, disent-ils, appliquée sur une blessure, arrête l'hémorragie sur-le-champ et la referme en deux jours.

« *Medjik-Bey*, blessé de ce refus, s'adressa alors à l'é-
« mir *Mohammed-el-Mahn* (famille *Mahn*), prince
« de *Racheya* et *Asbeya*, le priant d'employer son
« influence sur la famille Mardin-Bey, pour qu'elle
« accordât la fille demandée par *Mohammed-Bey*.
« Mais le prince *Mahn* essuya un nouveau refus, et
« le père de la jeune fille lui répondit ironiquement :
« Prince *Mahn*, tu as toi-même une sœur à marier,
« que ne la donnes-tu à Mohammed-Bey, puisque
« tu assures si bien la noble origine de *Medjik-Bey*,
« son père. Or il en advint ainsi, car *Mohammed-*
« *Bey* épousa la sœur de l'émir *Mohammed-el-*
« *Mahn*, et, quoiqu'elle fût d'un âge avancé, peu
« d'années après son mariage elle avait déjà donné
« trois fils à *Mohammed-Bey*. Ces trois fils furent
« l'émir *Ahmed*, l'émir *A.i* et l'émir *Mohammed-*
« *Schaab-Mahni*, qui vinrent habiter Racheya et
« Asbeya, auprès de leur oncle A la mort de celui-ci,
« les trois émirs, fils de sa sœur, lui succédèrent
« dans le gouvernement de *Racheya* et *d'Asbeya*.

« L'émir Mohammed-el-Mahn, mort sans en-
« fants mâles, avait un frère nommé l'émir *Ahmed*,
« prince du Liban, à *Deïr-el-Kamar*, également
« sans enfants. Après un règne de trente ans, cet
« émir Ahmed, se sentant vieux, malade et sans
« héritiers directs, fit appeler ses neveux de Ra-
« cheya. Le premier qui se rendit auprès de lui fut
« son petit neveu *Émir-Beschir*, fils de l'émir *Ali*,
« second fils de *Mohammed-Bey-Schaab-Mahn* ;
« mais il n'arriva que cinq heures avant la mort de

« son vieil oncle. Quoique mourant, l'émir Ahmed « fit convoquer les principaux cheiks, et désigna son « petit neveu Beschir pour son successeur. Les « cheiks firent aussitôt revêtir à Beschir le *kaouk* « et la pelisse d'honneur de l'émir, son grand- « oncle. Tous lui baisèrent les mains, en le recon- « naissant pour leur prince, l'année de l'hé- « gire 1109. Après neuf ans de pouvoir et d'un « gouvernement doux et sage, il mourut à *Safed-* « *el-Ali*, en chaban 1118; mais, avant sa mort, il « fit appeler de Racheya l'émir Haydar, son cousin « (cousin germain du défunt et fils de Mohammed, « oncle de Beschir). Haydar arriva à temps pour « fermer les yeux à l'émir Beschir; il l'ensevelit de « ses mains, et lui éleva un tombeau dans la mos- « quée de *Benat-Iacoub*, vis-à-vis du rocher de « *Safed-el-Ali*. Mais les funérailles de Beschir « furent sanglantes; car, à peine en possession du « pouvoir, Haydar rassembla la famille de Beit-Am, « gouverneur de *Saphed-el-Ali*, et la fit massacrer, « sous prétexte que son cousin, l'émir Beschir, « avait été empoisonné par eux. Quelques femmes « et quelques enfants furent sauvés, se réfu- « gièrent au village de *Caabi*, du Belad *Bichara*, « et plus tard trouvèrent un asile au fort de *Medjel-* « *Ziwouin*, etc.»

Haydar étendit sa domination de *Kan-Yunès* jusqu'à Djesser-Schoghr, car il ressaisit le pouvoir des anciens émirs, qui avait été fractionné. Après trente ans d'une administration énergique et tran-

quille, il mourut à *Deïr-el-Kamar*, laissant son fils *Mehlem* pour successeur. Après celui-ci, ses frères *Émir-Mansour* et *Émir-Ahmed* régnèrent ensemble pendant quinze ans; le prince Jussuf, fils de l'émir Mehlem, succéda à ses oncles; puis, après divers événements et l'autorité inhabile de plusieurs, entre autres de l'émir Haschem, père de l'émir Beschir actuel, le pouvoir passa à ce dernier en 1203.

Pendant que l'émir Jussuf commandait au mont Liban, il avait admiré dans le petit Beschir, encore enfant, une singulière aptitude aux affaires et un grand courage; mais son père *Kassem*, étant incapable de gouverner, dut abandonner le commandement à un plus habile, ce qui était un titre d'exclusion pour le jeune Beschir, qui ne pouvait guère prétendre, du vivant de son père, à un poste que celui-ci n'avait su occuper.

L'émir Kassem se retira à Gazir, dans le Kesrouan. Ce prince, ne partageant pas l'indifférence religieuse de sa famille, chrétienne, druse ou musulmane, selon le moment et les circonstances, se déclara chrétien et embrassa publiquement le catholicisme, en 1765, sous le patriarche maronite *Jussuf-Ctefan-da-Gusta*. Ce patriarche fit écrire au roi de France, Louis XV, pour lui apprendre la conversion de l'émir Kassem, et ce monarque envoya une partie des fonds nécessaires pour bâtir une église au nom de Jésus; on joignit un couvent à l'église, et cet établissement fut appelé *Mar-Jussuf-el-Hosne-Gusta*. Cette conversion de Kassem fut

un lien de plus entre la famille des Schaabs et les populations chrétiennes, qui se réjouirent de voir un émir adopter publiquement leur croyance.

Nous nous abstenons de donner tous les détails de la vie de l'émir Beschir, vie si aventureuse, si dramatique, si pleine d'événements et de vicissitudes étranges, et, par cela même, difficile à écrire avec vérité. Je me contenterai d'en rapporter rapidement les traits les plus intéressants, jusqu'en 1840, époque où la défection de l'émir finit momentanément sa vie politique.

Le vieil émir Beschir est né en 1763, près de *Bromana*. Pendant une jeunesse orageuse et continuellement troublée par les malheurs inséparables des guerres civiles et des dissensions politiques, son caractère ardent se forma de bonne heure à cette politique astucieuse, cruelle et sans foi, qui a été celle de toute sa vie. Dès son bas âge, son oncle Jussuf l'attacha à sa personne et l'appliqua aux affaires.

Beschir, sans fortune, sans influence, né d'un père inhabile au commandement et retiré du monde, avait de rudes obstacles à vaincre pour se créer un avenir et une position ; il dut tout à son oncle Jussuf, qu'il suivit d'abord fidèlement dans quelques expéditions contre Djezzar-Pacha ; mais en 1789, à l'âge de 26 ans, son caractère ambitieux et fourbe commença à percer. Jussuf, malheureux dans plusieurs rencontres, menacé de se voir écrasé sous les partis et les haines que Djezzar avait réussi à exciter contre lui dans la montagne, voulut, pour un temps,

s'éloigner des affaires, et laisser, en espèce de *fidéi-commis*, son pouvoir à son neveu, dont il est le bienfaiteur. Après l'avoir engagé lui-même à aller solliciter de *Djezzar* son investiture, *Jussuf* lui en fournit les moyens; il lui ouvrit son trésor et lui donna ses partisans pour escorte. *Djezzar*, fidèle à cette politique machiavélique du Turc, de toujours diviser, politique qui peut seule, en l'absence de forces suffisantes, lui donner une prépondérance marquée au Liban, Djezzar, dis-je, accorde l'investiture, nomme Beschir émir du Liban, et lui fait revêtir la pelisse d'honneur. Mais ce n'est point assez pour Beschir; il demande l'exclusion de son oncle et son emprisonnement; Djezzar a l'air d'accéder volontiers à sa demande, et offre même au jeune Beschir un corps de troupes pour s'emparer de son oncle; mais en même temps, ses émissaires préviennent celui-ci de la perfidie du neveu, et Jussuf se prépare à combattre. Une première rencontre dans le fond du défilé de *Djisser-el-Cadi* (1) lui est fatale; Beschir, qui sait profiter des avantages de la position, a dispersé ses hommes sur les hauteurs et les sommités des roches; des amas de pierres sont préparés, et les troupes de son adversaire, arrivées dans ce mauvais pas, sont écrasées, dispersées et mises en fuite, sans qu'il en coûte un seul homme à Beschir. Jussuf se réfugie à *Djebeil*, au Kesrouan; plusieurs

(1) *Djisser-el-Badi*, pont sur le *Damour*, entre *Beyrouth* et *Deïr-el-Kamar;* passage et défilé difficiles.

combats sont encore livrés dans cette province; deux tentatives de Beschir pour empoisonner son oncle sont infructueuses. Mais Jussuf réussit à ouvrir des négociations avec le pacha; il lui promet un tribut considérable, s'il le reconnaît comme prince de la montagne. Le cupide et rusé Djezzar accède avec empressement à sa demande; il proclame la déchéance de Beschir, et envoie des troupes contre lui, avec ordre cependant de n'agir que mollement et sans résultat définitif; mais le jeune Beschir n'a pas perdu son temps, il a attaché à sa fortune Scheik-Beschir-el-Becantar, membre de sa famille, homme opulent et d'une grande influence : il le dépêche sur-le-champ à Acre, en l'absence du pacha chargé de cadeaux pour le Juif qui remplace Djezzar et possède toute sa confiance. Cheik-Beschir réussit à le faire entrer dans les intérêts du jeune émir, et, au nom de celui-ci, promet au pacha une augmentation de tribut et, de plus, une somme de 40,000 bourses (800,000 francs), s'il veut faire mourir Jussuf. Le *vekil* (1) de Djezzar profite d'un moment favorable pour surprendre à son maître la condamnation à mort de Jussuf. A peine est-elle obtenue, qu'on lui envoie un corps de prétendu renfort; mais Jussuf est saisi dès qu'il se présente, et immédiatement pendu à un olivier avec deux de ses fidèles. L'exécution n'avait été si promptement faite que pour prévenir un contre-ordre de Djezzar; en effet,

(1) *Vekil*, lieutenant.

celui-ci devint furieux et se vengea cruellement sur ses conseillers d'un moment d'erreur, car Émir-Jussuf lui était nécessaire pour entretenir les dissensions du Liban. Cependant il n'en confirma pas moins Beschir au commandement de la montagne, et dissimula jusqu'à l'année suivante, époque où celui-ci devait revenir à Acre recevoir l'investiture. Cheik-Beschir accompagnait le jeune émir; tous deux furent aussitôt jetés dans des cachots où, pendant pendant près de vingt mois, ils subirent des privations et des humiliations de tout genre. Mais Beschir ne resta pas oisif dans sa prison; il fit si bien agir en sa faveur, tenta tellement l'avarice de Djezzar par de magnifiques cadeaux et par des promesses plus magnifiques encore, qu'il obtint enfin sa liberté.

Haydar, cousin de Jussuf, aidé du frère de celui-ci, avait profité de la captivité de Beschir pour s'emparer du pouvoir et s'y fortifier. Le jeune émir se cacha pendant quelque temps dans un village, pendant que son cheik Beschir rassemblait ses partisans. Au moment favorable, ils se réunissent; l'émir fond à l'improviste sur ses compétiteurs, les atteint et les fait étrangler sous ses yeux.

Pendant que, tranquille possesseur du pouvoir, Beschir s'occupait à le consolider, Bonaparte arrivait devant Saint-Jean-d'Acre. La fortune y trahit ses efforts, et changea peut-être ainsi, sous les murs de cette bicoque, les destinées du monde. Malgré la pressante invitation du général français de se

réunir à lui, Beschir était trop adroit pour prendre parti contre Djezzar, avant l'issue des événements et la confirmation du succès. Sa position, encore peu affermie, lui commandait, au reste, impérieusement cette réserve, car sa tête était en jeu en cas de revers. Aussi à la levée du siége de Saint-Jean-d'Acre, Beschir dut s'applaudir de sa prudence. Bonaparte avait compris sa position difficile; il ne lui en voulut point pour ne s'être pas déclaré, et, avant son départ, il lui donna, comme témoignage de son amitié, un précieux fusil, monté en or.

L'émir Jussuf avait laissé trois fils encore en bas âge, qui furent élevés par leurs parents et tuteurs dans des sentiments de haine profonde contre Beschir, haine voilée sous les dehors de la résignation et du respect, mais qui n'attendait que le moment d'éclater. Ces enfants, devenus des hommes, étaient en état de venger leur père et de ressaisir une partie de son autorité dans les montagnes. Les intrigues ourdies dans ce but avaient été conduites avec tant de secret que, sur la fin de 1803, Beschir fut tout à coup pris au dépourvu et obligé de se réfugier au fond du Hauran. Depuis là, il eut recours à ses moyens ordinaires; il tenta la cupidité du pacha. Djezzar, heureux de voir de nouveaux ferments de discorde au Liban, se porta médiateur entre les parties. Le gouvernement de la montagne fut fractionné; les trois provinces du *Kesrouan*, de *Djebeil* et de *Becherry* échurent en partage aux fils de Jussuf. Émir-Beschir reçut pour sa part tout le pays

des Druses, depuis le Damour. Pendant quelques années, ce ne fut qu'une suite incessante de complots des jeunes princes contre l'émir, et de celui-ci contre eux, pour se renverser mutuellement. Les jeunes émirs l'emportèrent de nouveau, sans doute pour avoir su appuyer leur cause d'arguments *irrésistibles* auprès de l'avare vizir, qui déclara encore une fois Beschir déchu de ses droits; alors celui-ci quitta le Liban en fugitif, s'embarqua sur un vaisseau de sir *Sidney Smith* pour Chypre et l'Asie Mineure, et passa quelque temps à Malte, qu'il devait revoir trente-cinq ans plus tard, vieillard, encore fugitif et presque prisonnier. Il débarqua enfin à Alexandrie pour solliciter l'appui de Méhémet-Ali, déjà puissant; l'ayant obtenu, Beschir retourna au Liban, et, soit par intérêt, soit par crainte, Djezzar se conforma à l'invitation pressante qu'il avait reçue de Méhémet-Ali de rétablir son protégé Beschir dans ses droits et son dernier gouvernement. Dès cette époque, jusqu'à la mort du pacha, arrivée quelque temps plus tard, rien ne sembla troubler la concorde apparente qui régnait entre les émirs, fils de Jussuf, et leur cousin Beschir. Mais chaque parti n'en travaillait pas moins sourdement en attendant le moment favorable pour agir. L'avénement de Soliman-Pacha, successeur de Djezzar, fut le signal de nouveaux troubles. Plus heureux ou plus adroit, Beschir sut, cette fois, mettre à profit les circonstances et prévenir ses adversaires. Georgias-Bey, son implacable ennemi et l'un des tuteurs des jeunes

émirs, fut mandé à *Deïr-el-Kamar*, sous prétexte d'affaires, et jeté dans un cachot. En même temps, Émir-Hassem, frère de Beschir, fond à l'improviste sur les trois frères, les fait prisonniers, les conduit à Zouk, victimes réservées à la vengeance de Beschir, et étrangle l'autre de leurs tuteurs. Tant de haine s'était accumulée dans le cœur de Beschir, que la mort de ses cousins lui parut une satisfaction insuffisante. Les malheureux, livrés aux bourreaux, eurent la langue arrachée avec des tenailles, les yeux crevés au moyen de baguettes de pistolets rougies au feu, et tous leurs biens confisqués. Georgias-Bey n'attendit pas son supplice et se tua dans sa prison ; huit des principaux chefs, alliés des émirs, furent pendus ou décapités.

Ces rigueurs assurèrent un peu de tranquillité à l'émir. Bientôt la mort de son frère Hassem le laissa seul maître absolu de tout le Liban. Cette mort si prompte éveilla bien quelques soupçons d'empoisonnement dans les montagnes ; Dieu seul et le vieillard savent aujourd'hui ce qu'il en est. L'émir avait encore plusieurs frères ; un seul, l'émir Abesth, était d'âge à prétendre à l'autorité, mais son peu de capacité et d'ambition semblait ne donner aucun ombrage à Beschir ; quant aux trois autres, ils étaient trop jeunes encore et entourés d'une surveillance trop sévère pour inspirer la moindre inquiétude.

Se croyant affermi au pouvoir, Beschir commença

à agir en despote; excité et soutenu par son ami intime, le cheik Beschir, homme dévoré de la soif de l'or, il frappa la montagne d'impositions arbitraires, et bientôt Druses, Maronites et Métualis s'insurgèrent successivement dans les provinces de *Baruch*, de *Kesrouan* et de *Djebel-Bichara*; mais par une singulière destinée de ces populations, divisées par des croyances contraires et des haines profondes, l'insurrection ne put s'organiser; elle resta partielle et fut écrasée en détail. Les deux Beschir déployèrent, dans cette répression, une fourberie et une activité qui dépassent toute imagination; mais aussi, leur passage fut partout marqué par d'épouvantables cruautés. On employa des supplices inouïs pour extorquer aux insurgés des contributions de guerre et d'énormes amendes. Des malheureux qui ne pouvaient payer leur part moururent au milieu de souffrances atroces, les os broyés et les chairs en lambeaux.

Abdallah-Pacha, jeune homme ambitieux, fantasque, avare et prodigue tout à la fois, sans expérience des affaires, mais d'une ténacité qui lui tenait lieu de fermeté de caractère, avait succédé au bon et paisible Soliman, dans le pachalik d'Acre. Abdallah ne tarda pas à se brouiller sérieusement avec son voisin, le pacha de Damas; il engagea l'émir dans sa querelle, d'autant plus facilement que celui-ci avait ses griefs particuliers contre le pacha de Damas. Mais le sultan lança un firman qui condamnait

Abdallah à mort, en même temps qu'il déclarait Beschir déchu de son autorité. Trop de ressentiments étaient accumulés contre ce dernier, pour qu'il pût rester au Liban dans de telles circonstances. Rassuré par le peu de capacité de son frère Abesth, il lui remit le gouvernement provisoire de la montagne et s'embarqua de nouveau pour l'Égypte, pendant qu'une armée combinée de tous les pachas de la Syrie, armée dénuée de tout moyen d'attaque, se livrait à un grossier simulacre de siége, sous les murs de Saint-Jean-d'Acre. Abdallah se rit, pendant neuf mois, de leurs efforts impuissants. En sûreté derrière ses murailles, il bravait tous les ressentiments de la Porte. Enfin, convaincu de l'inutilité de la rigueur, Mahmoud, par l'entremise de Méhémet-Ali, fit grâce à Abdallah et à Beschir, les condamnant tous deux à une amende considérable et aux frais de la guerre. Ce résultat n'avait pas été prévu au Liban. Cheik-Beschir avait profité des circonstances et de la faiblesse d'Abesth pour s'emparer de l'autorité et l'exercer à son profit, en accumulant des sommes énormes.

En novembre 1823, Émir-Beschir, de retour de l'Égypte, rentrait au mont Liban pour ressaisir son pouvoir et payer son amende. Dans la répartition des charges et contributions, il taxa à 1,000 bourses (alors 200,000 francs) son ancien ami le cheik Beschir, pour le punir de sa rapacité. C'était irriter tout ce qu'il y avait de violence et de mauvaises passions chez cet homme, affamé de richesses. Aussi

Cheik-Beschir refusa de payer; il assembla ses partisans et détermina le faible Abesth à entrer dans la conspiration. Les trois jeunes princes, frères de l'émir, qui n'avaient pris, jusque-là, aucune part aux affaires, participèrent au mouvement, et lui servirent même de prétexte, comme s'ils revendiquaient une part de l'autorité.

Le nombre des alliés de Cheik-Beschir était si grand, l'indisposition contre l'émir si générale, qu'il allait sucomber, sans le secours considérable que lui fournit Abdallah-Pacha. Battu dans deux rencontres, Cheik-Beschir voulut s'enfuir avec quelques centaines de cavaliers ; mais on le poursuivit, et, victime d'un insigne manque de foi, il fut saisi dans la plaine de Damas, et étranglé peu de jours après. On abandonna aux chiens son cadavre coupé en morceaux. Triste destinée d'un homme si dévoué jusque-là à l'émir, et qui avait commis tant de cruautés pour le servir.

Tous ses biens et ses trésors furent confisqués, et, pour exprimer les immenses richesses que la mort de cet homme procura à l'émir, les habitants du Liban ont coutume de dire qu'il fallait un cantar (environ 60 kilog.) de ficelle pour lier sa récolte de soie d'une année.

La vengeance de l'émir n'était point encore satisfaite. L'horrible supplice infligé à ses cousins, bien des années auparavant, ne fut pas épargné à ses propres frères. Tous trois eurent les yeux crevés

avec des fers rougis au feu, la langue tenaillée et coupée. Ainsi, muets et aveugles, chacun de ces misérables fut relégué dans un village, sous une surveillance sévère et sans communication entre eux.

Dès lors, le pouvoir de Beschir alla toujours en augmentant. Tant de sang répandu, tant de cruautés et de crimes lui donnèrent une influence sans bornes sur les populations. L'individu, brisé par le despote, ne songeait plus à relever la tête. Tous l'avaient vu si souvent, dans sa longue vie, aujourd'hui faible, abandonné, fugitif, proscrit, se relever demain toujours plus fort, toujours plus terrible, que personne n'osait concevoir la pensée de secouer le joug de fer qui pesait sur la montagne, tant était puissante la fascination de terreur mêlée de respect que ce vieillard exerçait sur tous!

L'émir du Liban n'était considéré de la Porte, ainsi qu'on l'a vu, que comme un béglier-bey ou mutzellim, qui relevait directement du pacha d'Acre, auquel il était obligé d'aller demander chaque année son investiture. Ce droit de suprématie pouvait être, dans le fond, illusoire; car il était rare qu'un pacha d'Acre eût des forces assez imposantes pour réduire un émir à l'obéissance; mais, tant qu'il pouvait réussir, comme Djezzar-Pacha et d'autres, à entretenir des discordes et des dissensions au Liban, à opposer prétendants à prétendants, partis à partis, le pacha était sûr de dominer et d'exercer une puissante autorité sur la montagne.

Abdallah, trop jeune pacha, n'agit pas, dans le

principe, avec autant de ruse et de finesse que la plupart de ses devanciers; car, dès que l'émir Beschir eut écrasé ses derniers ennemis et écarté tout ce qui pouvait lui porter ombrage, dès qu'il eut concentré dans ses mains tout le gouvernement de la montagne, son importance s'accrut tellement depuis 1824, qu'il traita souvent avec Abdallah de puissance à puissance, et se refusa, parfois, au payement de certaines contributions imposées par le pacha.

En 1832, la position de l'émir subit un changement important. Des dissensions graves avaient éclaté entre Méhémet-Ali et Abdallah, pacha d'Acre, au sujet d'un certain nombre de familles égyptiennes qui s'étaient enfuies d'Égypte pour échapper à la conscription, et avaient trouvé asile dans le pachalik d'Abdallah. Lorsque Ibrahim parut devant Saint-Jean-d'Acre, déjà Méhémet-Ali avait noué des négociations secrètes avec l'émir, et s'était assuré de ses dispositions; mais celui-ci, toujours fidèle à son système de prudence et de cauteleuse réserve, se renferma dans ses montagnes, ayant l'air de ne céder qu'à la force, quand il envoyait quelques chameaux, chargés de provisions, dans le camp égyptien. Il attendait, pour se déclarer, que la prise d'Acre eût décidé du sort de la Syrie. Pourvu qu'il conservât son pouvoir et ses immenses richesses, son but était atteint; car peu lui importait, du reste, quel fût son seigneur suzerain. La ville de Saint-Jean-d'Acre tomba enfin après six mois de

siége, écrasée sous les bombes d'Ibrahim. La victoire ayant décidé, l'émir ne pouvait hésiter; il se rallia ouvertement à la cause égyptienne, et fournit au vainqueur des troupes et des munitions. Ibrahim, maître des positions formidables du Liban, sûr des populations indigènes, qui l'avaient accueilli avec transport, put, en toute sécurité, courir à de nouveaux succès. Trois fois encore la victoire fut fidèle à ses drapeaux, dans les défilés de *Beylan*, comme dans les plaines de *Homs* et de *Koniah*. La Syrie entière était conquise, et il ne fallut rien moins alors que l'intervention des puissances européennes, pour arrêter la marche triomphante du vainqueur, au moment où il allait planter sa tente sous les murs de *Stamboul, la bien gardée*. La conduite de Beschir, les services qu'il avait rendus, lui valurent la confirmation entière de son pouvoir, l'indépendance même de son autorité à certains égards; car les conditions avaient été faites d'avance. Mais Ibrahim, ne pouvant compter sur le dévouement, sur la politique à double face de l'émir, toujours du parti du plus fort, chercha à compromettre, autant qu'il le put, la famille des Schaabs, à l'égard de la Porte. Il s'efforça d'attacher inséparablement ses intérêts aux siens, en lui faisant prendre une attitude décidément hostile au sultan, attitude qui ne lui permit, plus tard, aucun retour possible, sous le prétexte d'avoir été entraîné par la force. Les fils de l'émir suivirent le pacha jusqu'à Homs, avec des troupes chrétiennes et druses, qu'ils

commandaient en personne. Ibrahim fit répandre tout autour de lui qu'en arrivant en Syrie il était assuré du concours de l'émir, et qu'il connaissait d'avance ses intentions hostiles envers le sultan.



CHAPITRE XXII.

Vie privée de l'émir Beschir.

—

Portrait de l'émir Beschir. — Sa première épouse. — Amour de famille. — Malheureux père. — Politique de sa vie intérieure. — Religion de Beschir. — Gouvernement égyptien et sa politique au Liban. — Éclatante hospitalité de Beit-Eddin. — Brillante chasse au faucon. — Visite de Soliman-Pacha à l'émir Beschir. — Étiquette sévère.

Telle fut, jusqu'à l'occupation de la Syrie par les Égyptiens, la vie si extraordinaire et si orageuse de l'émir Beschir. Avant d'aller plus loin et de le suivre jusqu'au bout de sa carrière politique, il n'est pas hors de propos de jeter un coup-d'œil sur sa personne, l'intérieur de sa famille et sa position nouvelle sous le régime égyptien.

Presque tous les voyageurs ont peint ce vieillard avec plus de poésie et d'intérêt que de vérité. C'est qu'il y a, il est vrai, au premier aspect surtout, quelque chose d'imposant dans cette figure grave et solennelle. De même que la plupart des Orientaux de haute position sociale, l'émir réussissait admirablement à dissimuler ses sentiments ; à donner, par instants, à sa physionomie, une apparence de calme,

de douceur et de sérénité qui était loin de lui être habituelle. On comprend parfaitement en Orient ce jeu si varié des physionomies, l'habitude de comprimer toutes ses impressions et de refléter sur le visage des sentiments opposés à ceux du cœur, dans le but d'arriver au pouvoir ou de le conserver.

On donne à l'émir Beschir une figure noble et vénérable; pour celui qui l'approchait souvent, tout ce qui lui restait de beau, de patriarcal était sa longue barbe d'un blanc d'argent, tombant presque jusqu'à la ceinture, et sa haute taille, toujours droite et fière; mais l'ensemble de sa physionomie a un caractère remarquable d'atrocité et de froide cruauté. Ses sourcils gris, épais et touffus se joignent à la racine du nez et ne forment qu'un seul arc sur les yeux; les poils en sont durs et longs, ils retombent sur les prunelles et les couvrent en partie. C'est à travers ces épais sourcils qu'on aperçoit les yeux enfoncés de l'émir, tantôt flamboyants, comme ceux d'un tigre dans l'obscurité, tantôt ternes et immobiles comme ceux d'une statue. Ce type de physionomie a été commun à plusieurs personnages de l'Orient, célèbres par leur cruauté, tels que Djezzar-Pacha, *Tchapan-Oglou* et Ali-Tebeln de Jannina.

L'émir a un front élevé, quelque peu déprimé sur les tempes. On y remarque de profonds sillons creusés par le chagrin, les inquiétudes et les soucis de l'ambition, plutôt que par l'âge. Lorsque sa physionomie s'anime, qu'il veut affecter le calme en

présence d'un étranger, ses rides disparaissent, un air doux et bienveillant se répand sur cette figure, qui ne s'épanouit jamais franchement. Mais, pour celui qui voit souvent l'émir de près, il doit souffrir des efforts que fait cet homme pour paraître ce qu'il n'est pas. Ses mains sont blanches, d'une petitesse et d'une fraîcheur remarquables pour sa taille et son âge.

Dans les dernières années de sa résidence à Beit-Eddin, sa vie intérieure était simple et mélancolique. Toujours levé deux ou trois heures avant le jour, il sortait de son harem et venait s'asseoir sur des coussins de velours, dans une petite niche de pierre, près du grand escalier du palais. Deux esclaves noirs étaient continuellement debout devant lui, les mains croisées sur la poitrine, attendant ses ordres et occupés à soigner sa longue pipe, que l'émir ne quittait pas un instant de la journée. Pendant de longues heures, quand tout dormait dans le palais, l'émir était là, immobile, silencieux, faisant glisser entre ses doigts les grains de son *massbah* d'ambre, déroulant peut-être dans sa pensée tous les souvenirs de cette longue vie de puissance, de perfidie et de crimes.

Quand le mouvement avait recommencé autour de lui, que ses parents, ses sujets, ses esclaves remplissaient les cours et les avenues, son œil s'animait : on eût dit qu'il échappait avec joie à de pénibles préoccupations. Entouré alors d'un grand nombre de comptables et de secrétaires, il s'appliquait aux

affaires, recevait les rapports et les plaintes, et rendait la justice. Deux heures avant le milieu du jour, on lui servait un léger repas, simple pilau de riz bouilli, et ensuite plusieurs *jingeans* (petites tasses) de café, qui se succédaient régulièrement toute la journée. Au milieu du jour, il dormait pendant une heure ou deux; puis, à la nuit tombante, il rentrait dans l'intérieur prendre son dernier repas, presque aussi léger que le premier, composé d'un poulet bouilli et d'un pilau de riz.

Malgré un caractère farouche et une vie entachée de crimes sanglants, l'émir Beschir n'est point insensible aux joies de la famille; il s'est montré susceptible d'un attachement doux et tendre pour ses épouses et ses enfants. Marié une première fois à la femme d'un bey turc, qu'il avait fait assassiner peu auparavant, il entoura cette épouse d'une affection si vive, de tant de respect et d'égards, qu'il parvint à lui faire oublier les cruels auspices sous lesquels s'était contractée leur union : jamais il ne lui donna le moindre sujet de chagrin ou de jalousie. Cette princesse parvint à un âge fort avancé; les dégoûtantes infirmités dont elle fut accablée dans sa vieillesse ne purent diminuer en rien l'attachement et les égards de l'émir, qui la soigna lui-même de ses propres mains et montra la plus vive douleur à sa mort.

Quelque temps après, fatigué et attristé de sa vie solitaire dans son palais, l'émir voulut contracter un nouveau mariage. La difficulté de trouver des

épouses dignes de leur race ailleurs que dans leur propre famille ou dans les maisons de *Beit-Émir-Ruslan* et de *Beit-Émir-Beillama* empêche les *Schaabs* de s'allier à d'autres familles qu'à ces deux dernières ou aux princesses de leur sang; et dans ce dernier cas, soit par un privilége spécial, soit qu'ils s'arrogent ce droit, ils épousent leurs cousines germaines, quelquefois même leurs nièces. (Une alliance semblable eut lieu à Gazir en 1828.)

Mais le vieux Beschir apporta dans son choix toute la politique de sa vie. En prenant une femme au Liban, il craignait d'exciter des rivalités dangereuses, de donner un ascendant trop marqué à la famille de sa femme, et, par là peut-être, de susciter à ses enfants des prétendants au pouvoir. Ainsi que les hauts dignitaires turcs, il envoya un homme de confiance, muni de ses instructions, lui chercher une femme sur le bazar d'esclaves à Constantinople. On lui amena bientôt, pour un prix considérable, une jeune esclave circassienne, encore vierge, de seize à dix-sept ans et d'une beauté remarquable. Beschir en fit sa femme, reporta sur elle une partie de l'attachement qu'il avait voué à la première, et l'entoura de tout le luxe convenable à son nouveau rang (1). Ce mariage fut aussi heureux que le premier; car, jusqu'en 1840, rien n'avait troublé

(1) Dans la parure de la jeune princesse, on remarquait un diamant magnifique qui surmontait sa corne (tantoura) ou le *korri* de son tarbours. Il était estimé, par les joailliers arméniens, plus de 450,000 piastres (112,500 fr.). Ce diamant avait été la propriété de *Cheik-Beschir*.

l'union et l'attachement des deux époux. L'émir, avant de s'unir à la belle Circassienne, l'avait décidée à recevoir le baptême dans la chapelle de son palais : on verra bientôt quel fut le motif probable de cette volonté du vieux prince. Cette femme ne sortait jamais que complétement voilée; jouissant d'une influence puissante sur son époux, elle n'en usait que pour faire du bien, s'efforçant soit d'adoucir la sévérité des sentences du prince, soit d'obtenir des allégements aux charges qui pesaient sur les montagnards : aussi ceux-ci essayaient-ils tous les moyens possibles de faire parvenir leurs requêtes entre ses mains.

Heureux comme époux, l'émir le fut beaucoup moins comme père. Ses trois fils, par ordre de naissance, sont l'émir Hassem, l'émir Khalil et l'émir Émin. Ce dernier est le seul qui possède l'intelligence des affaires et qui entre entièrement dans les vues de son père : aussi le vieux prince lui porte une affection beaucoup plus vive qu'à ses autres fils. Émir-Émin le remplaçait en son absence, et, en tout temps, il jouissait d'une influence qui avait excité de violentes jalousies chez ses autres frères. L'émir Khalil avait, en compensation, le commandement des troupes; toutes les fois qu'on faisait une levée de chrétiens ou de Druses, il se mettait à leur tête et se comportait plutôt en brave soldat qu'en chef habile et expérimenté. L'émir Hassem, d'une intelligence extrêmement bornée, presque stupide, n'en a pas moins toujours manifesté une opposition

constante à son père et une jalousie haineuse à l'égard de ses frères, surtout de l'émir Émin. Quoique sa stupidité le rendît moins dangereux, il était cependant l'objet d'une surveillance continuelle, et c'est sans doute à la faiblesse de son intelligence qu'il a dû la conservation de sa liberté.

On a dit que les émirs du Liban étaient tour à tour Druses, chrétiens ou musulmans, selon les circonstances et leurs intérêts, et, jusqu'à certain point, l'on a eu raison. Depuis que cette famille avait réuni l'autorité dans ses mains, tous ses membres caressaient au besoin les différents peuples de la montagne, flattant tour à tour les chrétiens, les Druses, les musulmans et jusqu'aux Métualis quand leur politique le demandait. Comme la religion est le plus sûr moyen de se les concilier, les Schaabs poussèrent si habilement et si loin leurs démonstrations de respect pour les différents cultes de la montagne, qu'ils réussirent à s'attacher toutes ces populations, parce que chacune d'elles en particulier pouvait se flatter qu'intérieurement les émirs professaient sa croyance, malgré les concessions qu'ils étaient tenus de faire aux autres.

C'est ainsi que ces princes étaient ordinairement musulmans pour les musulmans, Druses pour les Druses, catholiques pour les Maronites; ils avaient dans leurs palais des chapelles chrétiennes où ils faisaient baptiser leurs enfants, et des mosquées où ces enfants étaient quelquefois circoncis : enfin, à la mort, le cadavre appartenait aux Druses; il est en-

terré aujourd'hui encore d'après leurs usages et la croyance à la transmigration. Chaque religion avait ainsi ses satisfactions : aux chrétiens, la naissance et le baptême; aux sectateurs de Mahomet, la circoncision et les habitudes de la vie; aux Druses, la mort et les obsèques.

Cependant le vieux prince Beschir avait toujours paru porté de préférence vers la religion chrétienne, que son père avait embrassée; cette tendance devint plus marquée encore sous le gouvernement égyptien : elle fut même assez générale dans la famille de l'émir. Comme Ibrahim avait presque forcé le prince de se dessiner en politique, son rapprochement vers la religion des Maronites dérivait probablement de la même cause. Ibrahim eût sans doute donné des commandements dans l'armée égyptienne aux petits-fils et parents de l'émir, et ceux-ci n'eussent osé refuser cet *honneur*; mais, comme le chrétien ne peut avoir aucun commandement effectif dans les armées musulmanes, en se donnant pour tels ils étaient nécessairement dispensés du service régulier : ce fut probablement par ce motif que plusieurs firent baptiser leurs enfants déjà grands, et que Heydar embrassa le catholicisme. Ce qui pourrait confirmer cette supposition, c'est que les membres de la famille, qui étaient opposés à l'émir, et jusqu'à son propre fils aîné, semblaient professer un autre système.

La domination de Méhémet-Ali en Syrie provoqua une modification complète dans la politique du

Liban et se fit sentir jusque dans la situation matérielle de l'émir. Il est malheureux pour le vice-roi que cette position faite à l'émir ait tourné en 1840 contre lui, et qu'il ait eu à en supporter des conséquences qu'il n'avait pas pu prévoir alors que son fils entrait en Syrie quelques années auparavant : une explication est nécessaire pour nous faire comprendre.

Depuis la conquête de la Syrie par Ibrahim-Pacha, l'émir avait perdu, en apparence, une partie de son autorité et de son indépendance, mais il avait considérablement gagné en réalité. Son pouvoir semblait bien avoir été renfermé dans de certaines bornes, sa maison militaire était restreinte, mais, de fait, il se trouvait plus puissant, plus soutenu qu'il ne l'avait jamais été. S'il devait être soumis aux ordres d'Ibrahim, c'était pour livrer son tribut d'hommes et d'argent quand il en était requis : moyennant cela, il était parfaitement libre dans ses montagnes, jugeait sans appel et pouvait accumuler d'énormes trésors sans contrôle, car le gouvernement n'intervenait jamais dans les relations du vieux prince avec ses sujets. Tant que l'émir avait relevé des pachas d'Acre ; qu'il s'était trouvé en concurrence avec des compétiteurs au pouvoir, que lui opposaient ces pachas, il était nécessaire pour lui de ménager ses sujets : les rapines, les concussions violentes, les vexations de tout genre lui eussent aliéné l'affection de ses montagnards. Mais une fois protégé par les baïon-

nettes égyptiennes, seul et indépendant dans son gouvernement, il n'eut plus autant de ménagements à garder. Quand il pressurait le Liban d'impôts exorbitants, tout l'odieux retombait, comme on le verra tout à l'heure, sur le gouvernement égyptien, dont il ne semblait être que l'instrument : le vieux prince avare put donc augmenter ses trésors en toute sécurité pendant les dernières années, car l'armée égyptienne eût couru immédiatement réprimer une insurrection dans ses montagnes. Le tribut imposé au Liban avait été fixé à 6,782 bourses (847,750 francs), somme très-faible pour la montagne; mais l'émir en percevait annuellement plus du quadruple, qui, déduction faite de ce qu'il devait payer au gouvernement égyptien, entrait dans son trésor particulier. Au Liban, comme dans le reste de la Syrie, la perception était plus pesante que l'impôt lui-même.

Le gouvernement égyptien semblait n'avoir rien à craindre de la position faite à l'émir Beschir, vieillard qui n'avait plus que peu d'années à vivre. A sa mort, son pouvoir et son influence tombaient naturellement par le partage entre ses fils et leurs nombreux enfants, et jamais ni Méhémet-Ali, ni Ibrahim n'eussent souffert qu'un membre de la famille, plus adroit et plus ambitieux, en soumettant les autres à son autorité, reconstituât un pouvoir unique au Liban : les Égyptiens cherchaient trop bien, par la division, l'anéantissement de toute om-

bre de pouvoir. C'est le système de Méhémet-Ali, qu'il suit partout, dans ses intérêts, avec autant de succès que de raison (1).

Seul de sa famille et de tous les hauts fonctionnaires des États de Méhémet-Ali, le vieux prince avait conservé une maison militaire et tous les anciens usages fastueux des Osmanlis; mais il avait encore probablement dû cette concession à son grand âge, qui ne lui permettait pas d'en jouir longtemps. Depuis l'entrée d'Ibrahim en Syrie, sa maison militaire ordinaire avait été réduite à 600 cavaliers et 4 ou 500 hommes de pied. L'éclat de son

(1) Nous en citerons un exemple. Autrefois, en Égypte comme dans tout le reste de l'empire ottoman, chaque pacha avait son *takoum* (suite), ou maison militaire souvent nombreuse. Ainsi quelques-uns, ayant déjà un noyau de gens dévoués, s'ils avaient des vues d'ambition, le grossissaient en se faisant des partisans, écrasaient leurs rivaux et se rendaient même quelquefois redoutables à leur maître. L'unité de pouvoir étant toute aux mains de Méhémet-Ali et d'Ibrahim-Pacha, comme général en chef de l'armée, aucun autre membre de la famille n'a de maison militaire. Méhémet-Ali, comprenant le danger de ces *takoums* qui entouraient les pachas, a su arriver avec la plus grande finesse à ses vues, en donnant, le premier, l'exemple d'une simplicité de plus en plus sévère, quelquefois même mesquine, pour obliger peu à peu tous les pachas à l'imiter. Il est vrai que de cette simplicité il résulte un très-grand inconvénient, c'est qu'au lieu de faire circuler, par le luxe de la représentation, les sommes considérables qu'ils reçoivent, ses hauts fonctionnaires entassent des trésors qui ne rentrent plus dans la circulation. Cependant, pour utiliser une partie de leurs fonds et se créer une ressource en cas de besoin, le vice-roi créa en 1837, à Alexandrie, une banque d'intérêt de 60,000 bourses (7,500,000 fr.), en ordonnant à ses hauts officiers d'y contribuer pour une somme déterminée d'après leur grade, dont ils touchent l'intérêt annuel.

hospitalité à *Beit-Eddin* (maison de la foi), le luxe de ses écuries, de sa vénerie, contrastaient singulièrement avec la simplicité d'Ibrahim. Tout étranger ou habitant du pays qui arrivait à Beit-Eddin, riche ou pauvre, y trouvait l'hospitalité la plus entière, lui, ses gens et ses animaux, pendant tout le temps que ses affaires ou sa curiosité le retenaient à la résidence de l'émir : il y avait journellement une affluence de deux cents personnes et autant de chevaux ainsi entretenus aux frais du prince. Seul aussi en Syrie il avait conservé la chasse féodale et toute princière de la perdrix aux faucons; cette chasse était à peu près le seul divertissement du vieux prince, qui sortait rarement de son palais, si ce n'est à l'époque où elle avait lieu. Chaque année, il la faisait en janvier et février avec un luxe royal et une suite fort nombreuse. Mille à douze cents paysans de corvée couronnaient les hauteurs à plus d'une heure de rayon autour du point que l'émir avait choisi pour son rendez-vous de chasse. Là, fumant sa pipe sur son divan, entouré de ses parents et de ses officiers, tous debout devant lui, il avait à ses côtés une douzaine de faucons chaperonnés sur le perchoir et un sur le poing. Aussitôt que le signal de la chasse était donné, les paysans poussaient de grands cris, en resserrant peu à peu le cercle qu'ils formaient autour de l'émir et en battant les broussailles pour faire lever les perdrix; dès qu'on en apercevait une, quoiqu'à une énorme distance, l'émir lançait le faucon qu'il tenait sur le

poing. Rapide comme une flèche, l'oiseau suivait la perdrix, planait un instant, puis, se précipitant sur elle, il l'enserrait et se jetait à terre avec sa proie. A l'instant où le faucon était lancé, plus de cinquante cavaliers et autant de chiens bondissaient sur les collines et dans les vallées, pour lui arracher la perdrix, dont on ne lui donnait que la cervelle, et la tuer en lui ouvrant aussitôt le cou, afin d'en faire sortir le sang (1). Chaque jour de cette chasse, le prince prenait ainsi 150 à 200 perdrix : il aurait détruit tout le gibier si la chasse n'eût été réglée de manière à ne revenir au même lieu que tous les cinq ans. Après que le prince avait fait ses cadeaux aux grands du voisinage, ses gens se partageaient le reste des perdrix. Cette chasse de l'émir était un spectacle d'un aspect grandiose inconnu en Europe, à cause du nombre des cavaliers, de la beauté des chevaux, de la variété des costumes, et du bruit étrange qui se faisait et qui était répété par tous les échos des montagnes.

Si le vieux prince avait bien des motifs de s'applaudir du régime égyptien, son orgueil d'émir éprouvait quelquefois des humiliations vives et profondes. Considéré dans ses montagnes comme souverain absolu, entouré du respect de toutes les populations, il lui en coûtait cruellement de descendre à un rôle secondaire, de traiter presque d'égal à égal avec quelques-uns des hauts fonctionnaires

(1) Usage de l'Orient : le sang est impur.

égyptiens. Il en existait parmi ceux-ci qui mettaient une intention marquée à faire sentir à Beschir qu'à leurs yeux il n'était plus qu'un serviteur de Méhémet-Ali. Cependant le vieux prince savait user avec eux de tant de dignité et de solennelle politesse, que, subissant son influence, ils finissaient par lui accorder involontairement cette supériorité de position, si importante en Orient, qu'ils s'étaient sentis, en arrivant, disposés à lui contester par leurs manières d'agir.

Émir-Beschir était en relations amicales avec Soliman-Pacha; il se plaisait à lui donner ces marques d'honneur, qui lui coûtaient tant à l'égard de quelques autres. J'accompagnai souvent Soliman-Pacha dans ses visites au vieux prince. Ce général était alors suivi de son état-major, dont je faisais partie, en qualité d'aide de camp (1). Une entrevue de ces deux personnages pourra donner une idée de l'étiquette générale de l'Orient, si ponctuellement suivie au palais de Beit-Eddin.

On voyait au loin, depuis la résidence de l'émir, se dérouler dans les sentiers tortueux et pierreux du Liban (sentiers qui en Europe seraient fréquentés tout au plus par des chevriers), la brillante cavalcade du pacha, aux costumes variés et éclatants (2).

(1) L'autre aide de camp européen de Soliman était M. Arago, neveu du célèbre astronome.

(2) Soliman-Pacha marchait toujours très-simplement; ce n'était que dans des occasions d'apparat, telles qu'une visite de cérémonie à

Celui-ci marchait ordinairement le premier; il était facile à reconnaître au reflet étincelant des diamants qui brillaient sur sa poitrine. Aussitôt qu'il était signalé, on allait en prévenir l'émir; quand la visite était officielle ou cérémonieuse, le vieux prince venait à sa rencontre avec un de ses fils, jusque sur le perron de la première cour; mais il restait sur le haut de l'escalier, qu'il ne descendait que pour Ibrahim seulement. L'émir Émin attendait, sur la dernière marche, que Soliman mît pied à terre; il faisait alors un geste de la main étendue, comme s'il eût voulu lui tenir l'étrier, insigne marque d'honneur, car l'étrier n'est tenu par un émir que pour Ibrahim seul. Soliman montait auprès du vieux prince, et tous deux se saluaient réciproquement, en plaçant plusieurs fois la main sur le cœur, geste noble et gracieux, salut de l'Orient, usité seulement par les hauts personnages.

Tous deux, suivis de leurs officiers, marchaient ensuite vers la salle du divan, mais exactement sur la même ligne et sans que l'un dépassât l'autre. Ils se plaçaient ensemble et vis-à-vis l'un de l'autre sur le divan du fond, chacun à un angle et sur des coussins élevés entièrement pareils. Émir-Émin prenait place à côté du général égyptien sur un des divans des côtés, moins élevé que celui du fond. Tous les officiers de l'émir et du pacha se plaçaient

l'émir Beschir ou à un étranger de distinction, qu'il avait une nombreuse suite.

ensuite selon leur rang et leur grade, en silence et sans confusion : les rangs sont si bien tranchés en Orient, que chacun connaît d'abord sa place. L'émir et le pacha recommençaient à se saluer mutuellement; puis l'émir se tournait vers la suite du pacha, saluant chaque officier l'un après l'autre, en commençant par celui qui était le plus proche de lui. Le pacha en faisait autant de son côté pour tous les officiers de l'émir. Chacun y répondait par une inclination et en portant la main de la bouche au front.

Deux esclaves noirs entraient ensuite avec deux pipes exactement pareilles, les présentaient rigoureusement au même instant au pacha et à l'émir, qui, en les recevant, s'inclinaient comme si chacun d'eux eût voulu faire hommage à l'autre; puis on apportait le café, sans que personne l'eût demandé; le pacha et l'émir étaient de même servis en même temps dans des tasses dont les *zarfs* étaient garnies de pierreries et parfaitement semblables. Ils vidaient simultanément leurs tasses, dé manière que l'un finît en même temps que l'autre pour saluer en les rendant au nègre, et ne pas prévenir ni se laisser prévenir; car, dans ce dernier cas, il eût semblé accepter la supériorité qu'il avait l'air de décliner. Le café était ensuite servi à tous les autres officiers, en commençant par les plus rapprochés des deux chefs; mais, embarras singulier et qui n'a pas de pareil dans les usages d'Occident! comme les deux personnages déclinaient mutuellement les homma-

ges de la supériorité, on était obligé, en rendant la tasse, de saluer tête baissée, sans en fixer aucun, et comme si le salut se fût adressé à un troisième, placé au milieu du divan entre l'émir et le pacha. Le café pris, l'étiquette n'était plus aussi rigoureuse et la contrainte cessait. Le pacha et l'émir s'entretenaient amicalement d'affaires de politique ou de nouvelles d'Europe. Comme le vieux prince suit depuis longtemps un régime sobre et frugal, il ne mange jamais avec personne; mais il avait soin de faire servir à Soliman-Pacha une table disposée à l'européenne, où le vin n'était pas oublié. Les vins d'or, les vins parfumés du Liban succédaient à ceux d'Europe. Au milieu du dîner, l'on apportait, de l'intérieur du harem, des confitures et d'excellentes pâtisseries qu'envoyait la princesse circassienne, femme de l'émir, comme un hommage au pacha. Elle-même, accompagnée de quelques-unes de ses femmes, assistait en quelque sorte à ce repas, placée derrière une petite lucarne, soigneusement grillée, qui donnait dans la salle.



CHAPITRE XXIII.

Précis de la révolte du Liban en 1840; défection de l'émir.

Résumé. — Désarmement. — *Nebi-Daoud*. — Druses et chrétiens. — Prédiction. — Fermentation. — Soulèvement. — Proclamation et griefs. — Comte Onfroy et Lhéritier de Chezelles. — *Botrus-Carame*. — Répressions. — M. Bourrée. — Un agent anglais Wood. — Désappointement d'une escadre. — Férocité des Albanais. — Nouvelle révolte. — Prise de Seyde. — Défection.

Aujourd'hui que les populations chrétiennes de la Syrie, livrées à l'anarchie, au désordre et à la révolte, semblent exciter une sympathie si vive en Europe, qu'on veut les représenter comme écrasées sous un joug de fer, persécutées dans leur religion et leurs usages (1), quelques mots sur l'état politique du Liban en 1840, et les premières causes de la révolte de juin, même année, pourront n'être pas sans intérêt. Ces détails formeront le complément de la vie politique de l'émir Beschir, et de l'histoire de son gouvernement, jusqu'au jour de sa défection. Soit que cette commisération si vive dé-

(1) Voir, page 394, une lettre de l'abbé Étienne sur le sort des Maronites ou chrétiens de Syrie.

rive d'une conviction réelle, soit qu'elle prenne sa source dans un système d'opposition politique, je me borne à raconter ce que j'ai vu. Je ne citerai que des faits : pour cela, je suis obligé de reprendre les choses d'un peu haut, peut-être même de me répéter quelquefois.

Après l'entière occupation de la Syrie par les troupes égyptiennes, Ibrahim, vainqueur à Koniah, dut songer à retirer quelques avantages de sa conquête, et à établir, autant que possible, la même forme de gouvernement qu'en Égypte. Jusqu'alors on avait leurré les populations de la Syrie, on leur avait fait entendre à demi qu'elles éprouveraient un grand soulagement par la diminution des impôts et l'abolition de la conscription. Cette mesure avait eu lieu deux fois seulement pour le compte du sultan, depuis l'institution du *Nizam-Djedid*. Bien que ces deux conscriptions eussent été faites sans beaucoup d'ordre, elles avaient causé fort peu de tort à la population, le nombre de conscrits ayant été peu considérable. Cependant les Syriens avaient été exaspérés de cette mesure si nouvelle, si vexatoire, surtout si impie aux yeux des musulmans : Ibrahim avait donc trouvé tous les esprits disposés en sa faveur ; le soin extrême qu'il avait mis à empêcher toute spoliation, pendant le passage de ses troupes, lui avait gagné les cœurs.

Mais la conquête une fois bien assurée, il était nécessaire à Ibrahim de tirer quelques ressources du pays ; il devait aussi songer à renforcer son

armée, qui ne suffisait plus pour garder une aussi grande étendue de pays, surtout après le *statu quo* de Kutayah, qui ne terminait rien, mais laissait toujours le sultan et le vice-roi dans un état de sourde hostilité, obligés de se tenir prêts à toute éventualité.

Ibrahim, craignant un soulèvement des populations si remuantes de la Syrie, procéda avant tout au désarmement général. Toute la plaine fut facilement désarmée. On avait foi aux promesses d'Ibrahim, et ce ne devait être, disait-on, qu'une mesure de précaution temporaire. Lorsque la plaine eut livré ses armes, on songea à la montagne du Liban. L'opération était beaucoup plus difficile; mais la diplomatie musulmane en vint à bout. L'émir Beschir, dévoué alors à Méhémet-Ali, réussit à semer de la défiance entre les Druses et les chrétiens. On suscita toutes les rivalités, on réveilla toutes les jalousies entre les partis, entre les familles tant chrétiennes que druses. Ceux-ci se prêtèrent d'autant plus volontiers au désarmement des chrétiens, qu'on leur promit qu'ils conserveraient seuls leurs armes. 60,000 fusils et autres armes des chrétiens furent brisés ou déposés dans les arsenaux de Saint-Jean-d'Acre. Mais, bientôt après, on fit une forte démonstration militaire. Plusieurs régiments égyptiens envahirent tout à coup la montagne, et les Druses furent successivement désarmés, au grand contentement des Maronites, qui servirent de guides et d'auxiliaires. Ibrahim-Pacha put alors faire

en sécurité tout ce qu'il voulut. Les impôts s'établirent, et la conscription eut lieu. Le gouvernement du Liban resta, ainsi que je l'ai dit, aux princes Schaab, dont le vieil émir semblait dévoué, corps et âme, à Méhémet-Ali. Le vieux prince restait gouverneur en quelque sorte souverain de ses montagnards. Le tribut annuel du Liban fut fixé à 6,782 bourses, impôt très-modéré, eu égard aux revenus de la montagne.

Bientôt le chrétien Anna Bahry-Bey et ses aides vinrent s'abattre sur la Syrie comme une nuée de vautours. Ce receveur général établit un système complet d'*appaltes* ou de monopoles, qu'il étendit jusque sur le poisson et les légumes; celui des corvées et des réquisitions fut admis en même temps: pénibles nécessités d'un gouvernement qui avait peu d'ordre dans son administration. Cependant d'importantes améliorations avaient eu lieu à certains égards: les routes devinrent beaucoup plus sûres pour les voyageurs; les négociants indigènes furent favorisés beaucoup plus qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors, sans que le commerce européen y perdît.

Il s'éleva bien quelques révoltes partielles; les Naplousains et les habitants d'Hébron se soulevèrent en 1834, ayant à leur tête des chefs arabes, dont plusieurs étaient hommes de cœur et de résolution, tels que *Issa-el-Burkaoui*, *Cassim-el-Ahmed*, et ses trois fils *Jussuf*, *Ahmed*, *Mustapha*, etc. Ils réussirent à cerner Ibrahim à Jérusalem. Renfermé à *Nebi-Daoud*, celui-ci ne pouvait plus communi-

quer au dehors ni faire part de sa position. Amené en Syrie par la gravité des circonstances, Méhémet-Ali avait débarqué à Jaffa. Cependant Ibrahim-Pacha se tira avec bonheur de ce mauvais pas : un Européen levantin, M. Louis Catafago fils, parvint à faire connaître au vice-roi la situation désespérée du pacha, par une lettre cousue dans une semelle de soulier, et qui échappa ainsi à la vigilance des insurgés. Alors la famille Abd-el-Hadi, puissante maison naplousaine, qui devait tout à Ibrahim, et qui avait tout à espérer, réussit à semer la méfiance parmi les chefs des révoltés, et Ibrahim fut sauvé, au moyen des magnifiques promesses de pardon qu'il fit. On dit qu'il les tint assez peu religieusement, et que, quelque temps après, Issa-el-Burkaoui, Cassim-el-Ahmed, avec ses fils, avaient la tête tranchée à Saint-Jean-d'Acre.

En 1838, une révolte des plus sérieuses éclata dans le Hauran ; peu s'en fallut que Méhémet-Ali ne perdît la Syrie tout entière. Cette révolte est celle des Druses du Djebel-Hauran, froissés dans leurs droits et insultés dans la personne d'un de leurs cheiks, par la présomption du gouverneur général, Chérif-Pacha. La répression de cette révolte coûta beaucoup de sang ; et ce ne fut qu'en faisant de très-grands sacrifices, nécessités par la gravité des circonstances, qu'Ibrahim-Pacha parvint à l'étouffer (1).

On tenta alors d'opposer les chrétiens aux Druses,

(1) Voir guerre des Druses, révolte du Hauran.

comme quatre ans auparavant l'on avait suscité les derniers contre les chrétiens. On leur distribua des armes, on leur promit des priviléges, et bientôt l'on vit arriver un corps de quelque mille chrétiens armés pour se joindre aux troupes égyptiennes. Ils ne furent pas, il est vrai, d'une très-grande ressource, la bravoure des Druses étant incontestablement supérieure à celle des chrétiens. Mais, comme, dans un grand nombre de villages du mont Liban, les Druses sont mêlés aux chrétiens, ceux-ci se trouvant armés et en plus grand nombre, les révoltés désespérèrent de réussir, et finirent par accepter le pardon. En cela seulement, l'armement des Maronites fut d'un très-grand avantage. Cependant Ibrahim semblait avoir un pressentiment de ce qui devait arriver par la suite, car il ne s'était décidé à cette mesure qu'à la dernière extrémité. On avait envoyé à l'émir 16,000 fusils de munition pour les distribuer aux chrétiens; le vieux prince, sur un premier envoi de 8,000, en avait fait répartir 6,700 à la montagne. La révolte du Hauran ayant été étouffée avant le second envoi de 8,000, il ne les avait point fait distribuer, et avait gardé à Beit-Eddin les 1,300 qui restaient du premier, les Maronites préférant s'armer, à leurs frais, de fusils moins pesants que ceux de munition. On leur avait rendu les armes au mois de juin 1838; et peu de temps après on pouvait compter à la montagne 14 à 15,000 hommes parfaitement armés.

Les Maronites étaient alors bien disposés pour

Méhémet-Ali. Les faveurs, les priviléges exceptionnels dont ils jouissaient, ne pouvaient qu'être un objet d'envie pour les autres populations, qui étaient loin d'être aussi bien traitées.

Au printemps de 1839, s'ouvrit la campagne contre les Turcs; campagne glorieuse pour les Égyptiens, par la brillante journée de Nézib, qui la termina. On avait alors entièrement dégarni le pays de troupes pour porter sur les frontières toutes les forces disponibles. Il n'en eût pas été ainsi, si Ibrahim-Pacha n'avait pu compter efficacement sur l'émir Beschir, et le dévouement à sa cause des Maronites armés, qu'il laissait au cœur de la Syrie, chargés, en quelque sorte, d'y maintenir l'ordre et le calme. La victoire de Nézib étonna les Syriens, et confondit d'abord les espérances d'un grand nombre d'entre eux, qui attendaient avec empressement l'armée des Turcs. Tous les esprits étaient occupés de la question dont on attendait avec impatience le dénoûment. Cette attente fut trop longue; le prestige de Nézib s'évanouit peu à peu, et d'autant plus facilement que partout les Syriens commençaient à ressentir plus durement les charges de la guerre, les réquisitions et les corvées, dont ils avaient cru être délivrés depuis la défaite des Turcs. On arriva ainsi au commencement de l'année 1840. A cette époque, une sourde fermentation régnait en Syrie; une profonde et vive inquiétude agitait le Liban; cette agitation devint beaucoup plus marquée depuis l'apparition à la montagne de certains individus,

nouvellement débarqués, qui parcouraient le Liban dans tous les sens, sous prétexte d'affaires commerciales ou d'achats de soie. Ces personnages, qui paraissaient être Anglais, étaient abondamment pourvus d'argent, *pour soulager les infortunes des montagnards.*

La position de Méhémet-Ali ne se définissait point. On faisait alors grand bruit, dans toute la Syrie, d'une conscription nouvelle, que le vice roi avait, disait-on, ordonnée, pour réparer les pertes de la dernière campagne et se mettre sur un pied de guerre respectable. Ces bruits étaient commentés de manière à effrayer les populations, mais surtout les montagnards, qu'on tenait plus particulièrement à remuer. Partout on faisait circuler une ancienne prophétie d'un vieux cheik, mort, il y a plus de cent cinquante ans, au Caire, à la mosquée el Hazar. Cette prophétie annonçait, avec une étonnante précision, pour les années 1256 et 1257, le débarquement en Syrie de soldats d'Occident (*Ascari-el-Garbi*); débarquement suivi bientôt de guerres acharnées, devant être funestes à ceux dont le nom serait formé de certaines lettres; heureuses, au contraire, pour ceux qui le seraient de telles autres lettres. L'arrivée prochaine des Francs parut dès lors certaine à tous les Syriens. Les Européens, disaient-ils, devaient arriver au plus tôt pour s'emparer de la Syrie et les délivrer de leur misérable état. Tout ce qui se passait alors donnait une apparence de vérité à la prophétie, et le débarquement pro-

chain des *Francs* se formula par un jeu de mots qui circula bientôt de bouche en bouche : *Yarap! faradjak ouala frandjiak. Mon Dieu, envoie-nous ta miséricorde ou tes Frangi!*

Le pays était dans un tel état d'inquiétude et d'attente, que le moindre événement produisait de fortes conséquences. Dans le mois de février, peu avant le départ d'Horace Vernet de Beyrouth pour Smyrne, Soliman-Pacha profita de quelques jours de retard du bateau à vapeur, afin d'aller à Beyrouth rendre visite au célèbre peintre. L'arrivée du pacha dans cette ville fut aussitôt attribuée à quelque projet sinistre, et le bruit se répand tout à coup qu'il vient organiser la conscription dans la ville et les environs. Plusieurs familles musulmanes, épouvantées, s'enfuient; bon nombre s'embarquent à l'instant pour Chypre et les îles de la Grèce.

Un tel état de crainte et d'irritation devait avoir ses conséquences : les mystérieux personnages en profitèrent pour répandre et accréditer le bruit, que Méhémet-Ali allait faire opérer le désarmement des Maronites, pour pouvoir ensuite recruter quelques régiments de chrétiens. Toute la montagne fut bouleversée à cette nouvelle fausse, ou tout au moins prématurée. Les Druses avaient peine à dissimuler leur joie. Cependant, dans les premiers jours de mars, les principaux Maronites convoquèrent à *Deïr-el-Khamar* les cheiks druses. Après divers pourparlers, une alliance étroite fut conclue entre les chrétiens et les Druses : tous jurèrent de se défendre

mutuellement et de faire cause commune, s'il le fallait, pour empêcher Ibrahim de recruter un seul soldat au Liban. Le serment des Druses ne paraît point avoir été sincère; il est plus probable, au contraire, qu'ils ne virent là qu'une occasion d'humilier leurs anciens ennemis, qui avaient contribué à leur arracher les armes. Par une circonstance singulière, l'émir Beschir était alors à Gazia, près de Seydre, occupé à la chasse de la perdrix au faucon; on lui envoya une députation pour lui faire part de la résolution prise : tous les montagnards protestaient de leur respect pour la personne de l'émir; quoi qu'il arrivât, elle serait toujours sacrée à leurs yeux, malgré tant de griefs; mais ils étaient décidés à ne point laisser passer une troupe armée sur le pont de Seyde, ni à jamais livrer leurs armes. Le vieux prince les rassura, leur jura qu'il n'était nullement question de les leur enlever, et qu'il écrirait au grand pacha à ce sujet. L'affaire en resta là ; mais le feu ne fit que couver sous la cendre. Chacun alors se récria sur les injustices, les vexations et l'énorme contribution qui l'écrasait : les communications particulières aigrirent le mal; les étrangers attisaient la révolte autant qu'ils le pouvaient. Les imperfections du gouvernement, les mesures arbitraires étaient rejetées sur le système oppresseur des Égytiens, et non sur celui qui en était presque uniquement coupable, c'est-à-dire sur l'émir. De tous côtés, dans la montagne, l'on établit des troncs pour recevoir les offrandes destinées à

l'achat d'armes et de munitions, en cas de besoin.

Ce fut au milieu de ces circonstances critiques que l'on exigea le *pferdé* dans toute la Syrie, avec une sévérité peu usitée. Des officiers d'Ibrahim-Pacha couraient le pays en poste pour hâter le payement de l'arriéré de plusieurs années et d'une année en anticipation. La rigueur qu'on dut employer augmenta l'irritation des esprits. La montagne ayant été aussi requise d'envoyer son tribut, bientôt l'émir, soit par une obéissance passive, soit avec des vues secrètes, mit tous ses gens et ses garnisaires en campagne, pour exiger les impôts, avec une persistance et une sévérité plus marquées que dans les années précédentes.

En voyant la manière rigoureuse avec laquelle on procédait à la perception du tribut du pferdé, on disait hautement que Méhémet-Ali allait être contraint d'évacuer la Syrie; les chrétiens eux-mêmes, placés sous l'influence étrangère et sans prévoyance de l'avenir, s'en réjouissaient ouvertement, et n'en faisaient que plus d'efforts pour se procurer des moyens de résistance.

Méhémet-Ali, voyant la question d'Orient se prolonger indéfiniment, mettait la plus grande activité à armer les côtes d'Égypte, et surtout Alexandrie, afin d'être prêt à tout événement. Il venait aussi de créer une garde nationale dans plusieurs villes d'Égypte; mais, pour l'armer, il avait fallu épuiser les arsenaux. Alors il lui vint à l'esprit, ou on lui suggéra la funeste pensée de faire rentrer tous les fusils

donnés aux Maronites. Soit dans l'unique but d'armer la garde nationale, soit que le véritable motif fût le désarmement du Liban, dans le courant de mai, l'ordre fut donné de livrer incessamment les fusils. L'émir en formula la demande à la montagne, et la révolte éclata aussitôt sur tous les points à la fois : jamais demande ne fut aussi intempestive ; elle devenait, pour les chrétiens, la confirmation de toutes les craintes qu'ils avaient conçues, et qu'on avait cherché à dissiper.

Il était, en outre, d'une saine politique, dans les circonstances présentes et dans l'éventualité d'une agression étrangère, de se ménager les Maronites, qu'on avait jusque-là privilégiés, de caresser même les Druses, afin de faire de la montagne du Liban, défendue par ses 30,000 combattants, un pivot d'opérations, un centre d'action et de force en cas de succès, un point d'appui et une retraite dans les revers. Mais, déjà, le 27 mai, le Liban était en pleine révolte. Les premiers jours de juin, de nombreux détachements de révoltés se portaient simultanément sur les villes de Tripoli, de Seyde et de Beyrouth. Toutes les communications furent interceptées, les postes arrêtés, les moulins détruits, les magasins, situés hors des villes, appartenant au gouvernement, pillés. Des émissaires couraient dans toutes les directions, appelant les montagnards aux armes. Les insurgés, dans leurs proclamations, étaient assurés, disaient-ils, d'être promptement secourus par les Européens, et surtout par la flotte anglaise,

qui ne devait pas tarder à paraître ; en même temps, emportés par un mouvement irréfléchi d'exaltation, ils lançaient un manifeste où ils exposaient tous leurs griefs et déclaraient qu'ils étaient prêts à mourir plutôt que de vivre dans l'oppression.

Le 5 juin, à onze heures du soir, un gros de révoltés s'approcha de Seyde, mit en fuite le cordon sanitaire, espérant ainsi attirer la troupe hors de la ville et en avoir bon marché. Soliman-Pacha, comprenant la gravité des circonstances, envoya, sur tous les points, l'ordre d'éviter tout engagement avec les insurgés. On avait conçu l'espoir de les ramener par la douceur et des concessions aussi larges qu'il était possible de faire. Il leur écrivit qu'il y avait malentendu et perfide interprétation des ordres de Méhémet-Ali, qui ne songeait nullement à désarmer la montagne, mais qui avait seulement demandé les fusils pour en armer les *rédifs*. Soliman-Pacha s'engageait à obtenir qu'ils conservassent ces armes, jurant qu'il n'était point entré dans la pensée du gouvernement égyptien de prendre des conscrits à la montagne. De son côté, l'émir Beschir semblait travailler avec ardeur à semer, selon sa politique, la mésintelligence et la division parmi les révoltés. Un moment on eut l'espoir de réussir ; les révoltés des environs de Seyde rentrèrent dans leurs foyers et rendirent les chevaux qu'ils avaient saisis au gouvernement : mais les Maronites du *Kesrouan* et des environs de *Beyrouth* furent plus opiniâtres ; ils avaient, disaient-ils, plus de griefs et plus de

motifs de révolte : d'ailleurs, le fameux émir Cangiar, Métuali, venait de se joindre à eux, et doublait leur force par son influence et son audace. Ils écrivirent encore à Soliman-Pacha pour demander son appui auprès de Méhémet-Ali, étant prêts, répétaient-ils encore, à mourir tous plutôt qu'à endurer l'oppression qui pesait sur eux. En même temps, ils faisaient circuler la proclamation suivante, exposé de leurs griefs contre le gouvernement égyptien et des exactions dont ils étaient victimes, mais dont ils n'accusaient pas directement leur émir.

« 1° On nous a donné des armes pour nous faire « combattre nos frères, les Druses. Nous avons « perdu beaucoup de monde dans cette guerre ; « grand nombre d'entre nous sont morts de mala- « die et de fièvre, pendant notre séjour à Damas. « La montagne a fait d'énormes dépenses pour sol- « der ces hommes pendant la guerre, pour les « nourrir, puisqu'ils ne recevaient pas même les ra- « tions du gouvernement. Aujourd'hui on nous « redemande le peu d'armes que nous avons reçues « pour nous en servir contre les Druses ; mais, il y « a quelques années, le gouvernement égyptien « nous a enlevé 60,000 fusils, sabres et pistolets, « presque tous garnis d'argent.

« 2° On veut nous désarmer, parce que le but « bien évident est de nous prendre nos enfants pour « la conscription. Il est impossible de croire aux pro- « messes solennelles des pachas, qui jurent que ce « n'est pas leur intention. Les armes nous ont été

« données en propriété, en gratification. On les de-
« mande dans un but ; or, c'est pour pouvoir nous
« enlever nos enfants, lorsque nous aurons livré
« nos armes. Peut-on croire le contraire, quand,
« de tous côtés, on crée des rédifs en Égypte, qu'il
« faut des hommes à Ibrahim, et que les popula-
« tions musulmanes sont épuisées partout?

« 3° Il n'y a aucune règle, aucune limite aux
« impôts que nous payons. On nous dit bien que le
« gouvernement égyptien se contente d'un tribut mo-
« déré, d'un seul *ferdé*, qu'on évalue, en moyenne,
« à dix-neuf piastres par tête; mais nous payons
« trois ou quatre fois cette somme dans le courant
« de l'année. Des villages payent huit fois le miri,
« quelques autres jusqu'à onze fois : les frais de
« perception sont ruineux. Si, au moment de la ré-
« quisition, un de nous ne peut remettre l'argent
« qu'on lui demande, fût-ce une minime somme,
« les soldats de l'émir viennent s'établir en garni-
« saires (*aoualis*), tuent nos poules et nos moutons,
« et nous font un tort énorme. Nos parents morts
« ou tués au service n'en sont pas moins encore
« sur les registres du *djouali*, et c'est à leurs enfants
« à payer leur *ferdé*.

« 4° Les corvées nous ruinent; nous ne sommes
« pas sûrs de nos propriétés. Si nous nous écartons
« de nos villages, si nous descendons de nos mon-
« tagnes, des soldats égyptiens (*el masseri*) vien-
« nent brutalement nous arracher nos ânes, nos
« chameaux, nos mulets, pour le service du miri.

« On les conduit jusqu'à Alep, jusqu'à Adana, aux « points les plus éloignés du *Bar-al-Scham*, et il « nous faut les suivre à pied, abandonnant nos « femmes, nos maisons, nos travaux; souvent on « ne nous paye pas même le prix fixé par le gou- « vernement, et nous ramenons nos animaux bles- « sés, estropiés, après deux mois et plus de voyage « à nos frais.

« 5° Les mines de charbon de Cornill (1) nous « tuent, tous les ans, beaucoup d'hommes; le « gouvernement ne nous paye presque pas. On « nous arrache nos bêtes; on nous force à trans- « porter ce charbon à Beyrouth : il est pesé au dé- « part, pesé à l'arrivée, et on a l'injustice de nous « faire payer à chaque voyage le déficit qui existe « constamment, nous ne savons pourquoi. Nous « sommes prêts à rentrer chez nous, si nous pou- « vons être assurés des avantages suivants, solide- « ment garantis par Méhémet-Ali, nous confiant « peu aux promesses d'Ibrahim-Pacha :

(1) On exploitait, près de *Hamana*, quelques filons de houille assez productifs, mais la qualité était médiocre à cause d'un mélange de scories et de parties terreuses. Cette houille, tirée des mines de Cornill, était envoyée en Égypte pour les usines, et un Anglais en dirigeait l'exploitation. A côté des filons houillers se trouve un minerai de fer assez abondant, et dont jusqu'ici on n'a point songé à tirer parti.

La différence de poids était injustement, il faut l'avouer, supportée par les moukhres chargés du transport. On peut attribuer cette différence à la diversité des poids, au tassement et à la dessiccation du charbon. Les routes qui conduisent aux mines de Cornill sont affreuses et fatigantes pour les bêtes de somme.

« 1° Nous conserverons nos armes, comme par
« le passé, ou ne nous les rendrons qu'en échange de
« celles que le gouvernement nous a enlevées.

« 2° Point de conscription.

« 3° Nous payerons le ferdé, mais personnel,
« non pour les morts, non pour les hommes tués au
« service.

« 4° On mettra de l'ordre dans le service des
« corvées, qui nous désole et nous ruine. »

Les habitants des environs de Hamana demandaient, en outre, l'exemption du travail des mines. Ces griefs étaient assez fondés, et quelques-unes de leurs prétentions n'étaient point exagérées. Cependant les mêmes charges pesaient sur les populations de la plaine, qui en supportaient encore d'autres plus écrasantes, telles que la conscription et des corvées plus fréquentes. On voit que les Maronites n'élèvent aucun grief pour persécution religieuse. Soliman-Pacha fit répondre aux révoltés qu'il référerait de leurs plaintes à Méhémet-Ali.

Les révoltés, campés devant Beyrouth, venaient presque chaque jour assaillir la ville et le lazaret. On apprit bientôt qu'il se trouvait quelques Européens parmi eux. Un certain comte Onfroy, séjournant à Antourah depuis quelques mois, sous prétexte d'étudier l'arabe, était allé au milieu d'eux, se donnant comme un envoyé des Européens, venu pour les diriger et leur promettre des renforts : il était accompagné du jeune Lhéritier de Chézelles. A Beyrouth, le bruit courut un moment que ces

deux Français étaient des émissaires envoyés de Constantinople pour soulever la Syrie. Ce qui donna du poids à cette supposition fut l'arrivée, de Chypre, d'un petit bâtiment, chargé d'armes et de munitions, qui vint, pendant la nuit, débarquer dans la rade de *Djouni*. Le comte Onfroy s'adjugea le grade de général-commandant; il n'oublia pas M. Lhéritier de Chézelles, qu'il fit son chef d'état-major, ni quelques autres qui se joignirent à lui, parmi lesquels était un Piémontais, ancien saltimbanque, qui faisait l'*Hercule* à Beyrouth quelques mois auparavant et qui fut nommé capitaine aide de camp.

D'après quelques paroles échappées à Onfroy, il paraît que la révolte ne devait éclater que quelques mois plus tard et vers le commencement de l'automne. A l'aide de son drogman, Onfroy avait pu nouer quelques intelligences dans les montagnes de Naplouse avec un cheik mécontent des Égyptiens. Mais le mouvement ne réussit pas : ce chef arabe, qui voulut s'insurger, gêné dans ses projets par l'influence puissante de la famille Abd-el-Hadi, dévouée à Ibrahim, ne put entraîner avec lui que deux ou trois cents malheureux; il fut bientôt fait prisonnier et envoyé aux galères à Saint-Jean-d'Acre.

Onfroy avait des correspondances à Chypre. C'était de là qu'il devait, disait-il, recevoir des secours en argent, armes et munitions. Peu de jours après son arrivée au camp des révoltés, il se choisit une centaine d'hommes comme pour sa garde parti-

culière, leur distribua une faible somme, et fut surtout prodigue de belles promesses, car il leur annonçait fréquemment l'arrivée prochaine des escadres russe et anglaise.

On le vit, ainsi que sa suite, s'affubler d'insignes semblables à ceux des anciens Vendéens, tels que le chapeau à plumes et à larges bords, la redingote à revers avec une croix blanche sur le côté gauche de la poitrine ; des bottes à l'écuyère, un grand sabre, une ceinture de pistolets complétaient ce costume, qui parut étrange aux insurgés eux-mêmes.

Le consul français de Beyrouth, M. Bourrée, eut une entrevue avec Onfroy. On dit que celui-ci nia d'abord sa participation à la révolte ; mais qu'après avoir quitté le consul il lui fit dire que, si d'abord il lui avait donné sa parole de ne pas se mêler des affaires des chrétiens, c'était parce qu'il ignorait quelles avaient pu être les intentions et les instructions du consul à son égard, mais qu'au besoin il renonçait d'avance à la protection française.

Ces étrangers avaient cru, en arrivant, que le nom seul d'Européen et l'ascendant attaché à cette qualité leur donneraient la plus grande influence et le commandement absolu des insurgés, quoiqu'ils ne connussent ni la langue ni les mœurs du pays ; mais il n'en fut point ainsi. Les Maronites avaient choisi un chef parmi eux, le cheik *Francis*, de l'ancienne maison de *Kasim*. Celui-ci seul dirigeait tous leurs mouvements, toutes leurs marches. Plusieurs fois Onfroy donna des conseils tout à fait dans l'intérêt

des insurgés, et ils ne furent point adoptés. *Cheik-Francis* reculait devant toute mesure énergique. Outre que ce chef était d'une capacité très-bornée, il savait que des mesures hardies ne seraient pas du goût de ses soldats et l'exposeraient lui-même à en être abandonné. Onfroy conseilla, comme coup décisif, de se porter en masse sur *Beit-Eddin* pour forcer l'émir à se déclarer en faveur de l'insurrection; mais les montagnards reculèrent d'effroi à l'idée de violenter un *Schaab* et surtout le vieil émir. Malgré tous leurs motifs de plainte contre ce dernier, malgré toutes les chances de succès, jamais ils ne voulurent y consentir, pas plus qu'à tenter un vigoureux coup de main sur quelques-unes des villes du littoral, pour s'en faire un point d'appui et décider une révolte générale par un premier succès.

Le moment eût été d'autant mieux choisi pour les révoltés d'agir avec vigueur, qu'on les laissait alors en paix, parce que partout l'on faisait de formidables préparatifs pour abattre l'insurrection d'un seul coup : une escadre égyptienne était attendue avec de nombreuses troupes; de tous côtés, des hordes de féroces Albanais arrivaient à marches forcées sur la montagne.

Les rangs des insurgés se grossissaient de nombreux cheiks et d'hommes influents, suivis de leurs partisans : plusieurs princes de la famille des Schaabs s'étaient aussi joints aux rebelles. On remarquait entre autres l'émir Farès, fils de l'émir Jussef, un

des frères de l'émir Beschir, qui avaient eu autrefois les yeux crevés. Le malheureux Jussef, depuis le terrible supplice, avait encore vu quelque peu de l'œil gauche. La baguette du pistolet, rougie au feu, avait pénétré à côté du globe de l'œil, et Jussef avait conservé assez d'usage de cet œil pour distinguer ceux qui l'entouraient et se traîner péniblement; mais on en avait toujours fait jusque-là un profond mystère pour ne pas l'exposer à une nouvelle vengeance de l'émir. Son fils, l'émir *Farès,* jeune homme ardent et impétueux, brûlait depuis longtemps de trouver l'occasion de se venger du bourreau de son père; aussi frémissait-il d'indignation en voyant les insurgés trembler de respect et d'effroi au seul nom de l'émir.

On comptait encore au premier rang des révoltés, *Emir-Ali*, Druse de *Schahar,* le cheik de Bromana, suivi de 2,000 partisans, *Cheik-Ahmed-Naccade* de *Jaltoun,* neveu de *Cheik-Nasif-Abu-Naccadi*, en otage au Caire.

Khader-Aga, cheik turc de Danyé, froissé par le gouverneur de Tripoli et le chef de son village, avait poignardé ce dernier de sa main, et était descendu avec 60 cavaliers de la montagne et quelques esclaves nègres bien montés et bien armés.

Les autres principaux chefs druses ou maronites étaient *Cheik-Jussuf-Beit-Abasch*, *Cheik-Dahdah*, *Cheik-Behara-Francis*, *Cheik-Abou-Hassem,* *Cheik-Latif,* *Cheik-Boutros-Chamsin*, *Cheik-Boutros-Anna*, *Cheik-Chantiri*, *Cheik-Seydé*.

Depuis quelque temps, deux Français, établis près de Beyrouth, MM. de Leymon et de la Ferté, qui s'occupaient de prétendus essais industriels, semblaient encourager secrètement les rebelles à persister dans leur révolte, à proclamer leur indépendance, les assurant qu'ils pouvaient compter sur l'appui des Européens.

Les évêques maronites rappelaient les révoltés à l'ordre et à la soumission, en les menaçant d'excommunication, tandis que des prêtres et des moines célébraient la messe au milieu de leur camp et bénissaient leurs armes. Cette dissidence, qui ne s'était jamais vue jusque-là, prouvait assez combien la montagne était divisée par des influences diverses. Jusque-là l'émir avait semblé faire des appels, réunir ses partisans et semer la discorde parmi les révoltés; mais ses efforts ne paraissaient pas avoir de grands résultats. Les griefs qu'on avait contre l'émir osaient à peine se formuler, tant était profond le respect dont on l'entourait; mais tout à coup les révoltés apprennent que *Botrus-Carame*, rassuré par ces dispositions, habite tranquillement sa campagne, près de *Deïr-el-Khamar*. *Botrus-Carame*, le secrétaire de l'émir, était son favori intime depuis longues années : jouissant de son entière confiance, il en avait profité pour se faire une immense fortune. Les montagnards lui portaient une haine violente et l'accusaient de toutes les vexations qui pesaient sur eux : *Botrus* est à l'instant désigné comme victime. Quelques centaines d'individus

se portent à son domicile pendant la nuit, en vociférant d'épouvantables menaces; mais le favori de l'émir réussit à leur échapper. Au moment d'être saisi, il se jette sur son mulet et se dirige sur le palais de Beit-Eddin, où il arrive sans être atteint. Le peuple, qui le poursuit, n'ose enfoncer sa porte, mais il demande à grands cris la tête de *Botrus*. Le vieux prince parut sur le perron, et de cette voix qui commande le respect, menaca l'attroupement de sa sévérité, s'il ne se dissipait à l'instant. Cette voix si connue produisit un tel effet sur tous les insurgés, qu'ils se retirèrent aussitôt en silence, et *Botrus-Carame* fut sauvé : mais, depuis ce jour, l'émir parut déployer une activité nouvelle, en semant les jalousies parmi les révoltés et détachant successivement les chefs de la cause générale.

Cependant la répression se préparait d'une manière formidable. Le 24 juin, Abbas-Pacha, petit-fils du vice-roi, débarquait à Beyrouth de nombreuses troupes turques (1) et albanaises. Osman-Pacha partait de Homs avec plusieurs régiments et de l'artillerie pour prendre la montagne à revers. De son côté, Soliman-Pacha concentrait les troupes régulières, afin de pénétrer le même jour à la montagne, et écraser les insurgés entre deux feux. En attendant le moment d'agir, les frégates de l'escadre canonnent *Batroun*, *Djebeil*, *Djouni*, brûlent ou

(1) 12 régiments turcs qui faisaient partie de la flotte ottomane dans le port d'Alexandrie.

coulent les bombardes de la rade de Djouni, qui servaient à l'approvisionnement de la montagne et des insurgés.

Les Égyptiens se préparaient à frapper le grand coup, lorsqu'un événement inattendu vint exalter encore davantage les espérances des révoltés. Aux environs de Beyrouth, quelques soldats égyptiens blessèrent un Français établi dans cette ville. Le consul français, M. Bourrée, peu satisfait des réparations qu'on s'empressa de lui donner, menaça de baisser son pavillon et l'amena effectivement le 26 juin. Le comte Onfroy, Chézelles et d'autres profitent de cet incident pour encourager les insurgés à compter sur l'appui de la France; mais l'illusion fut de courte durée. Le 29 juin, on reçut à Beyrouth la circulaire des consuls généraux, qui déclaraient déchus de toute protection les Européens qui prendraient part à la révolte. Dans la nuit suivante, la montagne fut envahie; Osman-Pacha mit en fuite les Maronites près de Zahleh et en tua un grand nombre. Attaqués en même temps du côté de Beyrouth, ils furent encore défaits, et tout à coup les Druses, qui jusque-là avaient paru faire cause commune avec eux, les abandonnèrent. Ce résultat fut entièrement dû aux ruses de l'émir et aux promesses faites aux Druses, qui profitèrent de cette occasion pour se venger des chrétiens et les affaiblir. Les émirs *Medjed* et *Mahmoud*, fils de l'émir Khalil, arrivèrent à Seyde pour connaître le résultat obtenu, et dès lors on put prévoir que

la révolte ne tarderait pas à être entièrement étouffée.

Peu de jours avant la défection des Druses, M. d'Armagnac (Abdallah-Aga), officier supérieur de cuirassiers dans la garde égyptienne, en revenant de Zouk, tomba, près du fleuve du Chien, entre les mains d'un gros d'insurgés. Les Druses, après l'avoir entièrement dépouillé, lui mirent la corde au cou, l'attachèrent à un arbre, le menaçant de lui ouvrir le ventre. Il ne doit la vie qu'à la protection de Cheik-Francis-Beit-Casim et au cautionnement du comte de la Ferté et de M. de Leymon, qui assurent qu'il n'est plus au service, mais qu'il se rend en France. C'était effectivement l'intention d'Abdallah-Aga (1).

Les Maronites rebelles voulurent tenter quelques efforts. Le dimanche 5 juillet, ils se portèrent en grand nombre sur le village d'Hélelia, à une demi-lieue de Seyde, pour y attaquer les Égyptiens. L'engagement dura une heure vif et sanglant, et les pertes furent considérables des deux côtés. Les chré-

(1) M. Alfred d'Armagnac, fils du lieutenant général de ce nom, qui commanda longtemps la division militaire de Montpellier, avait embrassé les formes musulmanes pour obtenir plus facilement un commandement actif dans l'armée égyptienne. Après sa fâcheuse aventure au fleuve du Chien, dans la difficulté de se rendre en France, il resta à Beyrouth. Le général égyptien lui offrit de reprendre immédiatement du service dans l'armée. Abdallah-Aga, fidèle à la parole qu'il avait donnée, et pour ne pas compromettre le comte de la Ferté auprès des insurgés, ne voulut point en accepter avant la fin de l'insurrection.

tiens, quoique seuls et non dirigés par les Druses, montrèrent de la résolution, mais en même temps l'ignorance la plus profonde dans l'attaque : ils semblaient choisir le point le plus fort des espèces de retranchements que les Égyptiens avaient élevés pour y concentrer leurs efforts; aussi, tout autour des redoutes, la terre était jonchée de leurs morts. Au premier bruit de la fusillade, les jeunes émirs étaient montés à cheval et s'étaient jetés bravement au milieu du feu pour faire cesser le combat par leur influence sur les montagnards. Ceux-ci, quoique exaspérés de leurs pertes, ne méconnurent pas la voix de leurs chefs et se retirèrent immédiatement. Les chrétiens de Deïr-el-Khamar, nombreux à cette attaque, perdirent un grand nombre des leurs. Ce bourg fut deux jours occupé à enterrer ses morts et à panser ses blessés; mais, dès le lendemain, la plupart des mêmes insurgés étaient déjà concentrés à *Aïn-Masbout*, à une lieue de Seyde, et paraissaient décidés à tenter sur la ville une dernière, mais vigoureuse et décisive attaque.

D'après les ordres pressants arrivés de l'Égypte, la montagne, serrée de près, fut bientôt entourée de troupes, qui y pénétrèrent de tous les côtés à la fois; toute résistance fut écrasée. Il fallait en finir en quelques jours, car les circonstances devenaient de plus en plus compliquées. Convaincus bientôt de l'inutilité de leurs efforts, appréciant, mais trop tard, l'insuffisance des motifs de leur révolte, les montagnards rentrèrent chez eux. Quelques chefs

se soumirent et obtinrent leur pardon; d'autres, plus récalcitrants, furent faits prisonniers et mis à bord d'une frégate pour être déportés en Égypte. Ainsi, au moment où la révolte semblait le plus furieuse, elle fut étouffée comme par enchantement, tant Méhémet-Ali avait déployé d'activité et d'énergie.

Beyrouth, plongée dans la consternation depuis près d'un mois, recouvra sa tranquillité; le calme était rétabli sur presque tous les points.

Le vendredi 10 juillet, le pavillon français fut de nouveau hissé sur la maison consulaire de France à Beyrouth. En vertu d'un ordre de Méhémet-Ali, adressé à Mahmoud-Bey, gouverneur de la ville, il fut salué de 21 coups de canon.

La détermination trop prompte, prise par M. Bourrée (peut-être sous l'influence de quelques Français) avait été sévèrement blâmée par le consul général de France. M. Cochelet écrivit cependant au ministère pour prévenir la destitution de M. Bourrée; mais ce consul fut rappelé en France, au moment où l'on croyait son affaire arrangée (1).

(1) Quelques personnes bien informées assurent que le rappel de M. Bourrée eut une cause toute particulière. Ce consul, dont les opinions personnelles étaient favorables aux chrétiens révoltés, adressa au roi un rapport confidentiel et secret qui ne devait point passer par le ministère. M. Bourrée envoya ce rapport à M. *Miége*, son correspondant à Marseille, pour le faire parvenir sûrement; mais celui-ci n'ayant pas réussi, le malencontreux rapport, arrivé à Paris, tomba, dit-on, dans le cabinet noir et entre les mains de M. Thiers. La brusque destitution ou le rappel de M Bourrée eut lieu alors que le ministre paraissait apaisé sur la faute commise par le consul.

Pendant le salut fait au pavillon, on vit paraître sous le vent trois vaisseaux anglais, qui louvoyèrent, un jour et demi, en vue de Beyrouth. La ville s'attendait à un bombardement, surtout depuis les menaces du consul, dont un domestique avait été tué par les Albanais. Le lendemain deux vaisseaux entraient en rade; une frégate allait croiser devant Tripoli et débarquait clandestinement, sur la côte, M. Wood, agent anglais fort actif, beau-frère de M. Moore, consul de Beyrouth. Rien ne peut peindre l'étonnement des officiers anglais, en voyant que la révolte était complétement étouffée. Ils s'en prirent à leur consul, qu'ils accusèrent d'avoir trompé lord Ponsomby sur la gravité de l'insurrection, et cependant les rapports n'avaient point été exagérés; mais, dans l'espace de quelques jours, tout était rentré dans l'ordre.

Un autre désappointement des Anglais fut l'éloignement de l'escadre égyptienne. Méhémet-Ali, bien instruit de ce qui se passait à la cour de Constantinople et des efforts de la politique anglaise, avait envoyé un bateau à vapeur, afin de prévenir les vaisseaux détachés de forcer de voiles pour Alexandrie avant l'arrivée de l'escadre anglaise. La dépêche du consul, M. Moore, qui prévenait lord Ponsomby de la gravité de la révolte et de l'insulte faite aux Anglais par les soldats albanais, éprouva un *habile* retard de plusieurs jours, retard qui donna à l'escadre égyptienne le temps de s'éloigner de la Syrie. Il fut un moment question de mettre en

jugement le capitaine du steamer autrichien qui en avait été chargé. Il paraît qu'on ne donna pas suite à cette affaire. Les Anglais eussent publié eux-mêmes qu'en cette occasion ils avaient été habilement joués. Tout avait été si bien conduit, qu'il échappa alors au commodore Napier de dire publiquement à Beyrouth : « Les Anglais sont le premier peuple « du monde pour l'activité et l'énergie; mais ce « qui s'est passé depuis quinze jours est si extraor- « dinaire, qu'ils n'auraient su mieux faire que « Méhémet-Ali. »

Les vaisseaux, croyant trouver l'insurrection flagrante dans la montagne, avaient leurs instructions pour agir en conséquence; mais, comme elle était étouffée, ils durent aller en chercher de nouvelles. Il est vrai qu'ils laissaient dans le Liban Wood, chargé de la réveiller par tous les moyens possibles. Largement muni d'argent, il ranima le zèle de ses agents subalternes, qui étaient jusque-là restés dans l'ombre, et fit entendre aux montagnards que l'escadre était arrivée un peu trop tard, qu'ils n'avaient qu'à combiner leurs efforts au moment où elle reparaîtrait sur les côtes.

Le samedi 10 juillet, un corps de 4 à 500 Albanais quitta Beyrouth afin d'occuper Seyde. C'est une calamité pour une ville d'avoir pour garnison une pareille troupe. Les Albanais arrivèrent à Seyde dans la nuit, gorgés de sang et de dépouilles. Les habitants de *Malaka*, près du Damour, soumis et pacifiés depuis peu de jours, étaient rentrés dans

leurs villages. Au moment du passage des Albanais, ils étaient hors de leurs maisons, occupés aux travaux champêtres; malgré les efforts de leurs chefs et d'Ibrahim-Bey, *Ciocadar*, ces affeux soldats se précipitèrent sur *Malaka* et deux autres villages voisins; là ils se livrèrent à toute la barbarie de leur nature, avec d'autant plus de facilité qu'ils n'y trouvèrent presque que des femmes et des enfants. L'église de Malaka fut entièrement pillée, deux prêtres égorgés dans leurs maisons. Non contents de cet horrible pillage, ils dépouillèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent sur la route, jusqu'aux portes de Seyde; ils enlevèrent jusqu'aux chameaux, aux bœufs et ânes des laboureurs pour les vendre sur le bazar. Ces mêmes Albanais avaient conduit avec eux quelques mulets depuis Beyrouth pour le transport de leurs effets : arrivés sur le pont, à un quart de lieue de la ville de Seyde, ils tuèrent les trois moukres à coups de pistolet et s'approprièrent leurs mulets. Tous ces actes restèrent impunis. Il y avait déjà un peu d'effervescence parmi ces bandes de brigands, depuis les affaires de Beyrouth, et le supplice de deux d'entre eux, ordonné par Soliman-Pacha. Une révolte d'Albanais eût pu entraîner les plus épouvantables calamités pour le pays, surtout dans les circonstances du jour (1).

(1) Narrateur impartial, je raconte ce que j'ai vu, et si je donne ces détails, c'est qu'ils peuvent avoir de l'intérêt aujourd'hui, que ce sont de pareilles troupes que l'on envoie contre les chrétiens insurgés de différentes parties de l'empire ottoman. La dévastation, le pillage,

De telles atrocités pouvaient réveiller l'insurrection plus sérieusement que jamais dans toutes les montagnes du Liban ; on en conçut la crainte un moment; mais les fonctionnaires égyptiens firent tous leurs efforts pour calmer les ressentiments et présenter ces horreurs comme un fait isolé, provenant de la barbarie des Albanais et tout à fait contraire aux intentions du gouvernement égyptien. Le vieil émir Beschir agit dans le même sens ; il paraissait alors pleinement dévoué à la cause d'Ibrahim : par ses intrigues, son influence et le découragement qu'il avait su semer parmi les révoltés, il avait, plus que personne, contribué à comprimer l'insurrection.

La paix commençait à renaître au Liban; les Maronites s'étonnaient d'avoir pu prendre les armes sans motifs solides; ils s'apercevaient aussi

le viol et l'assassinat marquent toujours le passage des bandes albanaises, qui sont peut-être aussi redoutables à leurs alliés qu'à leurs ennemis mêmes. Quelques centaines d'Albanais, lancés dans un village révolté, en sortent, au bout de quelques heures, ivres de sang et d'excès. S'il ne leur est pas permis de faire des esclaves, ils ne laissent souvent pas un être vivant dans le village, mais du sang, des cadavres et des ruines fumantes. Le sac de *Malaka* et des deux autres villages est, du reste, le seul fait de ce genre qui eut lieu pendant la révolte des Maronites, et s'il ne fut point puni, c'est pour la raison que j'en ai donnée ; d'ailleurs, Ibrahim et Soliman-Pacha étaient éloignés, et seuls ils pouvaient sévir. Ibrahim surtout le fait, dans l'occasion, avec une rigidité qui maintient ces barbares dans le devoir. Tout délit grave est immédiatement puni, sous les yeux d'un pacha, d'une bastonnade sur les reins du coupable, ce qui entraîne ordinairement sa mort.

que l'alarme avait été donnée trop légèrement, et que surtout ils avaient servi d'instruments à des étrangers, à des *hérétiques* jusque-là détestés au Liban. Mais le calme ne fut pas de longue durée; le fameux traité du 15 juillet venait d'être signé, et, bientôt après, la flotte anglo-turque, ralliée de quelques voiles autrichiennes, parut sur les côtes de Syrie.

Un fetwa du muphti, que les Anglais apportaient comme un puissant auxiliaire, fut répandu à milliers d'exemplaires dans toute la Syrie : il déclarait les Francs sincères alliés et amis du sultan et de l'islamisme, ordonnait à toutes les populations syriennes de méconnaître l'autorité du *rebelle et impie* Méhémet-Ali, sous peine d'être impures et privées du droit de faire leurs prières et leurs ablutions. En même temps, *Wood* se multipliait avec ses agents; il semait l'argent dans les montagnes à pleines mains, et excitait, par les plus magnifiques promesses, les Syriens à la révolte. A tout moment des bateaux à vapeur anglais débarquaient sur la côte des munitions de guerre et de bouche. Bientôt la révolte se ralluma plus violente que jamais : elle était générale depuis Antioche jusqu'à el Arich. De leur côté, les agents français faisaient espérer aux Égyptiens l'appui de leur gouvernement et l'arrivée prochaine de la flotte française. Les Anglais conçurent un moment des craintes sérieuses; mais ils ne tardèrent pas à être rassurés sur les véritables intentions du gouvernement français. Lorsque la

corvette *la Brillante* arriva à Seyde, elle fut suivie aussitôt d'un bateau à vapeur anglais, qui, après avoir salué le pavillon français, commença immédiatement à canonner la ville, comme dans l'intention de tromper les populations et leur faire voir que la France n'était point l'alliée du pacha et qu'elle n'agirait pas activement en sa faveur.

Saint-Jean-d'Acre est le seul point que les Égyptiens aient fortifié. Sur tous les autres, quoi qu'en aient dit les journaux à cette époque, il n'y avait aucune batterie de côte, aucun moyen de défense organisé. Toute défense, d'ailleurs, était devenue presque impossible; les Anglais avaient opéré leur premier débarquement à Djouni et en avaient fait le centre de leurs opérations dans un camp fortement retranché. L'armée égyptienne, ne pouvant être ni concentrée, ni divisée sur la côte, se trouva resserrée entre les révoltés des montagnes sur ses derrières, les Anglais et la mer devant elle, sans communication entre ses différents corps et presque sans vivres; car toutes les routes, si difficiles et si mal tracées, étaient occupées et tous les postes interceptés par terre et par mer. La désorganisation s'introduisit dans l'armée; elle avait, du reste, de profonds sujets de mécontentement : rien n'avait été fait pour elle depuis la brillante campagne de l'année précédente; elle était toujours dans la plus profonde misère, et chaque corps avait de quatorze à dix-neuf mois de solde arriérée. L'argent ne manquait pas, cependant; mais les hauts administrateurs

représentaient à Méhémet-Ali le soldat heureux et bien nourri ; et, au lieu de le payer, ils se livraient avec les fonds de l'armée à toute espèce de minutieuses spéculations.

Cependant l'émir Beschir continuait à tenir une singulière conduite. Fort de l'immense respect, de l'inviolabilité qui semblait l'entourer, il en profitait pour pressurer la montagne jusqu'au dernier moment, en envoyant ses *aoualis* ou garnisaires arracher impérieusement les contributions anciennes et nouvelles, sans égard pour les ménagements que les circonstances lui commandaient. Les Anglais l'avaient cependant déjà déclaré déchu de son gouvernement et remplacé par son neveu, Abdallah-Schaab, jeune homme sans influence, sans capacité ni bravoure. Agissait-on ainsi pour mieux couvrir les secrètes négociations qui amenèrent l'événement du 12 octobre? voulait-on sérieusement forcer ce prince à se déclarer? Mais il était bien connu pour s'être toujours rangé du côté le plus fort, quand il s'était agi de conserver son autorité.

Beyrouth fut longtemps canonnée sans résultat. Cette ville était vigoureusement occupée par Soliman-Pacha, mais non défendue ; car elle n'offrait aucun moyen de défense, pas une batterie, pas une pièce de calibre : elle n'avait que deux petits canons en fer, qui servaient au salut, et que le général égyptien défendit de tirer.

Le 24 septembre, un bateau à vapeur francais, *le Castor,* débarquait à Seyde M. l'abbé Étienne, su-

périeur général des PP. lazaristes de France. Cet ecclésiastique était envoyé en mission particulière par le gouvernement français ; il devait s'entendre avec le père Leroy, supérieur du couvent d'Antoura, pour prêcher aux montagnards la soumission et les ramener à leur devoir. Singulière erreur ! on croyait pouvoir combattre l'influence anglaise au moyen de la religion et des conseils d'un homme inconnu, étranger à la langue du pays et sans influence au Liban ; on pensait apaiser les Maronites et les désarmer par les paroles de paix et de conciliation d'un prêtre étranger, alors que les Anglo-Turcs distribuaient des armes, prodiguaient l'or et les promesses, et appuyaient tout cela des formidables batteries de leurs vaisseaux de guerre : aussi la mission de l'abbé Étienne fut-elle entièrement stérile. Débarqué le soir du vendredi, il assistait, depuis les hauteurs, à la prise de Seyde le lendemain, et vit cette malheureuse ville, déjà foudroyée sous les bordées turques et anglaises, tomber entre les mains des Anglo-Turcs, le samedi à une heure et demie de l'après-midi, après une lutte acharnée dans les rues et les bazars. Au bout de deux jours, le père Étienne était remonté à bord du *Castor*, sans avoir même tenté d'obtenir un résultat impossible. La prise de Seyde amena bientôt la reddition ou plutôt l'abandon de Beyrouth, que Soliman-Pacha ne pouvait plus ni défendre, ni occuper. Toute la Syrie était en feu, enthousiasmée des promesses des Anglais et dans l'exaltation de la révolte. Il est vrai

que ceux-ci surent habilement présenter des résultats immédiats à la population, qui fut entièrement armée, vit les monopoles abolis et la taxe du pain et des viandes réduite, le même jour, aux trois quarts du prix fixé sous les Égyptiens. On sait le reste. Le 12 octobre, l'émir Beschir passa aux Anglais, descendit de son palais de Beit-Eddin, à Seyde, et, à quelques jours de là, aborda à Malte, sur un vaisseau anglais. Peu de temps après, Acre tombait, et la Syrie entière fut perdue pour Méhémet-Ali, sans être acquise au sultan. Le drapeau anglais flotte aujourd'hui sur la forteresse de Saint-Jean-d'Acre ; les troupes anglaises occupent quelques points du littoral, qu'ils ne songent sans doute pas à abandonner. La Syrie est livrée à l'anarchie et aux désordres; tout ce que les populations chrétiennes ont gagné par leur impolitique révolte, c'est d'être en butte à la réaction qu'elles souffrent aujourd'hui, mais qui n'est cependant ni l'oppression, ni la persécution religieuse.



FRAGMENT

d'une lettre de M. Étienne, supérieur général des lazaristes de France.

Messieurs,

Appelé, par une *circonstance toute providentielle*, à visiter les missions de notre congrégation établies dans le Levant, etc., etc....., j'avais le projet de visiter d'abord nos missions de Syrie, mais les graves événements dont cette contrée était le théâtre quand je débarquai ne me permirent pas de réaliser ce dessein..... etc.

Désormais la Syrie ne sera plus gouvernée à la turque; c'est un rameau détaché du tronc, auquel il n'est plus possible de communiquer la séve musulmane. L'affranchissement de cette province date de son envahissement par le pacha d'Égypte. Depuis cette époque, on vit baisser d'une manière sensible le fanatisme des infidèles; les églises, qu'auparavant on ne pouvait même réparer sans un firman du Grand Seigneur, furent dès lors agrandies et multipliées sans obstacle. Bientôt s'ouvrirent sur plusieurs points des écoles chrétiennes pour les enfants des deux sexes. Un collége, qui compte habituellement de 40 à 50 pensionnaires, fut même élevé à Antoura par les prêtres de notre congrégation. Damas, la ville *sainte* aux yeux des musulmans, dans laquelle nul chrétien ne pouvait naguère entrer que tête nue et en payant une capitation, Damas non-seulement cessa d'exercer cette odieuse tyrannie, mais souffrit encore que nos cérémonies eussent lieu dans ses murs..... etc.

Annales de la propagation de la foi, mars 1841. LXXVe mémoire adressé aux deux conseils de l'œuvre, par M. Étienne, procureur général de Saint-Lazare.

NOTICE

SUR

LE GÉNÉRAL LOUSTANNAU,

le général des Marattes, ou le chef à la main d'argent.

—

Dans la dernière année de la domination de Méhémet-Ali en Syrie, tous les voyageurs pouvaient voir à Seyda, à la porte de l'hospice français, un vieillard extrêmement remarquable. Il était ordinairement assis au soleil, sur les dalles de pierre qui environnent l'entrée; on le reconnaissait facilement à sa physionomie noble et martiale, à sa main gauche mutilée toujours enveloppée d'un mouchoir rouge, et à sa barbe et ses cheveux d'un blanc d'argent. Il y avait tant de noblesse, de dignité et de grandeur répandue sur cette figure, quoique ridée par l'âge et le malheur, que bien des étrangers se sont surpris à s'arrêter, étonnés, devant ce vieillard qu'ils ne connaissaient pas.

Cet homme si intéressant est le général Loustannau. Né de parents peu riches, au bourg d'Aïdens, département des Basses-Pyrénées, et bientôt tourmenté par un génie inquiet et le désir de faire for-

tune, il forma le projet de passer en Amérique. Cette pensée fut longtemps combattue par sa famille; mais rien ne pouvant ébranler sa résolution, il obtint enfin le consentement qu'il désirait, et se rendit à Bordeaux pour s'embarquer. Il avait alors vingt ans.

Quelques obstacles firent encore échouer son projet et l'impatientèrent. Apprenant que *le Sartine*, vaisseau de M. Lafon-Hadebat, était dans le port, frété pour les Indes orientales et prêt à mettre à la voile, Loustannau abandonna son voyage d'Amérique, traita de son passage pour les Indes avec le capitaine Coronat, et s'embarqua le 17 septembre 1777.

Le Sartine portait aux Indes M. de Saint-Lubain, chargé par Louis XVI de proposer aux Marattes un traité d'alliance offensive et défensive contre les Anglais. Après une heureuse traversée, ce bâtiment entra dans le petit port de Chaoul, appartenant aux Marattes et à peu de distance de Bombay.

A cette époque, le *Paisswa*, ou empereur des Marattes, venait d'être assassiné. Le soupçon planait sur le prince Ragova, son frère, qui désirait s'emparer du trône. Mais la princesse s'étant déclarée enceinte, il fut décidé que, si elle accouchait d'une fille, l'empire passerait à Ragova; ses intrigues ne purent rien obtenir au delà. Elle accoucha d'un fils, qui fut reconnu empereur sous le nom de *Sabaïc-Madouran*. A l'exclusion de Ragova, le rajah *Nassaphernis* fut désigné comme régent, jusqu'à l'âge où le jeune prince pourrait tenir les rênes de

l'État. Ragova lève bientôt le masque, entraîne quelques rajahs dans sa révolte, et vient présenter la bataille à Nassaphernis. Battu deux fois, il se réfugie à Bombay, caresse l'ambition anglaise, obtient des troupes et des munitions, et se présente une troisième fois avec des forces pour détrôner son neveu. Mais déjà Nassaphernis et les puissants rajas *Sindjah* et *Holcar* ont réuni leurs armées, et marchent à la rencontre de Ragova.

Au milieu de ces troubles, M. de Saint-Lubin, n'ayant pu rien terminer, était reparti pour l'Europe. Il avait été remplacé par M. *de Montigny*, chargé de conclure le traité d'alliance, ou du moins d'engager les Marattes à lever une armée de Cypayes, jusqu'à ce que la France envoyât une escadre dans les Indes. — Loustannau désirait prendre du service chez les Marattes. A force d'instances, il obtint de M. de Montigny une lettre de recommandation pour M. Norogne, officier portugais, général au service des Marattes. Ce général le reçut fort bien, mais ne l'admit pas au service, à cause de sa jeunesse. Cependant Loustannau suivait les mouvements de l'armée, et était témoin des progrès continuels que faisaient les Anglais, par l'impéritie du général Norogne. Les Marattes, quoique avec des forces triples, reculaient sans cesse. En vain les rajahs avaient-ils réussi à cerner les Anglais dans une position favorable au déploiement de leurs forces ; ceux-ci s'étaient retranchés sur une éminence, et y avaient établi quelques batteries qui faisaient de grands ra-

vages dans les rangs des Marattes. Loustannau remarqua une hauteur qui dominait la position des Anglais, et vint aussitôt en faire part au Portugais Norogne, qui reçut cette communication d'un ton hautain et méprisant. Piqué au vif de cet accueil, Loustannau s'adressa directement, par le moyen d'un interprète, à un chef maratte, et, avec l'enthousiasme d'un jeune homme, répondit du succès sur sa tête si on voulait lui confier quelques pièces de canon et lui en laisser la direction. L'officier maratte fit son rapport au rajah Sindjah, qui mit aussitôt sous le commandement de Loustannau un corps de 3,000 chevaux et dix pièces de canon. Le succès dépassa ses espérances, et les Anglais furent partout battus et écrasés.

Malgré la jalousie du général Norogne, un *choucadar* à verge d'or vint bientôt chercher dans le camp le jeune Français qui avait si bien servi la cause nationale. Loustannau fut présenté à Nassaphernis, aux rajahs Sindjah et Holcar, et en reçut un magnifique *kellet* (présent du prince), consistant en un cheval tout harnaché, un sabre précieux et une bourse de 5,000 roupies.

M. de Montigny allait partir pour la France, sans avoir mieux réussi que M. de Saint-Lubin. Loustannau resta au service des Marattes, et conclut bientôt un traité avec le *roi-vizir* Sindjah, pour la levée d'un corps de 2,000 hommes, appelé *parti français*, à la solde des rajahs, mais dont il se réservait le commandement absolu et sans contrôle.

La campagne, commencée sous de fâcheux auspices, fut terminée avec gloire, et les rajahs, dirigés par l'intrépide Loustannau, forcèrent bientôt les Anglais au plus honteux traité. Ils s'engagèrent à livrer aux Marattes ce même Ragova qu'ils étaient venus secourir, et à rendre toutes les villes et forteresses dont ils s'étaient emparés au commencement de la campagne, en donnant des otages jusqu'à l'entier accomplissement du traité. Ragova, livré à ses ennemis, périt misérablement. Les deux principaux otages furent MM. *Otoard* et *Farren*.

Cependant les hostilités ne tardèrent pas à se renouveler. Un corps de 15,000 Anglais et Cypayes du Bengale, sous les ordres du général Garderre, vint au secours de l'armée de Bombay. Telle était alors la politique des Anglais; ils combattaient tantôt avec des troupes du Bengale, tantôt avec celles de Bombay ou du Coromandel. Faisant agir séparément ces diverses armées, les traités des unes semblaient ne pas obliger les autres : de cette manière ils échappaient aux grands revers et mettaient à profit les succès partiels qu'ils obtenaient.

A la nouvelle de la marche du général Garderre, les otages anglais coururent le plus grand danger; déjà le *roi-vizir* Sindjah avait donné l'ordre de les attacher, au premier engagement, à la bouche des pièces, lorsque Loustannau, à peine informé du danger que couraient ces malheureux, se hâta d'arriver, quoique éloigné de 15 lieues, et réussit à leur sauver la vie et la liberté en les comblant de riches présents.

L'humanité de Loustannau, sa généreuse et bouillante valeur attirèrent sous ses drapeaux une foule d'Européens et d'indigènes, dont il eut bientôt à éprouver la valeur. Le général Garderre, à la nouvelle du traité conclu avec les Marattes, s'était emparé de quelques provinces tributaires de cette nation. Le roi-vizir Sindjah et Loustannau s'élancent à sa rencontre. Au combat de *Chassipachrer*, celui-ci, à la tête d'un corps choisi de ses plus fanatiques Rouillas, se précipite, le sabre à la main, sur les Cypayes-Anglais, qui, ne pouvant résister à tant d'impétuosité, cèdent le terrain. Les Anglais sont également mis en pleine déroute, et Loustannau en fait un terrible carnage. Le combat était fini; les pièces d'artillerie anglaise en retraite tiraient encore quelques volées pour protéger leurs fuyards, lorsqu'une balle de mitraille atteignit Loustannau, et lui mutila la main gauche. Il n'en continua pas moins la charge, et enleva trois pièces à l'ennemi. Son rétablissement fut long; il avait perdu quatre doigts de la main et la moitié du pouce. Pour couvrir cette difformité, il fit fabriquer une main d'argent, brillante et ingénieusement travaillée. Le premier jour où il parut à la tête de son corps avec cette main d'un nouveau genre, un bonze, qui l'aperçut, se précipita sous les pieds de son cheval en s'écriant « que la prophétie était accomplie, puis« qu'il était écrit dans le temple du Dieu *Siva* que « les Marattes atteindraient leur plus haut point de « gloire sous un homme venu des contrées lointaines

« d'Occident, qui porterait une main d'argent et « serait invincible. »

Loustannau devint alors un homme divin et extraordinaire. De tous côtés, il reçut les présents les plus riches en pierreries et diamants. Nassaphernis lui donna un magnifique palais, qui fut bientôt monté sur un luxe royal. 30 éléphants magnifiquement caparaçonnés, 150 chevaux des plus beaux des Indes remplirent ses écuries. Un corps de 2,000 Rouillas fut destiné à sa garde, ainsi que quatre pièces de canon. Le principal rajah fit planter à l'entrée du palais deux colossales mains d'argent, pour désigner à tous les Indiens le glorieux titre de Loustannau.

Bientôt après, une troisième armée anglaise, sous les ordres du général Camac, s'avança vers les frontières des Marattes, signalant son début par de brillants succès. Le général anglais réussit à faire révolter le rajah de God, l'un des plus puissants vassaux de Nassaphernis. Les Anglais s'emparèrent de la forteresse de Gualierre, et la remirent au rebelle..... Mais Loustannau n'était pas loin. Au premier signal du danger, il se met en campagne à la tête de 3,000 de ses plus intrépides Mogols et Rouillas, dérobe sa marche à l'ennemi, fond comme un tigre sur Gualierre, et l'enlève en deux heures par un audacieux coup de main. Le rajah révolté fut fait prisonnier; mais le lâche ne songea qu'à conserver sa vie. Loustannau, dédaignant de la lui ôter, lui rend même la liberté. Une seule

partie du château tenait encore; c'était là, dans une espèce de souterrain, que s'était réfugiée la princesse favorite du rajah de God. Sachant son mari prisonnier et ne doutant pas qu'il n'eût été mis à mort, d'après la coutume des princesses indiennes, elle ne voulut pas lui survivre. Au moment où elle entendit rugir les Rouillas autour de sa retraite, qu'ils cherchaient à forcer, elle se fit sauter avec tous ses esclaves et ses trésors. Plus de 300 de ses ennemis furent écrasés sous les décombres, et un éclat de pierre vint encore blesser Loustannau à l'épaule. Pour rendre hommage à l'intrépidité de cette princesse, le général Loustannau fit faire de magnifiques funérailles à ses restes défigurés.

Dès le lendemain, malgré les douleurs de sa blessure, Loustannau rejoignit avec ses cavaliers le corps d'armée du roi-vizir. Quatre jours plus tard, il se précipite, au lever de l'aurore, sur le camp des Anglais. L'intrépidité de sa charge, les deux mains d'argent qui lui servent de drapeaux, jettent la terreur parmi les Cypayes. En vain le brave général Carnac, avec ses Anglais, essaye de résister; il est culbuté à son tour. Mais, au milieu de ce brillant succès, une balle vient fracasser le pied gauche de Loustannau. Le général anglais, plein d'admiration pour son courage, lui envoie son propre chirurgien. Loustannau le refuse, et si, aujourd'hui encore, on demande à ce noble vieillard pourquoi il a si mal répondu à un acte loyal, il répond qu'il ne voulait rien devoir à ses ennemis, pas même la vie; puis, se penchant

un peu vers l'oreille de son interlocuteur, il avoue qu'intérieurement il se défiait de cette politesse.

Une paix glorieuse fut enfin conclue, et le rajah de God abandonné par les Anglais, qui s'obligèrent à évacuer tout le territoire envahi depuis le commencement de la campagne.

Rentré à Agra, Loustannau reçut des honneurs accordés jusqu'alors seulement aux princes et aux sultans; il fut comblé de richesses, puis, ne sachant comment le récompenser assez dignement, Nassaphernis lui donna le titre et le proclama *le lion de l'État et le tigre à la guerre. Gazan ferat dowla, assad guenghe Baharadère.*

L'éclat de cette fortune retentit jusque dans le Béarn, patrie du général Loustannau. Un grand nombre de ses compatriotes se rendirent auprès de lui; il les reçut tous comme des frères; à tous il fit faire de brillantes affaires, et ils retournèrent chez eux comblés de biens. Les deux aventuriers *Costas* et *Sers*, dont parle M. de Jouy (1), furent placés par Loustannau; mais Costas ne devint point grand maître de l'artillerie, comme l'assure M. de Jouy; il acquit assez de richesses, mais ne fut point promu à un grade aussi élevé.

A cette époque, eut lieu le mariage de Loustannau avec Mlle Poulet, fille d'un pauvre officier français, qui était venu avant lui chercher fortune dans les Indes, et n'avait pu jusqu'alors réussir.

(1) Ermites en province, t. 1, p. 85.

Cependant *Nassaphernis*, jusqu'ici tuteur du jeune prince des Marattes, *Sabaïe-Madouran*, vint à mourir, laissant la tutelle au rajah Sindjah, qui eut pour successeur, dans le vizirat, *Noubeteran*. Celui-ci, jaloux de la haute fortune de Loustannau, fit tous ses efforts pour lui nuire.

Bientôt, un des plus puissants princes de Lahor, le féroce *Goulam-Khader*, déclara la guerre aux Marattes et s'avança rapidement vers Delhi, sur la rivière de Jumna. Les Anglais n'étaient point étrangers à cette agression; ils ne prêtèrent cependant aucun secours actif à Goulam-Khader. Loustannau rassemble une armée de 55,000 hommes d'infanterie et de 12,000 de cavalerie; mais, au moment de faire marcher contre l'ennemi ces troupes réunies, Noubeteran, dans le seul but de contrarier Loustannau, déclare qu'il veut en passer la revue. En vain Loustannau représente l'importance de son départ immédiat, le vizir insiste. Loustannau, alors, s'oppose formellement à la revue et fait former ses troupes pour le départ, en présence même du vizir.

La guerre fut cruelle et acharnée. Le perfide Goulam-Khader essaya plusieurs fois de faire assassiner Loustannau jusque dans son camp, et celui-ci ne dut la vie qu'au dévouement de ses Rouillas. Six mois s'étaient passés et la guerre continuait encore, toujours à l'avantage des Marattes; mais, pendant tout ce temps, Loustannau n'avait point reçu de solde pour son armée, et c'était de ses deniers seule-

ment qu'il avait payé ses soldats et distribué des récompenses. En vain avait-il adressé plusieurs réclamations à Sindjah, toutes ses démarches avaient été sans résultat; et, bientôt convaincu que c'était la vengeance de Noubeteran, qui le laissait ainsi sans ressources, il prit un parti plus convenable peut-être à l'intrépidité de son caractère qu'à la discipline du soldat.

Après avoir assis son camp dans une position sûre et inattaquable, il monte à cheval avec dix de ses Rouillas, prêts à tout entreprendre, arrive bride abattue et sans repos jusqu'à Delhi et descend au palais du vizir. Après avoir laissé six de ses Rouillas à la porte du divan, il entre brusquement chez Noubeteran avec les quatre qui lui restent, et d'un geste impérieux de sa main d'argent fait signe à tous les assistants de s'éloigner.

A peine est-il seul avec Noubeteran, qu'il tire un des pistolets de sa ceinture, et lui en appuyant la bouche sur la poitrine : « Il y a plus de six mois, « lui dit-il, que tu interceptes toutes mes réclamations à Sindjah, et tout cela par jalousie et par « vengeance; j'ai payé les troupes jusqu'ici, mais « mon trésor est épuisé. Le pistolet qui s'appuie « maintenant sur ta poitrine ne s'en éloignera que « lorsque tu auras signé un bon à vue de quatre « millions et demi de roupies pour mon rembour- « sement et pour les besoins futurs de l'armée. Fais « appeler celui dont tu as besoin pour cela; un de « mes Rouillas servira à cet office, mais au premier

« cri de ta part, au moindre mouvement, tu tombes
« mort sur ton divan. »

Épouvanté par l'aspect furieux et décidé de Loustannau, Noubeteran consentit à tout. Le bon fut signé à l'instant; les 4,500,000 roupies furent réalisées dans la journée, en argent et en papier, sur les villes les plus voisines du camp, et le même soir, après cette vigoureuse expédition, Loustannau était remonté à cheval pour regagner son armée.

La guerre ne tarda pas à finir, après une mêlée des plus sanglantes, dans laquelle Loustannau et Goulam-Khader combattirent corps à corps; ce dernier y perdit la vie, atteint de deux coups de pistolet et d'un vigoureux coup de sabre qui lui fendit la tête. L'armée rentra triomphante à Delhi; Sindjah s'y rendit avec le jeune prince et fit rendre à Loustannau de magnifiques honneurs. Noubeteran fut destitué.

La réputation de Loustannau s'étendait chaque jour davantage, et il arrivait nombre d'aventuriers de tous les pays pour s'engager dans son corps. A cette époque, plusieurs Français qui servaient depuis longtemps dans l'armée anglaise désertèrent du camp de Sarcabat pour se rendre auprès de Loustannau. Les Marattes étaient alors en paix avec les Anglais, et ceux-ci ne tardèrent pas à envoyer à leur camp un de leurs officiers, M. Quipatrick, chargé de réclamer les déserteurs. Le général maratte refusa énergiquement de les livrer, sachant qu'une mort certaine les attendait. Le général an-

glais ordonna alors de dénoncer Loustannau au roi-vizir Sindjah, qui, sans réfléchir aux motifs d'humanité qui avaient pu retenir Loustannau, lui enjoignit de remettre les coupables aux Anglais.

Loustannau se lève alors, en invitant M. Quipatrick à l'accompagner dans son camp pour recevoir les déserteurs. A peine arrivé, il fait sonner le boute-selle; les Rouillas mettent le sabre à la main, comme pour rendre honneur à l'envoyé anglais; mais celui-ci est bientôt détrompé. « On demande « vos frères, dit-il à ses Rouillas, et ceux qu'une « noble confiance a amenés près de vous, voulez-« vous les livrer?..... Quant à moi, aussi longtemps « que ma main droite pourra manier mon sabre, « jamais je ne livrerai mes compatriotes à la mort. » Le refus de Loustannau faillit ranimer la guerre. A la menace qui lui en fut faite, Sindjah s'écria qu'il aimait mieux rompre avec les Anglais, que Loustannau avait toujours vaincus, qu'avec son lion, qu'il ne pourrait jamais remplacer. Cependant l'affaire en resta là.

Dix-huit ans s'étaient déjà écoulés depuis que Loustannau était dans les Indes. La révolution avait éclaté en France; de grands événements s'y étaient opérés; ils n'échappèrent point à son désir de gloire et à l'impatience de servir son pays. Il avait déjà plusieurs enfants, et sa femme le pressait aussi de rentrer en Europe pour y jouir paisiblement du fruit de ses travaux. Malgré son excessive générosité, les richesses acquises par Loustannau étaient im-

menses; il en réalisa huit millions qu'il fit passer en France par le canal de M. Dewerines, négociant à Chandernagor. Avant de quitter Delhi, il laissa à l'église catholique de cette ville des terres d'un revenu de trente mille roupies; tous les hommes qui l'avaient servi furent généreusement récompensés, et il assura la fortune de tous ses compatriotes qui restaient aux Indes.

Lorsque ses dispositions furent prises, il demanda au rajah la permission de le quitter pour quelque temps. Sindjah lui fit les promesses les plus brillantes dans l'intention de le retenir. « Ton départ, « dit-il, est le triomphe des Anglais, la perte de ta « nouvelle patrie; la tienne était ingrate, ou ne « connaissait pas ta valeur, car tu es arrivé ici « pauvre. Les Marattes feront encore pour toi quatre « fois plus qu'ils n'ont fait; tu es aussi puissant que « moi, je t'ai aimé autant que mon père, ainsi tu « ne peux songer à nous quitter. »

Loustannau se sentit un moment ébranlé; mais ses dispositions étaient prises, son projet arrêté et son caractère trop inflexible pour céder. Il partit comblé d'honneurs, entouré d'une population immense, qui perdait en lui son appui et sa force, tant le fanatisme religieux en avait fait un être puissant et surnaturel.

En quittant le sol des Marattes, la fortune, qui l'avait jusqu'alors comblé de tant de faveurs, l'abandonna tout à coup, et le reste de sa vie ne fut plus qu'une longue suite de revers et de

malheurs. Toute la fortune de Loustannau avait été convertie en papier; il était encore indécis sur le lieu où il se fixerait et ne voulait acheter de propriétés qu'à son arrivée. Son voyage fut long et pénible; le bâtiment faillit faire naufrage plusieurs fois; enfin il rentra en France après sept mois de périlleuse navigation. Ce n'est pas tout; les assignats étaient tombés dans un discrédit absolu, et de 8,000,000 de francs qu'il avait envoyés, Loustannau en retira à peine 220,000. Ce premier malheur fit une impression terrible sur ce caractère violent et accoutumé à la prospérité; mais il possédait encore des valeurs considérables en diamants; il en vendit une partie, et alla s'établir à Tarbes avec sa famille, composée de deux fils et de trois filles. Peu de temps après, il perdit un de ses enfants, celui qu'il chérissait le plus. Sa douleur fut si vive qu'il fut atteint d'un léger accès de folie, dont il ne guérit complétement qu'au bout de deux années et après des soins continuels. Ce fut alors que, pour donner un aliment à son infatigable activité, il fit construire, sur les frontières d'Espagne, à quelques lieues de Tarbes, des usines et des forges considérables. Des ingénieurs et des ouvriers de tout genre furent successivement appelés, de hauts fourneaux furent construits, et pendant trois ans une activité continuelle multiplia les travaux. Tout son bonheur était de surveiller ses constructions et de voir sortir de terre les bâtiments dont il donnait lui-même les plans.

Les choses en étaient là lorsque de nouveaux

malheurs l'atteignirent. Loustannau était à la veille de jouir du fruit de ses travaux, quand la guerre éclata entre la France et l'Espagne. Aux premiers revers, ses constructions furent incendiées, ses fourneaux détruits et ses espérances anéanties. La ruine de sa fortune était à peu près complète, et il ne se soutint qu'en vendant un à un les précieux bijoux qu'il avait apportés des Indes. Tant de malheurs avaient affaibli sa tête; on remarquait assez souvent en lui des accès de dévotion et de manie religieuse. Sa famille vécut ainsi jusqu'en 1815 dans une médiocrité bien dure à endurer, après l'éclat dont elle avait joui et l'opulence des années précédentes.

En 1815, le fils aîné de Loustannau, capitaine dans la garde impériale, fut grièvement blessé à Waterloo. Son père se vit au moment de le perdre, et cette circonstance parut lui rendre toutes ses facultés. Lorsque ce fils chéri fut remis de sa blessure, Loustannau se répétait sans cesse que tout ce qu'il avait acquis était perdu, et qu'après sa mort sa famille pourrait à peine jouir de quelque médiocrité.

A cette idée pénible, l'énergie de son caractère se réveilla tout entière, et il se décida à retourner aux Indes chercher les restes de sa fortune, quoique déjà bien des années se fussent écoulées depuis son départ. En vain son fils voulut partir seul. En mars 1816, il s'embarqua pour l'Égypte. Il avait pourvu aux frais de son voyage en engageant, à

Paris, chez M......, un rubis d'un prix fort élevé, dernier cadeau de Sindjah, et auquel il tenait beaucoup. Arrivé en Égypte, et ne trouvant pas les facilités désirables pour s'embarquer sur la mer Rouge, il se rendit en Syrie et débarqua à Saint-Jean-d'Acre, dans l'intention de se joindre à la caravane partant de Damas pour Bassorah; mais étant tombé dangereusement malade à Acre, sa raison s'égara de nouveau, et dans des accès de manie religieuse il prodigua l'argent qui lui restait, et détruisit des créances et des titres précieux. Alors il éprouva pendant quelque temps toutes les horreurs de la misère, et le célèbre Loustannau, *le lion de l'État et le tigre à la guerre*, se vit obligé, pour vivre, de travailler comme manœuvre.

Ce fut dans ce déplorable état qu'il fut rencontré par M. Catafago, riche négociant levantin, qui s'empressa de lui offrir un asile et le reçut chez lui. Par intervalles Loustannau recouvrait quelques instants de lucidité; alors il racontait sa grandeur passée, sa vie et ses malheurs, mais il avait la douleur de voir que tout ce qu'il racontait semblait à ses auditeurs une nouvelle preuve de démence. Dans le doute, on écrivit, on demanda des renseignements sur cet homme extraordinaire; enfin son fils, qui depuis deux ans n'avait point reçu de ses nouvelles, se hâta d'arriver en Syrie et retrouva son malheureux père presque entièrement privé de sa raison. Son voyage aux Indes était devenu désormais im-

possible. Le capitaine de la garde impériale avait réuni les derniers débris de sa fortune. Il vécut ainsi en Syrie pendant quelque temps, entourant son vieux père de toute espèce de soins, dans l'espoir de le rendre à lui-même.

Ce fut à cette époque que la fameuse lady Esther Stanhope entendit parler des infortunes et de la folie de ce vieillard. On sait combien elle s'attachait à tout ce qui était extraordinaire. Cette femme, alors environnée de tout le prestige que pouvaient lui donner l'opulence, la beauté et ses idées excentriques, voulut donner asile à Loustannau et à son fils. A la première vue de ce dernier, lady Esther crut lui trouver une ressemblance frappante avec un jeune officier anglais qu'elle avait aimé autrefois. Dans les lignes de sa main, dans la forme de son pied, enfin, la nuit, dans les étoiles, elle crut lire que la vie du capitaine Loustannau devait être inséparable de la sienne. Cependant le capitaine n'avait point perdu les Indes de vue; il espérait toujours y trouver quelques débris de l'immense fortune que son père avait dû y laisser. Lady Stanhope l'empêcha de s'y rendre, et se chargea d'employer tous les moyens possibles pour recueillir ce qui y était resté de la fortune du vieux général; mais, depuis tant d'années que le vieillard avait quitté ce pays, bien des changements y étaient survenus. Les victoires de lord Wellesley (Wellington) avaient acquis aux Anglais une grande partie du pays des Marattes.

Sindjah n'était plus ; le jeune prince *Sabaïe-Madouran* était mort, et les biens de Loustannau passés en des mains étrangères.

Le hasard semblait réunir dans un petit coin de la Syrie deux existences aussi étranges que celles du général Loustannau et de lady Esther. Ils avaient ensemble de longs entretiens mystiques. Lady Stanhope voyait dans le vieux Loustannau un prophète qui venait préparer son triomphe.

Le capitaine, pour se distraire de ses malheurs et de sa singulière existence, dirigeait les biens et administrait la maison de lady Esther. Celle-ci l'entoura jusqu'à sa mort, qui arriva, je crois, en 1825, de toute espèce de soins et de prévenances. L'attachement qu'elle portait à cet homme était un amour épuré, religieux, mêlé aux premières affections de sa jeunesse et surtout à cette idée étrange que cette existence devait nécessairement être liée à la sienne. A sa mort, elle le fit enterrer dans son jardin, et chaque jour elle se rendait deux fois à ce tombeau, y déposait des fleurs et restait longtemps absorbée dans sa rêverie.

Cependant la folie du général Loustannau ne devint que plus intense après la mort de son fils. Exalté encore par les idées singulières de lady Stanhope, il croyait entendre des musiques célestes embellir ses derniers moments ; pendant un certain temps, il se crut appelé à combattre Bonaparte, qu'il disait revenu au monde sous la forme de l'antechrist. Mais, en 1831, il se dit destiné à de-

venir roi de Jérusalem, lorsque les temps seraient accomplis. Il eut alors une vive discussion avec lady Esther, car il prétendait que la jument alezane ensellée était destinée pour son entrée en cette ville, et que lady Stanhope ne pourrait monter qu'après lui la jument blanche, et, comme sa femme, marcherait à sa gauche et un peu en arrière. On sait que cette femme singulière gardait religieusement ces deux animaux de race, fortement ensellés, et qui n'avaient jamais été montés, pour accompagner le messie dans Jérusalem et faire son entrée triomphante, comme reine de Palmyre et de Jérusalem.

Bientôt après, lady Stanhope crut lire, dans les astres, qu'il lui était ordonné d'éloigner Loustannau : elle fit disposer à Abra, village situé près de Seyde, à deux lieues de son habitation de Djouni, une maison commode pour le recevoir; mais elle eut toujours le plus grand soin de lui, et lui fournit tout ce qui lui était nécessaire à son entretien et à sa subsistance.

Lady Esther Stanhope mourut en juin 1839, peu de jours avant la bataille de Nézib, qu'elle avait prophétisée d'une manière assez étonnante. Le temps de son opulence était passé; elle laissa même des dettes assez considérables. Ses créanciers se disputèrent ses dépouilles Alors on dut songer à l'existence de Loustannau, que la mort de lady Stanhope laissait dans l'abandon. L'agent consulaire français de Seyde le retira dans cette ville et lui donna un étroit logement dans l'antérieur du *kan* français.

C'est là que ce vénérable vieillard, qui a possédé d'immenses richesses dans l'Indostan, qui a commandé des armées nombreuses, enrichi une foule de Français et d'Européens, vit aujourd'hui d'aumônes et de charités. C'est là qu'il est encore un objet d'admiration pour les habitants et les nombreux voyageurs qui visitent ces lieux. Depuis bien des années, on le croit mort en Europe, d'après l'assertion de M. de Jouy. Il est mort, il est vrai, à l'intelligence et à la raison, mais il conserve encore des moments de lucidité dans sa folie douce, religieuse et toute bienveillante. Heureusement, il a presque complétement perdu la mémoire, et de toute sa grandeur passée il ne se rappelle distinctement que le titre qu'il portait aux Indes. Souvent il répète avec orgueil qu'on l'appelait autrefois *le lion de l'État et le tigre de la guerre*; puis, par un triste retour sur sa position présente, il ajoute : *et maintenant je ne suis qu'un pauvre mendiant!!!*

FIN.

TABLE

DES CHAPITRES.

CHAPITRE IV.

GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN EN SYRIE.

CHAPITRE V.

ADMINISTRATION.

CHAPITRE VI.

JURISPRUDENCE, CODE CIVIL ET CRIMINEL.

CHAPITRE VII.

CONSTITUTION DE LA PROPRIÉTÉ.

CHAPITRE VIII.

DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

CHAPITRE IX.

IMPOTS DIVERS ET CONTRIBUTIONS.

CHAPITRE X.

GOUVERNEMENTS DES TURCS ET DES ÉGYPTIENS, EN SYRIE, COMPARÉS.

CHAPITRE XI.

RACES TURQUES ET ARABES.

CHAPITRE XII.

MOEURS RELIGIEUSES MUSULMANES.

CHAPITRE XIII.

CONSTITUTION DE LA FAMILLE.

CHAPITRE XIV.

DU HAREM DES FEMMES.

CHAPITRE XV.

MÉDECINE, SUPERSTITIONS, DIVERTISSEMENTS.

DEUXIÈME PARTIE.

Pages.

CHAPITRE XVI.

DRUSES.

CHAPITRE XVII.

MÉTUALIS.

CHAPITRE XVIII.

ANSARIENS, ISMAÉLITES, QUEDAMÉCÉS.

CHAPITRE XIX.

DES KURDES ET DES YÉZIDIS, SAMARITAINS.

CHAPITRE XX.

DU MONT LIBAN, DES MARONITES.

CHAPITRE XXI.

DES ÉMIRS SCHAAB, L'ÉMIR BESCHIR.

CHAPITRE XXII.

VIE PRIVÉE DE L'ÉMIR BESCHIR.

CHAPITRE XXIII.

PRÉCIS DE LA RÉVOLTE DU LIBAN EN 1840; DÉFECTION DE L'ÉMIR.

FIN DE LA TABLE.

Extrait du Catalogue.

ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

commissionnaire pour la France et l'étranger,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS,

ÉDITEUR DES NOUVELLES ANNALES DES VOYAGES,

RUE HAUTEFEUILLE, 23, PRÈS L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

JANVIER 1840.

Publications nouvelles.

ARCHÉOLOGIE NAVALE, par A. Jal, historiographe de la marine, membre du comité historique de Chartres, ouvrage publié par ordre du roi. 2 forts vol. grand in-8 ornés de 70 vignettes gravées sur bois. 38 fr.

DESCRIPTION DES HORDES ET DES STEPPES DES KIRGHIZ-KAZAKS OU KIRGHIZ-KAISSAKS, par Alexis de Levchine, membre de plusieurs sociétés savantes russes et étrangères; traduite par M. Ferry de Pigny et revue par M. E. Charrière. 1 vol. in-8, grand raisin, orné de vues, carte et plans. 21 fr.

SAN JUAN DE ULLOA ou relation de l'expédition française au Mexique, sous les ordres de M. le contre-amiral BAUDIN, par MM. P. Blanchard et A. Dauzats.
Un beau volume grand in 8, sur jésus vélin, d'environ 500 pages, orné de 52 gravures sur bois, représentant les mouvements militaires de l'escadre française, les principaux faits d'armes de l'expédition et les vues pittoresques de l'intérieur du Mexique. Ces dessins ont été faits d'après nature par M. P. Blanchard, et seront reproduits sur bois par MM. A. Dauzats et P. Blanchard, et gravés par M. Porret.
L'ouvrage sera publié en 18 livraisons. Prix de la livraison. 2 fr. 50 c.

COLECCION DE OBRAS Y DOCUMENTOS relativos à la historia antiqua y moderna de las provincias del Rio de la Plata, ilustrados con notas y disertationes por Pedro de Angelis. 5 vol. in-4. Buenos-Ayres, 1836. 150 fr.

NOTICE SUR LES INDIENS DE L'AMÉRIQUE DU NORD, par Eugène A. Vail, citoyen des Etats-Unis d'Amérique, membre de plusieurs sociétés savantes. In-8, orné d'une carte et de 4 portraits coloriés, dessinés d'après nature. 5 fr.

EXPATRIATION (de l'), considérée sous les rapports économiques, politiques et moraux, par M. Dutot. 1 vol. in-8 grand raisin. 8 fr.

VOYAGE DE PARIS A CONSTANTINOPLE PAR BATEAU A VAPEUR; nouvel itinéraire orné d'une carte et de 50 vues gravées, avec tableaux indiquant les lieux desservis par les paquebots à vapeur sur la Méditerranée, l'Adriatique et le Danube, le prix des places et des marchandises, les distances, la valeur des monnaies, etc.; par Marchebeus. In-8, orné de 50 pl. grav. 15 fr.

VOYAGE EN HOLLANDE ET EN BELGIQUE sous le rapport de l'instruction primaire, des établissements de bienfaisance et des prisons dans les deux pays, par M. Ramon de la Sagra. 2 vol. in-8. 15 fr.

VOYAGE EN PALESTINE ET EN SYRIE, par M. G. Robinson, traduction revue et augmentée par l'auteur. 2 vol. in-8 ornés de 18 vues, cartes et plans. 20 fr.

VOYAGE EN SARDAIGNE, ou description statistique, physique et politique de cette île, avec des recherches sur ses productions naturelles et ses antiquités, par le colonel A. de la Marmora; seconde édit. in-8 et atlas col. 38 fr.
Le même, fig. noires. 24 fr. Le même, texte seul. 12 fr.

MÉMOIRES BIOGRAPHIQUES-HISTORIQUES sur le président de la Grèce, le comte Jean *Capo-d'Istria*, avec des notes critiques, historiques sur plusieurs événements politiques, ainsi que sur plusieurs personnages étrangers et grecs, accompagnés des pièces justificatives et authentiques, pour servir de documents à l'histoire contemporaine, et suivis d'un ouvrage posthume de Capo-d'Istria sur Ali-Pacha de Jannina par André Papadopoulo Vrétros, docteur en médecine, membre correspondant étranger de l'Institut royal d'encouragement du royaume des Deux-Siciles et de la Société pontanienne des

sciences et belles-lettres de Naples, ancien bibliothécaire de l'université ionienne à Corfou. 2 vol. in-8. 13 fr.

Le tome premier séparément. 5 fr.

Le tome deuxième séparément. 8 fr.

ÉGYPTE ET LA TURQUIE (l') de 1829 à 1836, par MM. Ed. de Cadalvène et J. de Breuvery; ouvrage orné de cartes et de planches. 4 vol. in-8. 40 fr.

Les tomes 1 et 2 contiennent *Égypte* et *Nubie*, le tome 3e *Syrie* et *Palestine*, le tome 4e *Asie Mineure* et *Constantinople*.

HISTOIRE DE LA GUERRE DE MÉHÉMET-ALI contre la Porte Ottomane, en Syrie et en Asie Mineure, ouvrage accompagné de pièces justificatives, de notes et de documents officiels, et enrichi de cartes et plans; par M. Ed. de Cadalvène. 1 vol. in-8. 10 fr.

SCIENCE POLITIQUE (la) fondée sur la science de l'homme, ou études des races humaines sous le rapport philosophique historique et social, par V. Courtet de l'Isle. 1 vol. in-8. 8 fr.

SOUVENIRS D'UN PÈLERINAGE en l'honneur de Schiller, par M. le baron de Reiffenberg. 1 vol. in-8, avec une gravure sur bois. 9 fr.

TURQUIE ET SES RESSOURCES (la), par Urquhart, secrétaire d'ambassade à Constantinople. Ouvrage précédé d'une introduction par M. d'Eich. 16 fr.

VOYAGE AUX ILES DU GRAND OCÉAN, contenant des documents nouveaux sur la géographie physique et politique, la langue et la littérature, la religion, les mœurs, les usages et coutumes, l'histoire ancienne et moderne, et le gouvernement de leurs habitants; par M. J.-A. Moerenhout, consul des Etats-Unis à Otaïti, aux îles de la Société et autres de la Polynésie, membre de plusieurs Sociétés savantes de France. 2 vol in-8, fig. et carte. 20 fr.

VOYAGE DANS LES RÉGIONS ARCTIQUES, à la recherche du capitaine Ross, en 1834 et 1835, et reconnaissance du Thlew-ee-Choh, maintenant grande rivière Back, par le capitaine Back, officier de la marine royale; traduit par M. P. Cazeau, ingénieur hydrographe. 2 vol. in-8 avec carte. 15 fr.

VOYAGES, RELATIONS ET MÉMOIRES ORIGINAUX POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE, publiés pour la première fois en francais, par H. Ternaux-Compans. Première série, contenant 10 volumes in-8. Prix (1). 91 fr. 50 c.

Nota. Cette collection se continue : d'autres volumes non moins importants, soit par leur contenu, soit par leur rareté, sont sous presse et paraîtront successivement.

BIBLIOTHÈQUE AMÉRICAINE, ou catalogue des ouvrages relatifs à l'Amérique qui ont paru depuis sa découverte jusqu'à l'an 1700, par H. Ternaux-Compans. 1 vol. in-8. 10 fr. 50.

Le même ouvrage, format in-4, grand papier. 20 fr. 50.

(1) Un prospectus spécial et détaillé de cette publication se distribue.

Géographie, Voyages.

UNE COLLECTION DE VOYAGES DANS LES QUATRE PARTIES DU MONDE, comprenant 80 vol. in-8, avec des atlas, des cartes, et une grande quantité de figures noires ou coloriées. 500 fr.

Nota : Voir le catalogue spécial pour les voyages autour du monde et ceux publiés avec planches et grands atlas.

ABRÉGÉ HISTORIQUE ET CHRONOLOGIQUE des principaux voyages de découvertes par mer depuis l'an 2000 avant Jésus-Christ jusqu'au commencement du XIXe siècle, par M. Bajot. In-8. 3 fr. 50 c.

BIBLIOTHÈQUE PORTATIVE DES VOYAGES, traduite de l'anglais par MM. Henry et Breton. 42 vol. in-18, plus 7 atlas. 150 fr.

VOYAGE EN ABYSSINIE, dans le pays des Galla, de Choa et d'Ifat, précédé d'une excursion dans l'Arabie heureuse; par MM. Ed. Combes et M. Tamisier. 4 vol. in-8, accompagnés d'une carte. Prix, 32 fr.

VOYAGE DANS L'INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE, aux sources du Sénégal et de la Gambie, fait par ordre du gouvernement français, par M. Mollien, auteur du Voyage dans la république de Colombia; deuxième édition revue et augmentée. 2 vol. in-8, cartes et gravures. 14 fr.

VOYAGE (second), **DANS L'INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE** depuis le golfe de Benin jusqu'à Sakatou, par le capitaine Clapperton, pendant les années 1825, 1826 et 1827, suivi du Voyage de Richard Lander de Kano à la côte maritime; traduits de l'anglais par les mêmes. 2 vol in-8, ornés du portrait de Clapperton et de deux cartes gravées par Tardieu. 14 fr.

VOYAGE DANS LES QUATRE PRINCIPALES ILES DES MERS D'AFRIQUE, fait par ordre du gouvernement, pendant les années 1801 et 1802, avec l'histoire de la traversée du capitaine Baudin jusqu'au port Louis de l'île Maurice; par Bory de Saint-Vincent. 3 vol. in-8, avec 1 vol. in-4 de 58 pl. 48 fr.

VOYAGES ET DÉCOUVERTES DANS LE NORD ET DANS LES PARTIES CENTRALES DE L'AFRIQUE, au travers du grand désert, jusqu'au 10e degré de latitude nord, et depuis Kouka, dans le Bornou, jusqu'à Sakatou, capitale de l'empire des Felatahs, exécutés pendant les années 1822, 1823 et 1824, par le major Denham, le capitaine Clapperton, et feu le docteur Oudney: suivis d'un appendice contenant les vocabulaires des langues de Tombouctou, de Mandara, du Bornou et du Begharmi; des traductions de manuscrits arabes sur la géographie de l'intérieur de l'Afrique; des documents nombreux sur la minéralogie, la botanique, et les différentes branches d'histoire naturelle de cette contrée: traduits de l'anglais par MM. Eyriès et de Larenaudière. 3 vol. in-8, avec un atlas grand in-4, composé de 5 cartes, dont la carte générale de l'expédition, de vues, de figures et de planches représentant les costumes, meubles, instruments, armes, etc., des peuples de l'intérieur de l'Afrique. 33 fr.

HISTOIRE COMPLÈTE DES DÉCOUVERTES ET VOYAGES faits en Afrique depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours, accompagnée d'un précis géographique sur ce continent et les îles qui l'environnent, de notices étendues sur l'état physique, moral et politique des divers peuples qui l'habitent, et d'un tableau de son histoire naturelle, par le docteur Leyden et Murray; trad. de l'angl. par M. Cuvillier. 4 vol. in-8, et atlas in-4. 30 fr.

RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES sur l'intérieur de l'Afrique septentrionale, comprenant l'histoire des Voyages entrepris ou exécutés jusqu'à ce jour pour pénétrer dans l'intérieur du Soudan; l'exposition des systèmes géographiques formés sur cette contrée; l'analyse des divers itinéraires arabes pour déterminer la position de Tombouctou, et l'examen des connaissances des anciens sur l'Afrique; suivies d'un appendice, traduit par M. le baron Silvestre de Sacy et M. Delaporte; par M. Walckenaer de l'Institut. 1 fort vol. in-8, avec une grande carte. 9 fr.

VOYAGE DANS LA RÉGENCE D'ALGER, ou description du pays occupé par l'armée française en Afrique; contenant des observations sur la géographie physique, la géologie, la météorologie, l'histoire naturelle, etc., suivies de détails sur le commerce, l'agriculture, les sciences et les arts, les mœurs et coutumes des habitants; de l'histoire de son gouvernement, de la description complète du territoire, d'un plan de colonisation, etc.; par M. Rozet, capitaine au corps royal d'état-major, attaché à l'armée d'Afrique comme ingénieur-géographe. 3 vol. in-8 et un atlas de 31 planches. 33 fr.

VOYAGE EN ALLEMAGNE, dans le Tyrol et en Italie, pendant les années 1804, 1805 et 1806, par Mme de la Recke, née comtesse de Méden, etc.; traduit de l'allemand par Mme la baronne de Montolieu. 4 vol. in-8. 20 fr.

VOYAGES, RELATIONS ET MÉMOIRES ORIGINAUX pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique, publiés pour la première fois en français, par M. H. Ternaux-Compans. Première série, 10 vol. in-8. 91 fr. 50 c.

Nota. Cette collection se continue; d'autres volumes non moins importants, soit par leur contenu, soit par leur rareté, sont sous presse et paraîtront successivement.

BIBLIOTHÈQUE AMÉRICAINE, ou catalogue des ouvrages relatifs à l'Amérique qui ont paru depuis sa découverte jusqu'à l'an 1700, par H. Ternaux-Compans. 1 vol. in-8. 10 fr. 50 c.

Le même ouvrage, format in-4, grand papier. 20 fr. 50 c.

MÉMOIRES SUR LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE au Xe siècle, par Charles Christian Rafn; traduits par Xavier Marmier. Brochure in-8. 1 fr. 25 c.

VOYAGE DANS L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE, ou description des pays arrosés par le Mississipi, l'Ohio, le Missouri et autres rivières affluentes; observations exactes sur le cours et les sondes de ces rivières, sur les villes, villages, hameaux et fermes de cette partie du nouveau monde, suivies de remarques

philosophiques, politiques, militaires et commerciales, et d'un projet de lignes frontières et de limites générales; par feu le général Collot, ex-gouverneur de la Guadeloupe; 2 vol. in-8, papier vélin, et atlas grand in-4 de 36 cartes, plans, vues et figures, etc. 40 fr.

VOYAGE AUX ANTILLES ET A L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE, commencé en 1767, et fini en 1802, contenant un Précis historique des révoltes et des guerres dont l'auteur a été témoin, et de nouveaux détails sur les mœurs et les usages des nations sauvages ou policées qu'il a visitées, le récit des maladies épidémiques et particulières à chaque climat, la statistique des Antilles et de l'Amérique méridionale, et l'influence des diverses températures sur les hommes, les plantes et les animaux; par J.-B. Leblond. 1 vol. in-8, orné d'une carte et d'une gravure. 6 fr.

VOYAGE EN ARABIE, séjour dans le Hedjaz, campagne d'Assir, par M. Tamisier. 2 vol. in-8, carte. 16 fr.

VOYAGES EN ARABIE, contenant la description des parties du Hedjaz, regardées comme sacrées par les musulmans, celles des villes de la Mecque et de Médine, et des cérémonies observées par les pèlerins qui vont visiter, soit la Kaaba, soit le tombeau du Prophète; suivis de notions sur les mœurs, les coutumes et les usages des Arabes sédentaires et des Arabes scénites, ou Bédouins, sur la culture, les arts et le commerce de ces peuples, sur l'histoire de l'origine et des progrès des Wahabites, la géographie de ces contrées, etc. 3 vol. in-8, ornés de cartes et de plans, dont ceux de Médine et de la Mecque, traduits de l'anglais de J.-L. Burckhardt; par M. J.-B. Eyriès, membre de la Société de géographie. 22 fr. 50 c.

VOYAGE DANS L'ASIE MINEURE ET EN GRÈCE, dans les années 1764, 1765, 1766, par le docteur Richard Chandler; traduit de l'anglais, avec des notes, par MM. Servois et Barbié du Bocage. 3 vol. in-8, fig. 18 fr.

VOYAGEURS EN ASIE (les jeunes), ou description raisonnée des divers pays compris dans cette belle partie du monde, contenant des détails sur le sol, les productions, les curiosités, les mœurs et les coutumes des habitants, les hommes célèbres en chaque contrée, des anecdotes curieuses, avec une carte générale de l'Asie, six cartes et 16 gravures. 8 vol. in-18. 24 fr.

VOYAGE AUTOUR DU MONDE, principalement à la Californie et aux îles Sandwich, pendant les années 1826 à 1829, par A. Duhaut-Cilly, capitaine au long cours. 2 vol. in-8. 14 fr.

VOYAGE AUTOUR DU MONDE, par J. Arago, avec notes scientifiques de M. F. Arago de l'Institut, orné de 60 lithographies et de deux portraits. 4 vol. in-8 32 fr.

VOYAGE DANS L'EMPIRE D'AUTRICHE, ou Essai politique et géographique sur cet empire; par M. le chevalier Marcel de Serres, inspecteur des arts et des manufactures, professeur de la faculté des sciences à l'université de France, etc. 4 forts vol. in-8, avec une carte physique de l'empire d'Autriche, et plusieurs coupes générales sur le niveau des montagnes, des plaines et des villes de cette contrée. On y a joint des tableaux fort curieux sur la manière dont les différentes races d'Autriche se trouvent répandues dans les diverses provinces de cet empire; enfin plusieurs tableaux indiquant, d'une manière comparative, l'étendue territoriale de l'Autriche à différentes époques, ainsi que le rapport qui existe entre l'étendue de cette contrée et la population qui s'y trouve. 30 fr.

RELATION DE L'AMBASSADE ANGLAISE envoyée en 1795, dans le royaume d'Ava ou l'empire des Birmans, par le major Michel Symes, chargé de cette ambassade; suivie d'un voyage fait en 1798 à Colombo, dans l'île de Ceylan et la baie de Da Lagoa, sur la côte orientale de l'Afrique; de la description de l'île de Carnicobar et les ruines de Mavilipouram; traduite de l'anglais, par J. Castéra. 3 vol. in 8, avec un atlas in-4, contenant trente belles planches gravées par Tardieu, Delignon et Niquet. 30 fr.

VOYAGE DANS L'EMPIRE DES BIRMANS, par Hiram Cox; traduit de l'anglais et augmenté de notes par M. Chaalons d'Argé; 2 vol. in-8, ornés de costumes et figures coloriés, et d'une carte représentant la guerre actuelle de ces peuples contre les Anglais. 14 fr.

VOYAGE AU BRÉSIL, par le prince Maximilien Wied-Neuwied; traduit par M. Eyriès. 3 vol. in-8, avec un atlas in-folio composé de 41 grandes figures gravées en taille-douce et de belles cartes. 90 fr.

Le même ouvrage, papier vélin. 150 fr.

Le même ouvrage, sans l'atlas, mais avec les cartes. 21 fr.

VOYAGE A BUENOS-AYRES ET A PORTO-ALÈGRE, par la Banda orientale, les missions d'Uruguay et la province de Rio-Grande-do-Sol, de 1830 à 1834; suivi de Considérations sur l'état du commerce français à l'extérieur, et principalement au Brésil et au Rio-de-la-Plata; par Arsène Isabelle. 1 fort vol. in-8, orné de planches et cartes. 12 fr.

VOYAGE AU CHILI, AU PÉROU ET AU MEXIQUE, par le capitaine B. Hall, officier de la marine royale; entrepris par ordre du gouvernement anglais : ouvrage orné de la carte de ces pays. 2 vol. in-8, 2e édition revue et corrigée sur la troisième édition anglaise. 15 fr.

VOYAGE DANS L'INTÉRIEUR DE LA CHINE ET EN TARTARIE, fait dans les années 1793 et 1794, par lord Macartney; traduit de l'anglais, par J. Castéra. 5 vol. in-8, avec une collection de 37 planches et 4 cartes. 36 fr.

VOYAGE EN CHINE, par John Barrow, contenant des Observations faites pendant le séjour de l'auteur dans le palais impérial de Yuen-Min-Yuen, et suivi de la relation de l'ambassade envoyée, en 1719, à Péking, par Pierre Ier, empereur de Russie; traduit de l'anglais, avec des notes, par J. Castéra. 3 vol. in-8, avec un atlas in 4 de 22 planches. 25 fr.

VOYAGE DE LA CHINE A LA COTE NORD-OUEST D'AMÉRIQUE, fait dans les années 1788 et 1789, précédé de la relation d'un autre voyage, exécuté en 1786, sur le vaisseau le Nootka, parti du Bengale; d'un recueil d'observations sur la probabilité d'un passage nord-ouest, et d'un traité abrégé du commerce entre la côte nord-ouest et la Chine, etc.; par le capitaine J. Méars; traduit de l'anglais par Billecoq. 3 vol. in-8, avec un atlas in-4, contenant 28 cartes géographiques, vues maritimes, plans et portraits. 25 fr.

VOYAGE DANS LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIA; par M. Mollien, auteur du Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, etc., etc. 2 vol. in-8, ornés de cartes, de vues et de divers costumes. Deuxième édition. 14 fr.

VOYAGE SUR LE DANUBE, de Pest à Routchouk, par navire à vapeur, et notice de la Hongrie, de la Valachie, de la Servie, de la Turquie et de la Grèce, par M.-J. Quin; traduit par Eyriès. 2 vol. in-8, ornés de planches. 16 fr.

VOYAGE DU LUXOR EN ÉGYPTE, entrepris par ordre du roi, pour transporter, de Thèbes à Paris, l'un des obélisques de Sésostris; par M. de Verninac-Saint-Maur, capitaine de corvette, commandant de l'expédition. In-8, fig., pap. vélin. 12 fr.

ÉGYPTE (l') ET LA TURQUIE de 1829 à 1836, par MM. Ed. de Cadalvène et J. de Breuvery; ouvrage orné de cartes et de planches. 4 vol. in-8. 40 fr.

Les tomes 1 et 2 contiennent *Égypte* et *Nubie*, le tome 3e *Syrie* et *Palestine*, le tome 4e *Asie Mineure* et *Constantinople*.

VOYAGE DANS LA HAUTE ET BASSE ÉGYPTE, fait par ordre de Louis XVI, et contenant des observations de tout genre; par C.-S. Sonnini. 3 vol. in-8, avec un atlas in-4 de 40 planches. 30 fr.

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE sous le gouvernement de Mohammed Aly-Pacha, ou Récit des événements politiques et militaires qui ont eu lieu depuis le départ des Français; par M. Félix Mengin : ouvrage enrichi de notes par MM. Langlès et Jomard, et précédé d'une introduction historique par M. Agoub. 2 gros vol. in-8, et atlas. Prix, figures noires. 22 fr.

Le même ouvrage, figures coloriées. 27 fr.

VOYAGE EN ESPAGNE du chevalier Saint-Gervais, officier français, et les événements de son voyage; par Lantier. 3 vol. in-18, fig. 3 fr.

SOUVENIRS D'ESPAGNE, ou Castille, Aragon, Valence et les provinces du Nord; par Henri Cornille. 2 vol. in-8, ornés de vignettes. 15 fr.

VOYAGES DANS LES ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD, et dans le haut et le bas Canada; par le capitaine B. Hall, officier de la marine royale, chargé par le gouvernement anglais de missions secrètes dans ces États. Ouvrage orné de la carte de ces pays. 2 vol. in-8. 15 fr.

CINQ MOIS DANS LES ETATS-UNIS, par Ramon de la Sagra. In-8. 7 fr. 50 c.

EXCURSION EN GRÈCE pendant l'occupation de l'armée française en Morée, dans les années 1832 et 1833; par M. J.-L. Lacour, attaché à cette armée en qualité de sous-intendant militaire. 1 vol. in-8. 7 fr. 50 c.

VOYAGES D'ANTÉNOR EN GRÈCE ET EN ASIE, avec des notions sur l'Egypte; manuscrit grec trouvé à Herculanum; par Lantier. 3 vol. in-18, ornés d'une carte et de 6 jolies figures. 3 fr.

VOYAGE EN GRÈCE ET EN TURQUIE, fait par ordre de Louis XVI, et avec l'autorisation de la cour ottomane; par Sonnini. 2 vol. in-8, et atlas. 20 fr.

VOYAGE AUX GUAZACOALCOS, AUX ANTILLES ET AUX ÉTATS-UNIS, par M. A. Brissot. 1 vol. in-8. 7 fr. 50 c.

VOYAGE EN HOLLANDE et sur les frontières occidentales de l'Allemagne, fait en 1764, suivi d'un Voyage dans les comtés de Lancaster, le Wetmoreland et le Cumberland; ouvrage dans lequel on trouve des détails sur les mœurs, le caractère, les ressources, les richesses, les productions, le commerce des habitants de cette contrée, sur les diverses opérations militaires des généraux français et ennemis dans la présente guerre; le siége de Mayence par Custine, celui qu'il soutint depuis dans cette ville sur le roi de Prusse et les émigrés, etc.; par Anne Radcliffe; traduit de l'anglais, par A. Cantwel. 2 vol. in-8. 12 fr.

VOYAGE EN HOLLANDE ET EN BELGIQUE sous le rapport de l'instruction primaire, des établissements de bienfaisance et des prisons dans les deux pays, par M. Ramon de la Sagra, député aux Cortès d'Espagne, membre correspondant de l'Institut royal de France, etc. 2 vol. in-8. 15 fr.

VOYAGE AUX ILES DU GRAND OCÉAN, contenant des documents nouveaux sur la géographie physique et politique, la langue et la littérature, la religion, les mœurs, les usages et coutumes, l'histoire ancienne et moderne, et le gouvernement de leurs habitants, par M. J.-A. Moerenhout, consul des États-Unis à Otaïti, aux îles de la Société et autres de la Polynésie, membre de plusieurs Sociétés savantes de France. 2 vol. in-8, fig. et carte. 20 fr.

VOYAGES AUX ILES TÉNÉRIFFE, la Trinité, Saint-Thomas, Sainte-Croix et Porto-Ricco, faits par ordre du gouvernement en 1796, 1797 et 1798, sous la direction du capitaine Baudin, pour faire des recherches et des collections relatives à l'histoire naturelle, contenant des observations sur le climat, le sol, la population, l'agriculture, les productions de ces îles, le caractère, les mœurs et le commerce de leurs habitants, etc.; ouvrage accompagné de notes, par Sonnini. 2 vol. in-8, fig. 18 fr.

VOYAGE AUX INDES ORIENTALES, pendant les années 1802, 1803, 1804, 1805 et 1806, contenant la Description du cap de Bonne-Espérance, des îles de France, Bourbon, Java, Banka, et de la petite ville de Batavia; des Observations sur le commerce et les productions de leurs pays, sur les mœurs et les usages de leurs habitans; la Relation de la campagne du contre amiral Linois; des Remarques sur l'attaque et la défense de Colombo; enfin un Vocabulaire des langues française et malaise. 2 vol. in-8, avec un atlas; par C.-E. Tombe, ancien capitaine du génie. Revu et augmenté de plusieurs notes et mémoires par M. Sonnini. 20 fr.

Le même ouvrage, avec les figures et cartes coloriées. 30 fr.

Le même ouvrage, sur grand jésus, vélin, atlas colorié. 40 fr.

VOYAGES DE L'EMBOUCHURE DE L'INDUS A LAHOR, A CABOUL, A BALKH, A BOUKHARA, et retour par la Perse, pendant les années 1831, 1832 et 1833, par le lieutenant A. Burnes, membre de la Société royale, lieutenant au service de la Compagnie des Indes; traduits par M. J.-B. Eyriès; ouvrage accompagné d'un atlas. 3 vol. in-8. 30 fr.

ITALIE (l'), LA SICILE, MALTE, LA GRÈCE, LES ILES IONIENNES ET LA TURQUIE. Souvenirs de voyages historiques et anecdotiques; par M. Giraudeau, D.-M. P., membre de plusieurs sociétés scientifiques, etc. In-8, orné de vignettes et de 12 planches. 6 fr.

GUIDE DES ÉMIGRANS FRANÇAIS DANS LES ÉTATS DE KENTUCKY ET D'INDIANA, Renseignemens fidèles sur les États Unis de l'Amérique septentrionale en général et sur les États de Kentucky et d'Indiana en particulier, indiquant les précautions à prendre avant de s'embarquer, ainsi que les moyens d'y émigrer, d'y doubler sa fortune, de la mettre à l'abri de tout risque, et de s'y établir dans une situation à se créer une fortune de 80 à 100,000 fr., après 12 ans d'absence et avec de faibles capitaux. In-8. 2 fr. 50 c.

DESCRIPTION DES HORDES ET DES STEPPES DES KIRGHIZ-KAZAKS ou Kirghiz-Kaissaks, par Alexis de Levchine, membre de plusieurs sociétés savantes russes et étrangères; traduite par M. Ferry de Pigny et revue par M. E. Charrière. 1 vol. in-8, grand raisin, orné de vues, carte et plans. 21 fr.

MÉMOIRES DU CAPITAINE LANDOLPHE, contenant l'histoire de ses voyages aux côtes d'Afrique et aux deux Amériques. 2 vol. in-8, fig. 14 fr.

VOYAGE DES CAPITAINES LEWIS ET CLARKE, depuis l'embouchure du Missouri jusqu'à l'entrée de la Colombia, dans l'océan Pacifique, fait dans les années 1804, 1805 et 1806, par ordre du gouvernement des États-Unis, contenant

le Journal des événements les plus remarquables du voyage, la description des habitans, du sol, les productions animales et végétales, etc.; traduit en français par A.-J.-N. L. 1 vol. in-8, carte. 6 fr.

VOYAGE PITTORESQUE ET HISTORIQUE A LYON, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône, par M. Fortis. 2 vol. in-8 et atlas. 250 fr.

Le même ouvrage, texte seul. 2 vol. in-8. 15 fr.

VOYAGE A MÉROÉ, AU FLEUVE BLANC, AU DELA DE FAZOLQ, DANS LE MIDI DU ROYAUME DE SENNAR, A SYOUAH, ET DANS LES CINQ OASIS; par M. F. Caillaud. 4 vol. in-8 ornés de pl. et de fig. coloriées. Prix, 36 fr.

VOYAGE EN NAVARRE PENDANT L'INSURRECTION DES BASQUES (1830-1836), par J.-A. Chaho. 1 vol. in-8, orné de portraits et costumes. 7 fr. 50 c.

JOURNAL D'UNE EXPÉDITION ENTREPRISE DANS LE BUT D'EXPLORER LE COURS ET L'EMBOUCHURE DU NIGER, ou relation d'un voyage sur cette rivière, depuis Yaourie jusqu'à son embouchure, par Richard John-Lander; trad. de l'angl. par Mme Louise Sw.-Belloc. 3 vol. in-8, fig. 18 fr.

VOYAGE EN NORWÉGE, EN DANEMARCK ET EN RUSSIE, dans les années 1788, 89, 90, 91, par Swinton; traduit de l'anglais, par Henry; suivi d'une lettre de Richer Serisy sur la Russie. 2 vol. in-8. 12 fr.

VOYAGE DE DÉCOUVERTES A L'OCÉAN PACIFIQUE DU NORD ET AUTOUR DU MONDE, entrepris par ordre de Sa Majesté Britannique, exécuté pendant les années 1790 à 1795, par le capitaine George Vancouver, traduit de l'anglais par P.-V. Henry. 5 vol. et atlas. 40 fr.

SOUVENIRS D'ORIENT, CONSTANTINOPLE, GRÈCE, JÉRUSALEM ET ÉGYPTE, par Henri Cornille. 2e édition, fig. 1 vol. in-8. 7 fr. 50 c.

VOYAGE AU PAYS DES OSAGES : UN TOUR EN SICILE, par Louis Cortambert. In 8. Prix, 1 fr. 75 c.

VOYAGE EN PALESTINE ET EN SYRIE, par M. G. Robinson, avec vues, cartes et plans, traduction revue et annotée par l'auteur. 2 vol. in-8. 20 fr.

EXPÉDITION AU POLE AUSTRAL ET DANS L'OCÉANIE, des corvettes de Sa Majesté l'*Astrolabe* et la *Zélée*, sous le commandement de M. Dumont-d'Urville : rapport sur les opérations de la campagne de l'*Astrolabe*, depuis le départ de Rio Janeiro jusqu'à l'arrivée à Valparaiso. In-8, accompagné de deux cartes grand aigle, indiquant les routes des bâtimens dans les régions australes et les découvertes qu'ils y firent. Prix, 4 fr. 50 c.

VOYAGE PITTORESQUE DANS LES BASSES-PYRÉNÉES, suivi d'une notice sur Cambo, ses eaux minérales et les environs; par M. J. L. Lacour, officier de la Légion d'honneur, sous-intendant militaire, auteur des excursions en Grèce pendant les années 1832-1833. 1 vol. in-8. 2 fr. 50 c.

DESCRIPTION DES PYRÉNÉES, considérées principalement sous les rapports de la géologie, de l'économie politique rurale et forestière, de l'industrie et du commerce, avec cartes et tableaux; ouvrage où l'on traite de la nature, de l'étendue et de la hauteur comparée de ces montagnes, de la température qui y règne, des plantes et des animaux qu'elles nourrissent, les points de vue remarquables, de l'origine et des mœurs des habitans, mines, des eaux minérales, carrières, etc.; par M. Dralet. 2 vol. in-8. figures, 12 fr.

VOYAGES DANS LES RÉGIONS ARCTIQUES, à la recherche du capitaine Ross, en 1834 et 1835, et reconnaissance du Thlew-ee-Cloh, maintenant grande rivière Back, par le capitaine Back, officier de la marine royale; traduits par M. P. Cazeau, ingénieur hydrographe. 2 vol. in-8, avec carte. 15 fr.

VOYAGE PHILOSOPHIQUE ET PITTORESQUE SUR LES RIVES DU RHIN, A LIÉGE, DANS LA FLANDRE, LA HOLLANDE, fait en 1790, par G. Forster; traduit par Pougens, et augmenté de notes critiques sur la physique, la politique et les arts, etc. 2 vol. in-8. 10 fr.

VOYAGE (RELATION DU SECOND) FAIT A LA RECHERCHE D'UN PASSAGE AU NORD-OUEST, par sir John Ross, capitaine de la marine royale, et de sa résidence dans les régions arctiques, pendant les années 1829 à 1833. 2 vol. in-8, ornés de cartes et de figures. 18 fr.

VOYAGES EN RUSSIE, EN TARTARIE ET EN TURQUIE, par le docteur Edouard-Daniel Clarke; traduits de l'anglais. 3 vol., fig. 18 fr.

VOYAGE DANS LE NORD DE LA RUSSIE (ASIATIQUE), DANS LA MER GLACIALE, DANS LA MER D'ANADYR, ET SUR LES COTES DE L'AMÉRIQUE, fait par ordre de l'impératrice de Russie, Catherine II, depuis 1785 jusqu'en 1794, par le commodore Billings, rédigé par M. Sauer; traduit de l'anglais par J. Castéra. 2 vol. in-8, avec un vol. in-4 de 14 pl. et une carte. 15 fr.

VOYAGE EN SARDAIGNE, ou description statistique, physique et politique de cette île, avec des recherches sur les productions naturelles et les antiquités, par le colonel A. de la Marmora; seconde édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur. 1 vol. in-8, et atlas colorié. 38 fr.

Le même, figures noires. 24 fr.

DESCRIPTION HISTORIQUE DE L'ILE SAINTE-HÉLÈNE, extraite de l'ouvrage anglais publié à Londres, par H.-F. Brooke, secrétaire du gouvernement de l'île: traduite par J. Cohen, avec des notes géographiques, par M. Malte-Brun. In-8, fig. 2 fr. 50 c.

ORIGINE ET PROGRÈS DE LA PUISSANCE DES SIKHS DANS LE PENJAB, et histoire du maha-radja Randjit-Singh, suivis de détails sur l'état actuel, la religion, les lois, les mœurs et les coutumes des Sikhs, d'après le manuscrit du capitaine Williams Murray, agent du gouvernement anglais à Ambala, et divers écrits; par H. T. Prinsep, employé du gouvernement anglais dans le Bengale. Traduit par Xavier Raymond. 1 vol in-8, fig. 8 fr.

VOYAGE EN SUÈDE, contenant des notions étendues sur le commerce, l'industrie, l'agriculture, les mines, les sciences, les arts et la littérature de ce royaume; les mœurs, les coutumes et les usages de ses habitans; l'histoire de son gouvernement, de ses finances, de sa marine marchande, de ses forces de terre et de mer, de ses ressources; la description complète de son territoire, considéré tant sous le rapport de la géographie physique que sous celui de la géologie et de l'histoire naturelle, suivies de détails sur le gouvernement de Charles XIV Jean (Bernadotte), et sur les causes qui amenèrent son élévation au trône; par Alexandre Daumont. 2 vol. in-8, accompagnés d'un atlas grand in-4. Prix. 21 fr.

VOYAGEURS (LES) EN SUISSE, par Lantier. 4 vol. in-18. 4 fr.

VOYAGE A SURINAM, dans l'intérieur de la Guiane, contenant la relation de cinq années de courses et d'observations faites dans cette contrée intéressante et peu connue, avec des détails curieux sur les Indiens de la Guiane et les nègres; par le capitaine Stedman; traduit de l'anglais par Henry; suivi du tableau de la colonie française de Cayenne, par le traducteur. 3 vol. in-8, avec atlas in-4 de 44 planches. 33 fr.

MÉMOIRES DE JOHN TANNER, ou trente années de captivité dans les déserts de l'Amérique du Nord; traduits sur l'édition originale publiée à New-York, par M. Ernest de Blosseville, auteur de l'*Histoire des Colonies pénales de l'Angleterre dans l'Australie*. 2 vol. in-8. 15 fr.

VOYAGE (JOURNAL D'UN) A TEMBOCTOU ET A JENNÉ, dans l'Afrique centrale, précédé d'Observations faites chez les Maures Brahnas, les Nalous et d'autres peuples, pendant les années 1824, 1825, 1826, 1827 et 1828, par René Caillé, avec une carte itinéraire et des remarques géographiques, par M. Jomard; membre de l'Institut, imprimé, par autorisation du roi, à l'imprimerie royale. 3 vol. in-8, atlas in 4. Prix, 30 fr.

VOYAGE DE DÉCOUVERTES AUX TERRES AUSTRALES, fait par ordre du gouvernement, par les corvettes le *Géographe*, le *Naturaliste* et la goëlette le *Casuarina*, pendant les années 1800, 1801, 1802, 1803 et 1804, rédigé par Péron, et continué par M. Louis de Freycinet; seconde édition, revue et augmentée par M. Louis de Freycinet; 4 vol. in-8, avec un atlas grand in-4 de 68 planches noires ou coloriées, dessinées et gravées par les meilleurs artistes. Vingt-cinq de ces planches sont publiées pour la première fois. 72 fr.

Le même ouvrage, papier vélin. 120 fr.

Les 25 planches inédites se vendent séparément pour compléter la première édition. 18 fr.

Le tome II de la première édition in-4, et atlas grand in-4 se vend séparément. 36 fr.

AMBASSADE AU THIBET ET AU BOUTAN, contenant des détails sur les mœurs, la religion, les productions, le commerce, et une notice sur les événements qui s'y sont passés jusqu'en 1793; par Samuel Turner; traduite de l'anglais par Castéra. 2 vol. in-8, et atlas in-4. 15 fr.

VOYAGE A TINE, l'une des îles de l'Archipel de la Grèce, suivi d'un traité de l'asthme; par Marcaki Zallony, avec la carte de Tine. 1 vol. in 8. 5 fr.

VOYAGES FAITS EN TURQUIE, EN PERSE ET EN ARABIE, depuis 1782 jusqu'en 1789, par le comte de Ferrières-Sauvebœuf, avec ses observations sur la religion, les mœurs, le caractère et le commerce de ces trois nations, et

des détails très-exacts sur la guerre des Turcs avec les deux cours impériales d'Autriche et de Russie. 2 vol. in-8. 12 fr.

RELATION DES MALHEURS ET DE LA CAPTIVITÉ, pendant deux ans et cinq mois, du capitaine David Woodard et de quatre de ses compagnons dans l'île de Célèbes, située sous la ligne équinoxiale, avec la description de cette île, de ses productions, des mœurs et coutumes de ses habitans; traduite de l'anglais sur la troisième édition. 1 vol. in-8, figures. 5 fr.

OUVRAGES DE M. GOFFAUX, PROFESSEUR ÉMÉRITE DU LYCÉE IMPÉRIAL.

TABLEAUX CHRONOMÉTRIQUES ÉLÉMENTAIRES DE L'HISTOIRE DE FRANCE, indiquant les démembrements des provinces et leur réunion à la couronne, et par des signes la vie des rois, la durée de leur règne, les événements mémorables, siéges, traités, alliances; l'origine de la féodalité, celle de la noblesse, des parlements, des impôts, les convocations des états généraux, les changements survenus dans l'état moral et politique des Français. 1 vol. in-8, avec la carte de France et les tableaux, coloriés.

Précis du même ouvrage avec les mêmes tableaux. 1 vol. in-8. 5 fr.

ÉPOQUES PRINCIPALES DE L'HISTOIRE, pour servir de précis explicatif au tableau chronométrique indiquant l'origine, les progrès, la durée et la chute des empires. In-8, avec le tableau colorié, sur papier grand aigle, nouvelle édition corrigée d'après les derniers changements politiques. 6 fr.

Le même ouvrage, sans le tableau. 2 fr.

Le même ouvrage, cinquième édition, in-12, avec le tableau colorié, édition à l'usage des colléges et des pensions. 3 fr.

CARTES CHRONOLOGIQUES ET GÉNÉALOGIQUES, pour servir à l'étude de l'histoire ancienne et moderne et à celle des langues, des sciences et des arts, par MM. Destours et Goffaux.

Carte de l'empire romain depuis Auguste jusqu'à Charlemagne. 4 fr.

Carte de France en deux feuilles. 8 fr.

La première, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à la fin du XIIe siècle.

La seconde, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours.

Carte des écrivains de la langue latine depuis l'origine de la langue jusqu'à la fin du XIe siècle. 4 fr.

Carte des principaux écrivains de la langue française, en vers et en prose, depuis le XIIe siècle jusqu'à ce jour. 4 fr.

Notice explicative de ces cartes. 1 vol. in-8. 2 fr.

Les mêmes cartes, collées sur toile, se vendent 1 fr. de plus par feuille.

Ouvrages divers.

ANALYSE DE L'HISTOIRE ASIATIQUE ET DE L'HISTOIRE GRECQUE, par M. Arbanère, membre de plusieurs sociétés savantes. 2 vol. in 8. 16 fr.

ANGLETERRE (DE L') ET DE LA FRANCE, lettre à S. S. le très-honorable lord comte Grey, pair du royaume-uni, suivie d'un aperçu sur l'université d'Oxford, par M. le comte Henri de Viel-Castel. 1 vol. in-8. 7 fr. 50 c.

APRÈS-DINERS (les) DE CAMBACÉRÈS, second consul, prince archichancelier, etc., ou révélations de plusieurs grands personnages sur l'ancien régime, le directoire, l'empire et la restauration, recueillies et publiées par l'auteur des mémoires de Louis XVIII et de ceux d'une femme de qualité. 4 vol. in-8. 30 fr.

AVENTURES DE TÉLÉMAQUE, 2 vol. in-8, grand papier vélin. De l'imprimerie de Monsieur, avec les figures de Marillier. 42 fr.

Le même ouvrage, 2 vol. in-12, figures. 6 fr.

BIBLIOTHÈQUE AMÉRICAINE, ou catalogue des ouvrages relatifs à l'Amérique qui ont paru depuis sa découverte jusqu'à l'an 1700, par M. Ternaux-Compans. 1 vol. in-8. 10 fr. 50 c.

BIBLIOTHÈQUE D'UN HOMME DE GOUT, contenant les jugemens tirés des journaux les plus connus et des critiques les plus estimés, sur les meilleurs ouvrages qui ont paru dans tous les genres, tant en France que chez l'étranger par M. Barbier. 5 vol. in-8. 25 fr.

Les tomes 4 et 5 se vendent séparément. Prix de chaque vol., 6 fr.

BIBLIOTHÈQUE PORTATIVE DES VOYAGES, traduite de l'anglais par MM. Henry et Breton. 42 vol. in-18, plus 7 atlas. 150 fr.

BUCOLIQUES DE VIRGILE (les), traduction nouvelle en vers français, par Dorange; in-12. 2 fr.

CHATEAU (LE) DE PIERREFONDS, 1594, par Adhelm Bernier. 2 vol. in-8. 15 fr.

CHRISTIANISME (le) EN HARMONIE avec les plus douces affections de l'homme, dédié à Monseigneur l'évêque de la Rochelle, par Biret. 2 vol. in-12. 6 fr.

CONTES DU CHEYKH-ÉL-MOHDY, traduits de l'arabe, d'après le manuscrit original, par J.-J. Marcel. 3 vol. in-8. 24 fr.

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, PHILOSOPHIQUE ET CRITIQUE de Grimm, et de Diderot, depuis 1753 jusqu'en 1790, nouvelle édition, revue et mise dans un meilleur ordre, avec des notes et des éclaircissements, où se trouvent rétablies les phrases supprimées par la censure impériale. 16 vol. in-8. 110 fr.

COURS DU NORD (les) ou Mémoires originaux sur les souverains de la Suède et du Danemarck, depuis 1766; traduits de l'anglais de John Brown par J. Cohen. On a joint à ces Mémoires l'Histoire de la Révolution de 1772, la relation de la déposition de Gustave IV Adolphe, écrite par lui-même, pièce inédite. 3 vol. in-8, ornés de vues et de portraits. 21 fr.

DÉICÉE (la) ou Méditations nouvelles sur l'existence et la nature de Dieu, par M. Vernes de Luze, auteur du Voyage sentimental, etc. 1 vol. in-8. 5 fr.

DESCRIPTION HISTORIQUE DE L'ILE SAINTE-HÉLÈNE, extraite de l'ouvrage anglais publié à Londres, par H.-F. Brooke, secrétaire du gouvernement de l'île; traduite par J. Cohen, avec des notes géographiques, par M. Malte-Brun. In-8, fig. 2 fr. 50 c.

DESCRIPTION DES PYRÉNÉES, considérées principalement sous les rapports de la géologie, de l'économie politique rurale et forestière, de l'industrie et du commerce, avec cartes et tableaux; ouvrage où l'on traite de la nature, de l'étendue et de la hauteur comparée de ces montagnes, de la température qui y règne, des plantes et des animaux qu'elles nourrissent, les points de vue remarquables, de l'origine et des mœurs des habitants, des eaux minérales, mines, carrières, etc.; par M. Dralet. 2 vol. in-8, figures. 12 fr.

DICTIONNAIRE DES MÉTAPHORES FRANÇAISES, ou Recueil des Métaphores extraites des meilleurs auteurs français dans le style soutenu et dans celui familier; par A. Varinot. In-8. 6 fr.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL, HISTORIQUE, CRITIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE, ou histoire abrégée et impartiale des hommes de toutes les nations qui se sont rendus célèbres, illustres et fameux par des vertus, des talents, de grandes actions, des opinions singulières, des inventions, des découvertes, des monuments, ou par des terreurs, des crimes, des forfaits depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, avec les dieux et les héros de toutes les mythologies, enrichie de notes et additions des abbés Brottier et Mercier de Saint-Léger et Delandine; neuvième édition revue et augmentée de 16,000 articles environ, par une Société de savants français et étrangers, suivie de tables chronologiques, pour réduire en corps d'histoire les articles répandus dans le dictionnaire, ornée de 1200 portraits. 20 vol. in-8. 160 fr.

ÉCONOMIE POLITIQUE, ouvrage trad. de l'all. de Schmalz, conseiller intime du roi de Prusse et professeur de droit, etc., par M. Jouffroy, et annoté par M. Fritot, avocat à la cour royale de Paris. 2 vol. in-8. 14 fr.

ÉDUCATION (l') ou l'Emile corrigé, dédié au roi, par Biret. 2 vol. in-12. 6 fr.

ÉNÉIDE (l') DE VIRGILE, par M. Mollevaut, de l'Institut; traduction en prose, avec le texte en regard. 4 vol. in-18, portrait. 8 fr.

ESQUISSE DES CONNAISSANCES INDISPENSABLES aux officiers de la marine militaire et de l'artillerie de la marine, etc.; par M. Colombel, officier de marine. In-8. 3 fr.

ESSAI SUR LA CONSTITUTION DE L'HOMME, considérée dans ses rapports avec les objets extérieurs; par G. Combe, président de la Société phrénologique d'Edimbourg; traduit de l'anglais par M. P. Dumont. 1 vol. in 8. 7 fr. 50 c.

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA NATURE, ouvrage dédié au Roi, par MM. Gavoty et Toulouzan. 3 forts vol. in-8. 20 fr.

ESSAI SUR LES RICHESSES ET LA PUISSANCE TEMPORELLE DES PRÊTRES chez les nations qui ont précédé ou qui méconnaissent le christianisme, et sur les moyens qu'ils ont employés pour les acquérir et s'emparer de l'opinion publique; par Verrut. 1 vol. in-8. 6 fr.

ÉTUDES GRAMMATICALES SUR LA LANGUE EUSKARIENNE, par A.-Th. d'Abbadie et J.-Augustin Chaho, de Navarre. In-8. 7 fr. 50 c.

ÉTUDES LÉGISLATIVES, par M. N***. 1 vol. in-8. 7 fr.

EXCURSION EN GRÈCE pendant l'occupation de l'armée française en Morée, dans les années 1832 et 1833; par M. J.-L. Lacour, attaché à cette armée en qualité de sous-intendant militaire. 1 vol. in-8. 7 fr. 50 c.

FABLES NOUVELLES, suivies de pièces fugitives en vers, par l'abbé G.... In-12. 2 fr. 50 c.

FEMME (la) ET LA DÉMOCRATIE de nos temps, par Mad. Hortense Allart. Brochure in-8. 3 fr.

GÉNIE (du) DE LA LANGUE LATINE dans ses rapports avec la synthèse grammaticale, par J. Augustin Chaho. In-8. 3 fr.

GUIDE DES ÉMIGRANTS FRANÇAIS DANS LES ÉTATS DE KENTUCKY ET D'INDIANA, ou Renseignements fidèles sur les Etats Unis de l'Amérique septentrionale en général et sur les Etats de Kentucky et d'Indiana en particulier, indiquant les précautions à prendre avant de s'embarquer, ainsi que les moyens d'y émigrer agréablement, d'y doubler sa fortune, de la mettre à l'abri de tout risque, et de s'y établir dans une situation à se créer une fortune de 80 à 100,000 fr., après 12 ans d'absence et avec de faibles capitaux. In-8. 2 fr. 50 c.

HISTOIRE COMPLÈTE DES DÉCOUVERTES ET VOYAGES faits en Afrique depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours; accompagnée d'un précis géographique sur ce continent et les îles qui l'environnent, de notices étendues sur l'état physique, moral et politique des divers peuples qui l'habitent, et d'un tableau de son histoire naturelle, par le docteur Leyden et Murray; traduite de l'anglais par M. Cuvillier, et augmentée des découvertes faites jusqu'à ce jour. 4 vol. in-8 avec un atlas in-4. 30 fr.

HISTOIRE DES CAMPAGNES DE 1814 ET 1815, EN FRANCE, par le général de Vaudoncourt, auteur de l'histoire des campagnes d'Annibal en Italie et et celle des guerres de Russie en 1812, d'Allemagne en 1813 et d'Italie en 1813, 1814. 5 vol. in-8. 35 fr.

HISTOIRE DES DOUZE CÉSARS, traduite de Suétone, sans aucun retranchement avec des tables indicatives, des notes, des observations, etc.; par M. Maurice Lévesque. 2 vol. in-8. 12 fr.

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE sous le gouvernement de Mohammed Aly-Pacha, ou récit des événements politiques et militaires qui ont eu lieu depuis le départ des Français jusqu'en 1823, par M. Félix Mengin; ouvrage enrichi de notes par MM. Langlès et Jomard, et précédé d'une introduction historique par M. Agoub; 2 gros vol. in-8, accompagnés d'un atlas. 22 fr.

Le même ouvrage, figures coloriées. 27 fr.

Le même ouvrage, papier vélin superfin. 45 fr.

HISTOIRE DE L'EMPIRE OTTOMAN depuis son origine jusqu'à nos jours, par J. de Hammer, trad. de l'all. par J. Hellert. 20 vol. in-8, et atlas in-folio.

Chaque livraison est composée d'un atlas et de deux vol. in-8. 20 fr.

HISTOIRE DE LA GUERRE DE MÉHÉMET-ALI contre la Porte Ottomane, en Syrie et en Asie Mineure (1831-1832), ouvrage accompagné de pièces justificatives, de notes et de documents officiels, et enrichi de cartes et plans; par M. Ed. de Cadalvène. 1 vol. in-8. 10 fr.

HISTOIRE DE JEANNE D'ARC, surnommée pendant sa vie la Pucelle, et après sa mort la Pucelle d'Orléans; tirée de ses déclarations consignées dans les grosses des procès-verbaux et interrogatoires qu'elle subit à Rouen; par M. Lebrun de Charmettes. 4 forts vol. in-8, figures. 25 fr.

HISTOIRE DES MONGOLS, depuis Tchingis-Khan jusqu'à Timour-Bey ou Tamerlan; par M. le baron d'Ohsson. 4 vol. in-8, cartes. 55 fr.

ITALIE (l'), LA SICILE, MALTE, LA GRÈCE, LES ILES IONIENNES ET LA TURQUIE, Souvenirs de voyages historiques et anecdotiques; par M. J. Giraudeau, D.-M. P., membre de plusieurs Sociétés scientifiques, etc. In-8, orné de vignettes et de 12 planches. 6 fr.

JUIVE (la), histoire du temps de la régence; par madame Foa. 2 vol. in-8, figure. 15 fr.

LETTRES A M. X. RAYMOND, sur les analogies qui existent entre la langue basque et le sanscrit, par J. Augustin Chaho, auteur des paroles d'un Voyant. In-8. 2 fr.

LIBERTÉ (de la) DES MERS, par de Rayneval. 2 vol. in-8. 10 fr.

LYCÉE ou cours de littérature ancienne et moderne, par J.-V. la Harpe. 18 vol. in-8. 100 fr.

MÉMOIRES DE LA MARGRAVE D'ANSPACH, écrits par elle-même, contenant les observations recueillies par cette princesse dans les diverses cours de l'Europe, ainsi que des Anecdotes sur la plupart des Princes et autres personnages célèbres de la fin du dix-huitième siècle; traduits de l'anglais par J.-P. Parisot. 2 vol. in-8, ornés de portraits. 14 fr.

MÉMOIRES DE JOHN HAMPDEN, histoire de la politique de son temps et celle de son parti, par lord Nugent; traduits par M. H.-J., et précédés d'une introduction historique, par M. Salvandy. 2 vol. in-8, portrait. 15 fr.

MÉMOIRES DU CAPITAINE LANDOLPHE, contenant l'histoire de ses voyages aux côtes d'Afrique et aux deux Amériques. 2 vol. in-8, figures. 14 fr.

MÉMOIRES sur la vie privée, politique et littéraire de R.-B. Shéridan, par Thomas Moore; traduits par J.-T. Parisot. 2 vol. in-8, portrait. 14 fr.

MÉMOIRES DE JOHN TANNER, ou trente années dans les déserts de l'Amérique du Nord; traduits sur l'édition originale publiée à New-York, par M. Ernest de Blosseville, auteur de l'*Histoire des colonies pénales de l'Angleterre dans l'Australie*. 2 vol. in-8. 15 fr.

NAPOLÉON EN 1812, ou Mémoires historiques et militaires sur la campagne de Russie, par le comte Roman Soltyk, officier supérieur à l'état-major de Napoléon, nonce à la diète de Pologne, etc. 1 vol. in-8, carte. 8 fr.

NEMROD, ou l'Amateur des chevaux de courses, observations sur les méthodes les plus nouvelles de propager, d'élever, de dresser et de monter les chevaux de courses. par Charles James Apperley, auteur, 1° des *Lettres et exercices de chasse de Nemrod*, insérés dans le nouveau et dans l'ancien *Sporting Magazine*; 2° des *Essais sur la Chasse*, *la Course* (turf) et la route (*recd*), publiés dans le *Quarterly Review*, et réimprimés séparément par M. Murray, à Londres; 3o des articles *Cheval* (horse), *Equitation* (horsemanship), *Chien de chasse* (hound), et *Chasse* (hunting), de la dernière édition de l'*Encyclopedia Britannica*. Dédié à son altesse royale le duc d'Orléans. 1 vol. in-8. 20 fr.

ODES ET POÉSIES DIVERSES, par Antoine Cuningham. 1 vol. in-18. 3 fr.

OEUVRES COMPLÈTES DE BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, nouvelle édition, revue et augmentée par L. Aimé Martin. 12 vol. in-8. 72 fr.

OEUVRES COMPLÈTES D'ÉTIENNE JOUY, de l'Académie française, avec des éclaircissements et des notes. 27 vol. in-8. 200 fr.

OEUVRES DE E.-F. DE LANTIER, chevalier de St.-Louis, membre des Académies de Marseille, de Florence et de Rome. Nouvelle édition augmentée de pièces inédites, revue et collationnée sur les notes et manuscrits originaux laissés par l'auteur, précédée d'une notice biographique et littéraire par M. Gaston de Flotte, et ornée d'un *fac-simile* et d'une carte. Cette édition des œuvres de Lantier contient les voyages d'Anténor en Grèce et en Asie; le Voyage en Espagne du Chevalier Saint-Gervais, les Voyageurs en Suisse; les Contes; Suzette, Césarine d'Arly; les poëmes et divers ouvrages et pièces en vers. Elle forme un vol. grand in-8, papier vélin satiné, format des classiques de MM. Lefèvre, Firmin Didot et du Panthéon. 14 fr.

Le même ouvrage, 13 vol. in-8, figures. 98 fr.

OEUVRES DE L'ABBÉ MILLOT, de l'Académie française, continuées par M. Millon, Delisle de Sales, etc. 12 vol. in-8. 72 fr.

ORIGINE ET PROGRÈS DE LA PUISSANCE DES SIKHS DANS LE PENJAB, et histoire du maha-radja Randjit-Singh, suivis de détails sur l'état actuel, la religion, les lois, les mœurs et les coutumes des Sikhs, d'après le manuscrit du capitaine Williams Murray, agent du gouvernement anglais à Ambala, et divers écrits; par H.-T. Prinsep, employé du gouvernement anglais dans le Bengale. Traduit par Xavier Raymond. 1 vol. in-8, fig. et carte. 8 fr.

PANORAMA ETHNOGRAPHIQUE, ou tableau général de toutes les langues du Globe avec leur classification, d'après M. Adrien Balby, par H. Sommerhausen, docteur en philosophie, membre de plusieurs sociétés savantes, etc. In-plano, Bruxelles. 10 fr.

PENSÉES, par Mme la princesse Constance de Salm. Nouv. édit. in-8. 4 fr.

PÉRÉGRINATIONS D'UNE PARIA, par Mme Flora Tristan. 2 vol. in-8. 15 fr.

PRINCESSE (la), par lady Morgan. 3 vol. in-8. 22 fr. 50 c.

PRISONNIERS FRANÇAIS EN RUSSIE (les), Souvenirs de M. le marquis de Ségang,

colonel d'état-major, publiés par M. de Puibusque, ancien commissaire des guerres de la grande armée. 2 vol. in-8. 15 fr.

QUADRILLE DES ENFANS (le), ou Système nouveau de lecture, avec lequel tout enfant de quatre à cinq ans peut être mis en état de lire dans toute sorte de livres en trois ou quatre mois, par Berthaud. 12ᵉ édition augmentée de contes et d'historiettes, par mesdames de Genlis, Dufrénoy, de Beaufort-d'Hautpoul, de Montolieu et Hannah-More; ornée de figures et de vignettes, et accompagnée d'une boîte contenant 84 fiches. 1 vol. in-8. 15 fr.

RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES SUR L'INTÉRIEUR DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE, comprenant l'histoire des voyages entrepris ou exécutés jusqu'à ce jour pour pénétrer dans l'intérieur du Soudan, l'exposition des systèmes géographiques formés sur cette contrée, l'analyse des divers itinéraires arabes pour déterminer la position de Tombouctou, et l'examen des connaissances des anciens sur l'Afrique; suivies d'un appendice traduit par M. le baron Silvestre de Sacy et M. Delaporte; par M. Walckenaer, de l'Institut. 1 fort vol. in-8, avec une grande carte. 9 fr.

RELATION DE L'AMBASSADE ANGLAISE envoyée en 1793 dans le royaume d'Ava ou l'empire des Birmans, par le major Michel Symes, chargé de cette ambassade; suivie d'un voyage fait en 1798 à Colombo dans l'île de Ceylan et la baie de Da Lagoa, sur la côte orientale de l'Afrique, de la description de l'île de Carnicobar et les ruines de Mavilipouram; traduite de l'anglais, avec des notes, par J. Castéra. 3 vol. in-8, avec un grand atlas in-4, contenant trente belles planches gravées par Tardieu, Delignon et Niquet. 30 fr.

RELATION DES MALHEURS ET DE LA CAPTIVITÉ, pendant deux ans et cinq mois, du capitaine David Woodard et de quatre de ses compagnons dans l'île de Célèbes, située sous la ligne équinoxiale, avec la description de cette île, de ses productions, des mœurs et coutumes de ses habitans; traduite de l'anglais sur la troisième édition; 1 vol. in-8, figures. 5 fr.

RELIGION NATURELLE (la), par M. Rozet. In-12. 2 fr.

ROLAND FURIEUX, trad. par Tressan; nouv. édit. 4 vol. grand in-8, fig. 72 fr.

ROSE BLANCHE, princesse de Nemours, nouvelle historique, suivie de contes moraux; par F. Vernes de Luze, auteur de la *Déicée*, du *Voyageur sentimental à Yverdun*, *etc.* 2 vol. in-12. 6 fr.

RUSSIE PENDANT LES GUERRES DE L'EMPIRE (la) (1805-1815), Souvenirs historiques de M. A. Domergue, l'un des quarante exilés par le comte Rostopchin, recueillis et publiés par M. Tiran, et précédés d'une introduction par M. Capefigue. 2 vol. in-8, fig. 15 fr.

SAINTE BIBLE (la), traduite d'après les textes sacrés, avec la Vulgate, par M. E. de Genoude. 23 vol. in-8. 140 fr.

SCIENCE POLITIQUE FONDÉE SUR LA SCIENCE DE L'HOMME (la), ou Études des races humaines sous le rapport philosophique, historique et social; par V. Courtet de l'Isle. 1 vol. in-8. Prix. 8 fr.

SCHLOSS HAINFELD, ou un Hiver dans la basse Styrie, par le capitaine Basil-Hall, de la marine royale. 1 vol. in-8. 7 fr. 50 c.

SETTIMIA, par Mᵐᵉ Hortense Allard. 2 vol. in-8. 15 fr.

SOIXANTE (MES) ANS, ou mes souvenirs politiques et littéraires; par Mᵐᵉ la princesse Constance de Salm. 2 fr. 50 c.

SOUVENIRS D'ESPAGNE, ou Castille, Aragon, Valence et les provinces du Nord, par Henri Cornille. 2 vol. in-8, ornés de vignettes. 15 fr.

SOUVENIRS D'ORIENT, Constantinople, Grèce, Jérusalem, et Égypte, par Henri Cornille; deuxième édition ornée de vignettes. 1 vol. in-8. 7 fr. 50 c.

TRADITIONS TÉRATOLOGIQUES, ou récits de l'antiquité et du moyen-âge, en Occident, sur quelques points de la fable, du merveilleux et de l'histoire naturelle; publiées d'après plusieurs manuscrits inédits grecs, latins, et en vieux français, par Jules Berger de Xivrey. 1 vol. in-8, imprimé par autorisation du roi à l'imprimerie royale. Prix, 10 fr.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE GÉOLOGIE, par M. Rozet, capitaine au corps royal d'état-major, professeur de géologie à l'Athénée royal et vice secrétaire de la Société de géologie de France. 2 vol. in-8, atlas in-4. 20 fr.

TURQUIE ET SES RESSOURCES (la), par Urquhart, secrétaire d'ambassade à Constantinople. Ouvrage précédé d'une introduction par M. d'Eich. 2 vol. in-8. 16 fr.

VELLINA, ou les Scènes et l'Esprit des Salons; par E.-G. Arbanère. 2 vol. in-8. 15 fr.

VIE D'AGRICOLA, par Tacite, traduction de C.-L. Mollevaut, membre de l'Institut. 1 vol. in-18. 3 fr.

VIE DE JACQUES II, roi d'Angleterre, tirée des Mémoires écrits de sa propre main, à laquelle on a joint les conseils du roi à son fils, et le testament de sa majesté, d'après les mémoires originaux de la famille des Stuarts; ouvrage publié par ordre du prince régent et publié par J.-S. Clarke; traduits par M. Cohen. 4 vol. in-8, portrait, prix. 24 fr.

VIE D'OVIDE, contenant des notices historiques et littéraires sur le siècle d'Auguste, par M. G.-T. Villenave, membre de plusieurs sociétés littéraires. In-8. 4 fr.

VOYAGEUR (LE) SENTIMENTAL, ou ma promenade à Yverdun; nouvelle édition augmentée et suivie d'un second voyage fait par l'auteur 40 ans après; par M. Vernes de Luze. 2 vol. in-12, fig. 6 fr.

OEUVRES DE MADAME DE MONTOLIEU.

LE ROBINSON SUISSE, ou Journal d'un Père de Famille naufragé avec ses enfans; nouvelle édition, ornée de treize jolies figures. 3 vol. in-12. 9 fr.

SAINT-CLAIR-DES-ILES, ou les exilés à l'île de Barra, traduit librement de l'anglais. 3 vol. in-12, fig. 9 fr.

TABLEAUX DE FAMILLE, ou Journal de Charles Engelmann, traduit de l'allemand d'Auguste Lafontaine. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

LA PRINCESSE DE WOLFENBUTTEL, trad. de l'all. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

CAROLINE DE LICHTEFIELD, ou mémoires d'une famille prussienne; nouv. édit., ornée de fig., et de la musique des romances. 2 vol. in-12. 6 fr.

CORISANDE DE BEAUVILLIERS, anecdote française du seizième siècle, traduit de l'anglais de Charlotte Smith. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

UN AN ET UN JOUR, traduit de l'anglais. 2 vol. in-12, fig. 6 fr.

LUDOVICO, ou le fils d'un homme de génie, traduit de l'anglais; ouvrage dédié à la jeunesse. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

LA FAMILLE ELLIOT, ou l'ancienne inclination; traduction libre de l'anglais, de miss Jane Austen. 2 vol. in-12, fig. 6 fr.

ONDINE, conte trad. de Mme de Lamotte-Fouqué. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

NOUVEAUX TABLEAUX DE FAMILLE, ou la Vie d'un pauvre Ministre de Village et de ses enfans, trad. de l'all., nouv. édit. 3 vol. in-12, fig. 9 fr.

OLIVIER, trad. de l'all., d'après Mme Car. Pichler. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

DUDLEY ET CLAUDY, ou l'île de Ténériffe, traduit de l'anglais de mademoiselle Okeefe. 5 vol. in-12, fig. 15 fr.

LES CHATEAUX SUISSES, anciennes anecdotes et chroniques; nouvelle édition, revue et augmentée de quatre nouvelles. 3 vol. in-12, fig. 9 fr.

LA TANTE ET LA NIÈCE, roman trad. de l'allemand. 3 vol. in-12, fig. 9 fr.

LE SIÉGE DE VIENNE, roman historique, traduit de l'allemand de madame Caroline Pichler. 3 vol. in-12, fig. 9 fr.

AGATHOCLÈS, ou Lettres écrites de Rome et de la Grèce, traduction libre, de Mme Caroline Pichler. 3 vol. in-12, fig. 9 fr.

RAISON ET SENSIBILITÉ, ou les deux manières d'aimer, traduit librement de l'anglais. 3 vol. in-12, fig. 9 fr.

LA FILLE DU MARGUILLIER, suivie de *Charles* et *Hélène de Moldorf*, ou huit ans de trop, trad. de l'all. de Mesner. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

LISELY, nouvelle suisse, traduite de l'allemand de Henri Clauren, suivie de *Nantilde, ou la vallée de Balbella*, traduite de l'allemand d'Auguste Lafontaine, et de *Frère et sœur* 1 vol. in-12. 3 fr.

LA FERME AUX ABEILLES, ou les lis, nouvelle imitée d'Auguste Lafontaine. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

LE CHALET DES HAUTES-ALPES, suivi de *deux Feuillets de mon ami Gustave*, et *d'Amour et Silence, ou la Famille d'Almstein*, nouvelle imitée de l'allemand. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

LA JEUNE AVEUGLE, suivie de *La poupée bienfaisante*, traduite de l'allemand de Gustave Schilling. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

CÉCILE DE RODECK, ou les regrets, suivis d'*Alice ou la Sylphide*: nouvelle imitée de l'anglais de la duchesse de Devonshire. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

HISTOIRE DU COMTE RODERIGO DE W...., suivie du jeune fruitier du lac de

Joux et des Aveux d'un Misogyne, ou l'ennemi des Femmes. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

SOPHIE D'ALWIN, ou le séjour aux eaux de B...., suivie de la découverte des eaux thermales de Weissembourg, dans le Bas-Siebenthal, ancienne tradition tirée de la Rose des Alpes. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

AMABEL, ou Mémoires d'une jeune Femme de Qualité, traduit de l'anglais de madame Élisa Hervey. 5 vol. in-12, fig. 15 fr.

EXALTATION ET PIÉTÉ, contenant : *Philosophie et Religion*, anecdote sur David Hume, l'historien; *le jeune Quaker*, anecdote sur Guillaume Penn; *Les souvenirs d'Élise*, ou la jeune Morave; *la Veille de Noël, ou la conversion*, imitée de l'allemand ; *le Monastère de S.-Joseph*, imité de Gœthe. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

LA RENCONTRE AU GARIGLIANO, ou les Quatre femmes, traduit de l'allemand. de Basile Ramdohr. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR, DONT IL RESTE UN PETIT NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

ARISTOMÈNE, trad. de l'all. d'Auguste Lafontaine. 2 vol. in-12. 6 fr.

CHEVALIERS (LES) DE LA CUILLÈRE, suivis du Château des Clefs et de Lisély, anecdotes suisses. In-12, fig. 3 fr.

CONSTANTIN, ou le jour propice, trad. de l'all. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

DUDLEY ET CLAUDY, ou l'île de Ténériffe, traduit de l'anglais de madame Okeeffe. 6 vol. in-12, fig. 18 fr.

FALKENBERG, ou l'Oncle. 2 vol. in-12. 6 fr.

OLIVIER, traduit de l'allemand. 2 vol. in-12, fig. 6 fr.

ROSE (LA) DE JÉRICHO, imitée de l'all. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

VINGT ET UN ANS, ou le Prisonnier, traduit de madame la baronne de Lamotte-Fouqué. 1 vol. in-12, fig. 3 fr.

AVENTURES DE LA FAMILLE D'OLONNE, ou la bonne et la mauvaise compagnie, par M. J. de Loyac, chevalier de Saint-Louis. 4 vol. in-12. 12 fr.

ÉLIAM ET D'ORFEUIL, par M. J. de Loyac, chevalier de Saint-Louis. 2 vol. in-12. 6 fr.

EMMA (LA NOUVELLE), ou les Caractères anglais du siècle ; par l'auteur d'*Orgueil et préjugé, etc., etc.* Traduit de l'anglais. 4 vol. in-12. 12 fr.

HYPOCRITE (L') ou les Infortunes de la Princesse d'Angleterre, fragments de l'histoire du dixième siècle. 2 vol. in 12. 6 fr.

MARIE, ou les Hollandaises ; troisième édition, revue et augmentée par l'auteur (M. le comte Louis de Saint-Leu). 3 vol. in-12. 9 fr.

MATHILDE AU MONT-CARMEL, ou continuation de Mathilde de madame Cottin, par M. Vernes de Luze. 2 vol. in-12, fig. 6 fr.

Le même ouvrage. 3 vol. in-18, fig., deuxième édition. 5 fr.

MAUVAIS RICHE (le), par M. J. de Loyac, chevalier de Saint-Louis. 1 vol. in-12. 3 fr.

MISANTHROPE (LE) AU MILIEU DES ALPES, par M. J. de Loyac, chevalier de Saint Louis. 1 vol. in-12. 3 fr.

REVERS (LES) DE LA FORTUNE, ou les effets de l'ambition, suivis d'*un bienfait*, et accompagnés des *deux amis*, et autres nouvelles, par M. J. de Loyac, chevalier de Saint-Louis. 2 vol. in-12. 6 fr.

RIENZI ET LES COLONNA, ou Rome au quatorzième siècle, roman historique. 5 vol. in-12, fig. 15 fr.

SOCIÉTÉ (LA) AU XIXe SIÈCLE, ou souvenirs épistolaires, par Mlle de Coligny. 2 vol. in-12. 6 fr.

TROUBADOUR (LE) EN DÉMENCE, ou les Folies amoureuses, romanesques et merveilleuses de Gaspard Langoroso, orphelin de la Michaille, par M. Millot. 4 vol. in-12, 4 jolies fig. 12 fr.

VINGT-QUATRE HEURES D'UNE FEMME SENSIBLE, ou une grande leçon par madame la princesse Constance de Salm ; troisième édition. In-8. 4 fr.

NOUVELLES ANNALES DES VOYAGES ET DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES.

Les nouvelles ANNALES DES VOYAGES paraissent régulièrement au commencement de chaque mois, par livraison de 8 à 9 feuilles; trois livraisons font un volume de 400 pages, orné de planches quand les sujets l'exigent.

Prix de l'abonnement annuel : pour Paris, 30 fr.
Pour les départements, 36 fr.
Pour l'étranger, 42 fr.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DE GENÈVE.

La Bibliothèque universelle de Genève paraît du 10 au 15 de chaque mois par livraison d'environ 216 pages, compris un bulletin scientifique imprimé en plus petits caractères et les tableaux des observations météorologiques faites à Genève, à Zurich et au grand Saint-Bernard.

Prix de l'abonnement annuel : pour Paris et les départements, 50 fr.
Pour l'étranger, 54 fr.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.

Le Bulletin de la société de géographie paraît tous les mois par numéro de 4 à 5 feuilles; les 12 cahiers forment, à la fin de l'année, 2 vol. in-8 ornés de planches.

Prix de l'abonnement annuel : pour Paris, 12 fr.
Pour les départements, 15 fr.
Pour l'étranger, 18 fr.

La première série du Bulletin se compose de 20 volumes et comprend les années 1821 à 1833.

REVUE BRITANNIQUE.

La Revue britannique paraît, chaque mois, par livraison d'environ 200 pages, avec cartes, planches et gravures. On s'abonne à partir de janvier ou de juillet.

Prix de l'abonnement pour Paris : 50 fr. pour un an, 27 fr. pour 6 mois.
Pour les départements, 56 — 31 —
Pour l'étranger, 62 — 34 —

REVUE DES DEUX MONDES.

La Revue des deux mondes paraît, le 1 et le 15 dechaque mois, par livraison de 8 à 9 feuilles, et forme, tous les trois mois, un volume de 700 à 800 pages.

Prix de l'abonnement pour Paris : 1 an, 50 fr.; 6 mois, 26 fr.; 3 mois, 14 fr.
Pour les départements, 1 — 56 — — 29 — — 15
Pour l'étranger, 1 — 62 — — 32 — — 17

Les abonnements ne se font que de janvier, avril, juillet et octobre.

SPECTATEUR MILITAIRE.

Le Spectateur militaire paraît, au commencement de chaque mois, par numéro de 7 à 8 feuilles; les 12 cahiers forment, à la fin de l'année, 2 volumes in 8 de 7 à 800 pages chacun, ornés de planches.

Prix de l'abonnement pour Paris et les départements : 1 an, 30 francs; 6 mois, 18 fr.

Pour l'étranger, 1 an, 36 fr.; 6 mois, 20 fr.

Les abonnements ne se font que du 1er avril et du 1er octobre.

Sous presse.

QUINZE ANNÉES DE VOYAGES AUTOUR DU MONDE, par le capitaine Gabriel Lafond de Lurcy. 6 vol. grand in-8, ornés de planches, tableaux, etc., coloriés, contenant : *tome* 1, voyage aux Philippines, en Chine; retour en France et aux Philippines.—*Tome* 2, voyage des Philippines au Mexique, et commencement des guerres de l'indépendance dans l'Amérique espagnole. — *Tome* 3, Guayaquil, Chocó, Colombie, guerre de Colombie, Bolivar, Sucré, Olmédo et tous les chefs colombiens. — *Tome* 4, Pérou et Chili, général Saint-Martin, lord Cochrane, Maroto, Espartero et tous les chefs espagnols et américains. — *Tome* 5, suite des guerres de l'indépendance, amiraux français.—*Tome* 6, Australie, Polynésie, Malaisie, Moluques, Célèbes.

Chaque volume formera un ouvrage à part et complet. Prix du volume, 7 fr. 50 c.

IMPRIMERIE DE L. BOUCHARD-HUZARD, RUE DE L'ÉPERON, 7.

